Investissement | Croissance | Confiance

La confiance
est un investissement à très haut rendement

Intersoft Electronics Group - Fabricant d'équipements et fournisseur de services technologiques sur le marché des systèmes radars.

Document d'enregistrement universel **2025**

incluant le Rapport financier annuel

ENTRETIEN AVEC
LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 02

01 PRÉSENTATION DU GROUPE 07
1.1 L'IDI 08
1.2 L'IDI, un mécène engagé au service des entreprises et de la sauvegarde du patrimoine 19
1.3 Chiffres opérationnels clés 20
1.4 Contexte général du marché du capital-investissement et concurrence 23
1.5 Principales opérations d'investissements et de cession en 2025 24
1.6 L'activité et le portefeuille de l'IDI 24

02 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 43
Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise 44
2.1 Conformité au Code de gouvernance 44
2.2 Organes d'administration et de direction : composition et fonctionnement 45
2.3 Rémunération et avantages versés aux membres du Conseil de Surveillance, à la Gérance et à l'Associé commandité 58
2.4 Opérations conclues entre l'IDI et les sociétés qu'elle contrôle et un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote 63
2.5 Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales 64
2.6 Conditions d'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance 64
2.7 Informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offres publiques 65
2.8 Augmentations de capital potentielles 65
2.9 Contrôle interne et risques 66

03 RAPPORT DE GESTION 71
3.1 Les comptes consolidés 72
3.2 Les comptes sociaux 74
3.3 Actif net réévalué 75
3.4 Affectation du résultat 2025 et fixation du dividende 79
3.5 Perspectives financières 80
3.6 Événements significatifs récents 80
3.7 Participation dans le capital et opérations réalisées sur les titres de la société 81
3.8 Schémas d'intéressement du personnel 82
3.9 Différends et litiges 84
3.10 Assurances et couverture des risques 84
3.11 Conséquences sociales et environnementales de l'activité de l'IDI et des sociétés incluses dans son périmètre de consolidation – Installations Seveso et principaux risques financiers liés au changement climatique 84
3.12 Une vision responsable de l'investissement, en cohérence avec notre ADN 85
3.13 Autres éléments du rapport de gestion 90

04 COMPTES CONSOLIDÉS 91
4.1 Bilan consolidé 92
4.2 Compte de résultat consolidé 93
4.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés 94
4.4 Tableau de variation des capitaux propres 95
4.5 Annexe 96
4.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 116

05 COMPTES SOCIAUX 119
5.1 Bilan au 31 décembre 120
5.2 Compte de résultat au 31 décembre 122
5.3 Annexe aux comptes sociaux 123
5.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 133
5.5 Tableau des résultats des 5 derniers exercices 136

06 INFORMATIONS SUR L'IDI ET SON CAPITAL 137
6.1 Informations concernant l'IDI 138
6.2 Informations complémentaires acte constitutif et statuts 139
6.3 Capital et principaux actionnaires 140
6.4 Programme de rachat 143
6.5 Gestion du capital (performances boursières et relations d'actionnaires) 144

07 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 147
7.1 Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2026 148
7.2 Présentation des résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2025 149
7.3 Projets de résolutions 152
7.4 Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Gérant 156
7.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 157

08 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 159
8.1 Personne responsable 160
8.2 Contrôleurs légaux des comptes 161
8.3 Documents accessibles au public et information financière 162
8.4 Opérations avec les entités apparentées 162
8.5 Informations financières historiques 163
8.6 Table de concordance 164
8.7 Table de concordance du rapport financier annuel 167
8.8 Table de concordance avec les informations requises dans le rapport du Gérant 168

2025

Document d'enregistrement universel

incluant le Rapport financier annuel

PROFIL DU GROUPE

L'IDI est l'une des **toutes premières sociétés cotées d'investissement en *private equity*** en France **avec plus de 50 ans d'existence.**

Avec des fonds propres de près de 740 millions d'euros, l'IDI se positionne comme un investisseur direct dans les petites et moyennes entreprises en France et en Europe, privilégiant celles qui détiennent une position solide sur leurs marchés respectifs. Ses domaines d'intervention principaux sont les opérations de LBO (*Leveraged Buyout*) et le capital-développement.

L'IDI se démarque de ses pairs par son approche axée sur le long terme, sa grande flexibilité dans la gestion de la durée de ses investissements, un alignement prononcé des intérêts avec les dirigeants, et son engagement actif pour assurer le succès de ses participations. La stabilité de son actionnariat, sa solide structure financière sans endettement structurel, ainsi que la qualité de ses équipes, font de l'IDI l'une des entreprises les plus performantes et expérimentées de son secteur sur le long terme, ayant accompagné plus de 850 entreprises dont certaines ont évolué pour devenir des groupes internationaux compétitifs.

Au cœur de la stratégie de l'IDI demeure un soutien constant à la croissance de ses entreprises, qu'il s'agisse de croissance organique, externe ou internationale.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le document d'enregistrement universel a été déposé le 22 avril 2026 auprès de l'Autorité des marchés financiers en sa qualité d'autorité compétente au titre du Règlement (UE) n° 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au Règlement (UE) n° 2017/1129.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du document d'enregistrement universel sont disponibles auprès du Groupe IDI, 23-25 avenue Franklin Delano Roosevelt, 75008 Paris, sur le site Internet de IDI : **www.idi.fr** et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : **www.amf-france.org.**

Cette version du document d'enregistrement universel est une reproduction de la version officielle du document d'enregistrement universel qui a été établie au format XHTLM et est disponible sur le site de l'émetteur www.idi.fr

ENTRETIEN AVEC LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

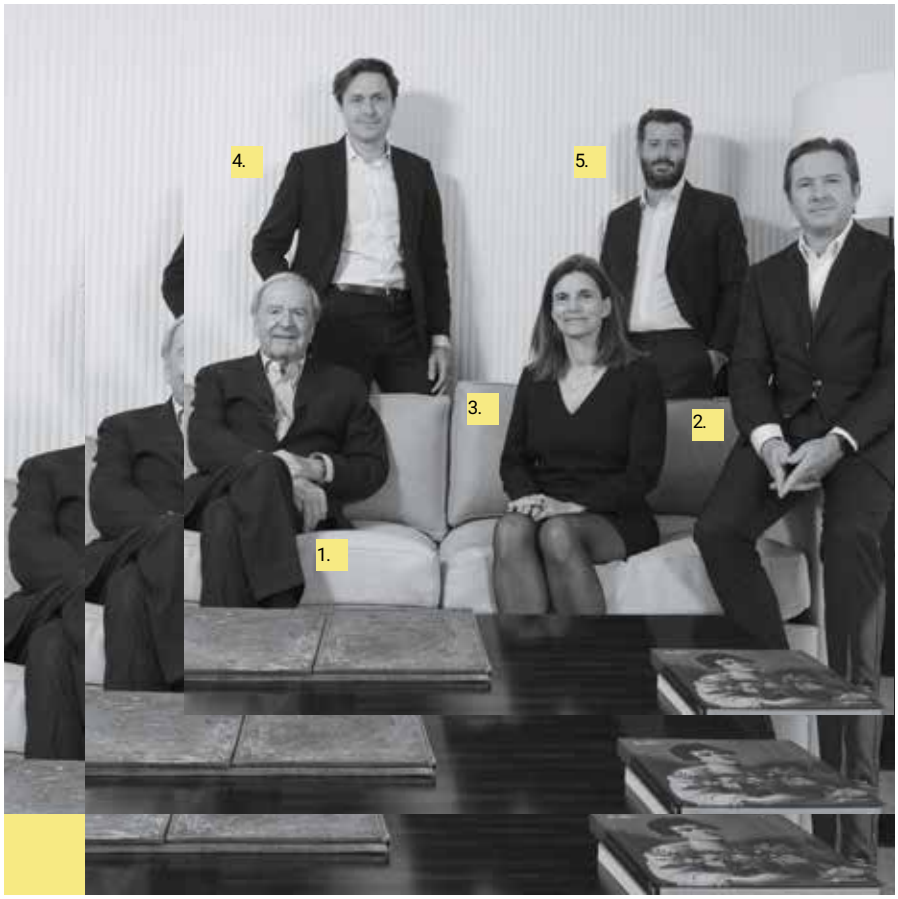

1. Christian Langlois-Meurinne
2. Julien Bentz
3. Tatiana Nourissat
4. Jonathan Coll
5. Augustin Harrel-Courtes

Dans un environnement économique, géopolitique et financier demeuré incertain en 2025, l'IDI a confirmé la solidité de son modèle, la qualité de son portefeuille et la discipline de son approche d'investissement. La progression de l'actif net réévalué par action, la poursuite d'une activité soutenue et le renforcement des expertises du Groupe illustrent la capacité de l'IDI à conjuguer performance, sélectivité et vision de long terme. Les membres du Comité exécutif reviennent sur les faits marquants de l'exercice, les ressorts de cette résilience et les priorités qui guideront l'année 2026.

Christian Langlois-Meurinne

Président d'Ancelle et Associés
Gérant-commandité de l'IDI

Quel bilan faites-vous de 2025 ?

Dans un environnement économique, géopolitique et financier resté incertain tout au long de l'année, l'IDI a confirmé la résilience de son modèle. L'exercice 2025 s'est traduit par une nouvelle progression de l'actif net réévalué par action, en hausse de 8,1 %, ainsi que par une activité d'investissement soutenue, avec six opérations réalisées. Cette performance reflète à la fois la qualité du portefeuille, la solidité opérationnelle des participations et l'engagement constant de nos équipes aux côtés des dirigeants.

L'IDI poursuit en parallèle une stratégie de création de valeur inscrite dans le temps long. Cette régularité se traduit également dans notre politique de distribution, avec la proposition d'un dividende ordinaire de 2,90 euros par action au titre de l'exercice 2025. Depuis son introduction en Bourse en 1991, l'IDI a délivré à ses actionnaires un rendement annualisé, dividendes réinvestis, de 15,44 %, illustrant la constance de son modèle.

Comment expliquez-vous la surperformance de l'IDI ?

La performance de l'IDI repose d'abord sur une discipline d'investissement patiente. Nous sélectionnons avec exigence des entreprises solides, capables de se développer durablement, et privilégions la création de valeur opérationnelle dans la durée plutôt que les effets de cycle. Notre horizon d'investissement long, rendu possible par notre modèle, nous donne la liberté de choisir le bon moment pour investir comme pour céder.

Elle repose également sur un alignement particulièrement fort entre les équipes de l'IDI, les dirigeants des participations et les actionnaires. Cet alignement crée un cadre de responsabilité et de confiance qui constitue, depuis de nombreuses années, l'un des fondements de notre approche. C'est ce qui nous permet de traverser des environnements plus complexes en restant fidèles à nos principes.

Julien Bentz

Managing Partner

Comment expliquez-vous au-delà des chiffres la résilience de l'IDI ?

La résilience de l'IDI tient d'abord à la qualité et à la stabilité de ses équipes. Notre modèle repose sur un fort engagement, professionnel comme financier, qui favorise une culture de responsabilité, de collégialité et de temps long. Cette continuité est précieuse dans un métier où l'expérience, le discernement et la capacité à travailler durablement avec les dirigeants sont essentiels.

Elle tient également à notre exigence collective. Même lorsque les résultats sont solides, nous continuons à interroger nos analyses, nos hypothèses et nos priorités. Cette discipline fait partie intégrante de notre manière d'investir et d'accompagner les participations. Elle nourrit une culture d'amélioration continue qui contribue directement à la qualité de notre exécution.

Comment jugez-vous les investissements de l'IDI en 2025 ?

L'année 2025 a confirmé notre capacité à rester actifs dans un marché plus atone. Nous avons poursuivi notre stratégie en réalisant six opérations, dont deux acquisitions majoritaires (Intersoft Electronic et Forsk), trois croissances externes pour nos participations Natural Grass, Freeland et Ekosport et une cession-réinvestissement dans CDS Groupe / S4BT. Cette activité illustre notre volonté d'investir dans des actifs de qualité, disposant d'un potentiel de développement international et de leviers de création de valeur clairement identifiés.

Dans un marché plus contrasté, nous avons conservé la même exigence sur les fondamentaux robustes des entreprises, la qualité des équipes de management et les niveaux raisonnables de valorisation. Notre objectif n'est pas de multiplier les opérations, mais de réaliser les investissements les plus pertinents, dans des conditions attractives et avec un niveau de conviction élevé.

Comment l'IDI a-t-IL su rester actiF dans un marché du *private equity* plus attentiste ?

Le ralentissement du marché s'explique en grande partie par la combinaison d'un contexte macroéconomique moins lisible et de valorisations parfois restées élevées malgré l'évolution de l'environnement financier. Dans ce cadre, la discipline d'investissement est plus que jamais déterminante.

L'IDI bénéficie d'un positionnement clair sur le segment mid cap, avec une préférence pour des opérations majoritaires et des sociétés disposant d'un fort potentiel de transformation et de croissance notamment à l'international. Ce positionnement, associé à notre capacité à investir des montants unitaires plus significatifs et à accompagner les entreprises dans la durée, nous permet de rester compétitifs et attractifs, y compris dans des marchés moins fluides.

Quelles sont vos perspectives pour 2026 ?

Le contexte reste incertain et appelle naturellement à la prudence. Pour autant, l'IDI aborde 2026 avec confiance, forte de la qualité de son portefeuille, de la solidité de son bilan, du renforcement de son équipe et de sa capacité à se positionner sur de nouvelles opportunités de manière sélective.

Les besoins de transmission, de transformation et de consolidation de nombreuses PME et ETI en France comme en Europe devraient continuer à créer un terrain favorable pour les investisseurs capables d'apporter du temps, des moyens et un accompagnement stratégique de long terme. C'est précisément sur ce terrain que l'IDI entend poursuivre son développement.

Tatiana Nourissat

Secrétaire Générale

Comment jugez-vous les résultats 2025 de l'IDI ?

Dans un environnement de marché contrasté, l'IDI a enregistré en 2025 une nouvelle progression de ses résultats, avec un ANR par action en hausse de 8,1 %. Cette évolution traduit la solidité globale du portefeuille, la qualité du travail mené avec les participations et la robustesse du modèle de gestion du Groupe.

L'IDI bénéficie par ailleurs d'une structure financière solide, avec 740 M€ de fonds propres consolidés et une capacité d'investissement significative. Cette situation nous permet de rester à la fois sélectifs, réactifs et ambitieux, dans un contexte où la qualité du bilan constitue un avantage décisif.

Quels sont les progrès accomplis par l'IDI en matière de gouvernance et de structuration en 2025 ?

L'année 2025 a été marquée par plusieurs avancées importantes en matière de gouvernance, d'organisation et de structuration interne. L'élargissement du Comité exécutif, avec l'arrivée de Jonathan Coll et d'Augustin Harrel-Courtès, s'inscrit dans cette logique de renforcement collectif et de préparation de l'avenir. En parallèle, plusieurs promotions et recrutements sont venus consolider les expertises du Groupe.

Au-delà des évolutions d'équipe, nous avons également poursuivi un travail de fond sur nos processus internes, nos outils et notre organisation. Ces chantiers sont essentiels, car ils contribuent à la qualité d'exécution, à la fluidité de fonctionnement et à la capacité du Groupe à accompagner durablement sa croissance.

Quels sont les progrès réalisés par l'IDI en matière d'ESG en 2025 ?

L'ESG est pleinement intégrée à notre manière d'investir, d'accompagner et de piloter le Groupe. En 2025, nous avons poursuivi le déploiement de notre démarche à la fois au niveau des participations et au sein de l'IDI, avec de nouveaux travaux de reporting, un renforcement de certains cadres internes et une attention continue portée aux enjeux humains, organisationnels et de gouvernance.

Notre objectif est de faire de l'ESG un levier de progrès concret, utile et mesurable, et non un exercice formel. Dans un environnement marqué par des enjeux croissants de transition, de souveraineté et de responsabilité, cette approche constitue un élément structurant de notre stratégie de long terme.

Augustin Harrel-Courtès

Partner

Quelle place l'intelligence artificielle occupe-t-elle aujourd'hui dans le développement de l'IDI et de ses participations ?

L'intelligence artificielle constitue un levier concret de transformation pour l'IDI et pour les sociétés de son portefeuille. Nous l'abordons avec pragmatisme, en nous concentrant sur les usages réellement créateurs de valeur, qu'il s'agisse d'améliorer les produits, les services, l'organisation ou l'efficacité opérationnelle.

Pour accompagner cette dynamique, l'IDI a renforcé ses expertises internes, avec en particulier le recrutement, au sein de l'équipe d'investissement, de Sébastien Chaigne en qualité d'Operating Partner, afin d'aider les participations à appréhender les risques et opportunités, à définir les bons cas d'usage, à prioriser les projets les plus pertinents et à intégrer ces outils dans une logique durable de performance. L'enjeu n'est pas de suivre une tendance, mais de déployer des solutions utiles, adaptées à chaque métier et à chaque stade de développement.

Nous sommes convaincus que le succès des évolutions liées à l'IA passera par une stratégie de « conduite du changement » au sein des participations, dans laquelle l'équipe l'IDI s'implique activement aux cotés des équipes dirigeantes.

Jonathan Coll

Partner

Comment les opportunités liées aux enjeux de souveraineté et de défense en Europe sont-elles appréhendées par l'IDI ?

Le renforcement des enjeux de souveraineté et de sécurité en Europe conduit naturellement à porter une attention accrue à certaines activités stratégiques mais également à sensibiliser nos participations sur les nouveaux enjeux post mondialisation. Comme dans tous les secteurs, l'IDI conserve toutefois la même discipline d'investissement, fondée sur la qualité des actifs, le potentiel de croissance, la capacité d'internationalisation et un niveau de valorisation cohérent. En 2025, l'IDI a fait le choix d'investir en qualité d'actionnaire majoritaire dans Intersoft Electronics, fabricant d'équipements et fournisseur de services technologiques sur le marché des systèmes radars (50% militaire, 50% civil).

Notre approche demeure également encadrée par nos exigences ESG. Nous pouvons nous intéresser à certaines technologies ou activités présentant un caractère stratégique, y compris lorsqu'elles ont des usages duals, tout en restant très sélectifs sur les domaines dans lesquels nous choisissons d'investir. Plus largement, nous continuons à voir de nombreuses opportunités attractives dans d'autres segments BtoB, notamment dans les logiciels, les services technologiques ou certains secteurs spécialisés à forte valeur ajoutée.

01

PRÉSENTATION DU GROUPE

1.1 L'IDI 08
1.1.1 Pionnier de l'investissement 08
1.1.2 Notre identité, nos valeurs 08
1.1.3 Notre métier 09
1.1.4 Notre expertise 09
1.1.5 Nos objectifs 10
1.1.6 Notre engagement durable 10
1.1.7 Le Gérant et les équipes du Groupe IDI 11
1.1.8 Le Conseil de Surveillance 16
1.1.9 Organigramme au 31 décembre 2025 17

1.2 L'IDI, UN MÉCÈNE ENGAGÉ AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE 19
Poursuite de son soutien à l'association 60 000 rebonds 19
Poursuite de son soutien à la Fondation du patrimoine 19

1.3 CHIFFRES OPÉRATIONNELS CLÉS 20
Chiffres clés au niveau de l'IDI 20
Chiffres clés des participations du *private equity* Europe 21

1.4 CONTEXTE GÉNÉRAL DU MARCHÉ DU CAPITAL-INVESTISSEMENT ET CONCURRENCE 23
Private equity France, LBO et capital-développement 23
Les principaux acteurs du capital-investissement 23
Private equity Pays Émergents 24

1.5 PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS ET DE CESSION EN 2025 24

1.6 L'ACTIVITÉ ET LE PORTEFEUILLE DE L'IDI 24
1.6.1 Gestion pour compte propre 24
Investissements réalisés depuis le 1er janvier 2026 40
1.6.2 Gestion pour compte de tiers 41
1.6.3 Autres actifs financiers 42

1.1 L'IDI

1.1.1 Pionnier de l'investissement

Avec 56 ans d'existence, l'IDI fait figure d'exception par sa longévité parmi les acteurs du capital-investissement. Sa faculté d'adaptation et d'innovation permanente lui permet de traverser les époques et les cycles. Grâce à des fondations solides et à une fidélité sans faille à ses valeurs, l'IDI a su durer et rester un acteur de référence du marché.

Créé en 1970 par les pouvoirs publics, l'Institut du Développement Industriel (IDI) a pour vocation d'accompagner en fonds propres les PME françaises. Dotée d'un statut parapublic, cette structure unique à l'époque a traversé les décennies. Privatisé en 1987 et introduit en Bourse en 1991, l'IDI reste un partenaire reconnu et privilégié des entreprises.

En 56 ans, l'IDI a accompagné plus de 850 entreprises dont certaines sont devenues des groupes internationaux performants à l'image de Bolloré, Zodiac ou encore Bongrain. Pionnier et précurseur, l'IDI a aussi au cours de toutes ces années constitué une véritable pépinière pour la profession du capital-investissement. Plus de 200 professionnels ont en effet contribué au succès de l'IDI et nombre d'entre eux ont joué par la suite des rôles importants au sein de sociétés industrielles ou de conseil, de banques d'affaires ou d'acteurs du capital-investissement.

1.1.2 Notre identité, nos valeurs

L'IDI est l'une des toutes premières sociétés d'investissement cotées en France. Spécialisée depuis 56 ans dans l'accompagnement des petites et moyennes entreprises, l'IDI dispose de 740 millions d'euros de fonds propres pour réaliser sa mission dans la durée aux côtés des dirigeants des sociétés dans lesquelles l'IDI investit. Véritable détecteur de croissance, l'IDI cible les pépites de demain. L'objectif de l'IDI : leur apporter les moyens humains et financiers afin d'accélérer leur développement, accompagner leur croissance, les aider à relever les défis et valoriser leur potentiel. La stabilité de son actionnariat et la qualité de ses équipes font de l'IDI, sur la durée, l'une des sociétés les plus performantes de son secteur.

Depuis son introduction en Bourse en 1991, l'IDI a ainsi délivré à ses actionnaires un taux de rendement interne, dividendes réinvestis, de 15,44 % soit une multiplication par 142 de son cours de Bourse en 35 ans. Depuis sa création, l'IDI a placé au cœur de sa stratégie l'esprit d'entreprise, l'innovation et la réactivité. Ces trois piliers de l'action du Groupe continuent aujourd'hui d'assurer son succès.

L'ESPRIT D'ENTREPRISE : DES ENTREPRENEURS AU SERVICE DES ENTREPRENEURS

Les dirigeants de l'IDI ont très tôt fait le choix, rare dans l'univers des fonds de capital-investissement, d'investir l'essentiel de leur patrimoine dans le Groupe dont ils ont la responsabilité. Ainsi, c'est parce qu'ils combinent au sein de l'IDI le rôle d'actionnaire et de dirigeant, que les dirigeants de l'IDI sont proches des préoccupations des entrepreneurs qu'ils accompagnent, à l'écoute de leurs besoins et de leurs problématiques.

Les équipes d'investissement partagent avec eux l'esprit d'entreprise, l'audace, l'implication et une capacité reconnue à anticiper les défis et les mutations auxquelles ils sont confrontés. Échanger pour faire avancer les entreprises, agir pour créer de la valeur sur le long terme et accélérer leur développement, telle est au quotidien la valeur ajoutée de l'IDI, partenaire de choix des entreprises auxquelles le Groupe apporte :

- une compréhension fine des enjeux et des besoins des dirigeants ;
- une grande souplesse permettant de donner une réponse adaptée à chaque situation particulière notamment en termes de durée de détention et de position au capital ;
- un alignement complet, sur le long terme, des intérêts des dirigeants de l'IDI avec ceux des entrepreneurs qu'ils accompagnent.

L'INNOVATION : UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ QUI SE RÉINVENTE

Parce que la finance évolue et que les enjeux mondiaux d'hier ne sont jamais ceux d'aujourd'hui, l'IDI a, depuis sa création, placé au cœur de sa stratégie l'innovation. Le Groupe fait ainsi à bien des égards figure de pionnier : rachat par ses dirigeants, choix de la Bourse pour poursuivre son développement, investissement dans les pays émergents.

Cette capacité d'innovation et de remise en cause permanente de ses acquis a permis à l'IDI de rester au fil des ans un interlocuteur privilégié de ses familles partenaires, de ses investisseurs institutionnels, des grandes familles industrielles et des actionnaires individuels.

LA RÉACTIVITÉ : DES DÉCISIONS RAPIDES POUR SOUTENIR LES PROJETS

Grâce à sa capacité d'exécution rapide, à la proximité et la stabilité de ses équipes d'investissement et de ses actionnaires et à son savoir-faire, l'IDI est en mesure de saisir rapidement les opportunités de développement.

Son statut de société d'investissement cotée lui confère une grande flexibilité dans l'approche des thèses d'investissement ou des décisions concernant les sociétés qui composent son portefeuille.

Fort d'un actionnariat stable et diversifié, l'IDI échappe à tout conflit d'intérêts et peut rapidement prendre et mettre en œuvre les décisions les mieux à même de créer de la valeur pour les entreprises qu'elle accompagne et pour tous ses actionnaires.

1.1.3 Notre métier

UNE PALETTE DE SAVOIR-FAIRE AU SERVICE D'UN MÉTIER UNIQUE : LE CAPITAL-INVESTISSEMENT

À l'origine dédié à l'investissement en fonds propres dans les petites et moyennes entreprises, le Groupe IDI a développé depuis 56 ans l'étendue de ses activités pour couvrir tous les métiers de l'investissement.

L'investissement pour compte propre

Une structure originale

Sa structure de société d'investissement cotée est un atout majeur dans le marché sur lequel le Groupe IDI intervient. Elle lui confère, par rapport aux fonds d'investissement, limités dans le temps et jugés sur leur capacité à retourner le plus rapidement possible à leurs souscripteurs l'argent investi, de réels avantages compétitifs à l'achat, durant la période de détention et à la vente.

L'IDI est ainsi en mesure de répondre à certaines contraintes spécifiques de pérennité, d'accompagner sur le long terme les entreprises et d'employer durablement les moyens financiers du Groupe dans des placements à rentabilité élevée.

Une stratégie d'allocation d'actifs prudente et visant à diversifier les risques

Volontairement sélectif dans le choix de ses investissements, le Groupe IDI applique également des règles strictes en matière de montants unitaires investis et de levier sur ses acquisitions.

L'IDI pratique une politique de gestion de sa trésorerie raisonnable et n'est pas endetté.

Cette stratégie d'allocation d'actifs évolue naturellement en fonction des conditions de marché qui peuvent, selon les opportunités, inciter le Groupe à renforcer ou alléger son exposition nette dans des classes d'actifs spécifiques.

L'investissement pour compte de tiers

La gestion pour compte de tiers constitue une composante de la stratégie d'investissement du Groupe IDI.

Le 23 mars 2023 l'IDI a acquis l'ensemble des activités de capital – investissement d'Omnes Capital. idiCo, agréée par l'AMF le 8 mars 2023 a renforcé l'activité de gestion pour compte de tiers du Groupe IDI.

idiCo gère environ 1 milliard d'euros dédiés aux PME et ETI françaises et européennes, à travers trois stratégies d'investissement : *lower mid-cap, small cap* et dette privée. Son activité s'inscrit dans la continuité des 20 années de présence d'Omnes Capital sur le marché français, avec plus de 136 entreprises accompagnées ces dernières années.

idiCo partage avec l'IDI une philosophie d'investissement fondée sur la collaboration, le dialogue et la conviction que la durabilité est un gage de performance.

Dans un contexte de marché exigeant, les efforts de levées de fonds se poursuivent, avec la commercialisation des nouveaux millésimes idiCo Expansion 4 (*Small Cap*) et idiCo Mezzanis 4 (Dette Privée), qui permettront d'accompagner de nouvelles entreprises dans leur croissance et de proposer aux investisseurs des stratégies différenciantes et adaptées aux besoins du marché. C'est dans ce même esprit de développement et pour répondre à une attente croissante du marché, que idiCo a lancé cette année une nouvelle verticale : idiCo Forteresse 1, un fonds dédié aux PME et ETI stratégiques des secteurs de la Défense et de la Souveraineté, doté d'une taille cible de 200 millions d'euros et proposant des solutions de financement flexibles, en majoritaire comme en minoritaire.

À l'international, l'IDI a investi dans les principaux pays émergents directement ou à travers ses participations dans les véhicules d'idiem et d'IDI Emerging Markets SA.

1.1.4 Notre expertise

UN SPÉCIALISTE DES PME AU SERVICE DE LA CRÉATION DE VALEUR

Fidèle à ses origines et capitalisant sur son expérience, l'IDI a choisi de concentrer son activité sur le segment de petites et moyennes entreprises qui constituent le vivier des grands groupes du futur et contribuent fortement au dynamisme du tissu économique et à la croissance des pays dans lesquelles elles sont implantées.

Les investissements réalisés permettent au portefeuille de l'IDI d'être diversifié en termes de secteurs : l'IDI investissant aussi bien dans l'industrie que dans les services selon les opportunités et le potentiel de création de valeur de chaque société analysée.

En apportant aux PME son expertise sectorielle, managériale et en matière d'ingénierie financière, notamment lorsqu'il s'agit de décisions stratégiques majeures (croissance externe, développement commercial, lancement de nouvelles activités), l'IDI agit en actionnaire professionnel actif et permet d'accélérer le développement des entreprises et de faire croître leur valeur sur le long terme.

1.1.5 Nos objectifs

UNE PERFORMANCE DURABLE PARMI LES MEILLEURES DU MARCHÉ

Pour continuer à offrir à ses actionnaires, année après année, des taux de rendement interne nettement supérieurs à la moyenne du marché, l'IDI poursuit sa stratégie reposant sur la diversification et la mutualisation de risques.

L'IDI entend :

- capitaliser sur son expertise des PME ;
- continuer à faire tourner son portefeuille en poursuivant sa politique de cession des actifs arrivés à maturité et en sélectionnant les opportunités d'acquisition d'entreprises en croissance organique forte ou par *build-up* et parfois des opérations complexes telles que MBI ou *carve out*.

1.1.6 Notre engagement durable

- Guidés par des valeurs fondamentales partagées avec toutes nos parties prenantes depuis plus de 50 ans, nous sommes profondément convaincus de la valeur durable créée par l'intégration des aspects ESG dans nos pratiques internes, nos décisions d'investissement et la gestion de nos participations ;
- notre politique ESG, solidement ancrée dans un document fondateur, vise à promouvoir l'alignement des valeurs de l'IDI avec les enjeux du développement durable, assurant ainsi la cohérence entre notre identité et notre approche d'investissement. Pour concrétiser cet engagement, nous avons établi une feuille de route interne avec des objectifs précis, évaluant ainsi notre performance ESG au fil du temps. La mise en œuvre de cette ambition s'appuie sur un comité RSE au sein du Conseil de Surveillance et d'un groupe de travail interne chargé de mettre en place et suivre la stratégie ESG de l'IDI ;
- au-delà de ces initiatives internes, nous renforçons nos relations avec nos participations en favorisant leur transformation responsable à long terme. Avant même la phase d'investissement, nous intégrons systématiquement les enjeux ESG, assurons un suivi régulier de leur performance à l'aide d'indicateurs spécifiques et collaborons avec elles pour définir des pistes d'amélioration adaptées à leur profil ;
- de manière concrète, l'IDI collabore avec des prestataires ESG pour réaliser son bilan carbone et son *reporting* ESG, non seulement pour elle-même, mais également pour ses participations ;
- en témoignage de notre engagement envers les normes éthiques et responsables les plus élevées, l'IDI a adhéré aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies, ajoutant une dimension exemplaire à notre démarche.

1.1.7 Le Gérant et les équipes du Groupe IDI

Placées sous la direction de Christian Langlois-Meurinne, dirigeant et actionnaire du Groupe, les équipes de l'IDI regroupent des professionnels de l'investissement aux parcours et aux expertises complémentaires.

Le fait que le dirigeant actionnaire et les équipes de l'IDI détiennent directement et indirectement une part majoritaire du capital et des droits de vote de l'IDI et que les membres de l'équipe aient la possibilité de co-investir sur chaque investissement assure un alignement d'intérêt avec l'ensemble des actionnaires.

DIRIGEANT ACTIONNAIRE

Christian Langlois-Meurinne

CEO
Comité Exécutif
Ancien élève de l'École polytechnique et titulaire d'un MBA de Harvard.

Il a plus de 50 ans d'expérience dans le domaine de l'investissement au travers de l'IDI dont il a conduit le rachat en 1987.

Il a été, au début de sa carrière, Directeur des Industries chimiques, textiles et diverses au ministère de l'Industrie entre 1979 et 1982.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité Exécutif accompagne le Gérant, Ancelle et Associés, dans l'exercice de ses missions et de sa mise en œuvre, coanimé par Julien Bentz, Managing Partner de l'équipe d'investissement et Tatiana Nourissat, Corporate Secretary and General Counsel et responsable de la stratégie ESG. Il regroupe les principaux responsables opérationnels et fonctionnels de l'IDI avec à sa tête Christian Langlois-Meurinne, dirigeant-actionnaire de l'IDI, mais aussi, depuis le 15 janvier 2026, Jonathan Coll, Partner et Augustin Harrel-Courtès, Partner.

Le Comité Exécutif de l'IDI est principalement chargé :

- d'assurer la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et de toutes les mesures arrêtées par le Gérant ;
- d'assurer le suivi des activités opérationnelles de chacune des activités de l'IDI ;
- d'émettre des propositions ou des recommandations sur tous projets, opérations ou mesures qui lui seraient soumis par le Gérant ;
- d'arrêter les objectifs d'amélioration de la performance de l'IDI.

Les équipes d'investissement

Julien Bentz

Managing Partner –
Membre du Comité Exécutif

Julien Bentz a rejoint l'équipe d'investissement de l'IDI en 2005. Membre du Comité Exécutif depuis 2015, qu'il coanime, il dirige depuis 2020 l'équipe d'investissement composée d'une douzaine de professionnels.

Au cours de plus de vingt années passées au sein du Groupe IDI, il a participé ou piloté près de cinquante opérations de prise de participation.

Julien siège aujourd'hui, en tant que Président ou administrateur, au sein de plusieurs conseils d'administration ou de surveillance de sociétés accompagnées par l'IDI, notamment Omnes, idiCo, Intersoft Electronics, Forsk, TTK, Prévost Laboratory Concept, Exsto et Ekosport.

Titulaire d'un MBA de INSEAD, diplômé de ESCP Business School et de mathématiques appliquées à l'Université Paris-Dauphine, il a débuté sa carrière en fusions-acquisitions chez Donaldson, Lufkin & Jenrette, puis en conseil chez Accenture.

Tatiana Nourissat

Corporate Secretary and General Counsel
Responsable ESG
Membre du Comité Exécutif

Avocat au Barreau de Paris, spécialiste dans le domaine des fusions-acquisitions, Tatiana Nourissat, membre du Comité Exécutif depuis sa création, qu'elle coanime, assure le suivi de la gouvernance et coordonne les fonctions corporate de l'IDI et leur implication dans les investissements. Tatiana est secrétaire du Conseil de Surveillance de l'IDI.

Tatiana est également en charge de la stratégie ESG et de son déploiement, préside le comité interne ESG de l'IDI et coordonne les actions de mécénat. Avant de rejoindre l'IDI en 2004, Tatiana a exercé pendant dix ans dans des cabinets d'avocats d'affaires internationaux et notamment au sein du cabinet Willkie Farr & Gallagher. Tatiana est Présidente de l'Association L'ENVOL (www.lenvol.asso.fr).

Tatiana est titulaire d'un DEA (master 2) de Droit des Affaires de l'université de Paris Dauphine, d'une maîtrise des sciences de gestion et d'une maîtrise de droit des affaires (université de Paris Assas).

Jonathan Coll

Partner
Membre du Comité Exécutif

Diplômé de l'ESSEC (Programme Grande École / MBA), Jonathan Coll cumule plus de 15 ans d'expérience en investissement en capital (LBO / capital-développement) et en fusions-acquisitions. Il débute sa carrière chez PwC Corporate Finance sur le segment des small et mid-caps, avant de rejoindre l'IDI en 2013.

Promu Partner en 2025 et membre du Comité Exécutif depuis le début de l'année, il a participé à près d'une vingtaine d'investissements pour le compte de l'IDI dans des secteurs variés, notamment les services financiers (Omnes, Albingia, idiCo, idinvest Partners…), l'industrie (Alkan…), le logiciel, les services (Ateliers de France, Culturespaces, Formalian, VOIP Telecom…), et l'agroalimentaire (Isla Délice).

Passionné par le développement international, les enjeux environnementaux et les nouvelles technologies, il accompagne également des participations telles que CFDP Assurances, Forsk, Intersoft, Omnes ou encore S4BT (ex-CDS Groupe).

Augustin Harrel-Courtes

Partner
Membre du Comité Exécutif

Augustin a rejoint l'IDI en 2011 et a été nommé Partner en 2024. Au cours de ses 15 années d'expérience en capital-investissement, il a mené une trentaine d'opérations de LBO et de build-up en France et à l'international dans divers secteurs d'activité, et notamment l'industrie (Flex Composite Group, Exsto), la santé (Groupe Winncare), les services B to B (Freeland, Dubbing Brothers), la SporTech (Ekosport, Natural Grass), ou encore les logiciels (Groupe Positive, Keobiz).

Convaincu que la réussite passe par l'humain, il accompagne activement les équipes dirigeantes de ses participations pour accélérer la croissance, structurer les organisations et relever les défis stratégiques, avec une approche pragmatique et orientée résultats sur le long terme.

Augustin est diplômé d'Audencia Nantes (PGE) et titulaire d'un Master 1 en droit des affaires de l'Université Paris X – Nanterre.

Sébastien Chaigne

Operating Partner

Sébastien a rejoint l'IDI en 2025 en tant qu'Operating Partner. Il apporte à l'équipe son expertise à l'intersection des industries avancées, du logiciel et du capital-investissement, acquise au cours d'un parcours de plus de 20 ans dans le conseil en stratégie, l'industrie et la tech.

Avant de rejoindre l'IDI, Sébastien a exercé comme Operating Partner indépendant auprès de divers fonds et éditeurs de logiciels cotés. Auparavant, il était Associate Partner chez McKinsey & Company, spécialisé dans l'accompagnement de clients des secteurs de l'industrie (aéronautique, industries de pointe) et de la technologie (services numériques, éditeurs de logiciels B2B), sur leurs enjeux de performance opérationnelle, de transformation et de croissance. Il a également dirigé pendant cinq ans les équipes de développement de l'éditeur de logiciels industriels ESI Group.

Au sein de l'IDI, Sébastien accompagne les participations dans leurs enjeux de transformation opérationnelle et technologique.

Jonas Bouaouli

Directeur d'Investissement

Au sein de l'IDI depuis 2016, Jonas intervient sur les opérations d'investissement et de croissance externe en France et à l'international.

Il a contribué à la constitution de Flex Composite Group jusqu'à sa cession au Groupe Michelin et a accompagné les sociétés Point de Vue et Alkan. Il assure actuellement le suivi de TTK et Intersoft Electronics.

Jonas est diplômé de l'ESCP et a également été impliqué dans plusieurs projets entrepreneuriaux.

Arnaud Pierucci

Directeur d'Investissement

Arnaud a rejoint l'IDI en 2016, après deux années passées en fusions acquisitions au sein de l'équipe de Natixis Partners (ex Leonardo&Co) et un an chez Eurazeo Small-Mid buyout. Il a été amené à conseiller des PME et fonds d'investissement dans le cadre d'opérations *midcaps* d'acquisition, de croissance externe, et de cession en France et en Europe. Au sein de l'IDI, il a participé à la réalisation, au suivi, et aux opérations de croissance externe des Groupes Winncare, Freeland (ex-Newlife), Formalian, Keobiz (HEA), Ateliers de France, et Prévost Laboratory Concept (PLC).

Arnaud est diplômé du Magistère Banque-Finance et du Mastère Techniques Financières et Bancaires de l'université d'Assas.

Jeanne Delahaye

Directrice de Participations

Jeanne a rejoint l'IDI en 2019 en tant que Chargée d'Affaires, après trois années passées en fusions acquisitions au sein du bureau parisien de goetzpartners où elle a été amenée à conseiller des PME et fonds d'investissement dans le cadre d'opérations de cession ou d'acquisition. Au sein de l'IDI, elle a participé à la réalisation et au suivi des investissements dans Dubbing Brothers, Ekosport, Exsto et Forsk, et a accompagné par le passé les investissements dans Flex Composite Group et VOIP Telecom.

Jeanne est diplômée de l'Université Paris Dauphine et du Mastère de Finance de l'ESSEC.

Inès Lavril

Directrice de Participations

Inès a rejoint l'IDI en 2019 en tant que Chargée d'Affaires après trois années passées au sein des équipes Transaction Services et Restructuring d'Eight Advisory, où elle a travaillé sur des opérations d'acquisitions et de cessions, à la fois pour des grands groupes et des fonds de *private equity*. Au sein de l'IDI, Inès est intervenue dans l'acquisition et le suivi de CDS Groupe, Groupe Positive, Talis Education Group, Culturespaces et Natural Grass, ainsi que lors des cessions et réinvestissements au sein de CDS Groupe et Groupe Positive.

Inès est diplômée de l'ESSEC et de l'Université Paris-Dauphine.

Antoine Bouyat

Chargé d'Affaires Senior

Antoine a rejoint l'équipe d'investissement en 2020 après de premières expériences chez PwC ainsi qu'au sein de l'équipe d'investissement de Bpifrance. À l'IDI, il a participé à la réalisation et au suivi des investissements dans Intersoft Electronics, PLC, Natural Grass, Culturespaces et Ekosport.

Antoine est diplômé de Grenoble EM et du MSc Finance Singapour.

Pierre-Olivier Duval

Chargé d'Affaires
Pierre-Olivier a rejoint l'équipe d'investissement en tant que Chargé d'Affaires en septembre 2025.

Il a débuté sa carrière par des stages en M&A chez Canaccord Genuity puis en conseil chez Kearney, avant d'exercer pendant quatre ans en tant que consultant en stratégie au Boston Consulting Group, où il est intervenu sur des projets variés pour des acteurs de *l'Asset Management,* du *Private Equity,* des services financiers et du *Retail*.

Au sein de l'IDI, il contribue à l'analyse et la structuration des opérations d'investissement du Groupe et participe au suivi de S4BT.

Pierre-Olivier est diplômé du Programme Grande École d'HEC Paris (double diplôme Master in Management d'HEC et Master in International Management de l'alliance CEMS).

Benjamin Dejonckheere

Chargé d'Affaires
Benjamin a rejoint l'équipe d'investissement en tant qu'Analyste en 2022 après de premières expériences en opérations financières chez Suez ainsi qu'au sein de l'équipe d'investissement de l'IDI. À l'IDI, il a participé à la réalisation et au suivi des investissements dans Forsk, TTK, Exsto, Freeland et Talis Education Group.

Benjamin est diplômé de l'EDHEC, de la Sungkyunkwan University et de UC Berkeley.

Léa Bernard

Senior Analyst
Léa a rejoint l'équipe d'investissement en tant que Senior Analyst en décembre 2025.

Elle a débuté sa carrière par une première expérience en conseil financier au sein d'EY, avant de rejoindre Accuracy à Singapour. Elle a ensuite exercé pendant deux ans et demi en tant que consultante en stratégie chez Roland Berger, où elle est intervenue sur des projets variés pour des acteurs de l'énergie, du transport, du B2C et du *Private Equity.*

Au sein de l'IDI, elle contribue à l'analyse et à la structuration des opérations d'investissement du Groupe et participe au suivi de CFDP et de Groupe Positive.

Léa est diplômée de l'école d'ingénieurs CentraleSupélec.

Olivia Gangneux

Senior Analyst
Olivia a rejoint l'équipe d'investissement en tant qu'Analyste au mois d'avril 2024 après de premières expériences en fusions acquisitions chez Translink CF ainsi qu'au sein de l'équipe d'investissement de l'IDI.

À l'IDI, elle a participé à la réalisation de l'investissement dans Prévost Laboratory Concept.

Olivia est diplômée du Master 225 – Finance d'entreprise et ingénierie financière de l'Université Paris-Dauphine.

1.1.8 Le Conseil de Surveillance

PRÉSIDENTE

Luce Gendry, Premier mandat le 30 juin 2008

Mme Gendry est, entre autres, *Senior adviser* chez Rothschild et Cie.

VICE-PRÉSIDENT

Allianz IARD, représentée par Jacques Richier, Premier mandat le 28 juin 2016

M. Richier est, entre autres, Président d'Allianz France.

MEMBRES

Gilles Babinet, Premier mandat le 26 juin 2019

M. Babinet est, entre autres, Co-Président du Conseil national du numérique.

BM Investissement, représentée par Nathalie Balla, Premier mandat le 22 juin 2021

Mme Balla est, entre autres, Présidente de NewR.

Sébastien Breteau, Premier mandat le 26 juin 2019

M. Breteau est CEO de Qima.

Philippe Charquet, Premier mandat le 30 juin 2011

M. Charquet est, entre autres, Gérant de Voltaire SARL.

Cyrille Chevrillon, Premier mandat le 12 mai 2022

M. Chevrillon est, entre autres, Président de la SAS Compagnie Financière Chevrillon.

Iris Langlois-Meurinne, Premier mandat le 27 juin 2017

Mme Langlois-Meurinne est *Global Chief Marketing Officer* de Ralph Lauren.

LIDA SAS, représentée par Grégoire Chertok, Premier mandat le 27 juin 2017

M. Chertok est, entre autres, Associé Gérant de Rothschild et Cie.

Domitille Méheut, Premier mandat le 26 juin 2014

Mme Méheut est Directeur d'Investissement de Phison capital.

Hélène Molinari, Premier mandat le 25 juin 2020

Mme Molinari est, entre autres, Gérante d'AHM Conseil.

1.1.9 Organigramme au 31 décembre 2025

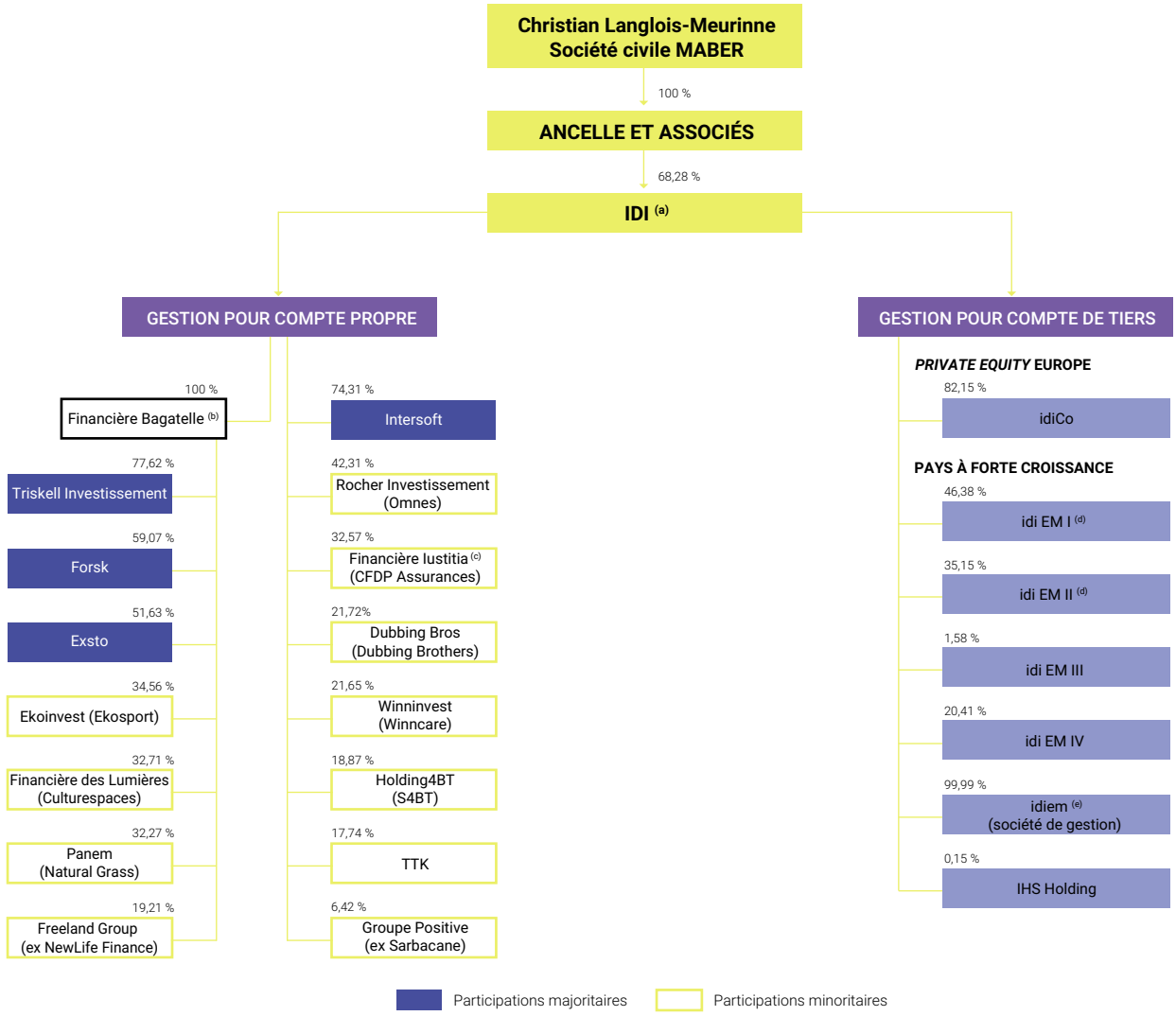

(a) Société dont les actions sont négociées sur le compartiment B d'Euronext qui exerce une activité de gestion pour compte propre de capital-investissement.

(b) Holding qui détient des participations de l'activité pour compte propre de l'IDI acquises après le 1er janvier 2019.

(c) Financière Iustitia est la holding d'acquisition de CFDP Assurances. IDI détient 32,57 % de Financière Iustitia et Financière Iustitia détient 50,20 % du capital de CFDP Assurances.

(d) idi EM I et idi EM II sont des compartiments de idiem SA, société anonyme de droit luxembourgeois qui exerce une activité d'investissement dans les fonds de Private Equity de pays émergents.

(e) Idiem est une société de gestion de portefeuilles agréée par la CSSF au Luxembourg et qui gère, entre autres, les fonds idi EM III et IV.

L'actionnariat de l'IDI est détaillé en page 141 du document d'enregistrement universel. Le tableau des filiales et participations figure dans l'annexe aux comptes sociaux, pages 131 et 132 du document d'enregistrement universel.

Les capitaux propres consolidés de l'IDI fin 2025 s'élèvent à 740 millions d'euros.

Les pourcentages exprimés sont en capital et droits de vote. L'ensemble des entités du Groupe IDI (à l'exception d'idiem) ont leur siège social situé en France.

DATE DE CRÉATION OU D'ACQUISITION DES DIFFÉRENTES STRUCTURES

- IDI a été créée en 1970. L'évolution de son capital est décrite page 141 du présent document d'enregistrement universel ;
- Financière Bagatelle : création le 4 novembre 2010 ;
- idiem SA : création le 28 mai 2008 ;
- idiem Partners : création en septembre 2012 ;
- idiCo : création le 19 mai 2021 et acquise par l'IDI le 23 mars 2023.

IDI est membre de France Invest et du CLIFF Investor Relations (Association française des professionnels de la communication financière). IDI a adhéré aux UNPRI (United Nations Principles for a Responsible Investment).

RÉPARTITION DES ACTIFS ET DES DETTES ENTRE LES PRINCIPALES ENTITÉS DU GROUPE IDI

La majorité des actifs et des emprunts du Groupe IDI sont logés dans IDI.

DIFFÉRENTS FLUX ENTRE IDI ET SES FILIALES ET CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les flux existants entre IDI et ses filiales sont décrits dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les engagements et conventions réglementées (pages 157 et 158 du document d'enregistrement universel).

Il n'existe aucune autre convention conclue entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote et une société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

La procédure d'évaluation des conventions courantes a été présentée au Comité d'Audit le 15 avril 2020 et approuvée par le Conseil de Surveillance le 20 avril 2020 puis mise en place par la Société, permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions et de sa mise en œuvre.

1.2 L'IDI, UN MÉCÈNE ENGAGÉ AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

Poursuite de son soutien à l'association 60 000 rebonds

L'IDI a poursuivi en 2025 son soutien à l'association 60 000 rebonds, créée en 2012 par Monsieur Philippe Rambaud, afin d'accompagner les chefs d'entreprise, dont la Société a fait l'objet d'une liquidation judiciaire, à rebondir dans un nouveau projet professionnel (entrepreneurial ou salarial), de les accompagner personnellement et professionnellement. Elle a également pour finalité de faire changer le regard de notre société sur l'échec.

L'Association est organisée selon un modèle de fédération et comprend à ce jour une association nationale et 10 associations territoriales implantées dans 46 villes et reliées à l'Association nationale par un Contrat d'Agrément d'un an renouvelable. Les Présidents des Associations territoriales sont membres du Conseil d'Administration de l'Association nationale.

60000rebonds.com

Poursuite de son soutien à la Fondation du patrimoine

Depuis 2022, l'IDI apporte son soutien à la Fondation du patrimoine, première organisation privée de France dédiée à la sauvegarde du patrimoine de proximité le plus souvent non protégé par l'État au titre des monuments historiques. L'action poursuivie par la Fondation du patrimoine s'inscrit au service du développement local durable, en soutenant la création d'emplois ainsi que la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, et en favorisant la transmission des savoir-faire traditionnels.

www.fondation-patrimoine.org

Visite de Tara Polar Station par les collaborateurs de l'IDI

Dans le cadre d'une sensibilisation à la construction d'un monde durable, les équipes IDI ont eu l'opportunité d'aller à la rencontre des équipes de la Fondation Tara Océan et en particulier de son directeur général, Romain Troublé en Islande. Les équipes IDI ont ainsi pris connaissance du programme scientifique en Arctique pour accélérer la recherche sur le climat et la biodiversité grâce à Tara Polar Station, nouvelle base scientifique dérivante achevée en avril 2025 par les Constructions Mécaniques de Normandie à Cherbourg.

1.3 CHIFFRES OPÉRATIONNELS CLÉS

Chiffres clés au niveau de l'IDI

En 2025, l'ANR par action, progresse de 8,10 % (après retraitement du complément de dividende (1,70 € par action) versé en 2025 au titre des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024). Cette croissance provient essentiellement de la performance des sociétés du portefeuille de *private equity* Europe.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 740 millions d'euros, soit une augmentation de 43,9 millions d'euros depuis le 31 décembre 2024. La capacité d'investissement nette de dettes de l'IDI[(1)] s'élève à 221,9 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 286,2 millions d'euros fin 2024. À cela s'ajoute un crédit investissement de 16 millions d'euros entièrement tiré, un crédit renouvelable de 30 millions d'euros non tiré et une facilité de caisse de 5 millions d'euros non utilisée.

En 2025, les acquisitions en *private equity* Europe ont porté sur 131,1 millions d'euros et les cessions sur 95,9 millions d'euros. Les principaux investissements, détaillés page 24 du présent document d'enregistrement universel, sont les prises de participation majoritaire dans Intersoft et Forsk ainsi que le réinvestissement dans le groupe CDS. Trois opérations de croissance externe ont également été réalisées avec plusieurs participations dont Ekoinvest (Ekosport), Panem (Natural Grass) et Exsto.

ÉVOLUTION DE L'ANR PAR ACTION DEPUIS 2018

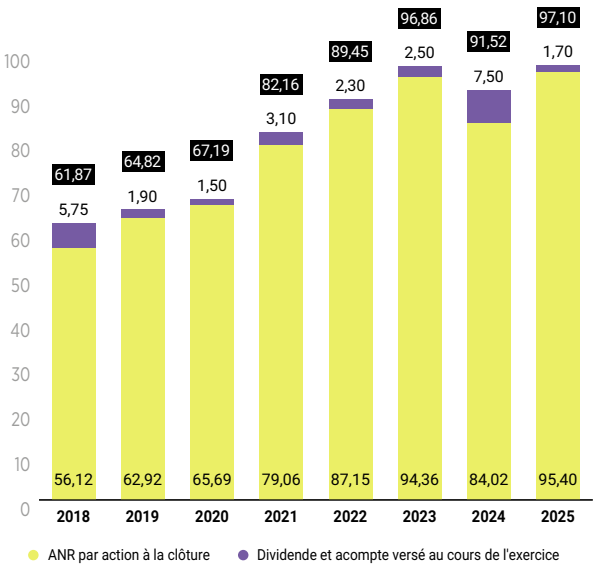

Les informations relatives à la gestion du capital figurent pages 141 et s. du présent document d'enregistrement universel.

RÉPARTITION DE L'ANR AU 31 DÉCEMBRE 2025

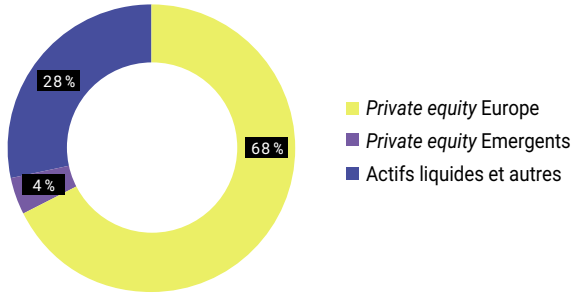

L'ANR au 31 décembre 2025, s'élève à 740 millions d'euros. Il est constitué de 68 % d'actifs de *private equity* Europe diversifiés tant en termes de zones géographiques en Europe que de secteurs d'activité. La partie actifs liquides, monétaires et autres constitue un peu plus du quart l'ANR. Ainsi, l'IDI est en capacité de poursuivre sa stratégie d'investissement ambitieuse (100 à 150 millions d'euros par an) tout en restant sélectif.

ÉVOLUTION DE L'ANR DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2024

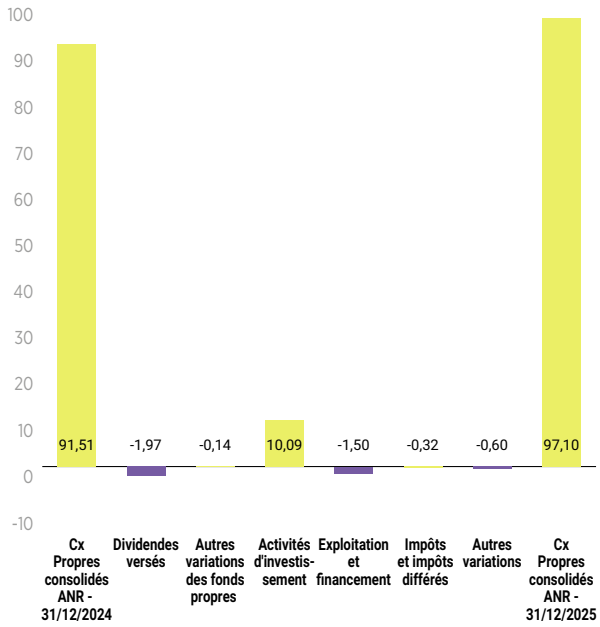

La variation de l'ANR résulte principalement de la bonne performance du *private equity* Europe.

(1) Périmètre IDI et sa filiale Financière Bagatelle.

NOTRE ACTIVITÉ EN 2025 : 2 ACQUISITIONS, 3 *BUILD-UPS*, 1 CESSION/RÉINVESTISSEMENT

Chiffres clés des participations du *private equity* Europe

1. ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE DU *PRIVATE EQUITY* EUROPE ENTRE 2024 ET 2025

+ 12,3 %

Bonne progression des chiffres d'affaires et volumes d'affaires* cumulés des participations entre 2024 et 2025

*incluant les build-up réalisés au cours de la période.

2. TRI BRUT DU PORTEFEUILLE DES PARTICIPATIONS DU *PRIVATE EQUITY* EUROPE SUR 5 ET 10 ANS

+ 28,5 %
5 ans

+ 23 %
10 ans

Que ce soit sur 5 ans ou 10 ans, le TRI brut du portefeuille des participations de *private equity* Europe demeure à un niveau élevé, proche des 30 % sur 5 ans et toujours proche des 25 % sur 10 ans, démontrant ainsi la capacité de l'IDI à accompagner ses participations à la création de valeur.

3. TRI ET MULTIPLES DES CESSIONS DES PARTICIPATIONS DU *PRIVATE EQUITY* EUROPE RÉALISÉES SUR 10 ANS

+ 23 %
TRI

2,6x
Multiple de c.

Au cours des 10 dernières années, l'ensemble des participations ont été cédées dans de très bonnes conditions, l'IDI démontrant ainsi que son modèle sans contrainte de temps lui permet de saisir les meilleures opportunités tant à l'acquisition qu'au moment de la cession. Au cours de l'année 2025, l'IDI a réalisé une cession avec réinvestissement.

4. UN LEVIER(1) QUI RESTE PRUDENT AU NIVEAU DES PARTICIPATIONS

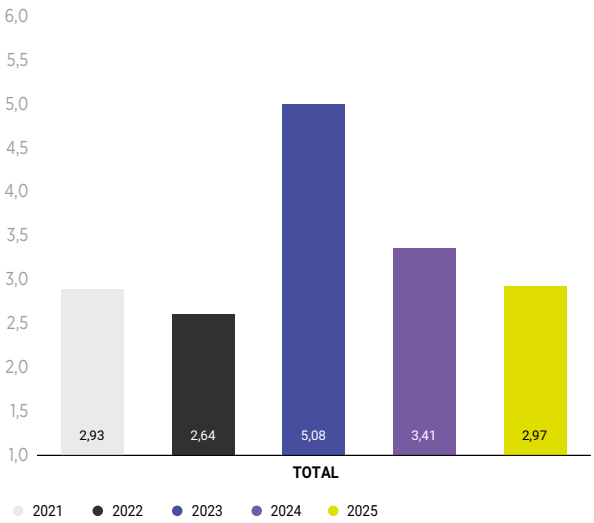

La baisse du levier moyen, de 3,41x à 2,97x, reflète principalement la progression des EBITDA et l'amélioration de la dette nette de plusieurs participations. Elle traduit ainsi un désendettement global du portefeuille entre les deux périodes, en ligne avec une politique de levier prudente.

5. NOTRE CAPACITÉ À ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL DE NOS PARTICIPATIONS

Cette carte illustre notre stratégie qui vise à transformer des PME en des ETI ayant un leadership national ou européen.

Europe

France (Ekosport, Winncare, Talis, Dubbing Brothers, Culturespaces, Freeland, S4BT, CFDP, Positive, Natural Grass, PLC, Exsto, TTK, Forsk)
Royaume-Uni (Winncare, Natural Grass, S4BT, TTK)
Italie (Dubbing Brothers, S4BT, Exsto, IE Group)
Allemagne (Dubbing Brothers, S4BT, Culturespaces, Positive, TTK, IE Group)
Belgique (Dubbing Brothers, Natural Grass, IE Group)
Suède (Dubbing Brothers)
Finlande (Dubbing Brothers)
Espagne (Winncare, Dubbing Brothers, Natural Grass)
Danemark (Winncare, Dubbing Brothers)
Croatie (S4BT)
Pologne (Winncare, S4BT, Positive)
Pays-Bas (Culturespaces, Ekosport)
Portugal (IE Group)

Autres géographies

US (Dubbing Brothers, Culturespaces, Exsto, TTK, IE Group, Forsk)
Australie (IE Group)
Chine (Forsk)
Inde (S4BT)
Dubaï (Culturespaces, TTK)
Tunisie (Winncare)
Corée du Sud (Culturespaces)
Algérie (Natural Grass)
Maroc (Natural Grass)
Brésil (Exsto)
Hong-Kong (Forsk, TTK)
Singapour (TTK)

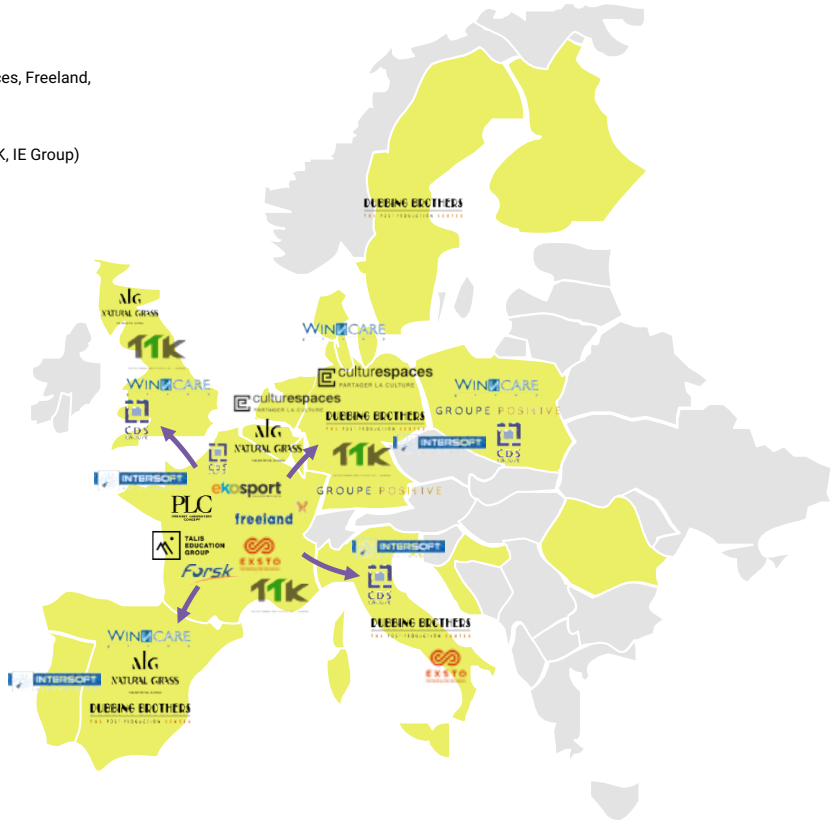

(1) Le levier moyen est calculé comme la somme des dettes nettes des participations divisée par le nombre de participations.

1.4 CONTEXTE GÉNÉRAL DU MARCHÉ DU CAPITAL-INVESTISSEMENT ET CONCURRENCE

Private equity France, LBO et capital-développement

LE MARCHÉ DU CAPITAL-INVESTISSEMENT

En 2025, l'industrie du capital-investissement en France a fait preuve d'une bonne résilience, avec une progression marquée des levées de fonds et des investissements, tandis que les cessions ont augmenté en valeur mais reculé en nombre, dans un environnement économique et géopolitique toujours complexe. Selon France Invest, 28,8 milliards d'euros ont été investis dans 2 714 entreprises en capital-investissement hors infrastructures, contre 26,0 milliards d'euros dans 2 692 entreprises en 2024. Cette hausse des montants investis est principalement portée par le rebond des opérations de grande taille, notamment celles supérieures à 100 M€, qui concentrent une part importante de l'activité, en lien aussi avec les fonds de continuation.

L'industrie demeure le premier secteur d'investissement, avec 25 % des montants investis (7 197 M€) et 23 % du nombre d'entreprises accompagnées (622) en 2025. Elle conserve ainsi une place centrale dans l'allocation sectorielle du capital-investissement français.

Les levées de fonds en capital-investissement hors infrastructures se sont élevées à 28,9 milliards d'euros en 2025, en hausse de 15 % par rapport à 2024. Toutefois, cette progression est portée par les fonds de continuation. Hors ces derniers, la collecte ressort à 23,0 milliards d'euros, soit une légère baisse de 2 %. Le marché reste par ailleurs marqué par un allongement de la durée des levées, qui atteint 23,6 mois en moyenne en 2025, traduisant des conditions de marché toujours exigeantes.

Du côté des souscripteurs, les fonds de fonds et autres gestionnaires d'actifs demeurent les premiers investisseurs (poids moyen en Europe de 2019 à 2024 : 20 %), représentant 35 % des montants levés. Le secteur public enregistre une nette progression, à 4,2 milliards d'euros, soit +68 % sur un an. À l'inverse, les engagements des personnes physiques et family offices reculent pour la deuxième année consécutive. Les capitaux levés à l'international représentent 39 % du total, un niveau globalement stable par rapport aux tendances récentes.

Parmi les faits saillants de l'année 2025 :

- l'industrie reste le premier secteur d'investissement, avec 25 % des montants et 23 % des entreprises accompagnées ;
- la part des investissements réalisés en France recule, avec 63 % des montants investis et 72 % des entreprises accompagnées, contre respectivement 73 % et 78 % en 2024, en raison d'opérations de grande taille menées à l'étranger ;
- les opérations de grande taille ont soutenu la hausse des investissements, les tickets supérieurs à 100 M€ représentant 13,9 milliards d'euros en 2025, contre 11,1 milliards d'euros en 2024 ;
- les fonds de continuation prennent une place croissante dans la dynamique du marché, tant du côté des levées que des investissements et des cessions.

En matière de cessions, 13,0 milliards d'euros ont été désinvestis en 2025, contre 11,9 milliards d'euros en 2024, soit une hausse de 9 % en valeur. En revanche, le nombre d'entreprises cédées recule à 1 191, contre 1 281 un an plus tôt, soit une baisse de 6 %. Cette progression en montant est notamment liée aux cessions vers d'autres acteurs du capital-investissement, qui atteignent 7,1 milliards d'euros en 2025, contre 6,0 milliards en 2024, en particulier *via* les fonds de continuation. Dans le même temps, les cessions industrielles ralentissent pour la deuxième année consécutive en nombre. Globalement, le marché des sorties reste inférieur à ce que laisserait attendre la dynamique d'investissement observée ces dernières années.

Dans ce contexte, les enjeux ESG continuent de structurer le marché, dans un cadre réglementaire européen en évolution. Plus largement, dans un environnement marqué par les enjeux de souveraineté, de réindustrialisation, d'innovation et d'autonomie stratégique européenne, le capital-investissement conserve un rôle clé de financement et d'accompagnement des entreprises. La poursuite de la normalisation du marché des cessions restera toutefois un facteur important pour assurer un renouvellement fluide du cycle d'investissement.

Sources : France Invest et Grant Thornton, Activité des acteurs du capital-investissement français en 2025, France Invest, mars 2026.

Les principaux acteurs du capital-investissement

L'IDI continue de se distinguer par sa structure juridique pérenne et la stabilité de ses capitaux, cette dernière lui permettant de saisir les opportunités dans un marché en constante évolution.

Parmi les principaux concurrents de l'IDI, nous pouvons notamment mentionner :

- les fonds : MBO & Co, 21 Invest, Abénex, Andera Partners, CAPZA, Argos Wityu, Equistone, Siparex, Naxicap, Qualium, Chequers Capital, Parquest ;
- les sociétés d'investissement : HLD Associés, Florac, Raise.

Private equity Pays Émergents

L'activité de *private equity* Pays Émergents dans son positionnement et sa stratégie, tout comme l'évolution des marchés en 2024 sont décrites page 39 du document d'enregistrement universel.

1.5 PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS ET DE CESSION EN 2025

Investissements et cession de l'IDI

Au cours de l'année 2025, l'IDI a réalisé, directement ou *via* Financière Bagatelle, plusieurs opérations comprenant deux acquisitions (91 millions d'euros), une cession avec réinvestissement et trois opérations de croissance externe, souvent financées sans apport de l'IDI, à savoir :

Acquisitions :

- *Intersoft (juin 2025) :* acquisition d'une part majoritaire du capital d'Intersoft, fabricant d'équipements et fournisseur de services technologiques de premier plan sur le marché des systèmes radars, dans le cadre d'un LBO secondaire aux côtés de l'équipe de management ;
- *Forsk (juillet 2025)* : acquisition d'une participation majoritaire au capital de Forsk, leader mondial dans l'édition de logiciels de planification et d'optimisation des réseaux de téléphonie mobile, aux côtés des fondateurs et du Président.

Cession avec réinvestissement :

- *Solution for Business Travel (janvier 2025)* : cession de la participation dans le Groupe CDS à l'occasion d'une opération *sponsorless* soutenue par Andera Partners et emmenée par son fondateur et CEO Ziad Minkara qui reprend la majorité du capital, l'IDI réinvestissant en minoritaire.

Opérations de croissance externe :

- *Groupe Freeland (mars 2025) :* acquisition de Mindquest, une plateforme technologique de premier plan dans le recrutement de freelances en IT et en finance ;
- *Natural Grass (juin 2025) :* acquisition de TSE (première opération de croissance externe), spécialiste des services de rénovation et d'entretien de terrains de sports, et principalement de golfs ;
- *Group Positive (octobre 2025)* : acquisition de Surfer, éditeur d'une plateforme SaaS de pilotage et d'optimisation SEO.

1.6 L'ACTIVITÉ ET LE PORTEFEUILLE DE L'IDI

1.6.1 Gestion pour compte propre

1.6.1.1 *PRIVATE EQUITY* EUROPE (INVESTISSEMENTS DIRECTS EN FONDS PROPRES)

Dans le secteur des investissements directs en fonds propres en France, le Groupe IDI a pour ambition de continuer à accompagner des sociétés leaders sur leur marché dans leur développement français et international et d'être prêt à s'engager sur le long terme aux côtés des entreprises et de leur *management*.

Le Groupe cible des ETI pour lesquelles l'IDI investit des montants, par opération, compris entre 25 et 70 millions d'euros (seul) et jusqu'à 100 millions d'euros (avec des co-investisseurs).

Sur le segment de marché du *private equity* Europe, les principales participations de l'IDI au 31 décembre 2025 sont :

1.6.1.2 LBO, ACQUISITIONS À EFFET DE LEVIER

Winncare Group

Date de l'investissement initial : réinvestissement en mars 2021 – Winncare Group

Opérations de croissance externe : novembre 2021 – Pharmaouest (France) ; novembre 2022 – Herida Medical (UK), mars 2024 : Scemed (France) ; Novembre 2024 : Five Mobility (UK)

Investissement total (comprenant investissement initial et investissements complémentaires) : 17,3 millions d'euros

Type d'opération : LBO tertiaire

% de détention : 21,65 %

Chiffre d'affaires 2025 : 149 millions d'euros (clôture mars)

Acteur de référence européen de la conception et de la fabrication de lits médicalisés, matelas anti-escarres et de lève-patients

Présent physiquement au travers de ses filiales en France, en Espagne, au Royaume-Uni, en Pologne, au Danemark et en Tunisie, Winncare Group est l'un des acteurs de référence dans la fabrication de matériel médical destiné à la prise en charge de la dépendance à destination principalement des EHPAD et du maintien à domicile (MAD).

Réalisant près de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires, dont près de 35 % hors de France, le Groupe emploie 800 salariés. Winncare s'appuie sur des équipes R&D dédiées en France, au Danemark, et au Royaume-Uni, et dispose ainsi d'un savoir-faire technique de pointe en termes de conception et de production.

Un portefeuille de marques reconnues, une position de leader européen

Composé de quatre principales sociétés opérationnelles et sites de production, le Groupe Winncare s'est constitué tant par croissance organique que par croissance externe, disposant aujourd'hui de marques commerciales fortes et reconnues sur une pluralité de marché au niveau mondial.

Winncare France (Asklé & Medicatlantic) – Composée de deux sites de production historiques à Nîmes et en Vendée, la division française du Groupe conçoit et produit principalement des lits médicalisés et des matelas techniques en mousse/air motorisé pour la prévention de l'escarre.

Winncare Nordic (Ergolet & Borringia) – Acquises par Winncare en 2015, Ergolet & Borringia, localisées au Danemark et en Pologne, sont spécialisées dans la conception et la fabrication de lève-patients sur rail mécaniques et électriques, ainsi que de l'ensemble des accessoires et outils connexes nécessaires au fonctionnement de ces derniers. Équipant une vaste majorité d'EHPAD/centres de soins dans les pays nordiques et se développant dans le reste de l'Europe, ce produit innovant permet de déplacer les résidents en perte de mobilité avec dignité et de limiter le recours au personnel soignant.

Winncare UK (Mangar Health Ltd.) – Souhaitant poursuivre la diversification de son portefeuille de solutions techniques dans la prise en charge de la dépendance physique et son empreinte géographique, le Groupe Winncare a réalisé en décembre 2018 l'acquisition de la société britannique Mangar Health Limited. Spécialiste de la conception et de la fabrication de lève-patients par air motorisé utilisés en cas de chute, et travaillant en étroite collaboration avec la NHS, Mangar Health est mondialement reconnue par le biais de ses produits Camel et Helk équipant l'intégralité des ambulances publiques et services d'urgence au Royaume-Uni.

Accélération du développement à l'international et pénétration de nouveaux marchés

Avec le soutien stratégique et capitalistique de l'IDI, actionnaire majoritaire du Groupe entre 2014 et 2021, et actionnaire minoritaire de référence depuis, Winncare poursuit actuellement sa stratégie de croissance par la diversification de son portefeuille produit (nouvelles technologies et innovations produits dédiées aux personnes âgées ou dépendantes), l'expansion de son réseau de distribution au niveau mondial, ainsi que par une politique active de croissance externe en France et à l'international.

Winncare a ainsi réalisé en novembre 2021 l'acquisition du Groupe Pharmaouest, société française spécialisée dans la conception, la fabrication et la distribution d'équipements de prévention de l'escarre et d'hygiène, et renforcé en novembre 2022 ses positions au Royaume-Uni *via* l'acquisition d'Herida Medical, l'un des principaux fabricants britanniques de systèmes de prévention d'escarres et d'équipements à destination des établissements de soins collectifs.

En 2024, Winncare poursuit sa stratégie de consolidation européenne par l'acquisition de 2 distributeurs spécialisés : Scemed (France), et Five Mobility (Royaume-Uni).

En mars 2026, l'IDI a annoncé être entré en négociations exclusives en vue de la cession de sa participation dans Winncare.

CFDP Assurances

Date de l'investissement initial : décembre 2018

Opérations de croissance externe : n.a.

Investissement total : 5,3 millions d'euros

Type d'opération : *buy-out* secondaire

% de détention : 16,7 % *via* Financière Iustitia

Primes acquises 2025 : 91 millions d'euros

Un spécialiste de la protection juridique

Par son réseau d'intermédiaires, ses partenariats de longue date avec d'importants groupements ou fédérations et ses 30 sites dédiés à la haute proximité juridique regroupant plus de 220 personnes, CFDP Assurances facilite l'accès au droit et à la justice, en apportant conseils et expertises dans le règlement des litiges, et ce, depuis 70 ans.

Malgré la crise Covid, la compagnie a poursuivi sa dynamique de croissance solide avec plus de 91 millions d'euros de primes acquises en 2025, essentiellement sur son cœur de métier qu'est la protection juridique (97 % de l'activité).

Dernier acteur indépendant sur le marché français

En marge de la cession d'Albingia à Eurazeo en 2018, IDI, le Groupe Chevrillon et Financière de Hambourg – regroupant M. Bruno Chamoin et des cadres d'Albingia – ont conservé la participation minoritaire dans CFDP Assurances acquise en 2016, dans le cadre d'une opération sans effet de levier, à parité avec les équipes de CFDP et la SCOR en investisseur minoritaire. Sous l'impulsion de cet actionnariat équilibré, la compagnie a notamment renforcé son système de contrôle interne, l'organisation des fonctions clés réglementaires et entamé le déploiement d'un nouveau système d'informations pour accompagner la digitalisation de ses activités tout en conservant la maîtrise de son portefeuille de polices.

En 2020, du fait de la cession de la part minoritaire détenue par la SCOR, IDI et ses co-associés – le Groupe Chevrillon et Financière de Hambourg – sont devenus conjointement majoritaires au capital, les salariés de CFDP profitant également de l'opération pour se reluer.

CFDP Assurances demeure la seule compagnie indépendante en protection juridique préservant ainsi les assurés de tout conflit d'intérêts potentiel dans un marché dynamique où opèrent les filiales de grands groupes d'assurances ou de mutuelles (Groupama PJ, AXA PJ, COVEA PJ ou encore Allianz PJ). Sa raison d'être « s'engager pour une société apaisée » et son fort engagement sociétal en font un acteur unique sur son marché.

L'innovation est au cœur de l'ADN de la compagnie en atteste son côté précurseur dans le développement et l'usage de l'intelligence artificielle générative avec l'introduction d'ADELIA, primée par deux Trophées d'Or de l'Assurance en 2023, qui intervient dans la relation client et l'efficacité des services juridiques.

Accélération du développement à l'international et pénétration de nouveaux marchés de niche

Capitalisant sur cette indépendance, une expertise reconnue et une proximité géographique, CFDP Assurances entend poursuivre son dynamisme pour demeurer l'acteur de référence de la protection juridique (i) en développant des offres sur-mesure et de nouvelles gammes de produits pour les courtiers partenaires, les grands comptes ou encore les *legaltechs*, (ii) en renforçant son équipe commerciale, (iii) en se posant comme un référent de qualité pour les compagnies d'assurance et les mutuelles souhaitant bénéficier des compétences du Groupe et de la qualité de services, tout en (iv) promouvant les engagements RSE de la compagnie.

Enfin, CFDP Assurances poursuit activement son développement à l'international notamment en Belgique, au Luxembourg et bientôt en Espagne.

Dubbing Brothers

Date de l'investissement initial (réinvestissement) : juin 2021 – Dubbing Brothers (France)

Opérations de croissance externe : janvier 2022 – AdHoc Studios (Espagne) ; mars 2022 – Interopa (Allemagne) et Sedif (Italie) ; mai 2022 – Eurotroll (Suède)

Investissement total : 29,8 millions d'euros

Type d'opération : LBO secondaire

% de détention : 20,1 %

Chiffre d'affaires 2025 : 125,5 millions d'euros

Leader européen du doublage de films et séries premium

Avec 155 studios d'enregistrement et de mixage localisés en France, Belgique, Italie, Allemagne, Espagne, Suède, Finlande, Danemark et aux États-Unis, Dubbing Brothers est l'acteur majeur de l'industrie du doublage premium en Europe. Le groupe offre des prestations de doublage pour le cinéma, la télévision et les plateformes de streaming, ainsi que des prestations de sous-titrage, d'audiodescription et de laboratoire vidéo. Les plus grandes sociétés de production, de distribution et de diffusion, parmi lesquelles Disney, Netflix, Apple, Warner ou encore Sony Pictures, accordent leur confiance depuis de nombreuses années à Dubbing Brothers. Le groupe réalise 125 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2025, dont 56 % à l'international, et emploie près de 450 personnes.

Groupe indépendant et intégré offrant des solutions *one stop shop* aux majors de l'industrie

Créé en 1989 par Philippe Taieb, Dubbing Brothers est devenu, par croissance organique et externe, le principal acteur indépendant et totalement intégré (opérant ses propres studios) de l'industrie du doublage en Europe. Dans le cadre d'un processus de transition familiale, l'IDI et Pechel ont initialement investi en février 2016 afin de permettre la sortie des fondateurs et la montée au capital de leurs deux fils, Alexandre et Mathieu, aujourd'hui à la tête du groupe. En juin 2021, l'IDI réinvesti à parts égales avec CAPZA, accompagnés par Pechel, aux côtés des frères Taieb et des cadres clés afin de poursuivre l'accompagnement de Dubbing Brothers.

Depuis l'entrée de l'IDI au capital en 2016, le groupe a vu son chiffre d'affaires passer de 45 à 125 millions d'euros et a accéléré son développement en Europe, avec notamment l'acquisition en février 2019 de Film & Fernseh Synchron (FFS), un des leaders en Allemagne du doublage de films et séries avec 11 studios d'enregistrement à Berlin et Munich, puis celle de l'espagnol AdHoc Studios en janvier 2022 avec 5 studios à Madrid. En mars 2022, le groupe a renforcé ses positions sur le marché Italien avec l'acquisition des 8 studios de Sedif basés à Rome, et en Allemagne avec l'acquisition d'Interopa et ses 6 studios à Berlin. Enfin, l'acquisition du suédois Eurotroll en mai 2022 a permis d'ajouter 4 nouvelles langues à son offre multilingue avec 15 studios basés à Stockholm, Helsinki et Copenhague.

Poursuite de l'expansion internationale

Avec le soutien de ses partenaires financiers, l'équipe de *management* entend poursuivre son développement à l'international, en Asie et en Amérique du Sud notamment, tout en continuant d'investir dans l'équipement de ses studios avec les dernières technologies audio et vidéo et dans l'augmentation de ses capacités pour accompagner la croissance des volumes de contenus à doubler (36 nouveaux studios en France, Italie, Allemagne et États-Unis en 2022, hors sociétés acquises, et 9 nouveaux studios début 2026 aux États-Unis et en Espagne). Enfin, le groupe innove régulièrement, notamment dans ses logiciels propriétaires (15 personnes dédiées à la R&D et centre d'expertise lié à l'intelligence artificielle), pour fournir à ses clients internationaux une offre globale de grande qualité en constante amélioration.

Freeland (ex – Newlife)

Date de l'investissement initial : réinvestissement en mars 2023 – Freeland Group

Investissement total : 20,0 millions d'euros

Type d'opération : LBO secondaire

% de détention : 19,2 %

Chiffre d'affaires 2025 : 410 millions d'euros

Un acteur de premier plan de l'univers des services aux indépendants en France

Issu du rapprochement de ITG et ABC Portage en 2019 sous l'égide de l'IDI, Freeland est devenu l'acteur de référence du marché des services aux indépendants : portage salarial, portage et accompagnement administratif, *staffing*, plateforme de recrutement pour *freelances*, conseils juridiques, bureau virtuel de gestion, et formation.

Au travers de ses marques (Freeland Management Services, ITG, ABC Portage, FCI Immobilier, Links, Portéo, ACPI, Freeteam, Consultime, Intervia, Asenium et Mindquest) et de ses plateformes digitales efficientes (codeur.com, freelance-informatique.fr), Freeland offre plus d'une cinquantaine de services à plusieurs milliers d'indépendants chaque année, ce qui lui permet de bénéficier d'une base d'activité diversifiée et de positions reconnues sur plusieurs segments.

Le Groupe compte au 31 décembre 2025 c. 200 salariés permanents.

La digitalisation de ses services au profit de ses clients

L'offre du Groupe repose sur la combinaison de proximité terrain et d'une digitalisation importante de ses services. Freeland a en effet créé une communauté d'indépendants fidèle et prescriptrice lui permettant de se placer comme acteur incontournable du marché.

À travers ses multiples plateformes internet, la Société possède un écosystème digital puissant permettant à près de 12 millions de visiteurs chaque année de bénéficier gratuitement d'informations et de conseils sur la thématique du travail indépendant.

Poursuite du développement en France et pénétration de nouveaux marchés

Avec le soutien stratégique et capitalistique de l'IDI, actionnaire majoritaire du Groupe entre 2019 et 2023, et minoritaire depuis mars 2023, le Groupe Freeland œuvre à poursuivre sa stratégie de développement en Europe tant par croissance organique (dans un marché des travailleurs indépendants en mutation, dont les perspectives de long terme demeurent favorables, malgré une conjoncture plus contrastée à court terme) que par croissance externe afin de consolider le marché des services aux indépendants.

Depuis l'investissement initial de l'IDI en 2019, cette stratégie de croissance externe s'est concrétisée avec l'acquisition de Freeteam (mars 2021 – portage salarial), Consultime (juillet 2021 – *staffing*), Codeur (mars 2022 – plateforme de *freelances*), Intervia (octobre 2022 – portage salarial), Asenium (mai 2024 – *staffing*) et Mindquest (mars 2025 – *staffing*).

Holding4BT (S4BT)

Date de l'investissement initial : réinvestissement en janvier 2025

Investissement total : 30,6 millions d'euros (1)

Type d'opération : OBO secondaire

% de détention : 18,87 % (1)

Volume d'affaires 2025 : 650 millions (1)

Un Groupe leader des solutions de réservation et des services liés à l'hôtellerie d'affaires

Leader français indépendant et second acteur européen, le Groupe S4BT (Solutions for Business Travel) regroupant les marques CDS, Goelett, CRC, TMS, SIAP, Methodica et Trevium propose une plateforme digitale complète intégrant des solutions technologiques conçues pour répondre aux besoins complexes d'une large clientèle de grands comptes (CAC 40, ETI…) et d'agences de voyages dans le cadre de voyages d'affaires. En combinant outils à forte valeur ajoutée et services essentiels (plateforme de réservation, accompagnement, solutions de paiements et de *reportings*, développements sur-mesure) le Groupe offre une solution tout-en-un, permettant à ses clients de faciliter le suivi des dépenses d'hôtellerie tout en assurant une expérience fiable et de qualité. Fondé en 2001 par son actuel PDG, Ziad Minkara, le Groupe a connu une croissance soutenue depuis sa création suite à la conclusion de partenariats stratégiques avec de grands *corporate* et des agences de voyages de premier rang, soutenue par l'exécution d'une stratégie de croissance externe ambitieuse. Son positionnement unique lui permet de répondre aux besoins de tous les secteurs d'activité et tailles d'entreprises, qui privilégient la maîtrise de leurs budgets de dépenses hôtelières.

S4BT comptait à fin 2025 près de 500 collaborateurs (1) répartis dans 7 pays européens (France, Allemagne, Italie, Pologne, Croatie, Roumanie et Vietnam) et générait un volume annuel de réservations hôtelières de 650 millions d'euros (1).

Devenir l'expert européen de l'intégration de solutions de réservation, de paiement et de services liés à l'hôtellerie d'affaires

Le Groupe s'est fortement développé depuis l'entrée au capital de l'IDI début 2020, à la fois par croissance organique et à travers la mise en place d'une stratégie de croissance externe européenne réussie, lui permettant de passer en 5 ans de 80 à 650 millions d'euros de volume d'affaires. En 2022, le Groupe a ainsi enrichi ses services avec l'acquisition de Goelett, anciennement Rydoo Travel, un outil de réservation destiné aux TMC avant de, l'année suivante, consolider sa présence sur le marché européen avec l'acquisition de Corporate Rates Club (CRC) en Allemagne puis celle de SIAP fin 2024, premier fournisseur italien de solutions ERP pour les agences de voyages d'affaires. Ces marques permettent ainsi d'offrir une gamme de services complète pour répondre aux besoins variés des entreprises et des agences de voyages à travers l'Europe.

Fort du soutien stratégique et capitalistique d'Andera Acto, Geneo Cap, SMABTP et Byway entrés au capital en janvier 2025 en marge d'une opération *sponsorless* ayant permis à Ziad Minkara de reprendre la majorité, ainsi que du réinvestissement de l'IDI, le Groupe a confirmé sa stratégie d'élargissement de son offre de produits et de son empreinte géographique *via* l'acquisition en février 2026 de Travel Centric Technology, société mère londonienne d'HotelHub, une plateforme technologique hôtelière au service des TMC internationales. Avec HotelHub, S4BT représente désormais 8 marques spécialisées dans le voyage d'affaires, plus de 5 milliards de dollars de volume annuel de réservations hôtelières, plus de 60 000 réservations hôtelières par jour, un accès à plus de 2 millions d'établissements dans le monde, et 700 collaborateurs à l'échelle mondiale, dont 50 % dédiés à l'innovation, à la technologie et au développement produit.

(1) Données à fin 2025, excluant l'impact de l'opération d'acquisition d'HotelHub finalisée en février 2026.

GROUPE POSITIVE

Groupe Positive

Date de l'investissement initial (réinvestissement) : septembre 2022

Dernières opérations de croissance externe : février 2023 – 4Dem (Italie) ; mars 2023 – Signitic ; juillet 2023 – noCRM.io ; novembre 2023 – User.com (Pologne) ; décembre 2023 – Mailingwork (Allemagne) ; août 2025 – Mailtastic (Allemagne) ; octobre 2025 – Surfer (Pologne) ; janvier 2026 – Sigilium

Investissement total : 10,6 millions d'euros

Type d'opération : LBO tertiaire

% de détention : 6,1 %

Chiffre d'affaires 2025 : 67 millions d'euros

Un acteur européen de référence dans le marketing digital

Groupe Positive est un éditeur de logiciels proposant à près de 40 000 PME et TPE, principalement issues du secteur BtoB, des solutions de *marketing automation* (*emailing*, SMS et CRM) en mode SaaS dans le cadre de leurs campagnes de fidélisation et de communication, de gestion de signatures d'*emails* ainsi que de *content management*. Le Groupe emploie près de 400 salariés, principalement basés dans la région lilloise mais également en Allemagne, en Pologne et en Italie.

Une gamme de solutions dédiées à la communication digitale des entreprises

Depuis sa création en 2001, la Société a su enrichir son logiciel Sarbacane avec de nouvelles fonctionnalités permettant, entre autres, d'améliorer la construction des emails (*email builder*) ou encore l'efficacité des campagnes avec des outils d'intelligence artificielle (envoi prédictif, *eye tracking*, etc.). Le groupe s'est ensuite diversifié en ajoutant des offres de CRM, de gestion des signatures d'*emails* suite à l'acquisition de Signitic en 2023 puis de *content management* en 2025 grâce à l'intégration de Surfer SEO. Reconnu pour la qualité de son service client, avec un accompagnement sur-mesure et des formations à distance, le Groupe est dans une démarche d'amélioration continue de son offre de services pour répondre aux attentes du marché.

Dans le cadre d'une nouvelle opération capitalistique ayant permis l'entrée d'EMZ, l'IDI a réinvesti en septembre 2022 une partie de ses produits de cession pour détenir une participation minoritaire aux côtés du fondateur et de l'équipe de *management*. À cette occasion, le Groupe a également souhaité se renommer afin de regrouper l'ensemble de ses offres sous le nom Groupe Positive.

Un groupe devenu, grâce à sa stratégie de build-up, multisolution et européen

Avec le soutien de l'IDI et d'EMZ, le Groupe a accéléré son développement au travers du lancement de nouvelles offres et services en interne, et de croissances externes en France sur des verticaux adjacents ainsi qu'en Europe, avec un focus sur les acteurs indépendants similaires au Groupe.

Suite à l'acquisition de Rapidmail en février 2021, Groupe Positive a changé de dimension pour devenir un groupe multisolutions paneuropéen pour les PME/TPE dans l'univers du marketing digital. Le Groupe a poursuivi cette stratégie en 2022 avec l'acquisition de Marketing1BY1 (octobre 2022 – gestion de données), puis en 2023 avec l'intégration de cinq sociétés en France, Italie, Pologne et Allemagne. En 2025, le Groupe a acquis Mailtastic en Allemagne (août 2025 – signature d'*emails*) ainsi que le polonais Surfer (octobre 2025 – optimisation SEO). Groupe Positive continue d'étudier de nouvelles opportunités de croissances externes afin de poursuivre son développement européen dans les prochaines années.

Ekosport

Date de l'investissement initial : décembre 2021 – Ekosport

Opération de croissance externe : décembre 2024 – SkiWebShop (Pays-Bas)

Investissement total : 32,1 millions d'euros

Type d'opération : LBO primaire

% de détention : 33,92 %

Chiffre d'affaires 2025 : 130,7 millions d'euros (clôture au 31 mars)

Distributeur européen majeur d'articles de sports *outdoor*

Ekosport est un des principaux acteurs du marché européen de la distribution multicanale d'équipements de sports *outdoor* : chaussures, vêtements et accessoires pour le ski, la randonnée, le trail, le running, l'escalade, le bivouac, le cyclisme, etc. Le groupe distribue plus de 25 000 références provenant d'environ 300 grandes marques (Salomon, The North Face, Rossignol, Picture, Patagonia, etc.) *via* son site e-commerce ekosport.fr en France et dans 12 pays européens, ainsi qu'à travers son réseau en propre de 16 magasins situés dans la région Rhône-Alpes (Lyon, Grenoble, Epagny, Chambéry, Gap, Albertville, Annemasse, Avignon, Annecy), à Paris (Madeleine depuis 2024 et Montparnasse depuis 2025), Ornex, Saint-Étienne et Marseille. Basé à Chambéry où il opère un centre logistique de 15 000 m^2, Ekosport emploie plus de 400 personnes et réalise plus de 130 millions d'euros de CA en 2025, dont près de 40 % à l'international.

Acteur multicanal en forte croissance

Créé en 2007 par Yannick Morat, Ekosport distribuait à l'origine des équipements de sport d'hiver en ligne, avant de se développer vers un modèle multicanal avec l'ouverture d'un premier magasin en 2011 à Frontenex (Savoie). Le groupe a rapidement procédé à l'élargissement de l'offre à l'ensemble des pratiques du sport *outdoor* en été et en hiver, permettant une forte croissance du CA avec également l'essor de l'activité e-commerce aussi bien en France qu'en Europe, et le développement du réseau physique avec, d'une part, l'ouverture de 8 nouveaux points de vente et, d'autre part, l'acquisition de deux magasins Espace Montagne à Epagny et Grenoble.

En décembre 2021, IDI (accompagné en suiveur par Garibaldi Participations, filiale de la Banque Populaire AURA) a pris une participation minoritaire aux côtés de Frasteya, holding détenue par Yannick Morat et ses associés historiques Franck Wesse, François Salomon et Stéphane Morat, et de l'équipe management.

Depuis, le groupe a densifié son maillage territorial avec l'ouverture de 6 magasins, dont récemment en 2024 son premier flagship à Paris (Madeleine) sur une surface de vente de plus de 1 400 m^2, complétée en 2025 par une ouverture à Marseille au printemps, puis par une seconde adresse parisienne (Montparnasse) en septembre.

En parallèle, Ekosport accélère son expansion européenne avec l'acquisition en décembre 2024 du *pure-player* SkiWebShop, leader néerlandais de la vente en ligne d'équipements de sports d'hiver, permettant de renforcer ses positions sur les marchés Benelux et DACH.

Consolidation des positions en France et accélération du développement à l'international

Avec le soutien de ses nouveaux partenaires financiers, l'équipe de management, emmenée par Yannick Morat et Frédérick Herbst, souhaite continuer à structurer le groupe, notamment en marketing digital, pour capter une part importante de la croissance du marché de l'*outdoor*, et accélérer son développement *via* notamment l'expansion de son réseau de points de vente dans d'autres grandes villes françaises (Toulouse, Bordeaux, Lille, Rennes, etc.) et au travers d'acquisitions ciblées en vue de poursuivre la diversification du portefeuille de produits et l'expansion d'Ekosport à l'international.

culturespaces
PARTAGER LA CULTURE

Culturespaces

Date de l'investissement initial : mars 2022

Investissement total : 14,7 millions d'euros

Type d'opération : Carve-out

% de détention : 29,6 %

Chiffre d'affaires 2025 : 89,3 millions d'euros

Un acteur de référence dans la gestion globale de lieux culturels

Créé en 1990, Culturespaces a plus de 30 ans d'expérience dans la gestion déléguée de sites culturels en France. Ayant débuté en tant qu'opérateur privé dans la gestion globale de monuments, musées et centres d'art, Culturespaces est progressivement devenu une référence dans la création de centres d'art numérique et d'expositions immersives. Le Groupe exploite aujourd'hui une dizaine de sites en propre dont 2 sont liés à son activité historique de gestion déléguée de monuments et musées d'exception tels que le Musée Jacquemart-André ou encore l'Hôtel de Caumont – Centre d'Art à Aix-en-Provence, ainsi que des centres d'art numériques situés notamment en France et à l'international.

Comptant aujourd'hui près de 400 collaborateurs, les différents sites opérés par le Groupe ont accueilli en 2025 près de 4,2 millions de visiteurs.

Un pionnier mondial dans la création de centres d'art numériques et d'expositions numériques

Culturespaces se distingue aujourd'hui par un savoir-faire complet dans la création de centres d'art numériques depuis la sélection et l'adaptation de lieux uniques à la production d'expositions numériques immersives grâce à une maîtrise technologique et une équipe d'expert en histoire de l'art en interne. Depuis l'inauguration en 2012 du premier centre d'art numérique aux Baux de Provence, le Groupe est devenu une référence de l'art immersif avec l'ouverture de 6 centres digitaux additionnels en propre : l'Atelier des Lumières à Paris, le Bassins des Lumières en 2020 dans l'ancienne base sous-marine de Bordeaux, ainsi qu'à l'international avec les ouvertures de New York et Amsterdam en 2022, Dortmund en 2023 et Hambourg en 2025.

Culturespaces est par ailleurs une entreprise attentive à sa mission de démocratisation de l'accès à la culture, notamment à travers sa Fondation Culturespaces qui organise des expériences culturelles pour les enfants les plus éloignés de l'offre culturelle afin de leur permettre d'avoir accès à l'art et au patrimoine pour éveiller, développer et révéler leur créativité.

En 2022, IDI, le Groupe Chevrillon et Capza prennent une participation majoritaire au capital de Culturespaces aux côtés de l'équipe de *management* emmenée par Bruno Monnier.

Accélération des ouvertures à l'international

Avec le soutien du nouveau consortium d'actionnaires, l'équipe de *management* accélère le développement international de Culturespaces en capitalisant sur son catalogue existant de plus de 30 expositions ainsi que sur son expertise dans la création de nouvelles expositions immersives et leur intégration dans des lieux uniques dont il assure la gestion ou qu'il délègue à un partenaire local pour certaines géographies plus lointaines comme c'est le cas en Corée du Sud et au Japon. Depuis l'entrée des partenaires financiers, 4 nouveaux centres d'art numériques ont été inaugurés en propre et une franchise ouvrira à Tokyo courant 2026. D'autres projets d'ouvertures sont à l'étude pour les prochaines années en France et à l'international.

Omnes

Date de l'investissement initial : mars 2023

Opérations de croissance externe : n.a.

Investissement total : 32,7 millions d'euros

Type d'opération : LBO primaire

% des droits de vote : 40,0 %

AuM décembre 2025 : 6,7 milliards d'euros

Société de gestion reconnue du capital-investissement dédiée à la transition énergétique et à l'innovation

Gérant plus de 6,5 milliards d'euros à travers ses activités liées à la transition énergétique et l'innovation (Énergies Renouvelables, Ville Durable, venture capital Deeptech et co-investissement), les équipes d'Omnes Capital s'attellent à démultiplier leur impact sur les grands enjeux de la transition écologique au niveau européen : développement de capacités de production d'énergie verte, décarbonation des villes, innovation durable et, plus largement, transition environnementale et sociale des entreprises.

Une expertise unique en Europe dans les infrastructures de production d'énergies renouvelables

Créée en 2006 par Serge Savasta, l'activité d'investissement dans les infrastructures de production d'énergies renouvelables prend des participations au capital de développeurs *mid market* européens tels qu'Enova ou TagEnergy. Près de 3,0 milliards d'euros ont ainsi été déployés dans 60 participations depuis son lancement. Leur dernier millésime – CapEnergie 5 – a largement dépassé son *hard cap* en clôturant à 1,8 milliard d'euros soit le triple de la taille de son prédécesseur. L'ambition est ainsi de pouvoir viser des tickets unitaires d'environ 200 millions d'euros et ainsi créer de véritables producteurs indépendants d'énergie européens.

Un leader français du capital-risque

Sous l'égide de Michel de Lempdes, Omnes s'est également imposé dans le paysage français du capital-risque avec près de 700 millions d'euros investis dans des secteurs comme la santé et le numérique et une forte polarisation sur le financement des start-up dans des domaines stratégiques (cybersécurité, green tech, Space tech etc.) travaillant sur des modèles de rupture technologique, aussi connus sous le nom de *deeptechs*. Le fonds Real Tech II en cours de levée a, d'ailleurs, récemment obtenu le label Tibi2.

Une ambition paneuropéenne pour atteindre 10 milliards d'encours d'ici cinq ans

En 2023, l'IDI a pris une participation minoritaire (supérieure à 40 %) au capital d'Omnes afin d'accompagner la société de gestion dans ses enjeux de structuration et d'internationalisation (avec des ouvertures de bureaux à Bruxelles, Zurich ou Munich). Cette opération a permis également l'entrée au capital d'une douzaine de nouveaux associés. Serge Savasta a succédé à Fabien Prévost au poste de Président d'Omnes.

Natural Grass

Date de l'investissement initial : avril 2023 – Natural Grass

Opération de croissance externe : juin 2025 – TSE

Investissement total : 15,8 millions d'euros

Type d'opération : LBO primaire

% de détention : 31,98 %

Chiffre d'affaires 2025 : 32,7 millions d'euros

Acteur de référence de la conception, installation et maintenance de pelouses hybrides

Fondé en 2009 par Bertrand Picard, Natural Grass s'est progressivement imposé comme un acteur de référence de la conception et l'installation de pelouses hybrides auprès des plus grands clubs européens de football et de rugby professionnels. Natural Grass offre des solutions intégrées et sur mesure à ses clients en étant présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la recherche et développement de technologies à la fabrication du substrat, jusqu'à la conception par son bureau d'études pluridisciplinaires, en passant par la construction, l'entretien des terrains et l'accompagnement des équipes de maintenance des clubs.

La Société a développé une technologie propriétaire et brevetée de pelouse hybride, AirFibr, qu'elle commercialise à ses clients au sein d'une gamme complète de solutions innovantes pour le sport de haut niveau. Parallèlement, Natural Grass a lancé la commercialisation d'AquaFlow, sa technologie propriétaire de gestion intelligente de l'irrigation, avec des premiers déploiements réalisés en France et à l'export auprès de plusieurs clients prestigieux du football et du rugby contribuant à réduire significativement la consommation d'eau et l'empreinte environnementale des terrains.

Natural Grass propose également des applications sur-mesure pour d'autres sports pratiqués sur gazon (golf, tennis etc.) ainsi que pour la création d'espaces verts durables.

Devenir l'expert européen des pelouses hybrides pour des applications sportives et urbaines

En avril 2023, l'IDI a pris une participation minoritaire significative aux côtés de son Président et fondateur Bertrand Picard, ainsi que de son équipe de management emmenée par Clément Bodin.

S'appuyant sur près de 200 collaborateurs répartis sur 5 pays (France, Maroc, Espagne, Algérie, Belgique) et sur 2 sites en France (à Paris et Milly-la-Forêt), Natural Grass devrait réaliser cette année 32,7 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Avec le soutien et l'accompagnement d'IDI, l'équipe de management entend accélérer son développement en France et à l'international, à la fois par croissance organique et par la mise en place d'une stratégie de croissances externes qui permettra d'étendre la présence géographique du Groupe et d'étoffer son portefeuille de technologies afin de consolider un marché européen de l'hybride encore fragmenté. Plusieurs cibles sont actuellement à l'étude.

En juin 2025, Natural Grass a réalisé sa première opération de croissance externe avec l'acquisition de TSE, spécialiste des services de rénovation et d'entretien de terrains de sports, et principalement de golfs.

Prévost Laboratory Concept

Date de l'investissement initial : août 2023 – PLC

Opération de croissance externe : décembre 2023 – Creapharm Cosmetics

Investissement total : 44,9 millions d'euros

Type d'opération : LBO secondaire

% de détention : 77,63 %

Chiffres d'affaires 2025 : 28,5 millions d'euros (fin octobre)

Laboratoire et façonnier français de produits cosmétiques et compléments alimentaires

Fondé en 1992, PLC (ex-Prévost Laboratory Concept) s'est progressivement imposé comme un spécialiste de la formulation, mise en conformité réglementaire, production et conditionnement de produits liquides et semi-liquides cosmétiques et compléments alimentaires. Le Groupe s'appuie sur une base fidèle de plus de 200 clients actifs – principalement des jeunes marques françaises indépendantes en forte croissance – grâce à un ADN centré sur la R&D et la formulation lui permettant de leur proposer de manière proactive des innovations produits et un outil industriel agile permettant d'adresser aussi bien les petites que les moyennes séries.

PLC accorde par ailleurs une importance majeure aux exigences grandissantes de ses clients en matière de qualité, santé, sécurité, durabilité et transparence et propose notamment une majorité de formules composées à plus de 95 % d'ingrédients naturels, témoignant de son engagement à placer les enjeux ESG au cœur de sa stratégie.

Devenir l'acteur incontournable du façonnage et de la formulation en Europe

En août 2023, l'IDI a pris une participation majoritaire significative aux côtés de l'équipe de *management* emmenée par Marc-Henry Lussigny.

En décembre 2023, PLC élargit son portefeuille de galéniques avec l'acquisition de Creapharm Cosmetics, CDMO spécialiste du façonnage de produits cosmétiques avec une expertise reconnue dans le coulage à chaud et les protections solaires. Cette première acquisition structurante, quelques mois seulement après l'entrée au capital d'IDI, permet à PLC de compléter son offre produits et d'asseoir sa position d'acteur de référence sur le marché des CDMO à destination des marques de cosmétiques et de compléments alimentaires avec une offre de galéniques renforcée regroupant l'ensemble des formes liquides, semi-liquides et du coulage à chaud.

Le Groupe qui compte désormais près de 85 salariés devrait ainsi réaliser un chiffre d'affaires de plus de 28,5 millions d'euros en 2025.

Avec une offre et des portefeuilles clients complémentaires, PLC entend désormais poursuivre la consolidation de son marché en France et en Europe afin de construire un acteur incontournable du façonnage et de la formulation avec une offre de galéniques in and out complète et de continuer à capter une part importante de la croissance future des jeunes marques à fort potentiel.

Exsto

Date de l'investissement initial : avril 2024

Investissement total : 31,4 millions d'euros

Type d'opération : LBO

% de détention : 53,68 %

Chiffre d'affaires 2025 : 65,0 millions d'euros

Spécialiste français dans la conception, formulation, fabrication et la vente de solutions en élastomères hautes performances

Fondé en 1976, Exsto offre des produits en élastomères hautes performances moulés et/ou usinés à destination de domaines critiques. Le groupe accompagne ses clients sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la conception/formulation, à la production de solutions sur mesure avec des fonctions spécifiques (protection et amortissement, étanchéité, mémoire de forme, biocompatibilité, résistance au feu, etc.), afin de répondre à leurs problématiques complexes.

Basé à Romans-sur-Isère (à proximité de Valence), Exsto compte quatre sites de production en France (dont 700 m² de salles blanches et deux laboratoires R&D), un en Italie, un au Brésil (dont 300 m² de salles blanches) et un bureau commercial aux États-Unis, et emploie c. 365 personnes.

Acteur multispécialiste adressant une variété de niches de marché et géographies assurant une robustesse de son activité et une croissance régulière

Historiquement spécialisé dans le moulage et l'usinage de pièces en polyuréthane et thermoplastique, Exsto s'est progressivement diversifié *via* un mix de croissance organique et externe (5 acquisitions réalisées depuis 2015), lui permettant de se doter d'expertises complémentaires, notamment dans la fabrication de feuilles polyuréthane (Chavand) ou de pièces en silicone moulées par injection, compression ou extrusion (Sterne), et de s'étendre à l'international où le groupe réalise 60 % de son chiffre d'affaires.

Fort de son offre multiproduits/matières, Exsto adresse un portefeuille de clients profond (+ 1 700 clients actifs) et diversifié sur une variété de niches de marché dans les domaines de la santé (dispositifs médicaux et consommables), du *subsea* (plateformes pétrolières et éoliennes *offshores*), de l'automobile (chaînes de fabrication robotisées) et de l'industrie (aéronautique, défense, cartonnerie, mines et carrières, machines spéciales, etc.).

Projet de développement visant à accélérer la stratégie de croissance externe en France et à l'international sur un marché fragmenté

En avril 2024, l'IDI a pris une participation majoritaire aux côtés de l'équipe de management menée par son Président Christophe Torres, ainsi que de certains actionnaires financiers historiques (BNP Paribas Développement, Maelo Capital, Casra Capital).

Fort du soutien financier et stratégique de l'IDI, l'équipe de management entend accélérer son développement au travers d'acquisitions ciblées en vue de poursuivre son expansion à l'international (en Europe et aux États-Unis), de consolider ses positions sur ses marchés adressés, et de se renforcer sur des niches de marchés porteuses telles que la cartonnerie ou le médical.

TTK

Date de l'investissement initial : octobre 2024

Investissement total : < 30 millions d'euros

Type d'opération : LBO primaire

% de détention : 17,74 %

Chiffre d'affaires 2025 : 35,2 millions d'euros

Leader des instruments de détection de fuite de liquide

Créé en 1989 et basé à Trappes, TTK est un leader reconnu dans la conception et la fabrication de systèmes de détection de fuites pour les infrastructures critiques.

TTK a développé une technologie propriétaire brevetée pour localiser les fuites de manière précise et rapide, *via* des instruments électroniques robustes et durables. Au sein d'environnements critiques (datacenters, salles informatiques, salles de marché, usine pharmaceutique, usine de semi-conducteurs, etc.), les instruments de TTK sont garants de la performance et de la sécurité des infrastructures, tout en minimisant les coûts de maintenance.

Avec une équipe d'experts en ingénierie et en développement produit, TTK a su s'imposer comme un partenaire clé pour les industries nécessitant un contrôle strict des risques liés aux fuites de liquides (eau, hydrocarbure et acide).

Disposant d'un site de production en France, le groupe bénéficie d'une forte présence internationale et réalise 90 % de son chiffre d'affaires à l'export au travers de ses 6 filiales étrangères (Royaume-Uni, Allemagne, États-Unis, Singapour, Hong Kong et Émirats arabes unis).

Une expansion internationale

En octobre 2024, dans le cadre d'un LBO primaire aux côtés de l'équipe de management, IDI a pris une participation pour accompagner TTK dans sa prochaine phase de développement.

Fort du soutien stratégique et financier de l'IDI, la société entend maintenir son avance technologique et renforcer sa force commerciale sur les géographies à fort potentiel.

Intersoft Electronics Group

Date de l'investissement initial : juin 2025 – Intersoft Electronics Group (Belgique)

Investissement total : 43,2 millions d'euros

Type d'opération : LBO secondaire (majoritaire)

% de détention : 74,31 %

Chiffre d'affaires 2025 : 83,9 millions d'euros

Fabricant d'équipements et fournisseur de services technologiques sur le marché des systèmes radars

Fondé en 1983, le groupe IE (composé d'Intersoft Electronics, Intersoft Services et Advionics) est un groupe belge spécialisé dans les systèmes radars. Entièrement verticalisé, IE couvre l'ensemble de la chaîne de valeur, de la fabrication de composants électroniques complexes à la conception, l'intégration et la mise en service de systèmes radar auprès d'une clientèle diversifiée (radaristes, intégrateurs spécialisés et opérateurs). Le Groupe bénéficie d'un reach international et ses technologies sont notamment utilisées par Eurocontrol, Raytheon, Thales et Hensoldt.

Opérant notamment dans l'univers de l'ATC (Air Traffic Control), le groupe s'adresse au marché civil et militaire, contribuant à renforcer la fiabilité, la sécurité et la performance des systèmes de surveillance aérienne dans le monde entier. Le Groupe capitalise sur ses innovations produites récentes, notamment le NGSP (système de traitement radar de nouvelle génération améliorant la précision et la fiabilité des systèmes existants) et le NORA (système non rotatif d'analyse de signaux en environnements complexes).

Devenir un acteur mondial de référence des solutions radar *via* l'innovation et une stratégie de consolidation

En juin 2025, l'IDI a annoncé une prise de participation majoritaire au capital du groupe IE, dans le cadre d'un LBO secondaire, aux côtés de l'équipe de management.

Le Groupe compte plus de 300 collaborateurs, dont 80 dédiés à la R&D, et réalise un chiffre d'affaires de près de 84 millions d'euros en 2025.

Le groupe ambitionne désormais de devenir un acteur de référence mondial dans les solutions radar, notamment à travers une stratégie active de croissances externes ciblées.

Au-delà de la sécurité des infrastructures aériennes, la politique de durabilité du groupe IE s'illustre par des solutions permettant la remise à niveau et le prolongement de la durée de vie d'anciens systèmes de surveillance, ainsi que la réduction des vols d'essais.

Forsk

Date de l'investissement initial : juillet 2025

Investissement total : 48,0 millions d'euros

Type d'opération : LBO primaire

% de détention : 59,1 %

Chiffre d'affaires 2025 : 31,1 millions d'euros

Leader mondial de l'édition de logiciels pour la conception et l'automatisation des réseaux mobiles

Fondé en 1987, Forsk édite et commercialise des solutions logicielles pour la planification et l'optimisation des réseaux d'accès radio (« RAN » – *Radio Access Networks*). Le groupe compte parmi ses clients les plus grands opérateurs télécom mondiaux (T-Mobile, AT&T, Verizon, etc.) au travers de ses deux principales solutions logicielles : Atoll, outil de conception et d'optimisation de réseaux sans fil multitechnologies, et Naos, plateforme *cloud-native* d'automatisation permettant les déploiements à grande échelle et l'automatisation des tâches de planification et d'optimisation. Depuis 2025, Forsk a par ailleurs enrichi son offre avec la commercialisation d'Atoll One, une version dédiée d'Atoll spécialement conçue pour la planification et l'optimisation de réseaux mobiles privés, extérieurs et intérieurs.

Reconnu pour son expertise technique et sa forte capacité d'innovation, Forsk a établi des relations de long terme avec une clientèle large (+ 500 clients actifs), fidèle (+ 275 clients récurrents) et internationale (85 % du chiffre d'affaires réalisé hors de France dans plus de 150 pays). Le groupe fait partie des leaders dans son domaine, avec une part de marché mondiale estimée à près de 60 %, et répond aux besoins croissants des opérateurs de télécommunications en matière de déploiement efficace des technologies 4G et 5G. Il réalise 31 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2025, dont près de 80 % de récurrent.

Situé à Blagnac, Forsk s'appuie également sur 3 bureaux et centres de support technique *via* ses filiales basées aux États-Unis (Chicago), en Chine (Canton) et à Hong-Kong, et emploie au total c.140 collaborateurs, dont plus de 60 ingénieurs R&D.

Accélérer le déploiement de Naos et maintenir l'avance technologique *via* l'élargissement de l'offre produits

En juillet 2025, l'IDI a pris une participation majoritaire au capital de Forsk, dans le cadre d'un LBO primaire, aux côtés des fondateurs Bruno Ollivaud et Philippe Dumortier, du Président Benoît Guy et des salariés du groupe.

Avec le soutien de l'IDI, l'équipe de management entend poursuivre le développement de Forsk, notamment *via* l'accélération de la commercialisation de Naos, le déploiement de l'offre Atoll One à destination des réseaux privés, et l'élargissement de l'offre produits permettant d'adresser les nouvelles technologies (6G, modules d'intelligence artificielle, Open RAN, *slicing*, etc.), que ce soit en organique ou *via* la réalisation d'opérations de croissance externe ciblées en France et à l'international.

Investissement réalisé et opération annoncée depuis le 1er janvier 2026

Depuis le 1er janvier 2026, l'IDI a annoncé deux opérations :

- S4BT : l'IDI a accompagné, en février 2026, le groupe S4BT dans l'acquisition d'une croissance externe : Travel Centric Technology, société mère londonienne d'HotelHub, une plateforme technologique hôtelière au service des Travel Management Companies (TMC) internationales.
- Winncare : l'IDI a annoncé, en mars 2026, être entré en négociations exclusives en vue de la cession de sa participation au capital de Winncare.

1.6.1.3 LISTE RÉCAPITULATIVE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DIRECTES

LBO

Nom	Activité	Date d'investissement
Forsk	Édition de logiciels de planification et d'optimisation des réseaux de téléphonie mobile	2025
Intersoft	Fabricant belge d'équipements sur le marché des systèmes radars	2025
TTK	Systèmes de détection de fuites de liquide	2024
Exsto	Conception/formulation et fabrication de solutions en élastomères hautes performances	2024
Omnes	Transition énergétique et innovation	2023
PLC	Sous-traitance cosmétique et bien-être (CDMO)	2023
Natural Grass	Pelouses hybrides	2023
Culturespaces	Acteur de référence dans la gestion globale de lieux culturels	2022
Ekosport	Distribution multicanale d'articles de sports outdoor	2021
Groupe Positive (anciennement Sarbacane)	Éditeur d'une solution SaaS d'emailing, SMS et chat	2020
S4BT (anciennement CDS Groupe)	Plateforme de réservation d'hôtels dans le cadre de voyages d'affaires	2020
Freeland (anciennement Newlife)	Leader du portage salarial et des services aux indépendants	2019
Dubbing Brothers	Acteur majeur de l'industrie du doublage en France	2016
CFDP Assurances	Protection juridique	2016
Winncare	Conception et fabrication de solutions médicales innovantes dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie	2013

1.6.2 Gestion pour compte de tiers

Idiem

Un spécialiste du capital-investissement dans les pays à forte croissance

Idiem (ex-IDI Emerging Markets Partners) est un Gérant de fonds spécialisé en capital-investissement dans les grandes zones en croissance (Inde, Chine, Amérique latine, Asie du Sud-Est, Afrique et Moyen-Orient) constitué en juin 2008 à l'initiative de l'IDI. Agréée en tant qu'Alternative Investment Fund Manager (AIFM) en Europe et supervisée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (CSSF) depuis 2015, la société a son siège social à Luxembourg.

Idiem a pour vocation d'investir principalement sur des secteurs d'activité servant les classes moyennes des pays à forte croissance, lesquelles connaissent un développement significatif dû aussi bien à la croissance démographique qu'au transfert conséquent sur certains pays des classes populaires vers les classes moyennes. Les dernières prévisions du FMI (World Economic Outlook, janvier 2026) confirment par ailleurs que les pays « émergents » tirent la croissance mondiale avec une prévision à 4.2 %, tirée notamment par l'Inde (6.4 %) contre une croissance attendue de 1.8 % pour les pays « développés ».

Une politique d'investissement responsable

Idiem favorise une politique d'investissement responsable dans les pays à forte croissance. Depuis 2012, idiem est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) et promeut, lors de la sélection et du suivi de ses investissements, une démarche d'investisseur responsable au niveau notamment de l'éthique, de la lutte contre les changements climatiques, de la bonne gouvernance des sociétés et des inclusions sociales.

Une expérience d'investissement reconnue

Grâce à son réseau unique de partenaires dans le monde construit et entretenu depuis 2008, idiem dispose d'un flux d'affaires important (aussi bien des opportunités primaires que secondaires) sur ses marchés. Ce réseau éprouvé permet un accès sécurisé à des opportunités d'investissement locales difficiles d'accès. Il permet également d'investir en confiance.

idiCo

idiCo s'impose comme un acteur de référence en *private equity* et en dette privée, au service du développement des PME et ETI françaises. Issue de l'activité de capital-investissement d'Omnes Capital et devenue filiale de l'IDI pour la gestion de fonds tiers, idiCo poursuit une mission claire : investir aux côtés des entreprises pour soutenir leur croissance et créer une valeur durable.

Société de gestion agréée par l'AMF depuis le 7 mars 2023, idiCo investit dans les PME et ETI françaises à travers des prises de participations minoritaires et majoritaires ou des financements obligataires, afin de les accompagner dans une création de valeur responsable au travers de trois stratégies principales : *lower mid-cap, small cap* et dette privée.

Avec la création d'idiCo, c'est une histoire de 20 ans d'engagement aux côtés des entrepreneurs, avec un ancrage fort sur le territoire français, qui se poursuit. Un nouveau chapitre s'ouvre avec une ambition qui reste intacte : accompagner les PME et ETI françaises dans leurs projets de croissance et délivrer aux investisseurs une performance durable.

Pour idiCo, investir, c'est collaborer avec les entrepreneurs de son portefeuille. Débattre, échanger, challenger leur vision et maintenir un dialogue constant, c'est ainsi que les équipes d'idiCo exercent leur métier d'investisseur afin de créer les conditions du développement durable des entreprises accompagnées.

Avec cette approche collaborative, idiCo s'inscrit pleinement dans la philosophie du Groupe IDI, dont l'expérience de pionnier du capital-investissement en France constitue un atout indéniable pour accompagner la croissance de son activité pour compte de tiers.

Enfin, au sein d'idiCo, une conviction forte guide chaque décision d'investissement : la création de valeur ne se mesure plus uniquement à l'aune de critères financiers. Les investissements d'aujourd'hui doivent contribuer à construire le monde des générations futures.

idiCo gère près d'1 milliard d'euros d'actifs répartis dans 29 investissements en portefeuille et a accompagné plus de 136 entreprises ces dernières années. idiCo intervient principalement dans les secteurs de la santé, des services B2B, des technologies et de l'industrie, et compte une trentaine de collaborateurs.

La philosophie d'investissement d'idiCo repose sur trois piliers : la continuité dans la performance et l'engagement, la collaboration, qui est au cœur de la stratégie d'investissement, et la conviction qu'il n'y a pas de performance sans durabilité.

1.6.3 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers de l'IDI sont principalement constitués d'actifs liquides.

Dans le cadre de sa gestion des liquidités, l'IDI veille à appliquer une politique d'investissement et de placement diversifiée et équilibrée en termes de rendement, de risque et de liquidité. L'IDI effectue ainsi des placements en actions ou obligations cotées (en direct ou au travers de fonds communs de placement diversifiés) ainsi que des placements dans des fonds de gestion alternatifs ayant des stratégies d'investissement privilégiant la liquidité.

Au 31 décembre 2025, le portefeuille d'actifs liquides et la trésorerie de l'IDI s'élèvent à 206,8 millions d'euros et ont eu un rendement proche de 4,94 % sur l'exercice 2025.

02

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 44

2.1 CONFORMITÉ AU CODE DE GOUVERNANCE 44

2.2 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT 45
2.2.1 Conseil de Surveillance 45
2.2.2 Gérant et Associé commandité : Ancelle et Associés 57

2.3 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, À LA GÉRANCE ET À L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ 58
2.3.1 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance 58
2.3.2 Rémunération de la Gérance 60
2.3.3 Rémunération de l'Associé commandité 63

2.4 OPÉRATIONS CONCLUES ENTRE L'IDI ET LES SOCIÉTÉS QU'ELLE CONTRÔLE ET UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DÉTENANT PLUS DE 10 % DES DROITS DE VOTE 63

2.5 MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 64

2.6 CONDITIONS D'APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE 64

2.7 INFORMATIONS CONCERNANT LA STRUCTURE DU CAPITAL ET LES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRES PUBLIQUES 65

2.8 AUGMENTATIONS DE CAPITAL POTENTIELLES 65

2.9 CONTRÔLE INTERNE ET RISQUES 66
2.9.1 Procédures de contrôle interne 66
2.9.2 Risques 68

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Cette partie constitue le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, établi en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce. Les diligences ayant sous-tendu la préparation et l'élaboration du présent rapport sont les suivantes : le rapport a été élaboré par le Conseil de Surveillance en relation avec les services internes de la Société. Il a été approuvé par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 31 mars 2026.

2.1 CONFORMITÉ AU CODE DE GOUVERNANCE

Nous déclarons que l'IDI se conforme aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext dans son édition du 13 septembre 2021 (www.middlenext.com) à l'exception des recommandations suivantes :

- nombre minimum de quatre réunions du Conseil de Surveillance (Recommandation 6) : les membres du Conseil de Surveillance estiment que, eu égard notamment au rôle du Conseil de Surveillance dans une commandite par actions, trois réunions par an (sauf circonstances exceptionnelles) sont suffisantes pour exercer leur mission. Les trois Conseils permettent de couvrir les arrêtés annuels, semestriels et du troisième trimestre. Le Conseil, sur les comptes annuels, se tient courant mars et prend en compte les évènements post-clôture jusqu'à mi-mars. Par ailleurs, l'ANR au premier trimestre n'intègre que les variations des actifs cotés (non significatif) au premier trimestre et ne fait pas l'objet d'une revue par les Commissaires aux comptes. La Société considère qu'il n'est pas nécessaire, sauf cas exceptionnel, de tenir un Conseil relativement à la communication sur l'ANR au premier trimestre. Le Conseil a cependant été convoqué et a tenu plus de trois séances en 2017 (six réunions), 2021 (cinq réunions) et 2023 (quatre réunions) ;
- échelonnement de la durée des mandats (Recommandation 11) : la rotation des membres indépendants étant régulière, nous n'avons pas jugé opportun d'appliquer cette recommandation en pratique, sans que cela ait été organisé de la sorte, les membres ne sont pas renouvelés tous en même temps. Il sera proposé à la prochaine assemble générale annuelle le renouvellement de sept membres sur les onze composant le Conseil ;
- ratio d'équité (Recommandation 16) : l'IDI et ses entités consolidées regroupent 46 salariés. Aucun salarié n'est au SMIC et il ne nous semble pas pertinent de publier un ratio d'équité complémentaire fondé sur la comparaison par rapport au SMIC.

2.2 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

2.2.1 Conseil de Surveillance

2.2.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance se compose de onze membres dont cinq femmes.

Luce Gendry

Présidente du Conseil de Surveillance
Présidente du Comité d'Audit

Biographie
Luce Gendry a débuté au sein du Groupe Générale Occidentale en tant que secrétaire général puis Directeur Financier. Elle a ensuite rejoint le Groupe Bolloré en tant que Directeur Général Adjoint puis la Banque Rothschild dont elle a été Associé-Gérant jusqu'à mi-2011.

Née le 8 juillet 1949

1re nomination : 30 juin 2008

Échéance du mandat : AG 2026

Adresse : 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris

Nombre d'actions : 6 132

Taux d'assiduité aux Conseils de Surveillance : 100 %

Fonction principale exercée en dehors de l'IDI
- Senior Adviser chez Rothschild et Cie

Autres mandats et fonctions en cours
- Membre du Conseil de Surveillance de Rothschild Martin Maurel
- Membre du Conseil de Surveillance de Sucres et Denrées et Présidente du Comité Financier et d'Audit
- Membre du Conseil de Surveillance de Vasgos
- Gérant de Maurissure Conseil

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours
- Vice-Présidente de Béro SAS
- Vice-Président et administrateur, Président du Comité d'Audit de Nexity (jusqu'en mai 2024)
- Administrateur de Peugeot Invest (ex FFP) puis censeur à partir de mai 2024

Allianz IARD, représentée par Jacques Richier

Vice-Président du Conseil de Surveillance

Né le 12 février 1955 (71 ans)

1re nomination : 28 juin 2016

Échéance du mandat : AG 2026

Adresse : 1 cours Michelet CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex

Nombre d'actions détenues par Allianz IARD : 381 000

Taux d'assiduité aux Conseils de Surveillance : 67 %

Biographie

DEA de Physique des matériaux, diplômé de l'INSA de Lyon (Institut national des sciences appliquées). Après une expérience de recherche au Laboratoire Lawrence à l'université de Berkeley en Californie (USA), Jacques Richier effectue un MBA à HEC (Paris) en 1984.

Jacques Richier débute sa carrière dans l'industrie pétrolière (Coflexip) puis choisit le secteur des assurances en 1985, chez AZUR, où il exerce des responsabilités dans le domaine de l'informatique, de l'organisation et des systèmes de gestion avant de devenir Directeur Général, puis Président-Directeur Général en 1998.

Il rejoint ensuite Swiss Life en tant que Directeur Général en 2000, puis Président du Groupe en France en 2003, avant d'être nommé en 2008 Directeur Général d'AGF, puis en 2010, Président-Directeur Général d'Allianz France et en 2021, Président d'Allianz France. En 2014, il est également Président d'Allianz Worldwide Partners et en devient Président du Conseil de Surveillance (2016 – 2018).

Jacques Richier est chevalier de la Légion d'honneur et Chevalier de l'ordre national du Mérite.

Fonction principale exercée en dehors de l'IDI

- Président d'Allianz France

Autres mandats et fonctions en cours

- Président d'Allianz IARD, d'Allianz Vie et d'Allianz Retraite
- Président du Conseil d'Administration de Allianz Maroc
- Président d'Arcalis Retraite
- Président du Conseil de Surveillance d'Unibail-Rodamco-Westfield
- Membre du Conseil de Surveillance d'Allianz Partners SAS, Diot-SIACI, d'Euler-Hermes et Siaci Saint Honoré
- Vice-Président de la Métropole de Nice Côte d'Azur
- Conseiller municipal de la ville de Nice
- Administrateur des Vignobles de Larose
- Membre du Comité d'Audit et des risques d'Allianz Partners
- Membre du comité des rémunérations d'Allianz Partners
- Administrateur de Quantumacy
- Membre du comité M&A et stratégique de Diot-Siaci
- Censeur du Conseil d'Administration de Rothschild Martin Maurel
- Membre de l'advisory board d'April
- Membre de l'Assemblée Générale du Medef
- Membre de l'assemblée élective du Medef
- Membre de la commission permanente du Medef

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Rothschild & Co. et de Euler Hermes Group
- Administrateur d'Allianz Africa
- Membre du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit de Georgia Health Group
- Administrateur de Georgia Healthcare Group Plc
- Membre du Conseil d'Administration et membre du Comité d'Audit de Suez
- Membre du Conseil de Surveillance Rothschild Martin Maurel
- Membre de l'Assemblée Permanente du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)
- Président du comité des rémunérations de Diot-Siaci
- Membre du Comité d'Audit de Rothschild Martin Maurel
- Membre du Conseil de Surveillance de SCPI Allianz DomiDurable 3
- **Autres mandats de Allianz IARD**
- Membre de l'Assemblée Générale du Fonds de garantie des assurances de personnes
- Administrateur d'Assurance Prévention

Gilles Babinet

Membre du Conseil de Surveillance

Né le 7 mai 1967 (58 ans)

1re nomination : 26 juin 2019

Échéance du mandat : AG 2025

Adresse : 73 rue Saint-Honoré 75001 Paris

Nombre d'actions : 1 600

Taux d'assiduité aux Conseils de Surveillance : 100 %

Biographie

Autodidacte, passionné par les nouvelles technologies et les enjeux sociétaux, Gilles Babinet est entrepreneur depuis l'âge de 22 ans. Il a fondé de nombreuses sociétés dans des secteurs variés tels que le conseil (Absolut, Laitao), le bâtiment (Escalade Industrie), la musique mobile (Musiwave), la co-création (eYeka), les outils décisionnels (Captain Dash), etc. Gilles Babinet est depuis devenu une figure incontournable du numérique français et européen, où il multiplie les responsabilités. Il est coprésident du Conseil national du numérique, avec lequel il a notamment lancé l'initiative Café IA. Il est également Digital Champion de la France auprès de la Commission européenne et membre du Comité IA lancé par Élisabeth Borne fin 2023, dont le rapport a été remis au Président de la République. Chargé d'enseignement à HEC et auteur de plusieurs ouvrages tels que *Comment les hippies, Dieu et la science ont inventé internet ?* ou encore son dernier livre *Green IA – L'intelligence artificielle au service du climat*, paru en mars 2024, il conseille les organisations sur la transformation numérique et les politiques d'intelligence artificielle à adopter.

Fonction principale exercée en dehors de l'IDI

- Co-Président du Conseil national du numérique

Autres mandats et fonctions en cours

- Gérant Laitao EURL (France)
- Administrateur de Califrais SA
- Administrateur de Crowdsec
- Membre de l'institut Montaigne
- Administrateur de l'association des voix du nucléaire
- Professeur associé à Sciences Po
- Membre du Conseil de la Fondation EDF
- Administrateur de Wakam Assurances
- Administrateur de Marmelade
- Membre du Conseil d'Administration de la fondation EDF et de *Learn Assembly*

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Membre du Conseil Stratégique de EY
- Membre du Conseil d'Administration de Captaindash (France)
- Membre du Conseil d'Administration de Eyeka (France)

BM Investissement, représentée par Madame Nathalie Balla

Membre du Conseil de Surveillance

Née le 30 novembre 1967 (58 ans)

1re nomination : 22 juin 2021

Échéance du mandat : AG 2027

Adresse : Chaussée de Tournai 52/1 B-7520 Ramegnies Chin Belgique

Nombre d'actions : 0

Taux d'assiduité aux Conseils de Surveillance : 100 %

Biographie

Nathalie Balla a débuté sa carrière, de 1989 à 1992, chez Price Waterhouse Suisse en tant qu'auditeur, période au cours de laquelle elle a réalisé une thèse à l'université de Saint Gall.

En 1992, elle intègre le Groupe Karstadt Quelle, dans l'enseigne Madeleine, dont elle devient Directrice Générale Suisse et Autriche, de 1996 à 1998. Elle rejoint ensuite Quelle Versand (en Suisse) en qualité de Directrice Générale, de 1998 à 2001, puis rejoint Quelle et Neckermann AG (en Allemagne) en tant que membre du COMEX en charge du périmètre international de 2001 à 2005.

Depuis fin 2005, elle était Directrice Générale de Robert Klingel Europe, numéro 4 de la vente à distance en Allemagne.

Nathalie Balla, est diplômée de l'ESCP-EAP Paris et Docteur en Sciences Économiques et Financières.

Fonction principale exercée en dehors de l'IDI

- Présidente de NewR

Autres mandats

- Administratrice de Edenred
- Administratrice de Critéo

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Administratrice de DEE Tech
- Co-Présidente de La Redoute et Relais Colis
- Présidente de l'UPECAD
- Vice-Présidente de la Fevad
- Membre du Conseil d'Administration de Solocal

Sébastien Breteau

Membre du Conseil de Surveillance

Né le 5 septembre 1971 (54 ans)

1re nomination : 26 juin 2019

Échéance du mandat : AG 2028

Adresse : c/o QIMA 100 rue de l'Université 75007 Paris

Nombre d'actions : 20 000

Taux d'assiduité aux Conseils de Surveillance : 33 %

Biographie

Sébastien Breteau est un industriel, investisseur et philanthrope français.

Diplômé des Arts et Métiers puis de HEC Paris en 1997, il crée à Hong Kong sa première société, spécialisée dans la conception et l'exportation de produits promotionnels et d'emballages industriels.

En 2005, il crée QIMA (anciennement AsiaInspection), dont il est aujourd'hui le Président. QIMA est un acteur majeur de la gestion du contrôle qualité, des services de RSE et de la certification à l'échelle mondiale qui emploie 6 000 personnes opérant dans 85 pays (www.qima.com).

En 2013, il crée la Breteau Foundation, une organisation à but non lucratif qui vise à offrir les meilleurs outils numériques d'éducation aux 25 000 enfants du programme (www.breteaufoundation.org). En 2019, il fonde RayoVerde et construit la plus grande ferme d'avocats d'Europe en Andalousie. Sébastien est également investisseur actif et a investi dans plusieurs dizaines d'entreprises à travers le monde, encadrant et conseillant de plus jeunes fondateurs.

Fonction principale exercée en dehors de l'IDI

- CEO de Qima

Autres mandats et fonctions en cours

- Membre et Président des Conseils d'administration de QIMA, GreenRay et RayoVerde

Philippe Charquet

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité d'Audit
Membre du Comité ESG

Né le 8 septembre 1963 (62 ans)

1re nomination : 30 juin 2011

Échéance du mandat : AG 2026

Adresse : 7 quai Voltaire, 75007 Paris

Nombre d'actions : 0

Taux d'assiduité aux Conseils de Surveillance : 100 %

Biographie

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique, Philippe Charquet entame sa carrière comme consultant senior en audit informatique chez Accenture (1986-1989), puis il devient Gérant de MCM Intermarket Services, société de conseil financier (1989-1994). Ensuite, il exerce le mandat de Directeur Général du fonds Multimedia Investissements SA (1995-1998). Il fonde et devient Gérant de RQDI, société de conseil financier (1998-2003) puis exerce la Présidence de la société de gestion Viventures Partners SA (2003-2006). Il rejoint ensuite Tempo Capital Partners LLC à Londres dont il est *Managing Partner* (2006-2010). Par la suite, Philippe Charquet assure la fonction de Président de Generis Capital Partners SAS (2010-2020). Il est actuellement Gérant de Voltaire SARL.

Fonction principale exercée en dehors de l'IDI

- Gérant de Voltaire SARL (Luxembourg – non cotée)

Autres mandats et fonctions en cours

- Président de Voltaire Energie (France – non cotée)
- Président de Voltaire SAS (France)
- Administrateur de Voltaire Ltd (UK)
- Membre du Conseil de Surveillance de Voltaire SCA (Luxembourg)
- Membre du Conseil de Gérance de idiem SA (Luxembourg)

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Président de Generis Capital Partners SAS (France)
- Président du Comité de Surveillance de Advestis SAS (France – non cotée)

Cyrille Chevrillon

Membre du Conseil de Surveillance

Biographie

Diplômé d'HEC et du CBMP à New York. Après une carrière dans la banque (Banque Morgan à NY et Paris, Salomon Brother à Londres puis à Paris en qualité de Directeur Général de la filiale française) et dans la production cinématographique (Directeur Financier de Gaumont et Directeur de Gaumont Productions), il fonde le Groupe Chevrillon en 1992. Il fut en parallèle, de 2002 à 2010, Directeur Général puis Deputy Chairman du Groupe financier britannique Candover.

Né le 29 mai 1953 (72 ans)

1re nomination : 12 mai 2022

Échéance du mandat : AG 2028

Adresse : 4-6 rond-point des Champs-Élysées Marcel-Dassault, 75008 Paris

Nombre d'actions : 0

Taux d'assiduité aux Conseils de Surveillance : 100 %

Fonction principale exercée en dehors de l'IDI

- Président de la SAS Compagnie Financière Chevrillon

Autres mandats et fonctions en cours

- Président de la SAS Compagnie Financière Chevrillon Associée Commanditée Gérante de la SCA Chevrillon & Associés
- Cogérant de la SCI Valerap Immo
- Cogérant de la SCI Valerap Servandoni
- Cogérant de SC Valerap Patrimoine
- Cogérant de la SCI Orval
- Gérant de la SCI Valerap Coutures
- Président de la SAS Compagnie Financière Chevrillon Associée Commanditée Gérante de la SCA Chevrillon & Associés, elle-même Présidente de la SAS Chevrillon & Compagnie
- Président de la SAS Compagnie Financière Chevrillon Associée Commanditée Gérante de la SCA Chevrillon & Associés, elle-même Présidente de la SAS CPI Invest
- Président de la SAS Compagnie Financière Chevrillon, elle-même Gérante du groupement forestier Saint Amâtre
- Directeur Général de la SAS Dragon 8
- Représentant de la SAS Chevrillon & Compagnie, elle-même administrateur de la SA Watchfrog
- Représentant de la SAS Chevrillon & Compagnie, elle-même Présidente du comité de suivi de la SAS Alain Milliat
- Membre du comité de suivi de la SAS Valpek
- Président de la SAS Compagnie Financière Chevrillon, elle-même Présidente de la SAS Spiridine
- Représentant de la SCA Chevrillon & Associés, elle-même membre du Comité Stratégique de la SAS Vesper Investissement
- Administrateur de la SA CFDP Assurances
- Représentant de la SAS Compagnie Financière Chevrillon, elle-même membre du comité de suivi de la SAS Cromaoak
- Administrateur de la SA Drouot Patrimoine
- Co-Gérant de la SC Spirale
- Co-Gérant de la SC LTH
- Co-Gérant de la SC Istarion
- Co-Gérant de la SC Arche

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Représentant de la SAS Chevrillon & Compagnie, elle-même membre du Conseil de Surveillance de la SAS Sloclap
- Président de la SAS Compagnie Financière Chevrillon, Gérante de la SCI Gruasses Investissements
- Liquidateur de la SCI Gruasses Investissements
- Représentant de la SAS Chevrillon & Compagnie, elle-même Présidente de la SAS SIPS
- Liquidateur de la SAS SIPS
- Administrateur de H&L Distillery INC
- Membre du comité de suivi de la SAS La Commune

Iris Langlois-Meurinne

Membre du Conseil de Surveillance

Née le 9 juillet 1976 (49 ans)

1re nomination : 27 juin 2017

Échéance du mandat : AG 2026

Adresse : 32 Kildare Terrace W2 5LX Londres – Grande Bretagne

Nombre d'actions : 0

Taux d'assiduité aux Conseils de Surveillance : 67 %

Biographie

Depuis 2009, Iris travaille au sein du Groupe Ralph Lauren, où elle est « Global Chief Marketing Officer ». Iris dirige à l'échelle mondiale tous les aspects de Marketing, Media, data & analytics Groupe Ralph Lauren. Elle fait également partie de leur « Executive leadership team ». Iris a bâti sa carrière marketing dans les biens de consommation, le retail, commerce digital et le luxe, chez Ralph Lauren et précédemment chez L'Oréal (2000-2006) et LVMH (2007-2009). Iris est diplômée de l'ESCP Europe et d'un MBA à l'INSEAD.

Fonction principale exercée en dehors de l'IDI

- *Global Chief Marketing Officer* de Ralph Lauren

Autres mandats et fonctions en cours

Néant

LIDA SAS, représentée par Grégoire Chertok

Membre du Conseil de Surveillance

Né le 6 avril 1966 (60 ans)

1re nomination : 27 juin 2017

Échéance du mandat : AG 2026

Adresse : 62 rue Vaneau 75007 Paris

Nombre d'actions : 112 233

Taux d'assiduité aux Conseils de Surveillance : 67 %

Biographie

Grégoire Chertok est diplômé de l'Essec en 1988 et a complété sa formation par un diplôme d'analyse financière de la SFAF en 1990 et un MBA de l'Insead en 1993.

Grégoire Chertok a rejoint Rothschild & Cie Banque en 1991 et en est Associé-Gérant depuis 2000. Il est membre du Comité de Direction de Rothschild Martin Maurel, membre du Comex de Rothschild & Cie et co-Président du Comité Exécutif mondial de la banque d'affaires du Groupe Rothschild. Il a participé à de nombreuses transactions et opérations financières pour de grands groupes industriels français en tant que banquier conseil. Il a accompagné dans leur développement en France et à l'étranger des groupes comme Engie, Casino, Bouygues, Accor, Suez ou Kering. Il intervient dans le cadre d'opérations de croissance externe ou de financements structurés, aussi bien pour des groupes du CAC 40 que pour des PME. Il a été membre du Conseil d'Analyse Économique auprès du Premier ministre de 2006 à 2010. Dans ce cadre, il a corédigé en 2009 un rapport sur le financement des PME. Il est membre fondateur du *Think Tank* Fondapol dont il est Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Fonction principale exercée en dehors de l'IDI

- Associé Gérant de Rothschild et Cie

Autres mandats et fonctions en cours

- Représentant permanent de LIDA SAS au Conseil d'Administration de Luxempart et de UGC

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Représentant permanent de GC GFA SARL au Conseil de Surveillance de Financière LOV
- Représentant permanent de LIDA SAS au Conseil de Surveillance de Banijay Group

Autres mandats de LIDA SAS

- Représentant permanent de LIDA SAS au Conseil d'Administration de Luxempart et de UGC

Domitille Meheut

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité d'Audit

Née le 8 septembre 1973 (52 ans)

1re nomination : 26 juin 2014

Échéance du mandat : AG 2026

Adresse : 3 rue Bixio 75007 Paris

Nombre d'actions : 0

Taux d'assiduité aux Conseils de Surveillance : 100 %

Biographie

Diplômée de l'ESCP, Domitille Méheut commence sa carrière comme consultante senior dans le département transaction services d'Arthur Andersen (1996-1999), puis elle devient manager en fusions-acquisitions chez Natixis (1999-2000) et chez HSBC (2000-2002). Elle rejoint ensuite Nobel, Groupe HSBC comme Directeur d'Investissement (2002-2006) puis Exane comme Gérant pour compte propre (2007-2008). Elle est depuis 2008 Directeur d'Investissement de Phison Capital.

Fonction principale exercée en dehors de l'IDI

- Directeur d'Investissement de Phison Capital

Autres mandats et fonctions en cours

- N/A

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Membre du Conseil d'Administration de Pegasus Entrepreneurs (Pays-Bas, société cotée)

Hélène Molinari

Membre du Conseil de Surveillance
Présidente du Comité ESG

Née le 1er mars 1963 (63 ans)

1re nomination : 25 juin 2020

Échéance du mandat : AG 2026

Adresse : 19 bis rue des poissonniers 92200 Neuilly sur Seine

Nombre d'actions : 0

Taux d'assiduité aux Conseils de Surveillance : 67 %

Biographie

Diplômée de l'École polytechnique Féminine, Hélène Molinari a commencé sa carrière en 1985 chez Cap Gemini en qualité de Consultante en Système d'Information. Elle rejoint en 1987 le Groupe Robeco pour mettre en place les process de marketing direct puis pour développer commercialement l'activité de ventes institutionnelles de produits financiers. En 1991, elle participe à la création d'Axa Asset Managers (future Axa Investment Managers), et prend la Direction de l'équipe Retail avant de devenir, en 2000, Directrice Marketing et e-« , puis en 2004, Directrice Communication et Marque au niveau Mondial. En 2005, elle rejoint Laurence Parisot à la tête du Medef, dont elle est nommée Directrice Générale Déléguée puis membre du Conseil Exécutif en 2011.

En 2013, elle rejoint le Comité Stratégique de Be-Bound, start-up numérique spécialisée dans la couverture internet des pays en voie de développement. En parallèle, elle devient dirigeante d'AHM Conseil, spécialisée dans l'organisation d'événements culturels et cofondatrice de la foire d'art contemporain asiatique Asia Now. Administratrice indépendante d'Axa Investment Managers Ldt entre 2005 et 2013, elle entre au Conseil de Surveillance du Groupe Lagardère en 2012 et siège à son Comité Gouvernance Rémunération et RSE, en 2016 elle entre au Conseil d'Administration du Groupe Amundi et devient Présidente de son Comité de Nomination, en 2019 elle entre au Conseil d'Administration d'Albingia. Par ailleurs elle participe depuis 2010 au comité de pilotage de « tout le monde chante contre le cancer » une association qui aide les familles ayant un enfant gravement malade et est membre fondatrice de l'association des femmes d'influence qui depuis 2014 décerne un prix à des femmes qui sont un modèle inspirant par leurs valeurs et leur réussite pour les nouvelles générations. En 2020, elle fonde Sumus une association philanthropique dont l'objectif est de faire naître et grandir un nouveau modèle sociétal en harmonie avec le Vivant.

Fonction principale exercée en dehors de l'IDI

- Gérante d'AHM Conseil
- Fondatrice d'une association spécialisée sur la RSE, l'économie regénérative et les fonds à impact

Autres mandats et fonctions en cours

- Présidente fondatrice de l'association Sumus
- Cofondatrice de la foire d'art contemporain Asia Now
- Membre du Conseil d'Administration d'Amundi
- Membre du Conseil d'Administration d'Albingia

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Membre du Conseil de Surveillance et du Comité Gouvernance Rémunération et RSE du Groupe Lagardère
- Membre du Comité Stratégique de Be-Bound

Les mandats de Luce GENDRY, Allianz IARD, Iris LANGLOIS-MEURINNE, Domitille MEHEUT, Hélène MOLINARI, Philippe CHARQUET et LIDA SAS viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale. Il sera proposé de les renouveler.

2.2.1.2 INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance comprend une part significative de membres indépendants. La définition de membre indépendant qui a été retenue pour le Conseil de Surveillance est celle donnée par le Code Middlenext : un membre est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

Dans cet esprit, les critères retenus pour qualifier l'indépendance ont été les suivants :

- ne pas avoir été ou être salarié ou mandataire social dirigeant de la Société, ou d'une société de son groupe, au cours des cinq dernières années ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, Commissaire aux comptes de l'entreprise.

D'une manière générale, les conflits d'intérêts potentiels ou leur absence d'existence sont examinés chaque année.

Sans remettre en cause la qualité de membre indépendant de Lida SAS, les accords suivants ont été portés à la connaissance des membres du Conseil de Surveillance, dans le cadre de la revue annuelle des conflits potentiels d'intérêts :

- un accord conclu le 19 février 2021, entre la société GC GFA, (société à responsabilité limitée contrôlée par M. Grégoire Chertok) et M. Grégoire Chertok, GC GFA et M. Grégoire Chertok agissant comme une seule et même partie au titre de l'accord, d'une part, et la société IDI, d'autre part, dans le cadre de l'acquisition par GC GFA auprès de Peugeot Invest de 101 333 actions IDI représentant 1,40 % du capital et 0,78 % des droits de vote de l'IDI (ci-après les « actions acquises GC »). Les principales clauses de l'accord sont : (a) Période d'inaliénabilité : GC GFA s'est engagée, sous réserve de certaines exceptions, à ne pas céder ses titres IDI ni s'engager à y procéder jusqu'au troisième anniversaire de l'accord. (b) Cession ordonnée : GC GFA s'est engagée à informer préalablement l'IDI de tout projet de cession de titres en bloc et à ne pas céder sur le marché un nombre de titres représentant, par séance de Bourse, plus de 25 % du volume quotidien de titres négociés sur Euronext Paris lors des trois séances de Bourse consécutives précédant la cession. (c) Promesse unilatérale d'achat : Une promesse unilatérale d'achat a été consentie par l'IDI (avec faculté de substitution) au bénéfice de GC GFA. Elle est exerçable entre le 1er février 2026 et le 1er février 2029 (nouvelles périodes faisant suite à la conclusion le 8 avril 2025 d'un avenant à l'accord initial) et porte sur un tiers des actions acquises GC par période de douze mois. La promesse est également exerçable à tout moment en cas de démission, décès ou invalidité de M. Christian Langlois-Meurinne et porte alors sur l'intégralité des actions acquises GC. Le prix d'acquisition de chaque action IDI serait déterminé sur la base d'une moyenne pondérée des actifs nets réévalués annuels ou semestriels (ANR) publiés par l'IDI immédiatement avant et après la notification d'exercice (coefficients de pondération de 0,5 si les ANR ont un écart inférieur à 10 %, ou de 0,25 et 0,75 si l'écart est supérieur à 10 %), avec un ajustement en cas de distribution, en lui appliquant une décote de 37 % équivalente à celle du prix d'acquisition des actions acquises GC par rapport au dernier actif net réévalué publié par l'IDI. (d) Durée : L'accord est conclu pour une durée de huit ans. (e) Absence d'action de concert : En préambule de l'accord, les parties ont indiqué à toutes fins utiles ne pas agir et ne pas souhaiter agir à l'avenir de concert entre elles ;
- le 19 février 2021, un accord a été conclu entre la société Ancelle et Associés, d'une part, et la société IDI, d'autre part. Aux termes de cet accord, Ancelle et Associés s'est engagée à se substituer en tout ou partie à l'IDI dans l'exécution des promesses d'achat consenties au bénéfice de GC GFA et de certains membres du Comité Exécutif de l'IDI (dont M. Julien Bentz) le 19 février 2021, à première demande de l'IDI dans le cas où l'acquisition des actions IDI visées par les promesses s'avérerait incompatible avec l'intérêt social (ou une obligation juridique) de l'IDI. L'engagement de substitution d'Ancelle et Associés porte sur un nombre maximum de 288 000 actions IDI et est valable jusqu'à l'expiration des promesses d'achat susvisées.

Une analyse de la qualité de membre indépendant de Domitille Méheut a été menée compte tenu du lien de sa famille au capital d'Ancelle et Associés. Il a été conclu que Domitille Méheut est bien un membre indépendant dans la mesure où (i) elle détient une participation indirecte minoritaire dans Ancelle et Associés, (ii) elle n'exerce pas de mandat au sein d'Ancelle et Associés, (iii) qu'elle n'entretient pas de relation de proximité ou de lien familial proche avec le Président d'Ancelle et Associés, et (iv) le frère de Domitille Méheut est membre du Conseil de Surveillance d'Ancelle et Associés mais cette société a la forme d'une société par actions simplifiée et son Conseil de Surveillance ne dispose pas de réels pouvoirs.

Indépendance des membres du Conseil de Surveillance

Le tableau ci-après présente les membres du Conseil de Surveillance, leur qualité d'indépendance (ou pas), leur appartenance (ou pas) au Comité d'Audit et/ou au Comité ESG ainsi que l'expérience et l'expertise apportées.

Nom, prénom, titre ou fonction	Membre indépendant	Début du 1er mandat	Échéance du mandat en cours	Années de présence au Conseil	Comité d'Audit	Comité ESG
Luce Gendry, *Senior Adviser* de Rothschild et Cie Banque	Oui	30/06/08	AG 2026	17	Présidente	
Allianz IARD, représentée par Jacques Richier, Président d'Allianz France	Oui	28/06/16	AG 2026	9		
Gilles Babinet, Co-Président du Conseil national du numérique	Oui	26/06/19	AG 2028	6		
BM Investissement, représentée par Nathalie Balla, Co-Présidente de NewR	Oui	22/06/21	AG 2027	4		
Sébastien Breteau, CEO de Qima	Oui	26/06/19	AG 2028	6		
Philippe Charquet, Gérant de Voltaire SARL	Non	30/06/11	AG 2026	14	Membre	Membre
Cyrille Chevrillon, Président de la SAS Compagnie Financière Chevrillon	Oui	12/05/22	AG 2028	3		
Iris Langlois-Meurinne, *Global Chief Marketing Officer* de Ralph Lauren	Non	27/06/17	AG 2026	8		
LIDA SAS, représentée par Grégoire Chertok, Associé Gérant de Rothschild et Cie	Oui	27/06/17	AG 2026	8		
Domitille Meheut, Directeur d'Investissement de Phison Capital	Oui	26/06/14	AG 2026	11	Membre	
Hélène Molinari, Gérante d'AHM Conseil	Oui	25/06/20	AG 2026	5		Présidente

Ainsi la proportion des membres du Conseil de Surveillance indépendants est supérieure au tiers des membres, ce qui est conforme au Code de gouvernance d'entreprise Middlenext. Le critère d'indépendance fait l'objet d'un examen annuel.

Compétences et expertises des membres du Conseil de Surveillance

Le tableau ci-après fait figurer les compétences des membres du Conseil de Surveillance qui sont en lien avec la stratégie de l'IDI.

Membres du Conseil de Surveillance	Expérience des métiers d'investissement, du *Private Equity*	Expérience des secteurs financiers	Gouvernance/ Leadership	ESG	Digital	Direction Générale d'entreprises
Luce Gendry, Présidente	X	X	X			X
Allianz IARD, représentée par Jacques Richier, Vice-Président		X	X			X
Gilles Babinet	X				X	
BM Investissement, représentée par Nathalie Balla			X		X	X
Sébastien Breteau			X			X
Philippe Charquet	X		X	X		
Cyrille Chevrillon	X	X				X
Iris Langlois-Meurinne			X		X	X
LIDA SAS, représentée par Grégoire Chertok	X	X	X			X
Domitille Meheut	X	X				
Hélène Molinari	X	X	X	X		X

2.2.1.3 LIENS FAMILIAUX ET AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL DE SURVEILLANCE OU À SES MEMBRES

Liens familiaux et autres liens avec le Groupe

À la connaissance de l'IDI, il n'existe pas de liens familiaux entre les membres du Conseil de Surveillance ou entre ceux-ci et la Gérance, à l'exception de ceux mentionnés au paragraphe ci-après :

- Philippe Charquet qui est le gendre de Christian Langlois-Meurinne ;
- Iris Langlois-Meurinne qui est la fille de Christian Langlois-Meurinne.

De même, à la connaissance de l'IDI, aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a, par ailleurs, de liens directs avec le Groupe autres que ceux indiqués dans le présent document.

Représentation des salariés

À la connaissance de l'IDI les salariés ne détiennent pas 3 % du capital de l'IDI au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce ; il n'y a pas de représentant des salariés qui assiste aux séances du Conseil de Surveillance.

Travaux et modes de fonctionnement du Conseil de Surveillance, du Comité d'Audit et du Comité ESG

Conseil de Surveillance

Il n'a pas été mis en place de charte du Gérant, contrairement à la recommandation du Code Middlenext, dans la mesure où le Gérant est une personne morale dotée d'un seul mandataire social, son Président. Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance a été mis à jour le 31 mars 2025 et peut être consulté sur le site internet de l'IDI.

Réunions du Conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice 2025, le Conseil de Surveillance s'est réuni trois fois :

25 mars 2025

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 13 novembre 2024
- Activité au cours de l'exercice 2024
- Présentation et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
  - Présentation des comptes et de l'ANR
  - Compte rendu des travaux du Comité d'Audit
- Gouvernance :
  - Rapport sur le Gouvernement d'entreprise
  - Présentation gouvernance
  - Autorisation de la conclusion d'un avenant à l'accord de stabilité entre IDI et GC GFA et Grégoire Chertok
- Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Mixte (13 mai 2025 à 10 h 00)
  - Projet de résolutions
- Compte rendu d'activité du 1er trimestre 2025
  - Activité depuis le 1er janvier 2025
- Questions diverses
  - Communiqué de presse

23 septembre 2025

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 25 mars 2025
- Activité au cours du 1er semestre 2025
- Présentation et arrêté des comptes au 30 juin 2025 et rapport financier semestriel
  - Présentation des comptes et de l'ANR
  - Compte rendu des travaux du Comité d'Audit
- Faits significatifs depuis le 1er juillet 2025 et perspectives
- Communiqué de presse
- Questions diverses

13 novembre 2025

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 23 septembre 2025
- Activité au 3e trimestre 2025
- Présentation ESG
- Communiqué de presse
- Calendrier des réunions/Périodes d'abstention
- Questions diverses
  - Évaluation des travaux du Conseil

Le taux moyen de présence des membres du Conseil de Surveillance a été de 82 %.

D'une manière générale, le Conseil de Surveillance examine les comptes qui lui sont présentés par la Gérance en présence des Commissaires aux comptes.

À tous les Conseils, quel que soit leur ordre du jour, assistent systématiquement les représentants de la Gérance ainsi que les membres du Comité Exécutif, la secrétaire générale, qui fait partie du Comité Exécutif et la responsable administrative et financière. L'ensemble de ces personnes répondent aux questions posées par les membres du Conseil de Surveillance concernant les investissements et les désinvestissements du Groupe, les comptes sociaux, les comptes consolidés, la politique de gestion financière, l'activité de l'IDI et de ses filiales et leur développement et toute question relative à la gouvernance et à la gestion des risques.

Lorsque les membres du Conseil en expriment le souhait, ils peuvent échanger hors la présence du Gérant et/ou des membres du Comex. Cela a été le cas notamment en 2021 à l'occasion de l'opération de rachat des titres IDI détenus par Peugeot Invest.

Les membres du Conseil de Surveillance revoient, sur une base annuelle, la politique visant à l'équilibre femmes-hommes et à l'équité à chaque niveau hiérarchique de l'entreprise.

Le Conseil de Surveillance accomplit, une fois par an, une analyse des votes des minoritaires aux assemblées générales des actionnaires et s'interroge sur l'opportunité de faire évoluer, en vue de l'Assemblée Générale suivante, sur ce qui a pu susciter des votes négatifs et sur l'éventualité d'une communication à ce sujet. En 2026, les membres du Conseil de Surveillance ont revu les votes négatifs de l'Assemblée Générale Annuelle de mai 2025 qui tenaient, pour la plupart, à la structure statutaire de la rémunération du Gérant, aux recommandations de proxy qui se réfèrent au Code de gouvernance de l'AFEP Medef et non au Code Middlenext auquel se réfère la Société et au renouvellement d'un membre du Conseil de Surveillance.

Plus généralement, chaque année, le Conseil de Surveillance revoit l'ensemble des points de vigilance du Code Middlenext et autres éléments de gouvernance du Code Middlenext (conflits d'intérêts, *say on pay*, etc.). Le suivi de l'évaluation des conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales est dans un premier temps réalisé par la secrétaire générale, qui en réfère ensuite à la Présidente du Conseil de Surveillance. Cette dernière en rend compte au Conseil de Surveillance.

Les convocations des membres du Conseil de Surveillance sont faites par tous moyens conformes aux statuts et à la loi applicable, et celles des Commissaires aux comptes par lettre recommandée avec avis de réception. À l'occasion de chaque Conseil, les membres reçoivent au préalable et en temps utile un ordre du jour de la séance et les documents nécessaires à la formation de leur opinion concernant les différents points à l'ordre du jour (notamment : document d'enregistrement universel, compte rendu sur l'activité et les résultats).

Pour l'exercice 2025, le Conseil de Surveillance a pu travailler et statuer en connaissance de cause sur les comptes et la communication financière.

Comité d'Audit

Un Comité d'Audit a été créé le 27 août 2009 et se compose de Mme Luce Gendry, qui en est la Présidente, de Mme Domitille Méheut et M. Philippe Charquet. Mme Tatiana Nourissat est secrétaire.

Chacun des membres du Comité d'Audit a été nommé en considération de son expertise et/ou de son indépendance, en particulier la Présidente du Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit étudie en particulier :

1. À chaque exercice, en présence du dirigeant de l'IDI, de la secrétaire générale, de la Directrice Administrative et Financière et, le cas échéant, en présence des Commissaires aux comptes :

   1.1. production et communication de l'information comptable et financière :

   - examen de la méthode de détermination de l'ANR,
   - l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de la Société au 31 décembre et au 30 juin, et l'établissement de l'ANR trimestriel,
   - les méthodes de valorisation du portefeuille de participations,
   - les provisions sur titres de participations,
   - les engagements hors bilan,
   - la revue des communiqués financiers ;

   1.2 gestion des risques et contrôle interne :

   - revue des procédures de contrôle interne et de gestion des risques,
   - revue des principaux risques et des litiges ;

   1.3 activité du Comité d'Audit :

   - autorisation de la fourniture des services autres que la certification des comptes par les Commissaires aux comptes ;

2. D'une manière régulière, le Comité d'Audit fait un point sur :

   - les contrôles permanents et périodiques réalisés en interne sur le contrôle interne,
   - l'évolution des manuels de procédures et leur actualisation,
   - l'actualisation de la cartographie des risques eu égard à l'environnement économique et les moyens de prévention à prévoir,
   - la sélection des Commissaires aux comptes au moment du renouvellement des mandats.

Le règlement du Comité d'Audit permet la rencontre des membres du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes du Groupe IDI hors la présence du *management* du Groupe IDI.

Les membres du comité rendent compte de leur mission chaque fois que cela est nécessaire.

En 2025, le Comité d'Audit s'est réuni à deux reprises, le 18 mars et le 16 septembre. Les Commissaires aux comptes ont participé à toutes les réunions.

Comité ESG

Conformément à la recommandation du Code de gouvernance d'entreprise Middlenext, un comité sur la responsabilité sociale et environnementale a été créé le 15 mars 2022. Il est composé de deux membres : Mme Hélène Molinari Présidente et M. Philippe Charquet. Une charte a été adoptée pour ce Comité le 15 novembre 2022, elle est disponible sur le site internet de l'IDI. La Présidente ne dispose pas de voix prépondérante de telle sorte que les décisions sont adoptées à l'unanimité.

Réunions du Comité ESG

Au cours de l'exercice 2025, le Comité ESG s'est réuni deux fois :

12 mars 2025

- RH
- Analyse du score PRI 2024
- Second bilan carbone en 2025
- Reporting annuel – Greenscope : fiches synthèse pour les participations (base 2024), nouvelle collecte en 2025
- Synergie IDI x idiCo : réunion mensuelle, réunions mensuelles de communication, déjeuner des femmes
- Séminaire réunissant idi, idiCo, idiem
- Elaboration d'une stratégie ESG sur 5 ans
- Suivi des actions ESG des participations de l'IDI

6 novembre 2025

- RH
- Second bilan ESG de l'IDI
- Renouvellement de la participation aux PRI
- Actions ESG au niveau de l'IDI et de ses participations
- Application progressive des standards VSME (suite au règlement Omnibus)
- CEO day

Il n'existe pas d'autre comité. La taille de l'IDI ne nous semble pas suffisamment importante pour justifier la mise en place d'autres comités.

Restrictions ou interdictions d'intervention sur titres

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance précise les règles concernant les restrictions ou interdictions d'intervention lors d'opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ses membres disposent d'informations non encore rendues publiques.

Détention d'actions

Les membres du Conseil de Surveillance ne sont pas tenus d'être propriétaire d'une action au moins de l'IDI.

Autres éléments de gouvernance

Déclaration des membres du Conseil de Surveillance :

- à la connaissance de l'émetteur et au jour de l'établissement du présent document, aucune personne membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et aucun Associé commandité, au cours des cinq dernières années :
  - n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude,
  - n'a été concerné par une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance,
  - n'a fait l'objet d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), ou
  - n'a été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un Organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- à la connaissance de l'émetteur et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de contrat de service liant les membres du Conseil de Surveillance à l'IDI, ou ses filiales, prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat ;
- à la connaissance de l'émetteur et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts existants ou potentiels n'est identifié entre les devoirs, à l'égard de l'IDI, de l'un quelconque des personnes membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et associés commandités et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs ;
- à la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et associés commandités, a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale ;
- à la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les personnes membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et associés commandités, concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'elles détiennent.

Formation des membres du Conseil de Surveillance

Un plan de formation triennal a été proposé aux membres du Conseil de Surveillance et du management pour la période 2024-2026.

2.2.2 Gérant et Associé commandité : Ancelle et Associés

2.2.2.1 PRÉSENTATION DE LA GÉRANCE, EXPERTISE ET EXPÉRIENCE EN MATIÈRE DE GESTION DU DIRIGEANT DU GÉRANT

Ancelle et Associés est l'unique Gérant et l'unique Associé commandité de l'IDI.

Son mandataire social est :

Christian Langlois-Meurinne

Né le 24 décembre 1944 et demeurant 7 quai Voltaire, 75007 Paris

Président (premier mandat le 14 octobre 2002)

Autres mandats faisant exception au décompte NRE ou exclus dudit décompte

Sociétés sœurs : N/A

SAS :

Président d'Ancelle et Associés

Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance de Rocher Investissement

Représentant permanent de l'IDI, elle-même représentée par Ancelle et Associés, en qualité de Président de Financière Bagatelle

Représentant permanent de Financière Bagatelle, elle-même représentée par IDI, elle-même représentée par Ancelle et Associés, en qualité de Président de Talis Invest

Représentant permanent de Financière Bagatelle, elle-même représentée par IDI, elle-même représentée par Ancelle et Associés, en qualité de membre du Comité de Surveillance de Culturespaces Holding

Représentant permanent de Financière Bagatelle, elle-même représentée par IDI, elle-même représentée par Ancelle et Associés, en qualité de membre et Président du Comité de Surveillance de Financière des Lumières

Gérant :

SCI LMA

SCI Gavroche

SCI Alcibiade

Christian Ducruet SARL

Audiris EURL

SA de droit étranger :

Président du Conseil de Surveillance de idiem (Luxembourg).

Christian Langlois-Meurinne, entré à l'IDI en 1972, a conduit la privatisation de l'IDI en 1987 et dirige le Groupe depuis lors.

En dehors des sociétés susvisées et en dehors des filiales de l'IDI, Christian Langlois-Meurinne a été membre des organes d'administration ou de gestion des sociétés suivantes au cours des cinq derniers exercices : membre du Conseil de Surveillance de FCG (anciennement dénommée Orca Développement), représentant permanent de l'IDI en qualité de Vice-Président d'Ateliers de France, représentant permanent de Financière Bagatelle, elle-même représentée par IDI, elle-même représentée par Ancelle et Associés, en qualité de Président de Newlife Finance, membre du Comité de Surveillance de Freeland, administrateur unique de GIE Matignon 18.

Christian Langlois-Meurinne est le seul mandataire social d'Ancelle et Associés.

La préparation de la succession du Gérant, Ancelle et Associés, qui détermine la stratégie et la politique du Groupe IDI et la met en œuvre, constitue un enjeu clé en vue d'assurer la pérennité de la Société, garantissant une continuité organisationnelle et capitalistique dans les situations de succession inopinée ou anticipée.

Un plan de succession, initialement adopté par le Conseil de Surveillance dans sa séance du 20 avril 2020, est examiné et actualisé annuellement et en dernier lieu le 31 mars 2026.

Celui-ci prévoit notamment qu'il reviendra au Comité Exécutif d'assurer le fonctionnement de la Société en cas d'empêchement du Président du Gérant, dans l'attente de la nomination d'un successeur par la famille Langlois-Meurinne en concertation avec la famille Méheut. Pour ce faire, un système de délégations est mis en place auprès des membres du Comité Exécutif associant, pour les opérations les plus importantes, la Présidence du Conseil de Surveillance et tenant compte à la fois des compétences de ses membres et de la durée de l'empêchement.

2.2.2.2 DÉCLARATION DU GÉRANT ET ABSENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

À la connaissance de l'émetteur et au jour de l'établissement du présent document, au cours des cinq dernières années, Christian Langlois-Meurinne n'a pas fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a pas été concerné par une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, n'a pas fait l'objet d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels), et n'a pas été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur :

- à la connaissance de l'émetteur et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de conflits d'intérêts existants ou potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'IDI, de Christian Langlois-Meurinne et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs ;
- à la connaissance de l'émetteur et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de restriction acceptée par Christian Langlois-Meurinne concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'il détient ;
- à la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel le Christian Langlois-Meurinne a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale ;
- à la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de contrat de service liant les membres de la Gérance à l'IDI ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat ;
- à la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de conflit d'intérêts résultant du fait que le Gérant est également Associé commandité et Associé commanditaire majoritaire de l'IDI. À toutes fins utiles, il est rappelé que les seules conventions conclues entre la Société et Ancelle et Associés ont été préalablement autorisées par le Conseil de Surveillance, et ces conventions (convention de gestion centralisée de trésorerie et convention de compte courant) sont mentionnées dans le rapport spécial présenté annuellement par les Commissaires aux comptes de la Société et inclus dans le document d'enregistrement universel.

2.3 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, À LA GÉRANCE ET À L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ

Après avis consultatif du Conseil de Surveillance et en tenant compte des recommandations du Code Middlenext ainsi que des dispositions statutaires, l'Associé commandité a établi une politique de rémunération du Gérant conforme à l'intérêt social de la Société, contribuant à sa pérennité et s'inscrivant dans sa stratégie qui vise notamment à faire croître l'ANR et à offrir à ses actionnaires, année après année, des taux de rendement interne nettement supérieurs à la moyenne du marché, telle que décrite au paragraphe 1.1.5. Pour ce faire, le Conseil de Surveillance a fixé la politique de rémunération du Gérant en lien avec ces éléments, en particulier en fixant des critères de la rémunération variable liés à la mise en œuvre de cette stratégie dans le respect de l'intérêt social puisque la variabilité intègre notamment un pourcentage des capitaux propres consolidés et un pourcentage du bénéfice net annuel consolidé.

La politique de rémunération du Gérant est mise en œuvre par le Conseil de Surveillance. Tant en matière d'avis consultatif sur la politique (détermination, révision et dérogation) que de mise en œuvre de la politique, les avis et décision du Conseil de Surveillance sont rendus et pris hors la présence du Gérant.

Le Conseil de Surveillance a arrêté les éléments de la politique de rémunération s'appliquant aux membres du Conseil de Surveillance en s'assurant que cette politique respecte les principes susvisés. Sa révision et sa mise en œuvre sont réalisées par le Conseil de Surveillance.

Aucun élément de rémunération, de quelque nature que ce soit, ne pourra être déterminé, attribué ou versé par la Société, ni aucun engagement pris par la Société s'il n'est pas conforme à la politique de rémunération approuvée ou, en son absence, aux rémunérations ou aux pratiques existant au sein de la Société. En cas de circonstances exceptionnelles, et sous réserve de respecter les conditions ci-après définies, l'Associé commandité en ce qui concerne le Gérant ou, le Conseil de Surveillance en ce qui concerne les membres du Conseil de Surveillance, pourra déroger à l'application de la politique de rémunération pour autant que cette dérogation soit conforme aux dispositions statutaires, temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société et conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-76 du Code de commerce. L'Associé commandité ou le Conseil de Surveillance, selon le cas, motivera sa décision afin que la justification retenue soit portée à la connaissance des actionnaires dans le prochain rapport sur le gouvernement d'entreprise.

L'Associé commandité ne pourra décider de déroger à la politique de rémunération du Gérant que sur proposition du Conseil de Surveillance dûment étayée.

Dans le cadre du processus de décision suivi pour la détermination et de la révision de la politique de rémunération, les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la Société ont été prises en compte.

2.3.1 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

2.3.1.1 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Conformément à l'article 22 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale du 12 mai 2022 a fixé la rémunération des membres du Conseil de Surveillance, y compris les membres du Comité d'Audit et du Comité ESG, à la somme annuelle de 146 000 euros valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

Les critères de répartition de la somme fixe annuelle allouée par l'Assemblée Générale aux membres du Conseil de Surveillance ont été fixés par le Conseil de Surveillance et sont les suivants :

- assiduité ;
- appartenance au Comité d'Audit ;
- appartenance au Comité ESG ;
- présidence du Conseil ;
- présidence du Comité d'Audit ;
- présidence du Comité ESG.

Ainsi, sous réserve d'une franchise d'une séance, les membres du Conseil de Surveillance perçoivent une rémunération en fonction de leur présence effective aux séances du Conseil de Surveillance.

La Présidente du Conseil de Surveillance perçoit une somme supplémentaire au titre de ses fonctions de Président et les membres du Comité d'Audit et du Comité ESG bénéficient également d'une somme additionnelle au titre de leur participation à ces comités, étant précisé que la Présidente du Comité d'Audit et la Présidente du Comité ESG reçoivent un montant supérieur à celui des autres membres.

En cas de nomination, cooptation ou cessation du mandat en cours d'exercice, il sera effectué un *prorata temporis*.

2.3.1.2 RÉMUNÉRATIONS VERSÉES ET ATTRIBUÉES

Les rémunérations versées et attribuées aux membres du Conseil de Surveillance au cours des trois derniers exercices sont les suivantes :

TABLEAU SUR LES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

(en euros)	Montants versés au titre de l'exercice 2023	Montants versés au titre de l'exercice 2024	**Montants attribués au titre de l'exercice 2025**	**Montants versés au titre de l'exercice 2025**
MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS				
Mme Luce Gendry, Présidente				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	20 000	20 000	20 000	20 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
ALLIANZ IARD, Vice-Président				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	9 000	9 000	9 000	9 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
M. Gilles Babinet				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	6 750	9 000	9 000	9 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
BM INVESTISSEMENTS				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	9 000	9 000	9 000	9 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
M. Sébastien Breteau				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	9 000	9 000	9 000	6 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
M. Philippe Charquet				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	17 000	17 000	17 000	17 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
M. Cyrille Chevrillon				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	6 750	9 000	9 000	9 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
Mme Iris Langlois-Meurinne				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	9 000	9 000	9 000	9 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
LIDA SAS				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	9 000	9 000	9 000	9 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
Mme Domitille Meheut				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	14 000	14 000	14 000	14 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
Mme Hélène Molinari				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	14 000	14 000	14 000	14 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
TOTAL	**123 500**	**128 000**	**128 000**	**125 000**

Le montant attribué au titre de l'exercice 2024 est de 128 000 euros identiques au montant versé.

Il est précisé que c'est Jacques Richier, représentant de ALLIANZ IARD, qui a perçu le montant relatif à la rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil.

L'Assemblée Générale du 20 mai 2026 aura à se prononcer sur la rémunération de la Présidente du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2025 telle qu'exposée dans le tableau ci-dessus.

Il n'y a pas d'autres mandataires sociaux personnes physiques que les membres du Conseil de Surveillance.

2.3.2 Rémunération de la Gérance

2.3.2.1 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération a été fixée par l'Associé commandité, après avis consultatif du Conseil de Surveillance et conformément aux dispositions statutaires.

En cohérence avec les dispositions statutaires telles qu'appliquées depuis 1988 et parce que cette politique de rémunération est en relation directe avec la stratégie de l'IDI, la rémunération du Gérant est composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

La rémunération fixe est égale à 838 470 euros (5,5 millions de francs français). Cette somme est annuellement indexée, en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation majoré d'un pour cent (1 %), et ce dès la publication de cet indice.

La rémunération variable annuelle est fonction de deux critères, l'un en relation avec les capitaux propres consolidés de l'exercice considéré et l'autre en fonction du montant du bénéfice net annuel consolidé avant impôt de l'exercice considéré. Ces critères de la rémunération variable contribuent aux objectifs de la politique de rémunération en ce qu'ils lient directement la rémunération du Gérant à la performance (bénéfice net annuel consolidé avant impôt) et à la pérennité de l'IDI (montant des capitaux propres consolidé). Ainsi la rémunération variable est égale à la somme des éléments suivants :

- 1 % du montant des capitaux propres consolidés part du Groupe diminué du dividende distribué aux actionnaires commanditaires et à l'Associé commandité au titre de cet exercice ;
- 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts, part du Groupe ;

  diminuée de la rémunération fixe. Si le montant de la rémunération variable avant la déduction de la rémunération fixe est inférieur à la rémunération fixe, alors il est considéré que la rémunération variable est égale à zéro.

La rémunération globale du Gérant est toutes taxes comprises.

Le versement de la rémunération du Gérant (fixe et variable) d'une année N, intervient ainsi en N+1, une fois que les comptes consolidés de l'année N ont été approuvés en Assemblée Générale et la rémunération du Gérant en découlant également.

Le Gérant étant une personne morale, la rémunération fixe est proportionnellement faible par rapport à la rémunération variable annuelle afin de rémunérer le Gérant au maximum en fonction des performances de l'IDI. Il a été décidé de ne pas plafonner le montant de la rémunération variable par rapport à la rémunération fixe.

Pour déterminer dans quelle mesure il a été satisfait aux critères de performance prévus pour la rémunération variable, les critères sont revus par le Conseil de Surveillance sur la base des comptes consolidés présentés annuellement au Conseil de Surveillance et ils sont définitivement acquis lors du vote de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes consolidés et sur la rémunération des dirigeants.

La Gérance étant une société, elle ne bénéficie par nature, d'aucun des engagements suivants : indemnité de départ, indemnité de non-concurrence, retraite à prestations ou cotisations définies ou autres engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou d'un changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

De même, la Gérance ne bénéficie d'aucun avantage de quelque nature que ce soit et il n'y a pas d'autres éléments de rémunération attribuable à raison du mandat.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 22-10-34, le versement de la rémunération du Gérant au titre de chaque exercice est effectué à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de cet exercice et approuvé les éléments de cette rémunération.

2.3.2.2 RÉMUNÉRATIONS VERSÉES ET ATTRIBUÉES

Présentation historique des rémunérations versées et attribuées

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES ET ATTRIBUÉES AU GÉRANT *(EN MILLIERS D'EUROS)*

Say on pay ex-post

L'Assemblée Générale du 20 mai 2026 aura à se prononcer sur la rémunération du Gérant au titre de l'exercice 2025 telle qu'exposée dans le tableau ci-dessous.

(en euros)	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au cours de l'exercice écoulé
2021 : Rémunération totale (I + II)		**9 135**
Rémunération fixe (versée en janvier 2022) (I)		***1 703***
Rémunération variable (II) décomposée comme suit (i) + (ii) - (iii) :		
(i) 1 % des fonds propres consolidés 2021 (versée en 2022)		**5 924**
(ii) 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts 2021 (versée en 2022)		***3 211***
(iii) Rémunération fixe		< 1 703 >
2022 : Rémunération totale (I + II)		**8 442**
Rémunération fixe *(versée en 2023)* (I)		***1 737***
Rémunération variable (II) décomposée comme suit (i) + (ii) - (iii) :		
(i) 1 % des fonds propres consolidés 2022 (versée en 2023)		**6 532**
(ii) 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts 2022 (versée en 2023)		***1 910***
(iii) Rémunération fixe		< 1 737 >
2023 : Rémunération totale (I + II)		**8 600**
Rémunération fixe (versée en 2024) (I)		1 819
Rémunération variable (II) décomposée comme suit (i) + (ii) - (iii) :		
(i) 1 % des fonds propres consolidés 2023 (versée en 2024)		6 948
(ii) 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts 2023 (versée en 2024)		1 652
(iii) Rémunération fixe		< 1 819>
2024 : Rémunération totale (I + II)		**7 386**
Rémunération fixe (versée en 2025) (I)		1 861
Rémunération variable (II) décomposée comme suit (i) + (ii) - (iii) :		
(i) 1 % des fonds propres consolidés 2024 (versée en 2025)		6 731
(ii) 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts 2024 (versée en 2025)		655
(iii) Rémunération fixe		< 1 861>
2025 : Rémunération totale (I + II)		**8 925**
Rémunération fixe (versée en 2026) (I)		1 894
Rémunération variable (II) décomposée comme suit (i) + (ii) - (iii) :		
(i) 1 % des fonds propres consolidés 2025 (versée en 2026)		7 249
(ii) 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts 2025 (versée en 2026)		1 676
(iii) Rémunération fixe		< 1 894>

ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE À LA SOCIÉTÉ ANCELLE ET ASSOCIÉS, GÉRANT (DOUZIÈME RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 MAI 2026)

Rémunération du Gérant *(en euros)*	Montants versés au cours de l'exercice 2025	Montants attribués au titre de l'exercice 2025
Rémunération variable 2024	5 525	
Rémunération fixe 2025	-	1 894
Rémunération variable 2025	-	7 031
Total	**5 525**	**8 825**

Say on pay ex-ante

En application des dispositions de l'article L. 22-10-34, la rémunération du Gérant est désormais déterminée conformément à une politique de rémunération dont les éléments sont établis par l'Associé commandité après avis consultatif du Conseil de Surveillance. Cette politique, décrite au paragraphe 2.3.2.1 du présent document, fera l'objet d'un vote en Assemblée Générale.

AUTRES ÉLÉMENTS REQUIS PAR L'ARTICLE L. 25-10-9 DU CODE DE COMMERCE

À titre préliminaire, il est précisé que l'IDI ne comporte que dix-sept salariés, dont une partie de l'équipe d'investissement. De ce fait, les données relatives à la rémunération moyenne ou médiane des salariés ou leur évolution peuvent être fortement impactées d'une année sur l'autre en cas d'arrivée ou de départ d'une ou d'un salarié avec une forte expérience, et corollairement la rémunération qui y est associée. La lecture des tableaux qui suivent doit prendre en considération cette hypothèse.

	Ratio entre le niveau de rémunération de la Présidente du Conseil de Surveillance et du Gérant et la rémunération des salariés de la Société sur une base équivalent temps plein :	**Président du Conseil**	**Gérant** [1]
Exercice 2021	Ratio rémunération du dirigeant mandataire/rémunération moyenne des salariés de la Société	0,11	54,35
	Ratio rémunération du dirigeant mandataire/rémunération médiane des salariés de la Société	0,16	81,14
Exercice 2022	Ratio rémunération du dirigeant mandataire/rémunération moyenne des salariés de la Société	0,12	49,66
	Ratio rémunération du dirigeant mandataire/rémunération médiane des salariés de la Société	0,16	65,71
Exercice 2023	Ratio rémunération du dirigeant mandataire/rémunération moyenne des salariés de la Société	0,09	39,54
	Ratio rémunération du dirigeant mandataire/rémunération médiane des salariés de la Société	0,10	44,08
Exercice 2024	Ratio rémunération du dirigeant mandataire/rémunération moyenne des salariés de la Société	0,09	32,41
	Ratio rémunération du dirigeant mandataire/rémunération médiane des salariés de la Société	0,12	45,21
Exercice 2025	Ratio rémunération du dirigeant mandataire/rémunération moyenne des salariés de la Société	0,10	45,73
	Ratio rémunération du dirigeant mandataire/rémunération médiane des salariés de la Société	0,16	69,77

	Évolution annuelle de la rémunération de la Présidente du Conseil (N/N-1)	**Évolution annuelle de la rémunération du Gérant (N/N-1)**	**Évolution annuelle de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société (N/N-1)**	**Évolution annuelle des performances de la Société (N/N-1)**		**Évolution annuelle des ratios d'équité (N/N-1)**			
						Ratio/rémunération moyenne des salariés de la Société		**Ratio/rémunération médiane des salariés de la Société**	
				ANR par action (en €)	**Pourcentage**	**Présidente du Conseil**	**Gérant**	**Présidente du Conseil**	**Gérant**
Exercice 2021	0	57,80 %	6,39 %	82,25	28,21 %	- 6,00 %	48,32 %	- 11,18 %	40,16 %
Exercice 2022	11 %	- 7,59 %	1,13 %	89,45	12,01 %	9,87 %	- 8,62 %	- 2,63 %	- 19,02 %
Exercice 2023	0	3,11 %	29,51 %	96,86	11,39 %	- 22,79 %	- 20,39 %	- 34,93 %	- 32,91 %
Exercice 2024	0	- 15,14 %	3,54 %	91.52	2,42 %	- 3,42 %	- 18,04 %	20,86 %	2,56 %
Exercice 2025	0	20,82 %	- 14,39 %	97.10	8,10 %	16,80 %	41,12 %	27,72 %	54,32 %

ADHÉSION AUX RECOMMANDATIONS DU CODE SUR LES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Le Conseil de Surveillance a, lors de ses séances du 28 avril 2009 et du 28 avril 2015, décidé d'adhérer volontairement aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext.

(1) Dans les précédents Documents d'Enregistrement Universel, les ratios ont été calculés en prenant en compte la rémunération du Président du Gérant. Prenant en considération une position de l'AFEP – MEDEF, le tableau a été refait en totalité avec la rémunération du Gérant personne morale telle que décrite au 2.3.2.2 du présent document d'enregistrement universel depuis 2 ans.

2.3.3 Rémunération de l'Associé commandité

En sa qualité de seul Associé commandité, Ancelle et Associés se voit attribuer un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 457 347 euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement, chaque 1er janvier, en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé. Cette somme sera répartie entre les associés commandités selon toute proportion qu'ils détermineront d'un commun accord ou, à défaut d'accord, par parts égales entre eux (article 36 des statuts). Ce montant minimum a été ainsi porté à 2 011 358 euros à compter du 1er janvier 2025. Sous réserve de l'approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle, le dividende dû à l'Associé commandité sera égal à 2 011 358 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES VERSÉS À L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES
(EN EUROS)

Au titre de l'exercice	Dividendes	Autres revenus distribués	Revenus non éligibles à la réfaction
2021	Dividende au commandité : 1 730 211 €		
2022	Dividende au commandité : 2 066 460 €		
2023	Dividende au commandité : 2 113 664 €		
2024	Dividende au commandité : 1 825 065 €		

2.4 OPÉRATIONS CONCLUES ENTRE L'IDI ET LES SOCIÉTÉS QU'ELLE CONTRÔLE ET UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DÉTENANT PLUS DE 10 % DES DROITS DE VOTE

IDI n'a consenti aucun prêt ni aucune garantie à ses dirigeants. Aucune convention n'a été conclue par l'IDI ou les sociétés qu'elle contrôle avec l'un de ses mandataires sociaux ou actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote autres que celles conventions visées par l'article L. 226-10 du Code de commerce et qui sont mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Le Comité d'Audit dans sa séance du 15 avril 2020 et le Conseil de Surveillance lors de la séance du 20 avril 2020 ont approuvé la procédure permettant d'évaluer régulièrement les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et la mise en œuvre de cette procédure. En 2025, une convention de cette nature a été conclue.

Lors de ses travaux, le Conseil de Surveillance n'a eu connaissance d'aucun conflit d'intérêts entre la Société, un membre du Conseil de Surveillance ou le Gérant.

2.5 MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont décrites à l'article 29 « Accès aux Assemblées Générales » des statuts de la Société. Le Décret n° 2026-94 du 13 février 2026 (qui a amendé l'article R22-10-28 C.com) a modifié la record date, laquelle est désormais fixée au cinquième jour ouvré zéro heure avant la date de l'Assemblée Générale. Il sera proposé à la prochaine assemblée générale d'amender l'article 29 des statuts pour tenir compte de cette évolution réglementaire.

2.6 CONDITIONS D'APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au 31 décembre 2025, la proportion des femmes membres du Conseil de Surveillance est de 45 % conforme aux termes de la loi du 27 janvier 2011.

2.7 INFORMATIONS CONCERNANT LA STRUCTURE DU CAPITAL ET LES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRES PUBLIQUES

La Société est constituée sous forme de société en commandite par actions. Elle ne peut, en pratique, pas faire l'objet d'une Offre Publique d'Achat entraînant prise de contrôle par un actionnaire commanditaire majoritaire. En application de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce (sur renvoi de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce), nous vous précisons les points suivants :

- la structure du capital ainsi que les participations, directes ou indirectes, connues de la Société et toutes informations en la matière sont décrites au paragraphe 6.3 ;
- il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts des actions ordinaires ;
- à la connaissance de la Société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires autres que ceux mentionnés dans le présent document d'enregistrement universel ;
- il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux ;
- il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier ;
- l'article 16 des statuts stipule que la nomination et la révocation du Gérant sont de la compétence exclusive de l'Associé commandité ;
- en matière de pouvoirs de la Gérance, il n'y a pas de délégation en cours en matière d'augmentation de capital ;
- les pouvoirs du Gérant en matière de rachat d'actions sont décrits au paragraphe 6.4 ;
- la modification des statuts de la Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- il n'existe pas d'accords qui ont un impact significatif conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société ;
- il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions du Gérant ;
- la Société n'a pas, à sa connaissance, de nantissement sur son capital (paragraphe 21.1.7 du Règlement européen).

2.8 AUGMENTATIONS DE CAPITAL POTENTIELLES

Exercice d'options ou de titres susceptibles de faire varier le montant du capital social : N/A

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée des actionnaires au Gérant (augmentation de capital) : N/A

2.9 CONTRÔLE INTERNE ET RISQUES

2.9.1 Procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne mises en place au sein de l'IDI visent à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Gérance ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations comptables et financières ;
- et d'une façon générale, contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle majeur dans la conduite de l'activité de l'IDI. Toutefois, le dispositif mis en place ne peut être considéré comme une garantie absolue de la réalisation des objectifs de l'IDI.

En 2025, la Société a comme chaque année :

- actualisé sa cartographie des risques ;
- actualisé ses manuels de procédure de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

idiCo étant une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF, elle dispose de son propre dispositif de contrôle interne et la déontologie impose à IDI de ne pas revoir ce dispositif.

Idiem étant un AIFM supervisé par le CSSF dispose également de son propre dispositif de contrôle interne.

En conséquence, les procédures de contrôle interne d'idiCo et d'idiem ne sont pas décrites dans le présent rapport.

2.9.1.1 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

2.9.1.1.1 Recueils des procédures de contrôle interne et autres documents de même nature applicables au Groupe IDI

Des manuels spécifiques de procédures internes et de lutte contre le blanchiment d'argent existent au niveau d'IDI.

Ces manuels sont régulièrement actualisés pour tenir compte des modifications réglementaires, mais aussi de l'environnement dans lequel évolue le Groupe et de ses conséquences sur le fonctionnement du Groupe IDI.

IDI étant membre de France Invest, les salariés du Groupe IDI se soumettent au Code de déontologie de France Invest et au guide des bonnes pratiques des sociétés de gestion de capital-investissement publiés par France Invest.

2.9.1.1.2 Description des acteurs et procédures de contrôle interne

Le métier du Groupe IDI étant l'investissement dans le *mid-cap* en France, le contrôle interne repose forcément sur (i) le contrôle du processus d'investissement (*via* l'identification et la réalisation des meilleurs investissements) et de désinvestissement et (ii) le suivi de ces investissements. Les méthodes de valorisation des investissements et le processus d'élaboration de ces valorisations sont décrits au paragraphe 2.9.1.2 ci-après.

Les investissements en fonds propres sont réalisés par IDI ou Financière Bagatelle, filiale de l'IDI détenue à 100 %. Les dossiers sont instruits par une équipe d'investissement dédiée à cet effet. Les décisions d'investissement (et de désinvestissement) sont prises par le Gérant après avoir été débattues lors d'un comité d'investissement (ou de désinvestissement).

Tous les investissements réalisés par les entités du Groupe IDI donnent lieu à des audits internes notamment financiers, juridiques et fiscaux par les équipes souvent soutenues par des cabinets indépendants. D'autres revues (stratégiques, IA, ESG ou autres) sont également effectuées.

Afin d'éviter les risques de délit d'initié, la Direction Juridique tient à jour la liste des sociétés dont les titres sont interdits à toute transaction par les membres du personnel et leurs proches. Pratiquement, tout investissement par les membres du personnel dans une société cotée ou non cotée que le Groupe IDI a étudiée ou dans laquelle il a investi doit être autorisé préalablement par le Gérant.

Le contrôle ne s'exerce pas uniquement sur les opérations internes à la Société, mais aussi sur les sociétés du portefeuille elles-mêmes. Les entités du Groupe IDI sont mandataires sociaux (ou membres de comités équivalents dans les SAS) de toutes les sociétés du portefeuille dont les entités du Groupe IDI détiennent un pourcentage de capital significatif. Les représentants permanents des entités du Groupe IDI (ou mandataires sociaux en direct) exercent effectivement leur rôle de mandataire social. Ils participent activement aux Conseils. Ils reçoivent un rapport mensuel d'activité et le commentent à leur tour en réunion des comités internes des structures du Groupe IDI. Ils s'assurent avec la meilleure diligence possible que les capitaux investis par le Groupe IDI sont utilisés conformément aux objectifs fixés lors de l'investissement.

Les entités du Groupe IDI exercent leurs droits de vote à chaque Assemblée Générale.

2.9.1.2 PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

idiCo et idiem disposant de leurs propres procédures, ne sont décrites ci-après que les procédures applicables aux autres entités du Groupe IDI (IDI et Financière Bagatelle).

Comptabilité

La comptabilité et la gestion de la paie de la Société sont assurées en interne par la Direction Administrative et Financière (DAF). La DAF établit également les comptes et prépare les déclarations fiscales des différentes entités du Groupe. Dans le domaine informatique, le Groupe a opté pour deux solutions en mode SAAS « hébergées » pour l'utilisation et la sauvegarde des données comptables et financières auprès de SSII réputées, Pennylane pour la comptabilité et Payfit pour la gestion de la paie.

La comptabilité titres de l'IDI est effectuée sur le fondement :

- des acquisitions de titres matérialisées par les ordres de mouvement ou équivalents ;
- des sorties de titres matérialisées par les ordres de mouvement ou équivalents ; et
- des autres produits et charges liés aux participations dans des entreprises non cotées.

La comptabilisation des autres opérations est saisie sur pièces justificatives qui sont archivées de façon dématérialisée *via* le logiciel comptable.

L'ensemble des documents liés aux prises de participation et aux cessions fait l'objet d'un archivage sécurisé.

Les engagements hors bilan sont recensés et sont, suivant leur nature, intégrés en comptabilité ou dans l'annexe aux comptes annuels (sociaux et consolidés).

Valorisation du portefeuille titres en vue de la détermination de l'actif net consolidé de la Société

Le Groupe IDI retient les méthodes de valorisation préconisées par l'IPEV (*International Private Equity and Venture Capital*), et en conséquence une méthode multicritère pour l'ensemble de ses investissements en France. Pour ce qui concerne idiem, il est tenu compte des dernières valeurs d'actif net (net asset value) transmises par les fonds concernés.

Chaque membre des équipes opérationnelles établit une valorisation régulière des investissements sur la base de la valeur comptable de chaque ligne de participation et de la valeur d'estimation, mettant en évidence, ligne par ligne, les provisions, les réévaluations ou les évaluations aux prix de revient, la valorisation de chaque ligne étant établie selon des méthodes d'évaluation appliquées de façon permanente par le Groupe.

En 2025, le contrôle interne au niveau d'IDI a porté notamment sur le renforcement du contrôle des valorisations, sous le regard attentif du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes.

L'actualisation est matérialisée par une fiche par participation présentée par l'équipe d'investissement puis évoquée et contrôlée par la DAF et le Gérant. Les données permettant l'établissement de ces valorisations sont collectées auprès des participations (comptes, rapports des Commissaires aux comptes, prévisions émanant de chaque société, rapports des organes sociaux…).

Chaque ligne de participation, dont l'évaluation a été actualisée en fonction de la méthode décrite ci-dessus, permet de déterminer l'actif net. L'évaluation du portefeuille et la permanence des méthodes utilisées sont vérifiées par les Commissaires aux comptes dans le cadre de leur mission.

Pour 2026, un logiciel de suivi de portefeuille est en cours de développement.

Application des normes IFRS

Conformément au Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, la Société a adopté les normes internationales depuis le 1er janvier 2005 pour l'établissement de ses comptes consolidés.

À cet effet, les participations dans des entreprises non cotées sont évaluées conformément aux modalités d'évaluation définies par l'IPEVC et établies en cohérence avec les normes de référence IFRS destinées aux métiers du capital-investissement.

La DAF a rencontré périodiquement les Commissaires aux comptes de la Société notamment avant l'arrêté des comptes semestriels et annuels, en vue de faire la synthèse de leurs diligences, remarques et conclusions tant sur les comptes de la Société que sur l'exactitude de la situation de la Société telle que reflétée par ses comptes.

Les informations comptables et financières

Les informations comptables et financières relatives à la Société sont périodiquement portées à la connaissance du public au moyen notamment de communiqués de presse, du site Internet de l'IDI, d'Euronext et de l'AMF, de réunions avec les analystes financiers et des publicités légales.

2.9.1.3 COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil de Surveillance a créé un Comité d'Audit qui se compose de Mmes Gendry et Méheut et M. Charquet. Mme Gendry est Présidente de ce comité et Mme Nourissat secrétaire. Ce comité peut se faire assister par les Commissaires aux comptes de la Société dans sa mission de contrôle permanent de la gestion de l'IDI.

Le Comité d'Audit a pour mission :

1. à chaque exercice, en présence du dirigeant de l'IDI, de la secrétaire générale, de la Responsable Administrative et Financière et, le cas échéant, en présence des Commissaires aux comptes :

   1.1 Production et communication de l'information comptable et financière :
   - examen de la méthode de détermination de l'ANR,
   - l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de la Société au 31 décembre et au 30 juin, et l'établissement de l'ANR trimestriel,
   - les méthodes de valorisation du portefeuille de participations,
   - les provisions sur titres de participations,
   - les engagements hors bilan,
   - la revue des communiqués financiers,

   1.2 gestion des risques et contrôle interne :
   - revue des procédures de contrôle interne et de gestion des risques,
   - revue des principaux risques et des litiges,

   1.3 activité du Comité d'Audit :
   - autorisation de la fourniture des services autres que la certification des comptes par les Commissaires aux comptes,

2. d'une manière régulière, le Comité d'Audit fait un point sur :
   - les contrôles permanents et périodiques réalisés en interne sur le contrôle interne,
   - l'évolution des manuels de procédures et leur actualisation,
   - l'actualisation de la cartographie des risques eu égard à l'environnement économique et les moyens de prévention à prévoir,
   - la sélection des Commissaires aux comptes au moment du renouvellement des mandats.

Le règlement du Comité d'Audit permet la rencontre des membres du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes du Groupe IDI hors la présence du management du Groupe IDI.

Le Comité d'Audit, après avoir effectué ses investigations, fait part de ses remarques et recommandations au Conseil de Surveillance. Dans le cadre de sa mission pour l'arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2025, le Comité d'Audit a pris acte de ce que les Commissaires aux comptes avaient axé la revue du contrôle interne sur les procédures d'investissement et la trésorerie de la Société. Le comité n'a pas formulé de recommandations particulières.

En conclusion de cette première partie, à notre connaissance, aucune défaillance ni insuffisance grave de contrôle interne n'a été révélée lors de l'évaluation ni au cours de la préparation du présent rapport.

2.9.2 Risques

Les travaux portant sur l'identification des facteurs de risques, leur impact sur la Société, la probabilité d'occurrence et les mesures de gestion de ces risques tels que décrits plus loin ont été réalisés sur la base des performances et de la situation de la Société au 31 décembre 2025. Ces travaux ont été approuvés par le Comité d'Audit du 15 avril 2020 et par le Conseil de Surveillance du 20 avril 2020 et ont été révisés par le Conseil de Surveillance du 15 mars 2022 et par celui du 22 mars 2023. La Société considère qu'il n'y a pas, à la date du dépôt du présent document, d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-dessous.

Les facteurs de risques sont présentés dans un nombre limité de catégories en fonction de leur nature. Ils ont été sélectionnés au regard de leur caractère spécifique et significatif pour l'IDI et ses participations. Dans chaque catégorie, les risques les plus significatifs sont présentés en premier. Le tableau ci-dessous présente le niveau de risque et la tendance estimés pour chacun des risques identifiés par la Société. La probabilité d'occurrence prend en compte les facteurs liés au marché et à l'environnement actuel de la Société. Le niveau de risque est évalué en pondérant l'impact par la probabilité d'occurrence. La tendance indique l'évolution attendue à horizon 1 an. Enfin, les facteurs de risques sont évalués en tenant compte de l'incidence des éventuelles mesures de gestion.

Nature du risque	Impact net	Probabilité d'occurrence	Niveau de risque (impact net/ probabilité)	Tendance
RISQUES OPÉRATIONNELS				
Développement de l'intelligence artificielle	Assez élevé	Forte	Assez élevé	En hausse
Conflit au Moyen-Orient	Modéré	Forte	Modéré	En hausse
Contre-performance des sociétés du portefeuille	Modéré	Possible	Modéré	Stable
Absence de liquidité des participations (désinvestissements)	Modéré	Modéré	Modéré	Stable
Capacité à investir	Modéré	Possible	Modéré	Stable
RISQUES DE MARCHÉ				
Forte baisse des multiples entraînant une chute des valorisations	Modéré	Possible	Modéré	Stable
RISQUES FINANCIERS				
Excès de cash	Significatif	Possible	Significatif	Stable
Augmentation des taux d'intérêt	Significatif	Possible	Modéré	Stable
RISQUES LIÉS AUX PERSONNES CLÉS				
Départ, indisponibilité prolongée ou décès des membres des équipes de direction et d'investissement de l'IDI	Modéré	Possible	Modéré	Stable

Sont décrits ci-dessous précisément les risques présentés dans le tableau ainsi que, pour chacun d'entre eux, les mesures de gestion mises en place.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Impact de l'intelligence artificielle

Le développement rapide de l'intelligence artificielle constitue une évolution structurelle aux conséquences importantes sur l'environnement économique et concurrentiel des sociétés du portefeuille de l'IDI. Ses effets peuvent se traduire par des risques de pression sur les prix, de banalisation de certaines offres ou d'évolution des standards de marché. À l'inverse, l'intelligence artificielle peut également constituer un levier d'opportunités en matière de productivité, d'innovation, de qualité de service et de prospection commerciale. Le développement rapide de l'IA pourrait avoir des conséquences, positives ou négatives selon l'exposition et le niveau de maturité de chaque participation, sur la performance et la liquidité du portefeuille de l'IDI.

Mesures de gestion du risque

L'IDI a mis en place des procédures de suivi des risques et opportunités que le développement de l'intelligence artificielle peut avoir sur les sociétés de son portefeuille. En outre, en collaboration avec l'IDI, plusieurs participations ont amorcé leur transition IA, à commencer par la définition d'une feuille de route, l'identification des cas d'usage les plus susceptibles de renforcer leur efficacité opérationnelle ou leur proposition de valeur, et le lancement de pilotes sur les sujets prioritaires.

Impact du conflit au Moyen-Orient

Le conflit au Moyen-Orient est susceptible d'avoir des conséquences sur certaines sociétés du portefeuille de l'IDI, principalement à travers les chaînes d'approvisionnement et les coûts de l'énergie. Les tensions géopolitiques peuvent entraîner des perturbations logistiques, des difficultés ponctuelles d'approvisionnement, ainsi qu'une hausse des coûts de transport, de certaines matières premières ou de l'énergie. Une aggravation durable de la situation pourrait avoir des conséquences sur le portefeuille de l'IDI en termes de pression sur les marges ou de ralentissement des calendriers d'exécution de certains projets.

Mesures de gestion du risque

L'IDI suit de façon continue les conséquences que le conflit peut avoir sur son portefeuille, et a accompagné plusieurs participations dans l'étude et la mise en œuvre de mesures d'atténuation du risque telles que la constitution de stocks de sécurité, la revue des risques fournisseurs, et la recherche de solutions de double approvisionnement. En outre, l'exposition du portefeuille apparaît globalement limitée ou indirecte, la majorité des participations ne présentant ni exposition géographique directe significative à la zone ni dépendance critique à une chaîne d'approvisionnement fortement concentrée.

Contre-performance des sociétés du portefeuille

Une forte dégradation de la situation de plusieurs sociétés détenues au sein du portefeuille, se matérialisant par des performances réelles bien inférieures à celles du *business plan*, pourrait avoir un impact significatif : en effet, étant donné que la plupart des acquisitions sont réalisées sous forme de LBO, les sociétés ne seraient plus en mesure de servir la dette d'acquisition dans les conditions envisagées à l'origine, conduisant à une dépréciation significative de l'investissement, voire une perte totale. Cela pourrait également se traduire par un profit warning, avec un impact significatif sur le cours de Bourse d'IDI.

Mesures de gestion du risque

L'impact de la contre-performance d'une (de certaines) société(s) est néanmoins atténué par la diversification du portefeuille de l'IDI (une quinzaine de sociétés) et par le poids bien réparti dans chacune des participations dans l'ANR. Par ailleurs, la probabilité que ce risque se matérialise est atténuée par la connaissance approfondie qu'ont les équipes d'investissement des sociétés du portefeuille ainsi que par les due diligences menées avant l'investissement sur chacune des sociétés ciblées. Enfin, le ticket d'investissement s'inscrit dans une fourchette raisonnable (25 à 70 millions d'euros) par rapport à l'ANR (740 millions d'euros).

Absence de liquidité des participations (désinvestissements)

L'IDI investit sur ses fonds propres et la trésorerie pour investir dépend principalement de sa capacité à récupérer, d'une part, les capitaux investis et, d'autre part, les éventuelles plus-values résultant de la cession totale ou partielle des participations que la Société détient. Il ne peut être garanti que les sociétés dans lesquelles l'IDI a ou aura investi pourront faire l'objet d'une cession. En cas de difficulté à céder ses investissements, tant en termes de délai que de conditions de prix, l'IDI pourrait être empêchée de mener à bien sa stratégie d'investissement et donc voir sa performance obérée. À terme, une diminution de la performance pourrait conduire les potentiels investisseurs à se désintéresser du titre IDI, avec un impact potentiel sur l'évolution de son cours de Bourse.

Mesures de gestion du risque

Pour chacun des investissements potentiels étudiés, les équipes d'investissement intègrent dans leur processus l'analyse des scénarios de sortie, ce qui minimise le risque d'absence de liquidité. La diversification sectorielle et géographique du portefeuille de l'IDI, ainsi que son exposition à différents millésimes d'acquisition, minimise également le risque d'absence de liquidité. Enfin, pour minimiser ce risque, l'IDI fait inclure, dans la mesure du possible, des clauses de sortie dans les pactes d'actionnaires qui stipulent par exemple que l'IDI a (i) un droit de sortie conjointe avec l'actionnaire de référence de la participation ou (ii) un droit de liquidité à compter d'une certaine date butoir.

Capacité à investir

La performance de l'IDI dépend principalement de sa capacité à identifier, sélectionner, acquérir et céder des participations en générant des plus-values significatives. Or, il existe un nombre croissant d'acteurs dans le *private equity*, et ce, en particulier sur les opérations auxquelles l'IDI s'intéresse, pour lesquelles la concurrence est de plus en plus forte. Ces acteurs ont pour certains une capacité financière supérieure à celle de l'IDI, leur permettant d'intervenir parfois pour les plus grosses opérations auxquelles l'IDI s'intéresse, avec un avantage concurrentiel. D'autres peuvent avoir des exigences de retour sur investissement moins élevées que celles de l'IDI, ce qui leur permet d'offrir aux vendeurs un prix supérieur pour le même investissement. Enfin, l'IDI est parfois plus exigeante sur les aspects de pactes d'actionnaires ou de gouvernance par rapport à ses concurrents, ce qui peut également conduire l'IDI à des pertes d'opportunités d'investissement. Si l'IDI se voyait durablement écarté par les vendeurs au profit de leurs concurrents, cela impacterait à terme la performance de l'IDI.

Mesures de gestion du risque

La qualité, la taille des équipes ainsi que la notoriété de l'IDI représentent des avantages compétitifs significatifs. Par ailleurs, l'IDI poursuit une double stratégie d'investissement : investissements directs et build up et essaye de se positionner également sur des deals primaires, non intermédiés permettant d'éviter un processus d'enchères trop disputées.

RISQUES DE MARCHÉ

Multiples des transactions

Les valorisations des sociétés du portefeuille de l'IDI sont en partie déterminées en fonction des multiples des sociétés cotées et des multiples des transactions privées récentes (indice Argos). Après plusieurs années de hausse continue, les multiples observés ont atteint un plus haut historique. Une baisse a été amorcée en 2022, passant des 10,6x à 8,3x au T4 2025 (- 21,7 %).

Une nouvelle dégradation des multiples pourrait nuire à la valorisation des actifs du portefeuille de l'IDI, impactant ainsi l'attractivité du titre en Bourse. À long terme, la performance de l'IDI pourrait être obérée par des plus-values plus contenues lors des cessions de ses participations.

Mesures de gestion du risque

Les scénarios de création de valeur réalisés par les équipes d'investissement n'intègrent pas en général de hausse des multiples mais se basent principalement sur l'amélioration de la performance intrinsèque des sociétés acquises. Par ailleurs, si les multiples fournissent bien un élément de calcul de la juste valeur à une date donnée, la valeur de sortie des investissements repose sur des négociations de gré à gré, où la position stratégique des sociétés ou leur capacité à générer du cash-flow prend le pas sur les comparables, surtout dans le cas de l'IDI qui peut choisir le moment de la cession de ses participations et n'est pas soumise à des contraintes de durée de détention.

RISQUES FINANCIERS

Augmentation des taux d'intérêt

La majeure partie du portefeuille de la Société est constituée d'opérations avec effet de levier (type LBO/LBI) consistant à acquérir une participation par l'intermédiaire d'une société holding, généralement dédiée à la détention de cette participation, au moyen d'un emprunt bancaire financé par les cash-flows nets (principalement dividendes) qui remonteront de la participation. Certaines de ces opérations comportent un effet de levier significatif. L'impact d'une hausse des taux d'intérêt serait très modéré sur les performances. Au niveau de l'IDI, elle se traduirait par un renchérissement du coût des lignes de crédit.

Mesures de gestion du risque

Les ratios d'endettement (dette globale/Ebitda LTM) sont très surveillés par les équipes d'investissement et maintenus à des niveaux prudents (cf. chiffres clés présentés pages 19 à 21 du présent document). Une partie significative des financements mis en place dans les sociétés holding (LBO) sont *bullet* (remboursement du capital au moment de la cession), ce qui allège considérablement le service de la dette pendant la phase de détention. Il est également important de noter que chacune des opérations de LBO étant indépendante des autres, les difficultés éventuelles rencontrées sur l'une n'ont aucun impact sur les autres. L'IDI ne recourt pas à l'endettement pour financer ses acquisitions. La Société dispose de crédits renouvelables qui peuvent être utilisés afin de faire face aux décalages de trésorerie entre les encaissements (cessions de participations) et les décaissements (acquisitions de participations). Ces crédits ont été consentis avec des niveaux de marges de l'ordre de 1,15 au-delà de l'EURIBOR 1, 6 ou 12 mois.

Excès de trésorerie

Suite à la réalisation de plusieurs cessions dans de très bonnes conditions, l'IDI pourrait se retrouver en situation de recevoir de très importantes remontées de cash qui pourraient l'amener à disposer d'un montant de trésorerie significatif. Au 31 décembre 2025, la trésorerie de l'IDI augmentée des actifs liquides s'élevait à 207 millions d'euros, soit 28 % de l'ANR 2025 contre 253 millions d'euros au 31 décembre 2024, représentant 35 % de l'ANR 2024. La maximisation de la performance de la Société passe par un niveau d'investissement le plus élevé possible. Par conséquent, si une proportion significative de son actif net devait être constituée de liquidité, cela diluerait sa performance. Étant donné que la performance de la Société dépend notamment de sa capacité à avoir le niveau de capitaux investis le plus élevé possible, elle pourrait être diluée par un montant de liquidité excessif détenu au sein des actifs.

Mesures de gestion du risque

L'IDI a toujours fait en sorte que sa trésorerie soit placée dans les meilleures conditions. En fonction des prévisions établies pour le court et le moyen terme, cette dernière est placée sur différents supports de manière à optimiser les retours.

RISQUES LIÉS AUX HOMMES ET FEMMES CLÉS

Départ, indisponibilité prolongée ou décès des membres des équipes de direction et d'investissement de l'IDI

La performance de l'IDI dépend en grande partie de la capacité des personnes clés des équipes de direction et d'investissement de l'IDI à identifier et sélectionner les sociétés cibles en amont, à mener avec succès des acquisitions et à négocier des sorties dans les meilleures conditions possibles. L'expérience, la connaissance du marché et l'expertise sectorielle de ces personnes clés sont un atout majeur dans la réussite des opérations menées par l'IDI. Le départ, l'indisponibilité prolongée ou le décès de l'un d'entre eux pourrait donc avoir un effet défavorable sur l'activité et l'organisation de l'IDI.

Cela pourrait également être le cas si le Président du Gérant cessait d'exercer ses fonctions.

Mesures de gestion du risque

La structure de l'équipe d'investissement tant en termes d'expérience que de taille limite les risques de perturbations liées à des départs éventuels. En particulier, deux partners ont rejoint le Comex en 2025 et trois recrutements ont été réalisés à plusieurs niveaux et avec des expertises complémentaires des profils existants. Par ailleurs, le caractère collégial des décisions d'investissement, de suivi des participations et de désinvestissement tend à limiter ce risque. Enfin, l'IDI fait de l'alignement des intérêts entre l'actionnaire, les équipes et le management de l'IDI, un facteur clé de la continuité des équipes dirigeantes et de la création de valeur, ceci notamment au travers de mécanisme de co-investissement sur les investissements et de deux plans d'actions gratuites votés en 2016 et plus récemment en 2023.

Concernant le Gérant, un plan de succession a été élaboré et fait l'objet d'une présentation au Conseil de Surveillance sur une base annuelle (voir sa description page 55).

03

RAPPORT DE GESTION

3.1 LES COMPTES CONSOLIDÉS 72
3.1.1 Principales données consolidées 72
3.1.2 Commentaires 72

3.2 LES COMPTES SOCIAUX 74

3.3 ACTIF NET RÉÉVALUÉ 75
Méthode de calcul de l'actif net réévalué (ANR) 75
Évaluation des parts de l'Associé commandité de l'IDI à fin décembre 2025 75

3.4 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 ET FIXATION DU DIVIDENDE 79

3.5 PERSPECTIVES FINANCIÈRES 80

3.6 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RÉCENTS 80

3.7 PARTICIPATION DANS LE CAPITAL ET OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ 81
État récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants 81
Actionnariat des dirigeants et salariés de l'IDI 81
Actionnariat des membres du Conseil de Surveillance 81

3.8 SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL 82
Contrats d'intéressement et de participation 82
Bons de souscription d'actions 82
Actions gratuites 82
Options d'achat d'actions 83
Options de souscription d'actions 83
Options et mécanismes équivalents sur les investissements des sociétés du Groupe 83
Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages 83

3.9 DIFFÉRENDS ET LITIGES 84

3.10 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES 84

3.11 CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ DE L'IDI 84

3.12 UNE VISION RESPONSABLE DE L'INVESTISSEMENT, EN COHÉRENCE AVEC NOTRE ADN 85

3.13 AUTRES ÉLÉMENTS DU RAPPORT DE GESTION 90
Fiscalité 90
Lien Nation-armées 90
Ressources incorporelles essentielles de l'IDI et création de valeur 90

3.1 LES COMPTES CONSOLIDÉS

3.1.1 Principales données consolidées

(en milliers d'euros)	2024	2025
Résultat opérationnel	16 843	59 624
Résultat avant impôt	18 839	59 526
Charge d'impôt (produit)	861	- 673
RÉSULTAT NET	**19 700**	**58 853**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**19 584**	**59 012**
RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION PART GROUPE (EN EUROS)	**2,75**	**8,27**
Goodwill	5 119	5 119
Immobilisations corporelles / incorporelles	1 959	1 811
Immobilisations corporelles (contrats de location – IFRS 16)	12 182	10 964
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	617 195	660 420
Impôts différés actif et autres actifs non courants	1 804	1 701
Stocks et Créances	9 840	30 948
Trésorerie et équivalents de trésorerie	143 165	96 280
TOTAL ACTIF / PASSIF	**791 264**	**807 243**
Capitaux propres part Groupe	696 084	740 041
Intérêts minoritaires	1 869	1 699
Provisions pour risques et charges	570	424
Dettes financières	58 074	30 529
Autres dettes et passifs	34 669	34 549

3.1.2 Commentaires

NORMES IFRS

Depuis 2005, conformément à la réglementation, l'IDI élabore ses comptes consolidés selon les normes IFRS. La norme IFRS 10 prévoit qu'une société, dès lors qu'elle répond à la définition d'entité d'investissement, ne consolide pas ses filiales, à l'exception des filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement. Au 31 décembre 2025, seule la filiale idiCo fait l'objet d'une consolidation par intégration globale dans les comptes consolidés.

Conformément aux normes IFRS 10 et IFRS 9, le reste du portefeuille d'investissement de l'IDI est évalué à la juste valeur par le compte de résultat.

BILAN

a) À l'actif

Fin 2025, les actifs financiers valorisés à la juste valeur par le résultat s'élèvent à 660,4 millions d'euros incluant 18,3 millions d'euros d'actions et parts souscrites et non encore libérées.

L'augmentation entre 2025 et 2024 de 43,2 millions d'euros du portefeuille s'explique par :

- 99,4 millions d'euros d'acquisitions dont 80,9 millions correspondants au *private equity* Europe et 18,6 millions pour les autres actifs liquides ;
- des cessions et remboursements à hauteur de 128,5 millions d'euros dont 99,6 millions qui concernent le *private equity* Europe et 23,3 millions pour les autres actifs liquides.

Les autres actifs et la trésorerie totalisent 146 millions d'euros incluant :

- 6,9 millions d'euros d'immobilisations corporelles et incorporelles, dont 5,1 millions d'euros relatifs au goodwill associé à idiCo ;
- 11 millions d'euros d'immobilisations corporelles liées aux contrats de location et en particulier le bail ;
- 1,7 million d'euros d'autres actifs, non courants ;
- 30,1 millions d'euros de créances courantes ;
- 58,4 millions d'euros de valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires) ;
- 37,9 millions d'euros de disponibilités (voir paragraphe Financement ci-dessous).

b) Au passif

Au 31 décembre 2025, le passif comprend les capitaux propres qui s'élèvent à 740 millions d'euros, des provisions pour risques et charges à hauteur de 0,4 million d'euros, et 65,1 millions d'euros de dettes décomposés entre dette financière, dette d'exploitation et autres passifs.

Les dettes financières, qui s'élèvent à 30,5 millions d'euros, sont constituées principalement d'un compte courant intragroupe avec Financière Bagatelle (filiale détenue à 100 % et consolidée à la juste valeur). Parmi les autres passifs figurent des engagements de souscription non encore libérés pris dans des fonds *private equity* pour 18,3 millions d'euros et un passif d'impôt différé de 1,2 million d'euros.

RÉSULTAT

L'exercice 2025 se solde par un résultat net consolidé de 59 millions d'euros pour le Groupe.

Le résultat opérationnel consolidé s'élève à 59,6 millions d'euros dont :

- 81 millions d'euros au titre du résultat des activités d'investissement ;
- - 21,3 millions d'euros au titre des autres produits et charges de l'activité ordinaire.

Le résultat des activités d'investissement se compose de :

- 72 millions d'euros de variation de valorisation des actifs financiers à la juste valeur par le résultat ;
- 9 millions d'euros de revenus du portefeuille d'actifs financiers dont 6,2 millions d'euros d'intérêts et 2,8 millions d'euros de dividendes.

Le résultat financier est nul.

L'impôt sur les bénéfices après comptabilisation du résultat d'intégration fiscal et des impôts différés est négatif de 0,7 million d'euros.

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

La situation nette part du Groupe est passée de 696,1 millions d'euros fin 2024 à 740 millions d'euros fin 2025, soit une augmentation de 43,9 millions d'euros. Les principaux impacts sur les capitaux propres sont le résultat de l'exercice (+ 59 millions d'euros) et les dividendes versés, aux actionnaires de l'IDI et au commandité en 2025 (- 15,1 millions d'euros).

FINANCEMENT

La trésorerie et équivalents trésorerie du Groupe passe de 143,5 millions d'euros à fin 2024 à 96,3 millions d'euros fin 2025. Cette variation de 47,2 millions d'euros résulte notamment de :

- des flux nets des investissements dont notamment :
  - des décaissements de 99,4 millions d'euros pour les acquisitions dont :
    - 80,9 millions d'euros pour le PE Europe,
    - 18,6 millions d'euros pour les autres actifs liquides,
  - des encaissements de 9 million d'euros d'intérêts et dividendes encaissés ;
- des sorties de trésorerie générées par les coûts d'exploitation et la fiscalité soit - 21,3 millions d'euros ;
- des mouvements liés aux activités de financement pour un total de - 34,9 millions d'euros, composés principalement ;
- de la distribution de dividendes pour 14,1 millions d'euros ;
- de la cession d'actions d'autocontrôle pour un total de 0,6 million d'euros.

Outre la trésorerie disponible, l'IDI bénéficie d'une facilité de caisse de 5 millions d'euros non utilisée et de deux lignes de crédit totalisant 46 millions d'euros tirées à hauteur de 16 millions d'euros.

DÉLAIS DE PAIEMENT

Les montants dus par l'IDI à ses fournisseurs s'établissent à 9,3 millions d'euros contre 9,1 millions d'euros fin 2024. Comme en 2024, il n'existe aucune facture échue au terme de l'exercice. Les délais de règlement des factures sont conformes à la loi 2008-776 du 4 août 2008, dite loi LME.

3.2 LES COMPTES SOCIAUX

a) À l'actif

Fin 2025, les immobilisations corporelles sont de 1,8 millions d'euros. Les immobilisations financières (portefeuille titres) s'établissent à 377 millions d'euros nets. La trésorerie s'élève à 91,9 millions d'euros ; elle recouvre les disponibilités et les valeurs mobilières de placement (hors actions propres).

b) Au passif

Les capitaux propres, avant affectation du résultat, sont de 392,6 millions d'euros fin 2025, contre 418,2 millions d'euros fin 2024. Cette diminution de 34,7 millions d'euros correspond notamment au résultat de l'exercice 2024 (- 12,1 millions d'euros) et aux dividendes 2024 versés aux actionnaires de l'IDI, soit 15,1 millions d'euros.

La provision pour risques s'élève à 0,4 million d'euros fin 2025 tout comme fin 2024. Quant aux dettes, elles s'établissent à 47,5 millions d'euros, dont :

- 16,0 millions d'euros de dettes bancaires auprès d'un pool de banques dont de la Banque Palatine est l'agent ;
- 13,2 millions d'euros d'autres dettes (fournisseurs, créditeurs divers, etc.) ;
- 18,3 millions d'euros de titres restant à libérer.

RÉSULTAT

Le résultat net comptable n'est pas représentatif de la qualité du portefeuille de l'IDI et de ses performances. Contrairement aux normes comptables IFRS, la comptabilité sociale ne prend en compte que les dépréciations sur titres, mais n'intègre pas les variations de plus-values latentes. L'exercice 2025 se solde par un bénéfice de 61,2 millions d'euros. Elle provient :

- du résultat d'exploitation de - 20,3 millions d'euros (contre - 17,2 millions en 2024) ;
- du résultat financier de 82,9 millions d'euros ;
- du résultat exceptionnel de - 1,1 millions d'euros (contre - 4,7 millions en 2024) ;
- et de l'impôt sur les bénéfices qui, après comptabilisation du résultat fiscal d'intégration, est une charge de 0,1 million d'euros (contre un produit 0,8 million d'euros en 2024).

3.3 ACTIF NET RÉÉVALUÉ

Méthode de calcul de l'actif net réévalué (ANR)

L'actif net réévalué (ANR) est le principal critère de référence pour une société de portefeuille comme l'IDI, qui applique les lignes directrices d'évaluation de l'IPEV. Il est déterminé en réévaluant le portefeuille d'investissements de l'IDI sur la base des méthodes suivantes :

a) Titres non cotés

À la date d'acquisition, les titres sont comptabilisés au bilan pour le montant de leur juste valeur, qui correspond au prix d'achat.

Ultérieurement, une analyse « multicritères » (comparables côtés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital) est conduite pour déterminer la juste valeur des actifs. L'IDI tient compte, le cas échéant, de la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

b) Titres cotés

Les titres cotés sont valorisés au dernier cours de Bourse de la période.

c) Parts de fonds d'investissement

Les parts des fonds d'investissement sont valorisées sur la base du dernier actif net réévalué par part communiqué par le gestionnaire du fonds. Le cas échéant, une décote est appliquée pour tenir compte de l'illiquidité ou de restrictions de négociabilité.

03

Évaluation des parts de l'Associé commandité de l'IDI à fin décembre 2025

RAPPORT DETROYAT ASSOCIÉS – FIN DÉCEMBRE 2025

Philippe Leroy, Président, 121 avenue de Malakoff, 75016 Paris

Détroyat Associés est une société indépendante qui a une expérience de près de 40 ans dans les systèmes d'information, d'évaluation de sociétés et les modèles de valorisation.

« Contexte

*Les statuts de l'IDI (ci-après le « **Groupe** » ou la « **Société** ») prévoient une répartition prioritaire des bénéfices aux associés commandités dont le montant initial en juin 1990 était de 3 millions de francs (457 347 euros).*

Selon les statuts, ce montant est indexé tous les ans sur la base de la moyenne mensuelle des taux des obligations privées calculée sur les 12 derniers mois (ci-après le « TMO »). Il est prévu que ce dividende soit égal à 3 % du résultat consolidé avant impôt part du Groupe IDI (ci-après le « RCAI ») si ce dernier calcul aboutit à un résultat supérieur. Cela a été le cas pour huit exercices : 2000, 2010, 2016, 2017, 2021, 2022, 2023 et 2024. Au titre de 2025, le dividende minimal correspondant à l'indexation sur le TMO s'établirait à 1 877 807 euros.

La valeur des parts de l'Associé commandité est l'une des composantes du calcul de l'actif net réévalué revenant aux actionnaires commanditaires de l'IDI (ci-après l' « ANR »). Cette évaluation porte sur les droits financiers liés à l'existence du dividende précipitaire défini ci-dessus, mais ne valorise pas les droits conférés par le statut de Commandité sur la gouvernance de la Société ni les revenus associés à la fonction de Gérance de la Commandite.

C'est dans ce contexte que vous nous avez sollicités aux fins d'obtenir une opinion indépendante sur la valeur des parts de l'Associé commandité à fin décembre 2025. Pour rappel, cette valeur s'élevait à fin décembre 2024 à 43,2 millions d'euros.

En conformité avec les méthodologies utilisées dans les rapports précédents de Détroyat Associés, cette évaluation est conduite, d'une part, du point de vue de l'actionnaire commanditaire, via la dilution historique de la valeur liée à l'existence d 'un dividende précipitaire, et, d'autre part, du point de vue de l'Associé commandité, via la valeur financière de ses dividendes précipitaires prospectifs.

Indépendance

Détroyat Associés et ses salariés :

- *n'entretiennent pas de liens juridiques ou en capital avec la Société susceptibles d'affecter leur indépendance ;*
- *n'ont procédé à aucune évaluation de la Société au cours des dix-huit derniers mois, susceptible d'affecter son indépendance ;*
- *n'ont pas conseillé la Société, ou toute personne que la Société contrôle au titre de l'article L. 233-3 du Code de commerce, au cours des dix-huit derniers mois ;*
- *ne détiennent aucun intérêt financier ou créance ou une dette sur la Société susceptibles d'affecter leur indépendance ;*
- *ne se sont vu confier aucune mission – autre que celle faisant l'objet de la présente Mission – par la Société pour les mois à venir, susceptible d'affecter son indépendance et l'objectivité de son jugement lors de l'exercice de la présente Mission.*

En conséquence, Détroyat Associés remplit les critères d'indépendance requis pour effectuer cette Mission et confirme ne pas avoir de conflits d'intérêt et être indépendant.

Limitations de la Mission

Les informations, utilisées pour la réalisation de nos travaux, ont soit été fournies par l'IDI, soit étaient publiques. Détroyat Associés n'a effectué aucune revue physique et aucune évaluation indépendante des immobilisations, de l'actif ou du passif de l'IDI et de ses filiales et participations. Détroyat Associés n'a effectué aucune revue indépendante des litiges en cours ou potentiels, des recours, réclamations ou autres responsabilités potentielles dont la Société pourrait faire l'objet. De manière générale, ont été tenues pour acquises, sans vérification indépendante, l'exactitude des données, documents ou informations qui ont été communiqués ou auxquels Détroyat Associés a eu accès sans que Détroyat Associés puisse encourir une quelconque responsabilité du fait de ces données, documents et informations. Détroyat Associés ne peut garantir l'exactitude des prévisions, estimations et informations fournies.

Évaluation en dilution implicite (point de vue de l'actionnaire commanditaire)

Cette méthode d'évaluation est conduite du point de vue de l'actionnaire commanditaire, qui subit une dilution du fait de l'existence d'un dividende préciputaire revenant à l'Associé commandité. Cette dilution se mesure en réintégrant les dividendes historiques perçus par l'Associé commandité et par les actionnaires commanditaires à la valeur de l'ANR à fin décembre 2025.

Sur la base des apports historiques des actionnaires au capital de l'IDI depuis 2000 et des dividendes perçus par l'Associé commandité et les actionnaires commanditaires à date, le taux de rendement interne (« TRI ») ressort à 9,63 % à fin décembre 2025.

En capitalisant les dividendes perçus depuis 2000 à ce TRI de 9,63 %, la valeur capitalisée à fin décembre 2025 des dividendes perçus par l'Associé commandité s'établit à 137,1 millions d'euros et les dividendes perçus par les actionnaires commanditaires s'établissent à 910,3 millions d'euros. Compte tenu d'un ANR de 738,1 millions d'euros à fin décembre 2025 après déduction du dividende qui sera versé à l'Associé commandité au titre de l'année 2025, les dividendes historiques perçus par l'Associé commandité représentent 7,8 % de la valeur globale, soit une valeur des droits financiers de l'Associé commandité qui s'établit à 57,4 millions d'euros (cf. Annexe 1).

Évaluation par les flux prévisionnels (point de vue de l'Associé commandité)

Dans cette méthode, l'évaluation est conduite du point de vue de l'Associé commandité en considérant la valeur actualisée de ses dividendes prospectifs.

Elle repose, d'une part, sur l'hypothèse de dividendes prospectifs dont la valeur repose sur le taux d'indexation du dividende minimal et sur l'évolution de l'ANR, et, d'autre part, sur l'utilisation d'un taux d'actualisation cohérent avec le risque encouru par l'Associé commandité.

Estimation du taux d'actualisation

Du point de vue de l'Associé commandité, responsable sur ses biens propres d'une société de capital-investissement, le taux de rentabilité exigé, c'est-à-dire le taux d'actualisation de ses dividendes prospectifs, doit tenir compte du coût du capital de l'IDI.

Celui-ci est déterminé à partir du modèle Trival® de Détroyat Associés. Dans ce modèle, le coût des fonds propres prend en compte, pour chaque société, l'ensemble des risques subis par les actionnaires et la liquidité en bourse de l'action de la société.

À fin décembre 2025, compte tenu de ces éléments d'analyse, et sur la base de la moyenne calculée au cours du second semestre 2025 des paramètres de marché issus du modèle Trival®, le coût des fonds propres de l'IDI s'établit à 7,85 % et se décompose de la manière suivante :

TABLEAU 1 : COÛT DES FONDS PROPRES DE L'IDI À FIN DÉCEMBRE 2025

		Coût des fonds propres	
		Moyenne 6M	Paramètres spécifiques IDI
Coût du capital après impôts	*Coût des fonds propres - Marché*	*7,36 %*	*7,36 %*
	Impact du risque d'IDI	4,23 % x (1,03 - 1)	0,11 %
	Impact de l'illiquidité d'IDI	0,52 % x (1,74 - 1)	0,39 %
	Coût des fonds propres d'IDI		**7,85 %**

Source : Détroyat Associés

Le coût des fonds propres de l'IDI de 7,85 % se compare à une rentabilité exigée de l'ensemble du marché actions de la zone euro de 7,36 %. Il est en baisse de 20 points de base par rapport à son niveau à fin décembre 2024 (8,05 %), du fait de la hausse des indices boursiers.

Le coût des fonds propres de l'IDI, qui correspond à la rentabilité exigée par les actionnaires commanditaires compte tenu des caractéristiques de risque et de liquidité de l'action IDI, est assimilable à la variation exigée de l'ANR du Groupe. Afin de tenir compte de l'absence de liquidité des droits financiers de l'Associé commandité, notamment par rapport aux actions détenues par les actionnaires commanditaires librement cessibles sur le marché, le coefficient d'illiquidité utilisé s'établit à 2,46, conforme à celui de la société la moins liquide suivie dans le modèle Trival®, soit un taux d'actualisation de 8,23 %.

Estimation des flux prévisionnels

Les dividendes prospectifs perçus par l'Associé commandité sont fonction du taux d'indexation du dividende minimal et de l'évolution de l'ANR, afin de tenir compte de la possibilité de dividendes complémentaires versés à l'Associé commandité en fonction du RCAI réalisé par l'IDI. En effet, suite à la forte croissance de l'ANR au cours des sept dernières années, le dividende préciputaire a été supérieur à son niveau minimal en 2016, 2017, 2018 (année durant laquelle il n'a pas été versé du fait de l'absence de bénéfice distribuable au niveau de l'IDI) 2021, 2022, 2023 et 2024. L'évaluation par les flux prévisionnels tient compte d'une évolution attendue de l'ANR de + 7,85 % par an, conforme au coût des fonds propres de l'IDI, qui se répercute sur le RCAI.

Par ailleurs, il convient de rappeler que l'indexation du dividende minimal est fonction de l'évolution du TMO, c'est-à-dire un taux d'intérêt constaté sur le marché primaire des obligations privées. Ce taux s'établit à 3,62 % en moyenne sur l'exercice 2025, en hausse par rapport à la moyenne 2024 (2,99 %).

GRAPHIQUE 1 : ÉVOLUTION HISTORIQUE DU TAUX DES OBLIGATIONS PRIVÉES SUR LE MARCHÉ PRIMAIRE

Sources : Banque de France

La hausse des taux obligataires en 2025 s'explique par la persistance des anticipations d'inflation, des déficits publics élevés – notamment en Europe – et, plus largement, par des incertitudes géopolitiques et macroéconomiques ayant entraîné une augmentation de la prime de risque sur les taux longs.

Si le taux de l'Euribor 3 mois a baissé en 2025 en raison de la politique d'assouplissement de la BCE, le marché anticipe une hausse des taux à 10 ans. Sur la base des taux forward de l'Euribor 3 mois déduits de la courbe des taux euro-swap à fin décembre 2025 (taux forward 2035 de 3,36 % vs. taux spot Euribor 3 mois de 2,03 % à fin décembre 2025, soit une augmentation de 134 points de base).

Notre évaluation par actualisation des dividendes prospectifs tient compte de l'évolution du TMO en ligne avec la courbe des taux de l'Euribor 3 mois (cf. Graphique 2) pour l'estimation du dividende minimal de l'Associé commandité. Ainsi le TMO à 10 ans est estimé à 4,96 % (TMO moyen de 3,62 % en 2025, augmenté de 134 points de base, soit 4,96 % en 2035).

GRAPHIQUE 2 : TAUX *FORWARD* DE L'EURIBOR 3 MOIS ET TMO ANTICIPÉ

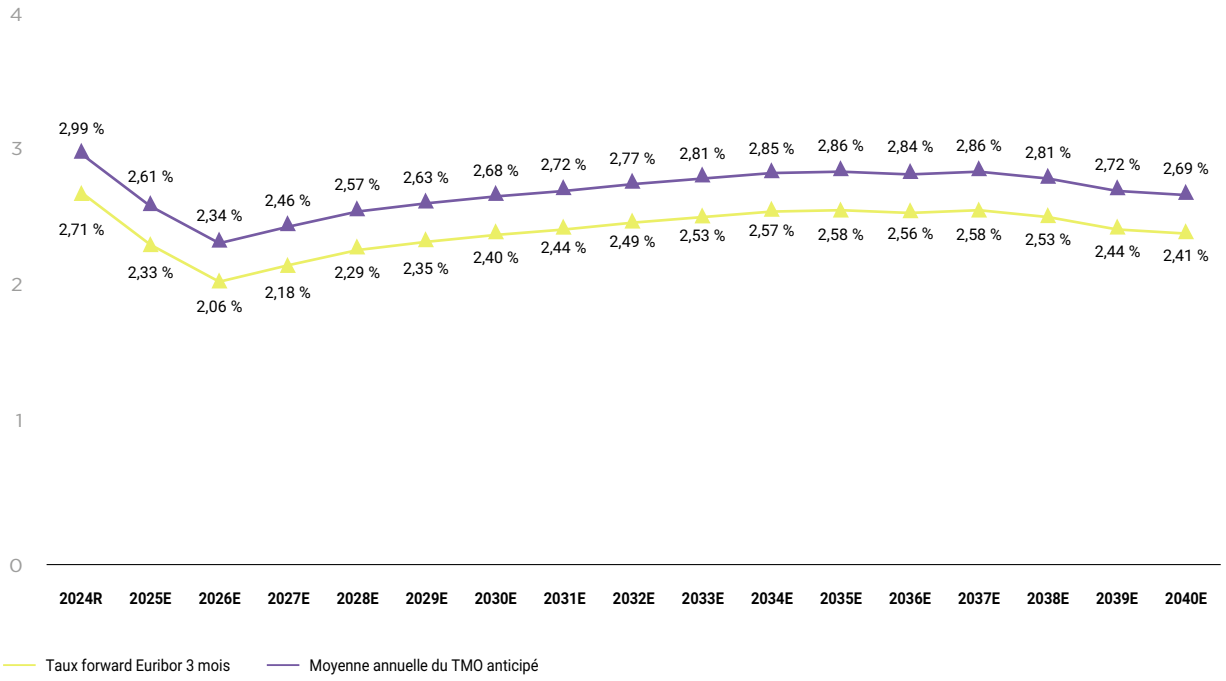

Sources : Banque de France, Bloomberg

À fin décembre 2025, la valeur des droits financiers de l'Associé commandité s'établit à 37,5 millions d'euros, soit 5,1 % de l'ANR. Cette valeur tient compte du caractère ni arbitrable sur le marché, ni cessible sauf circonstances exceptionnelles des droits financiers de l'Associé commandité via un taux d'actualisation de 8,23 % supérieur au coût des fonds propres de l'IDI de 7,85 %. En utilisant le coût des fonds propres de l'IDI comme taux d'actualisation, la valeur des droits financiers s'établirait à 39,8 millions d'euros, soit 5,1 % de l'ANR.

Conclusion

Les travaux menés par Détroyat Associés ont pour objet l'évaluation des droits financiers de l'Associé commandité de l'IDI, liés à l'existence d'un dividende préciputaire. Ils ne portent pas sur l'évaluation des droits conférés par le statut de Commandité sur la gouvernance de la Société ni sur les revenus associés à la fonction de Gérance de la Commandite. À fin décembre 2025, les deux approches mises en œuvre aboutissent à une fourchette de valeur des droits financiers de l'Associé commandité qui s'établit entre 37,5 millions d'euros et 57,4 millions d'euros. La valeur retenue à fin décembre 2025 correspond au milieu de cette fourchette, soit 47,4 millions d'euros soit une hausse de 9,8 % par rapport à la valorisation de 43,2 millions d'euros à fin décembre 2024. Cette hausse résulte de l'effet combiné de l'augmentation des dividendes prospectifs, liée à la progression des taux forward à 10 ans (+ 134 points de base à 4,96 % par rapport à 2024) dans un contexte d'incertitudes macroéconomiques, et de la baisse du taux d'actualisation de ces mêmes dividendes (- 20 points de base à 8,23 % par rapport à 2024), reflétant la bonne tenue des marchés actions sur la période.

ÉVOLUTION DE L'ANR PAR ACTION

Sur les bases présentées ci-dessus, l'actif net réévalué (ANR) de l'IDI à fin 2025, estimé à 740 millions d'euros, est réparti de la manière suivante :

Part des commandités	47,4
Part des commanditaires	692,6

La valeur de l'ANR par action a été calculée sur 7 133 703 actions pour tenir compte des actions propres à fin 2025 :

7 188 633	actions existantes à fin 2025
- 55 235	actions propres à fin 2025
7 133 398	

Ainsi, l'ANR par action à fin 2025 s'élève à 97,10 euros. Il se compare à celui de fin décembre 2024 (91,52 euros) diminué du dividende 2024 versé en 2025 (1,70 euros) soit 89,82 euros, ce qui fait ressortir une croissance de 8,10 % sur la période.

3.4 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 ET FIXATION DU DIVIDENDE

Conformément à l'article 36 des statuts de l'IDI, Ancelle et Associés, en sa qualité d'actionnaire commandité se voit attribuer un dividende égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 0,457 million d'euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement chaque 1er janvier en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé.

C'est ce montant minimum, porté ainsi à 2 011 358 euros à compter du 1er janvier 2025, qui s'applique au titre de l'exercice 2025.

Par ailleurs, compte tenu des bons résultats de l'année 2025, il est proposé de distribuer aux actionnaires commanditaires (étant précisé que les dividendes attribués aux actions autodétenues au moment de la distribution seront annulées) **un dividende ordinaire de 2,90 euros** par action, en hausse de 3,57 % par rapport à celui versé au titre de l'exercice 2024 et représentant près de 3 % de l'ANR.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat social déficitaire de l'exercice 2025 comme suit (en euros) :

Origine	
Bénéfice de l'exercice	61 243 374 €
Report à nouveau	241 493 131 €
Affectation	
Dividendes à l'Associé commandité (en application de l'article 36 des statuts)	<2 011 358> €
Dividendes aux actionnaires commanditaires :	
Dividende à distribuer au titre de l'exercice clos le 31/12/2025, soit 2,90 € par action [(a)]	<20 847 036> €
Report à nouveau	279 878 111 €

(a) Sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2025, soit 7 188 633.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A, 13, et 158-du Code général des impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 18,6 %.

Le détachement du coupon interviendra le 26 mai 2026.

Le paiement des dividendes sera effectué le 28 mai 2026.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 7 188 633 actions composant le capital social au 28 mai 2026, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

	Revenus éligibles à la réfaction		
Au titre de l'exercice	**Dividendes**	**Autres revenus distribués**	**Revenus non éligibles à la réfaction**
2022	Dividende au commandité : 2 066 460 € Dividende ordinaire* : 18 106 698 € soit 2,50 € par action		
2023	Dividende au commandité : 2 113 664 € Dividende exceptionnel* : 16 174 424 € soit 2,25 € par action Dividende ordinaire* : 19 768 741 € soit 2,75 € par action		
2024	Dividende au commandité : 1 825 065 € Dividende exceptionnel* : 10 064 086 € soit 1,40 € par action Dividende ordinaire* : 20 128 173 € soit 2,80 € par action		

* *Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.*

3.5 PERSPECTIVES FINANCIÈRES

L'ANR par action de l'IDI s'accroît de 8,10 % en 2025, ce qui traduit une belle année grâce aux opérations réalisées et à la bonne performance des participations du *Private Equity* Europe. Ces dernières ont à nouveau démontré, dans un contexte toujours complexe, leur résilience et même leur performance.

En 2026, l'IDI poursuivra l'accompagnement des entreprises de son portefeuille dans leur activité et leur développement et cherchera à saisir, de manière sélective et prudente, les opportunités d'investissements directs ou les *build up* qui pourront se présenter.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de l'IDI une distribution de dividende ordinaire de 2,90 euros par action, en légère augmentation par rapport à celui versé en 2024 (2,80 euros par action) représentant près de 3 % de l'ANR, en ligne avec les objectifs de la politique de dividende. Cette distribution sera mise en paiement le 28 mai et le détachement du coupon sera effectif le 26 mai 2026. Ce montant confirme la volonté de l'IDI d'offrir à ses actionnaires un rendement attractif sur le long terme, supérieur aux indices boursiers et à celui des autres acteurs du secteur.

3.6 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RÉCENTS

Depuis le 1er janvier 2026, l'IDI a annoncé deux opérations :

- Février 2026 - S4BT – Solutions for Business Travel, groupe européen réunissant CDS, Goelett, CRC, TMS, SIAP, Methodica et Trevium – élargit son offre de produits ainsi que son empreinte géographique et devient la plus grande plateforme mondiale de réservation hôtelière corporate grâce à l'acquisition de Travel Management Companies (TCT), société mère londonienne d'HotelHub, une plateforme technologique hôtelière au service des Travel Management Companies (TMC).
- Mars 2026 - Winncare Group : l'IDI a annoncé être entré en négociations exclusives dans le cadre de la cession de sa participation minoritaire au capital de Winncare, leader européen des dispositifs médicaux à destination des personnes en perte d'autonomie.

3.7 PARTICIPATION DANS LE CAPITAL ET OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

État récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants

Néant.

Actionnariat des dirigeants et salariés de l'IDI

Sur la base des déclarations faites, au 31 janvier 2026, par les salariés du Groupe IDI, ceux-ci détiennent 406 135 actions, représentant 5,65 % du capital de l'IDI.

Le mandataire social du Gérant personne morale ne détient pas d'actions IDI.

Actionnariat des membres du Conseil de Surveillance

Le nombre d'actions IDI détenues par chacun des membres du Conseil de Surveillance au 31 janvier 2026 figure page 45 et s. du document d'enregistrement universel.

Les personnes physiques ou morales membres du Conseil de Surveillance de l'IDI détiennent ensemble 520 965 actions représentant 7,25 % du capital et 4,16 % des droits de vote au 31 janvier 2026.

3.8 SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Contrats d'intéressement et de participation

Néant.

Bons de souscription d'actions

Néant.

Actions gratuites

En vertu de la délégation de compétence votée par les actionnaires le 11 mai 2023 (vingt-cinquième résolution), le Gérant a décidé la mise en œuvre d'un programme d'attribution gratuite d'actions.

Adopté le 5 décembre 2023, le plan bénéficie à six salariés avec obligation de co-investissement.

Afin de pouvoir bénéficier du programme, chaque salarié concerné devra détenir, au plus tard le 5 décembre 2024, un nombre d'actions IDI déterminé pour chaque catégorie de bénéficiaire (en prenant en compte également son ancienneté) et conserver ce nombre jusqu'à la date d'appréciation du critère de performance (fin de la période d'acquisition). Cette condition de co-investissement porte sur un total de 10 000 actions de l'IDI pour l'ensemble du plan.

Pour autant qu'ils soient, en outre, toujours salariés du Groupe IDI au terme de la période d'acquisition (le 30 juin 2027), chaque bénéficiaire pourra se voir attribuer effectivement et gratuitement un nombre d'actions de l'IDI déterminé en fonction, d'une part, d'un critère de performance (dépendant du montant de l'ANR ressortant des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2026, dividendes réinvestis) et, d'autre part, du nombre d'actions IDI détenues par le bénéficiaire le 5 décembre 2024 et conservées jusqu'au terme de la période d'acquisition.

En supposant remplies en intégralité les conditions du plan, les bénéficiaires pourront globalement se voir attribuer gratuitement 50 000 actions de l'IDI, existantes ou à émettre.

Une période de conservation succédera à la période d'acquisition, chaque bénéficiaire devant conserver la moitié des actions attribuées gratuitement jusqu'au 30 juin 2028 et la seconde moitié jusqu'au 1er janvier 2029.

Ce plan a été accepté par chacun des bénéficiaires en 2024.

Le nombre total des actions de co-investissement au 31 décembre 2025, pour l'ensemble des bénéficiaires du plan, s'élevait à 6 142 actions.

Options d'achat d'actions

Néant.

Options de souscription d'actions

Néant.

Options et mécanismes équivalents sur les investissements des sociétés du Groupe

Comme dans un certain nombre de structures de capital-investissement, les membres de l'équipe d'investissement du Groupe IDI peuvent co-investir dans les investissements réalisés par l'IDI. Ce système, qui vise à aligner les intérêts de l'équipe et ceux de l'IDI, a été autorisé et mis en place par le Conseil d'Administration de l'IDI, alors société anonyme, dans sa séance du 12 juin 1985 ; il a été adapté par le Conseil de Surveillance de l'IDI dans sa séance du 18 octobre 2006, puis celles du 15 novembre 2016 et 21 septembre 2021. Sur le plan économique, les caractéristiques de ces mécanismes de co-investissement sont les suivantes depuis le 21 septembre 2021 :

- ils portent sur 12 % de chaque investissement ;
- ils sont consentis moyennant le paiement par le bénéficiaire d'un prix représentant 12 % du prix d'acquisition de l'IDI ;
- ils sont exerçables au prix d'acquisition des titres par l'IDI, prix qui doit être versé dans les 9 années de l'investissement, faute de quoi, le co-investissement devient caduc ;
- ils ne peuvent être mis en œuvre que si le TRI net de l'IDI sur ledit investissement est supérieur ou égal à 8 %.

Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

La provision pour indemnités de départ en retraite est incluse dans la provision pour risques pour un montant de 403 679 euros.

Elle est calculée sur les bases suivantes :

- turnover : faible ;
- taux d'augmentation des salaires : 5 % ;
- taux d'actualisation : 3,85 % ;
- âge de départ à la retraite : 70 ans.

3.9 DIFFÉRENDS ET LITIGES

À la connaissance de la Société et au jour d'établissement du présent document, il n'existe pas de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris les procédures en cours ou menaces de procédure dont l'IDI a connaissance) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'IDI et/ou du Groupe IDI.

D'une manière générale, concernant l'évaluation de la provision pour risques, à chaque arrêté semestriel ou annuel, les risques font l'objet d'une évaluation ligne à ligne : risques postérieurs à une cession (garantie de passif, complément de prix…) ou litiges en cours.

Le montant de la provision pour risques au bilan est revu à chaque arrêté trimestriel afin qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.

3.10 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

IDI a mis en place pour lui-même et pour ses filiales situées dans les locaux assurés une police d'assurance « multirisques bureaux » qui garantit, d'une part les dommages subis par elle-même et ses filiales, mais également la responsabilité que peuvent encourir IDI et ses filiales en cas de dommages accidentels causés aux tiers. Cette police couvre le matériel informatique portable et stationnaire utilisé par IDI et ses filiales, ainsi que les frais de reconstitution des fichiers informatiques après dommage matériel.

Idiem dispose de sa propre couverture d'assurance à l'exception de l'assurance de responsabilité civile des mandataires sociaux et de responsabilité professionnelle.

En 2008, IDI a souscrit une assurance Groupe de responsabilité civile des mandataires sociaux et de responsabilité professionnelle.

Les conditions de ces contrats (montants de garantie, primes et franchises) dont les caractéristiques sont confidentielles ont été jugées adéquates compte tenu des risques assurés, de l'avis des experts consultés lors de la mise en place de ces polices ou de leur renouvellement.

Il n'existe pas à notre connaissance de risques significatifs non couverts, ni de risques couverts par un mécanisme d'auto-assurance.

L'IDI n'est pas couvert pour le maintien de son exploitation.

3.11 CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ DE L'IDI ET DES SOCIÉTÉS INCLUSES DANS SON PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION – INSTALLATIONS SEVESO ET PRINCIPAUX RISQUES FINANCIERS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'IDI et les sociétés incluses dans son périmètre de consolidation (IDI et idiCo) n'ont pas d'activité commerciale ou industrielle et emploient peu de salariés. En conséquence, aucun élément n'est à signaler sur les conséquences sociales et environnementales – installations SEVESO. Pour les mêmes raisons, il n'existe pas de risque financier généré par l'IDI et les sociétés inclues dans son périmètre de consolidation sur le changement climatique.

3.12 UNE VISION RESPONSABLE DE L'INVESTISSEMENT, EN COHÉRENCE AVEC NOTRE ADN

Acteur de référence du *Private equity* et société cotée, l'IDI accompagne en majoritaire ou en minoritaire significatif des entrepreneurs dans des projets ambitieux de croissance. L'IDI doit sa longévité à ses valeurs structurantes, comme à ses équipes stables, performantes et adaptables. À travers son identité et sa vision long terme, notre société d'investissement a toujours promu une économie durable et responsable, plaçant l'humain et le développement social de ses participations au cœur de ses préoccupations.

Nous nous sommes donnés la mission de répondre aux enjeux du présent et du futur. En tant qu'investisseur, nous sommes directement concernés par les défis que représente l'ESG. Ainsi, chaque investissement que nous réalisons est une opportunité de travailler aux côtés d'entrepreneurs passionnés, dans une démarche pérenne de création de valeur et dans une optique d'impact positif sur la Société et l'environnement.

Plus que jamais, nous souhaitons faire preuve de cohérence entre qui nous sommes et notre façon d'investir. Ainsi, formaliser et structurer notre approche ESG nous est apparu essentiel. Cette stratégie assure un alignement des valeurs de l'IDI avec les enjeux du développement durable, et définit également la direction que nous emprunterons pour poursuivre notre croissance et affirmer notre identité.

Ce document est l'aboutissement d'un projet visant à partager nos engagements avec l'ensemble de nos parties prenantes. Cette réflexion a suivi plusieurs étapes :

- l'analyse des pratiques ESG de plusieurs sociétés de gestion et d'investissement en France ;
- la conduite d'entretiens au sein du *management*, des équipes d'investissement et de parties prenantes externes ;
- la réalisation d'un atelier collectif avec l'ensemble des équipes, pour définir les enjeux prioritaires et les grands axes d'actions relatifs à l'ESG.

Ces travaux nous ont permis de construire la présente politique ESG. Elle définit notre approche et décrit notre intégration de ces enjeux dans notre fonctionnement interne, puis dans notre métier d'investisseur.

NOS VALEURS

L'IDI est animé par des valeurs fortes et structurantes, ancrées depuis notre création il y a plus de 50 ans, et partagées par l'ensemble de nos parties prenantes. Notre fonctionnement interne comme notre stratégie d'investissement sont ainsi guidés par une approche entrepreneuriale marquée par la flexibilité et la volonté d'excellence. Nous veillons à entretenir des relations basées sur la confiance et le dialogue, soucieux de préserver un esprit collaboratif dans la prise de décision.

L'entrepreneuriat

Issu d'une aventure entrepreneuriale, l'IDI a su conserver son identité en s'entourant d'investisseurs fondamentalement entrepreneurs. Ainsi, la croissance et la stratégie opérées par l'IDI reflètent les intérêts individuels et collectifs des collaborateurs. Animée par une volonté commune d'accompagner nos participations dans leur développement et leur transformation, l'équipe d'investissement fait preuve d'innovation, de créativité et d'un sens accru des responsabilités. Poussés par notre détermination, nous sommes convaincus que derrière chaque défi réside une opportunité.

La flexibilité

Valeur cardinale depuis sa création, la flexibilité de l'IDI s'explique notamment par une organisation à taille humaine. Nous avons à cœur de conserver un esprit d'équipe où le dialogue est permanent, afin d'assurer un haut niveau de réactivité et d'efficacité. Véritable avantage stratégique, notre agilité nous permet de saisir les opportunités et de nous concentrer sur l'essentiel. Notre statut de société d'investissement cotée et indépendante nous confère également une grande flexibilité dans l'approche de nos thèses d'investissement, qu'il s'agisse des secteurs privilégiés comme de la temporalité choisie.

L'excellence

Afin d'opérer des choix ambitieux, nous nous entourons des meilleurs profils de collaborateurs. L'excellence et la stabilité dans le temps de notre équipe d'investissement nous donnent ainsi la capacité de proposer des solutions de création de valeur adéquates. Nous avons également la volonté de faire preuve d'exemplarité dans notre domaine, et travaillons avec les partenaires les plus fiables, en fixant des standards élevés en matière de gouvernance, d'éthique professionnelle et de transparence.

La confiance

L'humain étant la clé de voûte de notre action, nous construisons des liens de confiance avec nos équipes et nos parties prenantes externes. Écoute, partage et intégrité nous permettent ainsi d'évoluer dans un cadre respectueux et coopératif. Nous veillons à assurer une relation de réciprocité avec les participations, tout en partageant leurs préoccupations. Cette relation s'épanouit par ailleurs dans un cadre où nos intérêts sont pleinement alignés. En effet, les dirigeants de l'IDI ont notamment très tôt fait le choix – rare dans l'univers du capital-investissement – d'investir l'essentiel de leur patrimoine personnel dans le Groupe dont ils ont la responsabilité.

Le dialogue

Parce que les spécificités de nos collaborateurs font la richesse de l'IDI, nous sommes particulièrement attachés au dialogue, qui fait partie intégrante de notre identité. Ainsi, nous valorisons les idées de chacun dans chaque prise de décision, de sorte que chaque collaborateur soit justement pris en considération. Notre fonctionnement se traduit également par un dialogue étroit entre nos collaborateurs et les participations, en adéquation avec la mission que nous nous sommes données.

NOTRE VISION DE L'ESG

Nous sommes fermement convaincus que l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans nos pratiques internes, nos choix d'investissements et la gestion de nos participations est créatrice de valeur à long terme. Cette conviction se traduit par une démarche pragmatique et exigeante qui vise à transformer les enjeux ESG en leviers durables de compétitivité, de résilience et de performance.

Notre engagement envers une politique ESG s'aligne sur notre positionnement d'investisseur responsable, attaché à un développement durable de l'économie réelle. Nous aspirons à offrir un accompagnement différenciant, générateur de valeur ajoutée pour nos participations, afin d'incarner pleinement nos valeurs et notre mission.

Piloter efficacement l'ESG

Le développement durable de notre activité est une préoccupation centrale pour nos équipes, qui s'impliquent activement dans la démarche. Au-delà de la création d'un comité RSE au niveau du Conseil de Surveillance, l'IDI a constitué un groupe de travail ESG interne, présidé par Tatiana Nourissat, responsable ESG de l'IDI et membre du Comité Exécutif.

Au niveau du Conseil de Surveillance, le comité RSE a poursuivi ses travaux en 2025. Présidé par Tatiana Nourissat, il réunit Hélène Molinari et Philippe Charquet, qui mettent au service de l'IDI leurs expertises en matière de RSE et de finance. Ce comité contribue à la définition des orientations stratégiques, à la revue des principaux enjeux ESG et à l'intégration de ces sujets dans les travaux du Conseil.

En relais opérationnel, le groupe de travail ESG interne coordonne le déploiement de la feuille de route ESG au niveau du Groupe. Depuis sa création en mars 2022, ce groupe s'est réuni 28 fois, dont 5 fois en 2025. Son fonctionnement repose sur une rotation des participants, permettant à la quasi-totalité des équipes d'y contribuer. Cette organisation favorise une appropriation large des sujets ESG, un pilotage pragmatique et un dialogue nourri entre les fonctions.

Dans un contexte où l'IDI n'est soumis à aucune réglementation spécifique en matière d'ESG, notre politique s'est construite sur la conviction que performance financière et extra-financière sont intimement liées. Elle est formalisée dans un document fondateur disponible sur notre site (www.idi.fr). L'IDI mène par ailleurs une veille réglementaire continue sur les textes susceptibles d'avoir un impact significatif sur son modèle d'affaires et sur ses parties prenantes (CSRD, VSME, taxonomie).

Ce dispositif vise une intégration accrue et progressive des enjeux ESG dans notre activité et facilite le partage de bonnes pratiques entre les participations.

1. Viser l'excellence opérationnelle au sein du Groupe IDI

En tant que société d'investissement, nous avons déployé des politiques durables à l'échelle du Groupe IDI. Une feuille de route interne assortie d'objectifs concrets structure l'évaluation de notre performance ESG et la communication de nos résultats auprès de nos parties prenantes. En 2025, cette feuille de route a été animée par le groupe de travail ESG et s'est traduite par des livrables opérationnels destinés aux équipes internes comme aux dirigeants des participations. Le groupe ESG interne se réunissant une fois par mois a ainsi permis un suivi continu des évolutions ESG des différents participants, anciennes comme nouvelles.

2. Être un partenaire engagé tout au long du cycle d'investissement

Engagés dans la valorisation de nos participations, nous souhaitons être un partenaire actif de leur transformation responsable sur le long terme. Notre stratégie ESG influence notre manière d'investir, de dialoguer avec les équipes dirigeantes et de suivre la performance des sociétés, tant sur le plan financier qu'extra-financier. Lorsque pertinent, des objectifs ESG sont intégrés aux financements bancaires négociés par les participations, créant un alignement supplémentaire entre performance financière et extra-financière.

Engagements de PlaceEngagements de Place

PRI Principles for Responsible Investment

Résolument inscrit dans une démarche d'exemplarité, l'IDI est signataire depuis juillet 2022 des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations unies.

À ce titre, nous nous engageons à :

- prendre en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement ;
- être des investisseurs actifs et promouvoir l'ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires ;
- demander aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG ;
- favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs ;
- travailler ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes ;
- rendre compte de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

En adhérant volontairement aux PRI, l'IDI confirme son engagement en faveur d'une gestion durable et responsable de ses investissements, ainsi qu'une volonté affirmée de transparence vis-à-vis de ses parties prenantes. Nous participons chaque année à ce dispositif, afin d'identifier des axes concrets de progression dans l'intégration ESG et de mobiliser l'ensemble des équipes autour d'objectifs d'amélioration continue.

Notre approche responsable de l'investissement

Conscients de notre responsabilité en tant que société d'investissement, nous intégrons les enjeux ESG à chaque étape du cycle d'investissement. Cette démarche est avant tout le fruit d'une conviction forte et d'un engagement volontaire, au-delà des obligations réglementaires.

En amont de l'investissement

Avant chaque investissement, l'IDI réalise en interne une Due Diligence ESG, modulée selon la nature de la cible, son secteur et sa chaîne de valeur. Les secteurs dits sensibles font l'objet d'un examen renforcé. Lorsque nécessaire, nous faisons appel à des prestataires spécialisés pour conduire des analyses approfondies (notamment sectorielles), disposer d'une vision documentée des risques et opportunités ESG et éclairer la décision d'investissement. Ces travaux permettent d'anticiper des trajectoires de progrès à construire avec les équipes dirigeantes, tout en préservant la flexibilité qui caractérise l'IDI.

Durant la période de détention

Une fois en portefeuille, les participations bénéficient d'un accompagnement progressif aux côtés du groupe de travail ESG. Les enjeux ESG pertinents sont identifiés puis intégrés dans le suivi de la performance au travers d'indicateurs dédiés. En fonction des résultats, nous co-construisons avec le management des plans d'action ciblés, tenant compte du modèle d'affaires, du secteur, de la taille de l'entreprise et des ressources disponibles. Ces plans sont suivis régulièrement et ajustés dans le temps. Concrètement, l'IDI définit plusieurs niveaux d'exigence, reflétant les engagements, la situation de départ et la progression de chaque société sur les thèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance

Phase de cession

En phase de sortie, l'IDI s'attache, dans la mesure du possible, à valoriser les progrès réalisés en matière d'ESG pendant la période de détention. Les documents de transaction intègrent progressivement des éléments relatifs aux démarches et résultats extra-financiers, mettant en évidence la contribution de l'IDI.

Grâce à des valeurs entrepreneuriales et responsables ancrées depuis plus de 50 ans, l'IDI affirme son identité d'investisseur de long terme et sa place dans le paysage du capital-investissement. Une stratégie ESG structurée et évolutive permet de se projeter avec confiance dans l'avenir, en cohérence avec l'esprit de pionnier de l'IDI.

Notre bilan ESG 2025

1. Gouvernance

Depuis la création du Comité RSE en 2022, plusieurs actions issues de ses recommandations ont été mises en œuvre, telles que la rédaction d'une charte RSE, l'élaboration d'une cartographie des opportunités extra-financières et l'intégration systématique d'un paragraphe ESG dans nos communiqués de presse. En 2025, l'IDI a poursuivi et renforcé ses campagnes de collecte de données ESG, menées pour la troisième année consécutive.

En parallèle, notre gouvernance opérationnelle de l'ESG est demeurée active. Le groupe de travail ESG interne s'est réuni 28 fois depuis mars 2022, dont 5 fois en 2025, afin de déployer de manière opérationnelle notre stratégie. Cette organisation souple et transversale accroît notre agilité, permet d'adapter rapidement nos actions aux besoins des participations et favorise la diffusion des bonnes pratiques au sein du Groupe. En 2025, la rotation des équipes au sein du comité interne ESG a permis d'associer quasiment l'ensemble des collaborateurs aux travaux ; 5 réunions ont été tenues sur l'exercice. Sur le plan RH, à la suite d'entretiens 360° et de « Leadership assessments » conduits avec le cabinet Kint, l'IDI a clarifié son organisation dans un contexte de croissance des effectifs. Trois recrutements ont été effectués pour soutenir la trajectoire (Sébastien Chaigne en tant qu'Operating Partner, un chargé d'affaires et une analyste). La mise en place d'un CSE et l'arrivée de Mélissa Siravo ont renforcé la structuration RH (digitalisation, chartes, process, budget social). L'expertise technologique de Sébastien Chaigne contribue également aux sujets de gouvernance de l'IA, en interne comme auprès des participations. Une nouvelle agence de voyages (TBT connect) est utilisée depuis novembre 2025, permettant de centraliser les données de déplacement et d'en faciliter le calcul d'empreinte carbone. L'IDI a renouvelé sa participation au *reporting* PRI en 2025 ; les résultats sont attendus en début d'année 2026. Enfin, plusieurs initiatives de cohésion et d'engagement ont été menées : soirée annuelle (30 septembre 2025), séminaire de l'équipe d'investissement en Islande incluant un temps avec Tara Polar Station, mécénat en cours de sélection, et préparation d'un séminaire dédié aux équipes transverses. Des synergies Groupe se sont poursuivies avec idiCo (réunions ESG et communication mensuelles) et des « déjeuners des femmes » IDI/idiCo, avec des formations leadership/prise de parole envisagées avec Gloria.

Concernant la réglementation, la CSRD ne s'applique pas à notre périmètre (IDI et participations) à ce stade. Nous poursuivons néanmoins nos engagements sur une base volontaire et étudions l'applicabilité du référentiel VSME pour structurer davantage notre information. Dans cette perspective, l'IDI travaille à une stratégie ESG de long terme (horizon 5 ans) inspirée des standards VSME ; des échanges ont été conduits avec EY, Greenscope et Sustainable Advantage et l'élaboration d'un premier rapport ESG est à l'étude.

2. Une intégration opérationnelle des sujets ESG dans notre activité

Notre objectif est de faire de l'ESG un levier de résilience et de compétitivité pour l'IDI et ses participations. En 2025, l'intégration des enjeux extra-financiers a continué d'irriguer chaque étape du cycle d'investissement. Sur les nouveaux dossiers, une check-list ESG a été systématiquement appliquée, avec un examen renforcé pour les secteurs sensibles. Lorsque pertinent, des analyses externes spécialisées ont été mobilisées pour éclairer la décision et anticiper des trajectoires de progrès pragmatiques. Les trois dernières prises de participation majoritaires (Forsk, Intersoft et Exsto) ont fait l'objet d'analyses ESG approfondies, incluant une due diligence complète pour Exsto. Par ailleurs, l'intégration de critères ESG avec nos partenaires s'intensifie (clauses d'actionnaires, pratiques des co-actionnaires, clauses bancaires en LBO) avec des KPI ESG de plus en plus précis et suivis dans le temps.

Afin d'accompagner au mieux les participations en détention, nous déployons une démarche en trois phases :

- **diagnostic de matérialité :** identifier et cartographier les enjeux clés susceptibles d'avoir un impact sur les performances financières et extra-financières de la participation, au regard de ses caractéristiques. Ce diagnostic est établi à partir d'une grille axée sur les six thèmes ESG (vision et gouvernance, éthique des affaires, ressources humaines, environnement, chaîne de valeur et relations sociétales) ;
- **mesure de maturité :** noter la performance de l'entreprise sur les différents thèmes et sous-enjeux identifiés en leur attribuant un niveau de maturité ;
- **plan d'action :** formuler des recommandations assorties de KPIs pour chacun d'enjeux identifiés à discuter avec le management de la société afin de concevoir conjointement un plan d'action détaillé.

  Cette démarche, réalisée en 2024 sur l'ensemble des 14 participations, a été mise à jour/étendue en 2025 et s'est traduite par l'édition de 16 fiches bilan individuelles pour les sociétés participantes, support central du dialogue stratégique avec les équipes dirigeantes. Ainsi chaque participation bénéficiera en 2026 d'une fiche bilan recensant l'ensemble des collectes de données des 3 dernières années. La troisième campagne de collecte (mai–juillet 2025) a enregistré un taux de participation très élevé : l'ensemble des sociétés sollicitées ont répondu ; les fiches présentent l'évolution sur 3 ans et positionnent les participations face à des comparables ; une stratégie d'impact sera déployée avec l'appui des *deal teams*.

En 2025, l'IDI a poursuivi l'examen et/ou la réalisation d'opérations où les enjeux ESG sont intrinsèques au modèle d'affaires et à la proposition de valeur.

C'est notamment le cas de Forsk, dont les solutions logicielles d'ingénierie et d'optimisation des réseaux contribuent à une utilisation plus efficiente des infrastructures télécoms, permettant indirectement de réduire la consommation d'énergie et l'empreinte environnementale associée. Nouvel investissement datant de juillet 2025, Forsk se distingue ainsi par son activité très peu polluante et de son engagement sur les 3 axes ESG qu'elle vise à développer (gestion de données, développement de la branche RSE et du bilan carbone, *reporting via* Greenscope…) afin de répondre aux différents enjeux qu'elle a identifié. Forsk a réalisé en 2025 son bilan carbone (données 2024), a lancé la rédaction d'une charte d'achats responsables et une enquête mobilités, et travaille à la sélection de KPI pour optimiser le coût de son financement. Une politique de partage de la valeur aux salariés a également été mise en place ; un plan d'action suit les conclusions du bilan carbone.

Du côté des anciennes participations, plusieurs sociétés ont poursuivi ou initié en 2025 des démarches structurantes.

En 2025, Natural Grass a renforcé son empreinte sur la rénovation durable des terrains sportifs avec l'acquisition de TSE (17 juin 2025). Réalisée avec le soutien d'IDI, l'opération complète son offre en matière de rénovation de golfs et de terrains, reconnue pour ses solutions respectueuses de l'environnement, et réunit près de 200 collaborateurs pour répondre aux enjeux sportifs, économiques et environnementaux des clubs et des collectivités. Elle illustre la volonté d'IDI d'accompagner des modèles alliant performance d'usage, sobriété des ressources et intégration des enjeux de biodiversité.

En 2025, EXSTO a poursuivi le déploiement de sa stratégie d'innovation, en mettant l'accent sur les enjeux environnementaux et de durabilité, ainsi que sur l'amélioration de la performance des équipements industriels. La technologie Blueloop, destinée à revaloriser certains produits utilisés sur les chaînes de production automobile, est actuellement en cours de validation en conditions opérationnelles chez un constructeur et constitue une étape clé dans la stratégie de développement produits du Groupe.

Ciblant des applications industrielles exigeantes, cette démarche s'inscrit dans une logique d'innovation responsable, visant notamment à renforcer la fiabilité, optimiser l'utilisation des ressources et mieux maîtriser le cycle de vie des équipements. Elle reflète la volonté d'IDI d'accompagner, au sein d'EXSTO, des innovations technologiques créatrices de valeur, tout en intégrant pleinement les enjeux ESG au développement industriel.

Reporting ESG : L'IDI a reconduit en 2025 sa campagne annuelle de *reporting* ESG afin d'améliorer la comparabilité et la qualité des données à l'échelle du portefeuille. L'exercice, appuyé sur un questionnaire standardisé et la plateforme Greenscope, permet de consolider des indicateurs transverses et d'outiller le dialogue avec les équipes dirigeantes grâce à des restitutions homogènes dans le temps. Les résultats donnent lieu à des fiches bilan par société, qui mettent en évidence l'évolution des principaux indicateurs sur trois exercices et facilitent l'identification des axes de progrès, avec la préparation d'une trajectoire d'impact travaillée conjointement avec les équipes d'investissement. En complément, l'IDI poursuit l'amélioration de la qualité des données opérationnelles, notamment sur les déplacements et les achats ; à ce titre, en 2025, la troisième campagne de collecte a été réalisée entre mai et juillet avec un très haut niveau de participation et une comparaison à des pairs intégrée dans les restitutions ; par ailleurs, la mise en place d'une nouvelle agence de voyages, TBT connect, permet désormais de centraliser les données de transport et d'en faciliter le calcul d'empreinte carbone.

Bilan carbone : L'IDI et ses participations structurent leur trajectoire climat en s'appuyant sur la méthodologie GHG Protocol, couvrant les scopes 1, 2 et 3 (hors catégorie 15 le cas échéant) et des facteurs d'émission documentés pour garantir la comparabilité dans le temps. À l'échelle de la maison-mère, un nouveau bilan carbone sera réalisé sur les données 2025, dans le prolongement de l'exercice précédent mené sur les données 2022, avec l'objectif d'affiner la précision sur les postes d'émissions les plus significatifs. S'agissant des participations, la politique de référence demeure une mise à jour au moins biennale, avec une fréquence resserrée lorsque la matérialité sectorielle l'exige. À date, disposent d'un bilan de moins de deux ans Natural Grass, Ekosport, Omnes, Freeland, S4BT, Winncare et Groupe Positive ; CFDP et Culturespaces ont un bilan en cours sur 2025 ; Forsk a finalisé son bilan 2025 sur données 2024 ; Exsto, Talis Education Group, Dubbing Brothers et PLC prévoient une réalisation en 2026. Pour soutenir ces travaux, l'IDI continue de s'appuyer sur Greenscope pour le *reporting* ESG et sur Carbometrix pour la réalisation des bilans carbone.

3. Nos perspectives pour 2026

Engagement durable et transparence : Stratégie ESG de l'IDI.

L'IDI entend poursuivre l'intégration des critères ESG dans sa stratégie globale et ses décisions d'investissement, en consolidant la qualité et la comparabilité des données. La campagne 2025 nourrit un socle d'indicateurs qui doit progressivement converger vers un niveau d'exigence comparable à celui du *reporting* financier. En 2026, nous poursuivrons le dialogue et le *reporting* auprès des PRI. Le « CEO Day » sera reconduit début 2026 (format demi-journée) afin de fédérer les dirigeants des participations autour d'ateliers dédiés. Les « déjeuners des femmes » IDI/idiCo seront prolongés en 2026, avec des formations leadership/prise de parole envisagées. L'IDI poursuivra le travail d'alignement progressif sur les standards VSME et la formalisation de sa stratégie ESG de long terme (horizon 5 ans).

Cadre réglementaire. Nous étudions l'application du référentiel VSME, suite aux évolutions de la CSRD, de manière à calibrer notre information aux attentes de nos parties prenantes.

Cohésion, Bien-être et durabilité :
les valeurs au service de nos collaborateurs.

Le déménagement dans des locaux labellisés BiodiverCity (2023) continue de soutenir notre démarche (lumière naturelle, réduction des nuisances sonores, espaces de partage, zones végétalisées) et s'accompagne d'actions de sobriété (dématérialisation, objectifs de réduction des émissions liées aux déplacements, éclairage intelligent, tri, réduction du plastique à usage unique). Une politique des transports a été adoptée.

Engagement des équipes et diversité. Une enquête annuelle QVT est menée depuis 2023 ; en 2025, elle a permis d'identifier des axes d'amélioration (communication interne, organisation, pratiques managériales). La quasi-totalité des salariés est actionnaire de l'IDI, créant un alignement fort des intérêts. Début 2025, un représentant du personnel et son suppléant ont été élus afin de renforcer le dialogue social. En matière de parité, l'IDI veillera à maintenir un équilibre au sein des équipes lors de ses prochains recrutements.

Engagement des équipes et diversité

Une enquête annuelle QVT est menée depuis 2023 ; en 2025, elle a permis d'identifier des axes d'amélioration (communication interne, organisation, pratiques managériales). La quasitotalité des salariés est actionnaire de l'IDI, créant un alignement fort des intérêts. Début 2025, un représentant du personnel et son suppléant ont été élus afin de renforcer le dialogue social. En matière de parité, l'IDI veille à maintenir un équilibre femmeshommes à tous les niveaux ; au 31 décembre 2025, les effectifs comptent 18 collaborateurs, dont 9 femmes et 9 hommes (parité 50/50).

En 2025-2026, IDI et idiCo ont codéployé un parcours de leadership au féminin afin de soutenir l'accès des collaboratrices aux responsabilités. En parallèle, l'IDI a renforcé la montée en compétences de l'ensemble des équipes : l'indicateur interne de formation des employés est passé de 1 en 2025 à 3 en 2026, marquant une progression de l'effort de formation sur l'ensemble du personnel. IDI étudie par ailleurs en 2026 la mise en place d'un coaching individuel pour accompagner les trajectoires. Enfin, des modules dédiés à l'intelligence artificielle et un hackathon interne ont permis de formaliser des usages responsables et d'accélérer l'émergence de cas d'usage concrets au service de la performance et des engagements ESG.

3.13 AUTRES ÉLÉMENTS DU RAPPORT DE GESTION

Fiscalité

L'IDI adopte une approche responsable dans la gestion et le contrôle de la fiscalité, fondée sur une documentation et un contrôle interne rigoureux des processus fiscaux impliquant l'équipe en charge de la comptabilité, de la fiscalité et du juridique avec l'appui, le cas échéant, d'experts ou de conseils fiscaux externes. L'IDI est aligné avec les différentes initiatives de l'OCDE et des gouvernements en matière de lutte contre l'évasion fiscale.

Lien Nation-armées

En 2025, l'IDI n'a pas mis en place d'action spécifique visant à promouvoir le lien Nation-armées et à soutenir l'engagement dans les réserves (information requise par l'article L. 22-10-35 du Code de commerce).

Ressources incorporelles essentielles de l'IDI et création de valeur

Dans son activité, l'IDI s'appuie sur son actionnariat stable composé majoritairement des dirigeants et des équipes, à travers Ancelle et Associés et directement, d'investisseurs institutionnels, dont Allianz IARD, de grandes familles industrielles françaises et des investisseurs individuels. Le métier du *private equity* étant un métier d'expérience et de jugement, l'histoire de l'IDI avec 56 ans d'existence dans l'investissement importe dans l'appréciation des cycles et des investissements. L'investissement est un métier où le capital humain est essentiel, et l'IDI compte 18 collaborateurs au niveau de l'IDI et 46 en incluant idiCo, tous fidèles et engagés et désireux de contribuer à la création de valeur de l'IDI. Ces experts de l'investissement présentent des profils variés et complémentaires, tant en termes de compétences que d'expérience. Enfin, comme cela est décrit dans notre rapport ESG (cf. 3.12 du présent document d'enregistrement universel), nos valeurs (entrepreneuriat, flexibilité, excellence et confiance) sont déterminantes dans la capacité de l'IDI à mettre en œuvre sa stratégie d'investissement. C'est l'ensemble de ces ressources qui permettent de développer son activité, d'améliorer sa performance et de créer de la valeur pour l'ensemble des parties prenantes. Cette création de valeur est mesurée et évaluée au niveau des participations en termes de multiples des montants investis et de TRI, et au niveau de l'IDI à travers le TRI du cours de Bourse depuis l'introduction (1991) et le multiple (dividendes réinvestis), soit à date : 15,44 % et 142x.

04

COMPTES CONSOLIDÉS

4.1 BILAN CONSOLIDÉ 92

4.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 93

4.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS 94

4.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 95

4.5 ANNEXE 96

4.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 116

4.1 BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

(en milliers d'euros)	Note	31/12/25	31/12/24
Goodwill	4.1	5 119	5 119
Immobilisations incorporelles		29	3
Immobilisations corporelles		1 782	1 956
Immobilisations corporelles (contrats de location – IFRS 16)	4.2	10 964	12 182
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.3	660 420	617 195
Autres actifs non courant		1 701	1 804
Impôts différés actif	4.5	0	0
ACTIFS NON COURANTS		**680 015**	**638 260**
Créances courantes	4.5	30 948	9 840
Placements à court terme	4.4	58 367	31 196
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.4	37 913	111 969
ACTIFS COURANTS		**127 228**	**153 005**
TOTAL ACTIF		**807 243**	**791 265**

PASSIF

(en milliers d'euros)		31/12/25	31/12/24
Capital social	4.7	51 039	51 039
Primes		93 813	93 813
Réserves		536 176	531 648
Résultat de l'exercice		59 013	19 584
CAPITAUX PROPRES PART GROUPE		**740 041**	**696 084**
Intérêts minoritaires		1 699	1 869
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		**741 740**	**697 952**
Provisions pour risques et charges	4.8	424	570
Dette financière non courante	4.6	30 529	58 074
Autres passifs non courants	4.6	13 076	15 389
Impôts différés passif	4.9	1 185	328
PASSIFS NON COURANTS		**45 214**	**74 361**
Dette financière courante	4.6	0	0
Dettes d'exploitation et autres passifs courants	4.6	20 289	18 951
PASSIFS COURANTS		**20 289**	**18 951**
TOTAL PASSIF		**807 243**	**791 265**

4.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros, sauf le résultat par action)	Note	31/12/25	31/12/24
Variations de juste valeur		71 959	27 769
Dividendes		2 819	881
Produits d'intérêts		6 189	6 397
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**4.10**	**80 967**	**35 046**
Autres produits		11 201	9 835
Charges de personnel		- 11 566	- 10 518
Impôts et taxes		- 1 603	- 1 715
Achats et charges externes		- 8 654	- 7 141
Autres charges		- 8 939	- 7 491
Dotations aux amortissements et provisions		- 1 409	- 1 353
Reprises des provisions pour risques et charges		145	96
Autres produits et charges de l'activité ordinaire		- 518	84
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		**59 624**	**16 843**
Produits de trésorerie (Charges de financement)		- 194	1 909
Différences de change		97	86
Autres produits financiers		0	0
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		**59 526**	**18 839**
Impôt courant et différé	4.11	- 673	861
RÉSULTAT NET		**58 853**	**19 700**
Part Groupe		59 012	19 584
Part minoritaire		- 159	116
Résultat net de base par action part du Groupe	4.7.2	8,27	2,75
Résultat net dilué par action part du Groupe	4.7.2	8,27	2,75

État du résultat global *(en milliers d'euros)*	31/12/25	31/12/24
Produits et charges directement enregistrés dans les capitaux propres (A)	**0**	**0**
Résultat net (B)	58 853	19 700
Résultat global (A) + (B)	**58 853**	**19 700**
Part du Groupe	59 012	19 584
Part des minoritaires	- 159	116

4.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Note	31/12/25	31/12/24
Résultat net		58 853	19 700
Variation des amortissements et provisions		1 263	1 448
Variation de juste valeur	4.10	- 71 959	- 27 769
Plus-values (moins-values) sur cessions de la période		0	1 409
Dividendes	4.10	- 2819	- 881
Produits d'intérêts	4.10	- 6 189	- 6 397
Produits de trésorerie (Charges de financement)		194	- 1 909
Impôt courant et différé	4.11	673	- 861
Variation du BFR		- 21 853	- 9 313
Flux d'exploitation		**- 41 836**	**- 24 573**
Cessions et remboursements (actifs financiers)		159 206	70 459
Acquisitions (actifs financiers)		- 130 223	- 139 864
Acquisitions/cessions (immobilisations corporelles et incorporelles)		- 148	- 94
Acquisitions/cessions (immobilisations financières)		- 14	- 36
Dividendes	4.10	1 019	881
Intérêts		0	0
Prise de contrôle, net de trésorerie acquise		0	0
Flux d'investissement		**29 840**	**- 68 654**
Variation des pourcentages d'intérêt dans les filiales		0	1 009
Revenus (charges) liés à la trésorerie (au financement)		6 189	6 397
Augmentation (réduction) de capital		0	0
Dividendes versés et distributions de réserves		- 14 046	- 55 752
Auto contrôle		670	1 011
Souscription d'emprunts bancaires		0	0
Remboursement des emprunts bancaires		0	0
Mouvement net des autres dettes financières		- 27 673	- 34 352
Dette financière (contrats de location – IFRS 16)		0	0
Flux de financement		**- 34 859**	**- 81 686**
TOTAL DES FLUX DE LA PÉRIODE		**- 46 854**	**- 174 913**
Trésorerie et équivalent de trésorerie – Ouverture	4.4	143 468	318 319
Trésorerie et équivalent de trésorerie – Clôture	4.4	96 614	143 468

4.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Capitaux propres – part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2022	**51 423**	**93 813**	**447 172**	**80 384**	**672 792**	**8**	**672 800**
Résultat de la période	0	0	0	70 812	70 812	89	70 901
Distribution de dividendes							
commanditaires	0	0	- 17 499	0	- 17 499	0	- 17 499
commandités	0	0	- 2 066	0	- 2 066	0	- 2 066
Mise en réserves	0	0	80 384	- 80 384	0	0	0
Augmentation/réduction de capital	- 384	0	- 1 443	0	- 1 827	19	- 1 808
Autres variations	0	0	65	0	65	847	912
Variation auto contrôle	0	0	10 133	0	10 133	0	10 133
Capitaux propres au 31 décembre 2023	**51 039**	**93 813**	**516 746**	**70 812**	**732 410**	**963**	**733 373**
Résultat de la période	0	0	0	19 584	19 584	116	19 700
Distribution de dividendes							
commanditaires	0	0	- 41 664	0	- 41 664	0	- 41 664
commandités	0	0	- 14 087	0	- 14 087	0	- 14 087
Mise en réserves	0	0	70 812	- 70 812	0	- 89	89
Augmentation/réduction de capital	0	0	0	0	0	0	0
Autres variations	0	0	- 2 207	0	- 2 204	874	- 1 330
Variation auto contrôle	0	0	2 050	0	2 050	0	2 050
Capitaux propres au 31 décembre 2024	**51 039**	**93 813**	**531 648**	**19 584**	**696 088**	**1 865**	**697 952**
Résultat de la période	0	0	0	59 012	59 012	- 159	58 853
Distribution de dividendes							
commanditaires	0	0	- 12 221	0	- 12 221	0	- 12 221
commandités	0	0	- 1 825	0	- 1 825	0	- 1 825
Mise en réserves	0	0	19 584	- 19 584	0	- 11	- 11
Augmentation/réduction de capital	0	0	0	0	0	0	0
Autres variations	0	0	- 982	0	- 982	4	- 978
Variation auto contrôle	0	0	- 31	0	- 31	0	- 31
Capitaux propres au 31 décembre 2025	**51 039**	**93 813**	**536 176**	**59 013**	**740 041**	**1 699**	**741 740**

4.5 ANNEXE

NOTE 1 Base de préparation des comptes consolidés 95

1.1 Informations générales 95
1.2 Évolutions du référentiel comptable 95
1.3 Estimations de la direction 95

NOTE 2 Méthodes comptables 96

2.1 Méthodes de consolidation 96
2.2 Immobilisations corporelles et contrats de location 96
2.3 Regroupements d'entreprise et évaluation du goodwill 97
2.4 Instruments financiers à la juste valeur par le résultat 97
2.5 Créances 98
2.6 Trésorerie et équivalent de trésorerie 98
2.7 Paiements fondés sur des actions 98
2.8 Provisions pour risques et charges 98
2.9 Emprunts 98
2.10 Dettes d'exploitation et autres passifs 98
2.11 Résultat des activités d'investissement 98
2.12 Impôt sur les bénéfices 99
2.13 Résultat par action 99
2.14 Actions propres 99
2.15 Éléments de conjoncture 99

NOTE 3 Périmètre de consolidation 99

NOTE 4 Notes explicatives 100

4.1 Goodwill – Rapprochement d'entreprise 100
4.2 Immobilisations Corporelles – (Contrats de location – IFRS 16) 100
4.3 Actifs financiers à la juste valeur par le résultat 101
4.4 Placements à court terme et trésorerie et équivalents de trésorerie 102
4.5 Autres actifs 102
4.6 Autres passifs 102
4.7 Capital et actions potentielles 103
4.8 Provisions pour risques et charges 104
4.9 Impôts différés 104
4.10 Résultat des activités d'investissement 104
4.11 Impôts 105
4.12 Information sectorielle 105
4.13 Chiffre d'affaires et résultat par secteur opérationnel 106

NOTE 5 Autres informations 109

5.1 Analyse du risque financier 109
5.2 Instruments financiers par catégorie 110
5.3 Instruments financiers à la juste valeur par niveaux d'évaluation 111
5.4 Gestion du capital 111
5.5 Différends et litiges 111
5.6 Engagements hors bilan 111
5.7 Effectif 112
5.8 Parties liées 112
5.9 Rémunération des organes sociaux 112
5.10 Honoraires versés aux Commissaires aux comptes et aux membres de leur réseau 112
5.11 Sociétés dont l'IDI détient plus de 20 % de capital non consolidées 113

NOTE 6 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice 113

NOTE 1 Base de préparation des comptes consolidés

1.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Raison sociale	IDI
Pays du siège social	France
Forme juridique	Société en commandite par actions
Pays d'immatriculation	France
Adresse du Siège	23-25 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS
Adresse de l'Établissement principal	23-25 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS
Activité	Investir en *private equity*
Maison-mère	Ancelle et Associés

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

La publication des comptes a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 31 mars 2026.

1.2 ÉVOLUTIONS DU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

En application du Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe IDI de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont établis conformément aux normes comptables internationales *(International Financial Reporting Standards)* telles qu'adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire à la date de clôture.

Les principes comptables retenus sont les mêmes que ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

Normes, amendements et interprétations obligatoires au 1er janvier 2025

- IAS 21 – Amendement « Lack of Exchangeability » : Application obligatoire.

Aucun autre amendement applicable au 1er janvier 2025.

Normes, amendements et interprétations publiés mais non obligatoires en 2025

- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 : Classification and Measurement of Financial Instruments, applicables au 01/01/2026.
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 : Contracts Referencing Nature-dependent Electricity, applicables au 01/01/2026.
- Annual Improvements – Volume 11, applicables au 01/01/2026.
- IFRS 18 – Presentation and Disclosure in Financial Statements, applicables au 01/01/2027.
- IFRS 19 – Subsidiaries without Public Accountability: Disclosures, applicables au 01/01/2027.
- Amendements IAS 21 – Hyperinflationary Presentation Currency, applicables au 01/01/2027.

Comme en 2024, aucune incidence significative n'est attendue sur les comptes consolidés pour 2025.

1.3 ESTIMATIONS DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers implique que la direction de l'IDI procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces hypothèses concernent principalement la valorisation en juste valeur des titres non cotés selon leur valeur de marché, la valeur des impôts différés et la valeur du goodwill attaché à l'activité de la filiale idiCo.

NOTE 2 Méthodes comptables

2.1 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

L'IDI applique la norme IFRS 10, qui prévoit qu'une société, dès lors qu'elle répond à la définition d'entité d'investissement, ne consolide pas ses filiales, à l'exception des filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement.

Entité d'investissement

L'IDI a déterminé qu'elle est une entité d'investissement au sens de la norme IFRS 10 et répond aux trois critères essentiels fixés par la norme dans la mesure où l'IDI :

- utilise les fonds de ses investisseurs en vue de leur fournir des services de gestion d'investissement ;
- réalise des investissements dans le but d'obtenir des rendements sous forme de plus-value en capital ou de revenus d'investissement ;
- suit la performance de ses investissements en les évaluant à la juste valeur.

En outre, la Société présente l'ensemble des caractéristiques types d'une entité d'investissement telles que définies par IFRS 10 à l'exception de l'absence au capital d'investisseurs liés :

- elle a plus d'un investissement ;
- elle a plus d'un investisseur ;
- elle détient des droits de propriété sous forme de titres de capitaux propres.

La présence d'un investisseur lié au capital ne remet pas en cause le statut d'entité d'investissement de l'IDI. Le lien entre l'IDI et son actionnaire principal, la société Ancelle et Associés, n'a pas d'incidence sur la nature financière des revenus de l'IDI dans la mesure où la société Ancelle et Associés est un investisseur financier et est elle-même une entité d'investissement.

Exception à la consolidation

Conformément à son statut d'entité d'investissement, l'IDI ne consolide pas ses filiales et n'applique pas IFRS 3 lorsqu'elle obtient le contrôle d'une autre entité. Les participations dans ses filiales sont évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à la norme IFRS 9 « Instruments financiers » adoptée par l'Union européenne le 2 novembre 2016.

Il existe une exception à ce traitement pour les filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement de l'IDI. Ces filiales sont consolidées et lors de leur acquisition, les dispositions d'IFRS 3 s'appliquent.

Les participations dans lesquelles l'IDI détient une influence notable ou un contrôle conjoint sont également évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IFRS 9.

IDI a acquis le 23 mars 2023 les actions de la société idiCo, une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers qui gère pour compte de tiers des fonds dans le domaine du *private equity* en France sur les segments du *lower midcap, small cap* et dette privée. Cette société est intégrée dans le périmètre de consolidation depuis la date de prise de contrôle par l'IDI.

L'évolution du périmètre de consolidation est présentée dans la note 3.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET CONTRATS DE LOCATION

2.2.1 Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (correspondant au prix d'achat auxquels s'ajoutent les frais accessoires et frais d'acquisition).

Elles sont amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les durées retenues sont les suivantes :

- agencements, aménagements, installations : 10 ans ;
- mobilier et autres immobilisations corporelles : 3 à 5 ans.

Compte tenu de la nature de ses immobilisations, le Groupe ne reconnaît pas de valeur résiduelle sur les immobilisations corporelles qu'il utilise.

2.2.2 Les contrats de location – IFRS 16

Le droit d'utilisation sur l'actif loué est comptabilisé à l'actif dans les immobilisations corporelles et amorti sur la durée du contrat en contrepartie d'une dette financière courante et non courante, actualisée, et remboursée sur la même durée.

Le Groupe évalue si un contrat est ou contient un contrat de location au début du contrat. Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif au titre de la location au début du contrat de location pour tous les contrats de location dans lesquels il est le preneur, à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location d'actifs de faible valeur.

Le Groupe comptabilise les droits d'utilisation au coût d'entrée à la date de début du contrat de location, qui est la date à laquelle l'actif sous-jacent est prêt à être utilisé, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et après ajustements résultant de la réévaluation ultérieure des passifs de location. Le coût d'entrée comprend le montant des engagements de location comptabilisés, les coûts directs initiaux encourus et les paiements de loyers effectués à la date de début du contrat ou avant, moins les avantages locatifs reçus. Le Groupe comptabilise l'amortissement au compte de résultat sur une base linéaire sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité estimée et la durée du bail.

La dette de location est initialement évaluée à la valeur actuelle des paiements futurs actualisés en utilisant le taux d'actualisation implicite du contrat de location (ou, si ce taux ne peut être facilement déterminé, le taux d'emprunt marginal du preneur). Par la suite, la dette locative est ajustée pour tenir compte notamment des intérêts et des paiements de loyers, ainsi que de l'impact des modifications du contrat de location.

2.3 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISE ET ÉVALUATION DU GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (IFRS 3).

À la date de prise de contrôle des sociétés consolidées qui représentent une activité, le Groupe identifie et évalue les actifs et passifs acquis qui sont évalués à leur juste valeur. L'écart entre la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de tout intérêt minoritaire dans l'entreprise acquise et le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en goodwill.

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe applique les principes suivants :

- les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges d'exploitation lorsqu'ils sont encourus ;
- tout ajustement du prix d'achat d'un actif ou d'un passif repris est estimé à la juste valeur à la date d'acquisition, et l'évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en diminution du goodwill qu'en cas de nouvelles informations sur des faits et circonstances existant à la date d'acquisition, et si cette évaluation intervient dans la période d'affectation de 12 mois suivant la date d'acquisition. Tout ajustement du passif financier comptabilisé au titre d'un complément de prix postérieur à la période intermédiaire ou ne répondant pas à ces critères est comptabilisé dans le résultat global du Groupe ;
- tout écart d'acquisition négatif résultant de l'acquisition est immédiatement comptabilisé en produit si la valeur des actifs acquis et des passifs transférés est confirmée. Sinon, l'écart d'acquisition négatif doit être affecté aux éléments concernés par un ajustement de valeur ;
- en cas d'acquisitions par étapes, la prise de contrôle entraîne la réévaluation à la juste valeur de l'intérêt précédemment détenu par le Groupe dans le compte de résultat. La perte de contrôle entraîne la réévaluation de l'éventuel intérêt résiduel à la juste valeur de la même manière.

Pour les entreprises acquises en cours d'année, seuls les résultats de la période suivant la date d'acquisition sont inclus dans le compte de résultat consolidé.

2.4 INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

Classification

L'IDI classe l'ensemble des instruments de capitaux propres financiers acquis ou souscrits dans le cadre de son activité de capital-investissement ainsi que les placements de trésorerie ne répondant pas à la définition d'équivalent de trésorerie selon IAS 7, en instruments financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le résultat.

Il s'agit d'actifs dont la gestion et le suivi de l'évaluation de la performance se font à la juste valeur en adéquation avec l'activité de capital-investissement de l'IDI.

Conformément à IFRS 7, au sein de cette catégorie l'IDI regroupe ses instruments financiers par classes d'instruments similaires :

Private equity Europe

Cette classe englobe essentiellement les investissements en fonds propres dans des sociétés françaises et européennes.

Private equity Pays émergents

Cette classe englobe les investissements en fonds propres dans des sociétés des pays émergents notamment au travers de la société IDI Emerging Markets.

Actifs liquides

Cette classe englobe les placements financiers liquides qui ne répondent pas à la définition d'équivalent de trésorerie selon IAS 7. Elle regroupe essentiellement des placements en actions et obligations cotées détenues en direct ou au travers de fonds.

Valorisation

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Les coûts de transactions sont enregistrés en résultat. À chaque arrêté, les instruments financiers à la juste valeur par le résultat font l'objet d'une analyse ligne à ligne afin de déterminer leur juste valeur à cette date. La variation de valeur est portée au compte de résultat conformément à IFRS 9.

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

a. Titres non cotés

À la date d'acquisition, les titres sont comptabilisés au bilan pour le montant de leur juste valeur, qui correspond au prix d'achat.

Ultérieurement, une analyse « multicritères » (comparables côtés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital) est conduite pour déterminer la juste valeur des actifs. L'IDI tient compte, le cas échéant, de la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

b. Titres cotés

Les titres cotés sont valorisés au dernier cours de Bourse de la période.

c. Parts de fonds d'investissement

Les parts de fonds d'investissement sont valorisées sur la base du dernier actif net réévalué par part communiqué par le gestionnaire du fonds. Le cas échéant, une décote est appliquée pour tenir compte de l'illiquidité ou de restrictions de négociabilité.

2.5 CRÉANCES

Les créances sont enregistrées initialement à leur juste valeur, puis évaluées au coût amorti diminué le cas échéant des provisions pour dépréciations.

Les créances sont ventilées au bilan en :

- créances non courantes pour la part exigible à plus d'un an ;
- créances courantes pour la part remboursable à moins d'un an.

2.6 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les liquidités et les dépôts bancaires à vue. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires figurent en passifs courants dans les dettes financières.

2.7 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les paiements fondés sur des actions comprennent un plan d'attribution d'actions gratuites au profit de certains salariés.

Afin de fidéliser ses collaborateurs, le Gérant a décidé la mise en œuvre d'un programme d'attribution gratuite d'actions. Adopté le 5 décembre 2023, le plan bénéficie à six salariés avec obligation de co-investissement. Au 31 décembre 2025, les salariés ont acquis 6 142 actions dans le cadre de ce programme.

2.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées :

- lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- s'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Figurent au passif du bilan des provisions destinées à couvrir des risques identifiés, appréciés au cas par cas, liés aux activités des sociétés consolidées.

2.8.1 Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent essentiellement les indemnités de fin de carrière

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » et à la recommandation ANC 2013-02 du 07/11/13, modifiée le 05/11/21, leur évaluation est effectuée annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées et en appliquant un prorata à l'ancienneté.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux de rendement des obligations privées européennes de première catégorie dont les échéances sont approximativement égales à celles des obligations du Groupe.

Les écarts actuariels issus des évaluations sont comptabilisés immédiatement en résultat de la période.

La provision pour indemnités de départ en retraite a été calculée sur la base des hypothèses suivantes :

- turnover : faible ;
- taux d'augmentation des salaires : 5 % ;
- taux d'actualisation : 3,85 % ;
- âge de départ à la retraite : 70 ans.

2.8.2 Risques et charges divers

Les risques et charges divers comprennent les risques postérieurs aux cessions et ceux liés aux litiges.

2.9 EMPRUNTS

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur d'origine, diminuée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.

À chaque clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont ventilés au bilan en :

- dettes financières non courantes pour la part exigible à plus d'un an ;
- dettes financières courantes pour la part remboursable à moins d'un an.

2.10 DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES PASSIFS

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés initialement à leur juste valeur puis évaluées au coût amorti.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont ventilés au bilan en :

- passifs non courants pour la part exigible à plus d'un an ;
- passifs courants pour la part remboursable à moins d'un an.

Les dettes sur immobilisations sont classées en autres passifs et correspondent aux engagements du Groupe à répondre à des appels de capital sur des souscriptions non appelées à la date de clôture.

2.11 RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

L'ensemble des plus et moins-values en capital réalisées ou latentes ainsi que les revenus d'investissement du portefeuille d'investissement de l'IDI sont présentés dans le résultat opérationnel sous la dénomination de résultat des activités d'investissement.

Variation de juste valeur

Les variations de valeur des actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrées dans le résultat des activités d'investissement. Elles incluent les plus ou moins-values latentes et réalisées à l'occasion de la cession de ces actifs et les frais de cession éventuels.

Dividendes

Les dividendes sont enregistrés dans le résultat des activités d'investissement. Ils sont reconnus en résultat lorsque le droit d'obtenir le paiement est acquis.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts issus des actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrés dans le résultat des activités d'investissement. Ils sont reconnus en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif sauf lorsqu'il est incertain que les intérêts seront reçus.

2.12 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt sur les bénéfices au compte de résultat comprend l'impôt à payer au titre de la période et l'impôt différé.

Les impôts différés correspondant aux différences temporaires existantes entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en application de la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité et qu'ils ont des échéances de reversement identiques.

2.13 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé conformément à la norme IAS 33 « Résultat par action ». Le Groupe présente un résultat de base et un résultat dilué par action ordinaire. Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, y compris les options.

2.14 ACTIONS PROPRES

Les titres en autocontrôle quelle que soit leur destination sont éliminés lors de la consolidation par les capitaux propres.

Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

2.15 ÉLÉMENTS DE CONJONCTURE

Les activités de l'IDI ne sont pas impactées directement par le conflit Russie Ukraine. Les conséquences de l'augmentation des taux d'intérêt sont traitées dans la note 5.1.

NOTE 3 Périmètre de consolidation

Le périmètre au 31 décembre 2025 comprend les sociétés suivantes :

Sociétés intégrées globalement	Pays	Pourcentage d'intérêts au 31/12/25	Pourcentage d'intérêts au 31/12/24
IDI	France	Mère	Mère
idiCo	France	82,15 %	82,65 %

L'ensemble des sociétés dont l'IDI détient plus de 20 % du capital et non consolidées de l'IDI est présenté dans la note 5.11.

NOTE 4 Notes explicatives

4.1 GOODWILL – RAPPROCHEMENT D'ENTREPRISE

Le 23 mars 2023, l'IDI a acquis la totalité du capital social de idiCo pour un prix de 10,665 millions d'euros payé comptant.

La différence entre le prix d'achat pour la prise de contrôle et la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés est généralement reconnue en *goodwill*. La norme IFRS 3 prévoit une période de 12 mois à compter de l'acquisition pour achever l'identification et l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés. Cela signifie que le montant brut du goodwill était susceptible d'être ajusté jusqu'en mars 2024. La valeur du *goodwill* au 31 décembre 2025 n'a pas été ajustée et ressort donc à 5,119 millions d'euros.

La contribution d'idiCo au résultat net du Groupe au 31 décembre 2025 n'est pas significative.

4.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES – (CONTRATS DE LOCATION – IFRS 16)

L'IDI applique la norme IFRS 16 relative aux contrats de location, obligatoire depuis le 1er janvier 2019.

Les contrats de location portent principalement sur un contrat de bail pour des locaux situés avenue Franklin Delano Roosevelt à Paris, conclu pour une durée ferme de 12 ans, soit jusqu'en 2025. Le bail porte sur une surface de 1 867 m². L'IDI sous-loue une partie des surfaces à des sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôle, ou à des sociétés tierces. Une franchise a été négociée par l'IDI qui s'est appliquée jusqu'en décembre 2024.

Le tableau ci-dessous présente l'impact des locations dans le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie consolidés des exercices 2025 et 2024 :

Montants *(en milliers d'euros)*	**Exercice 2025**	**Exercice 2024**
Flux d'exploitation		
Charges liées aux contrats de location à court terme ou sur des biens de faible valeur		
Flux de financement		
Charge d'intérêts sur dette locative	- 462	- 474
Intérêts courus sur dette locative	462	474
TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE POUR LES CONTRATS DE LOCATION		

4.3 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

La valeur estimative du portefeuille d'actifs financiers à la juste valeur par le résultat au 31 décembre 2025 a été déterminée conformément aux règles de l'IDI en matière d'évaluation. Celles-ci sont présentées dans la note 2.4 de la présente annexe. La répartition des actifs financiers selon leur niveau de juste valeur est présentée dans la note 5.3.

L'évolution du portefeuille d'investissements de l'IDI est présentée ci-dessous selon les différentes classes d'actifs.

(en milliers d'euros)	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres
Valeur nette fin 2022	**717 262**	**601 059**	**42 018**	**71 306**	**2 879**
Acquisitions	83 956	39 480	5 679	16 960	21 837
Cessions et remboursements	- 370 167	- 356 992	- 7 970	- 4 430	- 775
Variation des intérêts	2 362	2 313	49		
Variation de valeurs	85 822	93 659	1 507	- 3 690	- 5 654
Reclassements		- 120	2	120	- 2
Entrée de périmètre	800	800			
Valeur nette fin 2023	**520 035**	**380 199**	**41 285**	**80 266**	**18 285**
Acquisitions	139 864	32 730	33 731	55 789	17 428
Cessions et remboursements	- 70 459	- 3 212	- 36 680	- 29 536	- 1 031
Variation des intérêts					
Variation de valeurs	27 756	22 266	- 1 941	3 728	3 703
Reclassements					
Entrée de périmètre					
Valeur nette fin 2024	**617 196**	**430 213**	**36 581**	**110 247**	**40 155**
Acquisitions	99 481	80 891	27	18 562	0
Cessions et remboursements	- 128 464	- 99 558	- 5 022	- 23 307	- 577
Variation des intérêts					
Variation de valeurs	72 207	60 008	7 192	5 027	- 21
Reclassements		38 154*			- 38 154*
Entrée de périmètre					
VALEUR NETTE FIN 2025	**660 420**	**511 026**	**37 453**	**110 537**	**1 403**

* Reclassement des fonds idiCo.

Les mouvements les plus significatifs concernant les titres de participations ont été les suivants pour l'IDI (directement ou *via* Financière Bagatelle) :

- janvier 2025 : cession de la participation dans CDS Groupe dans le cadre d'une opération sponsorless soutenue par Andera Partners et emmenée par son fondateur et CEO Ziad Minkara qui reprend la majorité du capital, l'IDI réinvestissant en minoritaire ;
- juin 2025 : acquisition d'une participation majoritaire du capital d'Intersoft, fabricant d'équipements et fournisseur de services technologiques de premier plan sur le marché des systèmes de radars, dans le cadre d'un LBO secondaire aux côtés de l'équipe de *management* ;
- juillet 2025 : acquisition d'une participation majoritaire au capital de Forsk, leader mondial dans l'édition de logiciels de planification et d'optimisation des réseaux de téléphonie mobile, aux côtés des fondateurs et du président ;
- ainsi que plusieurs opérations de croissances externes dans nos participations dont les principales sont :
  - mars 2025 – Groupe Freeland : acquisition de Mindquest, une plateforme technologique de premier plan dans le recrutement de *freelances* en IT et en finance,
  - juin 2025 – Natural Grass : acquisition de TSE (première opération de croissance externe), spécialiste des services de rénovation et d'entretien de terrains de sports, et principalement de goffs ;
  - octobre 2025 – Groupe Positive : acquisition de Surfer, éditeur d'une plateforme Saas de pilotage et d'optimisation SEO.

Les mouvements les plus significatifs concernant les autres titres ont été :

- des remboursements partiels et des appels de fonds de IDI Emerging Market Partners Fund IV ;
- des appels de fonds des fonds gérés par idiCo ;
- des acquisitions et cessions d'actions cotées, de divers titres et fonds de gestion alternative.

4.4 PLACEMENTS À COURT TERME ET TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	2025	2024
Placements à court terme	58 367	31 196
Trésorerie et équivalent de trésorerie	37 913	111 969
PLACEMENTS À COURT TERME ET TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE	**96 280**	**143 165**

4.5 AUTRES ACTIFS

(en milliers d'euros)	2025	2024
Dépôts de Garanties, cautions versées, comptes sous-séquestre	623	609
Impôts différés actif	1 078	1 195
CRÉANCES NON COURANTES	**1 701**	**1 804**
Comptes courants d'intégration fiscale	0	8 659
Autres	30 948	1 181
CRÉANCES COURANTES	**30 948**	**9 840**

4.6 AUTRES PASSIFS

(en milliers d'euros)	2025	2024
Dette non courante sur immobilisations	13 076	15 389
Dette bancaire non courante	16 029	16 029
Comptes courants	0	26 495
Dette locative	14 501	15 550
Impôts différés	1 185	328
Autres	0	0
DETTES ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS	**44 790**	**73 791**
Dettes d'exploitation	12 203	10 504
Dettes courantes sur immobilisations	0	0
Comptes courants	0	0
Autres	8 085	8 447
AUTRES PASSIFS COURANTS	**20 289**	**18 951**

L'IDI dispose, depuis le 5 juillet 2022, d'un financement de 46 millions d'euros (crédit investissement de 16 millions d'euros et crédit renouvelable de 30 millions d'euros) consenti par un pool de banques, dont Palatine est l'agent, à échéance 2028.

Les conditions des deux crédits sont les suivantes :

- sûreté : 100 % des titres Financière Bagatelle ;
- R1 : Dettes financières brutes/ANR inférieur à 25 % ;
- R2 : ANR supérieur ou égal à 400 millions d'euros ;
- ratio de couverture des sûretés. La valeur des actifs de Financière Bagatelle, hors son cash disponible, doit être supérieure ou égale à 200 % du montant maximum autorisé (soit 120 millions d'euros).

Au 31 décembre 2025, le crédit investissement est utilisé en totalité.

L'IDI bénéficie d'une facilité de caisse de 5 millions d'euros, auprès de BNP Paribas, non utilisée à fin 2025.

La dette financière relative aux contrats de location (IFRS 16) s'élève à 14,501 millions d'euros et concerne exclusivement les bureaux de l'IDI.

4.7 CAPITAL ET ACTIONS POTENTIELLES

4.7.1 Capital social

Le capital de l'IDI s'élève à 51 039 294,30 euros. Il est divisé en 7 188 633 actions d'une valeur nominale de 7,10 euros entièrement libérées.

a. Actions d'autocontrôle

Les actions propres (55 235 à fin 2025) ont été éliminées en consolidation.

b. Actions potentielles dilutives

Il n'existe pas d'options ou d'autres instruments potentiellement dilutifs au 31/12/25.

4.7.2 Résultat par action

	2025	2024
Résultat net part du Groupe *(en milliers d'euros)*	59 012	19 584
Nombre d'actions en circulation	7 188 633	7 188 633
Neutralisation des actions propres	- 55 235	- 54 930
Nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice	7 133 398	7 133 703
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période hors éléments dilutifs	7 133 398	7 133 703
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période y compris éléments dilutifs	7 133 398	7 133 703
Résultat de base par action *(en euros)*	8,27	2,75
Résultat dilué par action *(en euros)* *	8,27	2,75
Résultat global par action *(en euros)*	8,27	2,75

* Note 2.13.

Dividende et distribution de réserves

Le dividende ordinaire au titre de l'exercice 2025 s'élève à 2,90 euros par action. Le dividende sera versé le 28 mai 2026 sous réserve de l'approbation de la résolution relative à l'affectation du résultat à l'Assemblée Générale de la Société le 20 mai 2026.

4.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	Total	Indemnités de fin de carrière	Différends et litiges
Clôture au 31 décembre 2022	**3 915**	**506**	**3 409**
Dotations de la période	18	18	
Reprises pour utilisation	- 460		- 460
Reprises pour non-utilisation	- 3 169	- 40	- 3 129
Acquisition idiCo	361	121	240
Clôture au 31 décembre 2023	**665**	**605**	**60**
Dotations de la période	19	19	
Reprises pour utilisation	- 114	- 54	- 60
Clôture au 31 décembre 2024	**570**	**570**	**0**
Dotations de la période			
Reprises pour utilisation	- 146	- 146	
CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2025	**424**	**424**	**0**

Les modalités de calcul de la provision pour indemnités de fin de carrière sont exposées dans le paragraphe 2.7 « Provisions pour risques et charges ». La reprise de provision en 2025 porte sur des départs de salariés.

4.9 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés passifs sont liés à l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs dégagés par la valorisation en valeur de marché du portefeuille d'investissement du Groupe.

En 2025, un impôt différé passif de 1 185 milliers d'euros a été constaté.

4.10 RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Le résultat des activités d'investissement du Groupe est présenté ci-dessous selon les différentes classes d'actifs.

(en milliers d'euros)	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres
2023					
Variations de juste valeur	85 822	93 754	1 507	- 3 785	- 5 654
Dividendes	860	640	92	128	0
Intérêts	2 803	2 720	48	35	0
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**89 485**	**97 114**	**1 647**	**- 3 622**	**- 5 654**
2024					
Variations de juste valeur	27 769	22 266	- 1 941	3 728	3 715
Dividendes	881	881	0	0	0
Intérêts	6 397	0	0	0	6 397
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**35 046**	**23 147**	**- 1 941**	**3 728**	**10 112**
2025					
Variations de juste valeur	71 959	59 767	7 191	5 027	- 26
Dividendes	2 819	2 819	0	0	0
Intérêts	6 189	0	0	0	6 189
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**80 967**	**62 586**	**7 191**	**5 027**	**6 163**

4.11 IMPÔTS

Intégration fiscale

L'IDI est intégré fiscalement avec sa filiale détenue à plus de 95 % : Financière Bagatelle.

Impôts

(en milliers d'euros)	2025	2024
Impôt exigible	- 104	767
Impôt différé	- 569	94
TOTAL	**- 673**	**861**

La rationalisation de la charge d'impôt se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	Taux	Impôt 2025	Taux	Impôt 2024
Résultat avant impôt		59 685		18 839
Charge d'impôt effective	1,13 %	673	- 4,59 %	- 861
Différences permanentes	17,56 %	10 479	- 1,33 %	- 935
Différence entre le taux d'impôt de droit commun et le taux réduit d'impôt	12,84 %	7 663	26,98 %	18 998
Déficits de l'exercice non activés	0 %	0	- 2,91 %	- 2 048
Impôts différés	- 0,95 %	- 569	- 0,50 %	- 94
Résultat d'intégration fiscale	- 1,5 %	- 897	- 0,04 %	- 26
Utilisation de pertes fiscales	0 %	0	3,10 %	2 181
Autres impôts sans base	- 0,2 %	121	- 0,10 %	- 73
Charge d'impôt théorique	25,0 %	14 921	25,0 %	4 710

Au 31 décembre 2025, le report déficitaire est de 98,9 millions d'euros. Il n'a pas été activé en l'absence de visibilité sur les dates de cession des participations et parce que ces opérations bénéficient d'un taux de taxation réduit. Il n'y a pas de créance d'impôts reportable.

4.12 INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations présentées sont basées sur le *reporting* interne du Groupe qui est établi par nature d'activités. Le *reporting* distingue trois activités correspondant aux activités d'investissement dans les principales classes d'actifs financiers de l'IDI : *private equity* Europe, *private equity* Pays Émergents et Actifs Liquides. La colonne « Autres secteurs » correspond essentiellement aux autres actifs et aux divisions fonctionnelles du Groupe (services administratifs, gestion, etc.).

Private equity Europe

Cette activité englobe essentiellement les activités d'investissement en fonds propres dans des sociétés françaises et européennes.

Private equity Pays émergents

Cette activité englobe les activités d'investissement en fonds propres dans des sociétés des pays émergents notamment au travers de la société IDI Emerging Markets SA et des fonds gérés par Idi Emerging Markets Partners SARL.

Actifs liquides

Cette activité englobe les activités de gestion des actifs liquides et de la trésorerie.

Cette activité de gestion est exercée depuis la France.

4.13 CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

En raison de l'activité de l'IDI, le chiffre d'affaires (Autres produits) n'est structurellement pas significatif, ce que l'on constate également pour les années 2024 et 2023. Le chiffre d'affaires de la filiale idiCo est constitué de commissions de gestion.

Le résultat 2025 par secteur opérationnel se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Variations de juste valeur	71 959	59 767	7 191	5 027	- 26
Dividendes	2 819	2 819	0	0	0
Intérêts	6 189	0	0	0	6 189
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**80 967**	**62 586**	**7 191**	**5 027**	**6 163**
Autres produits et charges de l'activité ordinaire	- 21 243				- 21 243
Résultat opérationnel	**59 624**	**62 586**	**7 191**	**5 027**	**- 15 057**
Produits de trésorerie (charges de financement)	- 194			- 194	
Différences de change	97		97		
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	**59 526**	**62 586**	**7 288**	**4 833**	**- 15 057**
Impôt courant et différé	- 673	- 673			
RÉSULTAT NET	**58 853**	**61 913**	**7 288**	**4 833**	**- 15 057**
Résultat net part du Groupe	59 012	61 913	7 288	4 833	- 15 348
Résultat net part des minoritaires	- 159				- 159
RÉSULTAT GLOBAL	**58 853**	**61 913**	**7 288**	**4 833**	**- 15 057**
Résultat global part du Groupe	59 012	61 913	7 288	4 833	- 15 348
Résultat global part des minoritaires	- 159				- 159

Le bilan au 31 décembre 2025 par secteur opérationnel est le suivant :

ACTIF

(en milliers d'euros)	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Goodwill	5 119				5 119
Immobilisations incorporelles	29				29
Immobilisations corporelles	1 782				1 782
Immobilisations corporelles (contrats de location IFRS 16)	10 964				10 964
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	660 420	511 026	37 453	110 537	1 403
Autres actifs non courants	1 701				1 701
Impôts différés actif	0				0
ACTIFS NON COURANTS	**680 015**	**511 026**	**37 453**	**110 537**	**3 104**
Créances courantes	30 948	30 948			
Placements à court terme	58 367			58 367	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37 913			37 913	
ACTIFS COURANTS	**127 228**	**30 948**	**0**	**96 280**	**0**
TOTAL ACTIF	**807 243**	**541 974**	**37 453**	**206 817**	**3 104**

PASSIF

(en milliers d'euros)	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Provisions pour risques et charges	424				424
Dette financière non courante	30 529	30 529			
Autres passifs non courants	13 076		13 076		0
Impôts différés passif	1 185	1 185			0
PASSIFS NON COURANTS	**45 214**	**31 714**	**13 076**		**424**
Dette financière courante	0				0
Dette d'exploitation	20 289				20 289
Autres passifs courants	0				0
PASSIFS COURANTS	**20 289**				**20 289**
TOTAL PASSIF	**65 503**	**31 714**	**13 076**		**21 474**

Le résultat 2024 par secteur opérationnel se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Variations de juste valeur	27 769	22 266	- 1 941	3 728	3 715
Plus ou moins-values sur cessions de la période	0				
Dividendes	881	157	461	263	
Intérêts	6 397	3 296	65	3 036	
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**35 046**	**25 719**	**- 1 415**	**7 027**	**3 715**
Autres produits et charges de l'activité ordinaire	- 18 203				- 18 203
Autres produits et charges opérationnels	0				
Résultat opérationnel	**16843**	**25719**	**- 1 415**	**7 027**	**- 14 488**
Produits de trésorerie (charges de financement)	1 909			1 909	
Différences de change	86		86		
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	**18839**	**25719**	**- 1 329**	**8 936**	**- 14 488**
Impôt courant et différé	861	- 134			995
RÉSULTAT NET	**19700**	**25585**	**- 1 329**	**8 936**	**- 13 493**
RÉSULTAT GLOBAL	**19700**	**25585**	**- 1 329**	**8 936**	**- 13 493**

Le bilan au 31 décembre 2024 par secteur opérationnel est le suivant :

ACTIF

(en milliers d'euros)	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Goodwill	5 119				5 119
Immobilisations incorporelles	3				3
Immobilisations corporelles	1 956				1 956
Immobilisations corporelles (contrats de location IFRS 16)	12 182				12 182
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	617 195	430 213	36 581	110 247	40 155
Autres actifs non courants	1 710				1 710
Impôts différés actif	94				94
ACTIFS NON COURANTS	**638 260**	**430 213**	**36581**	**110 247**	**61219**
Créances courantes	9 840				9 840
Placements à court terme	31196			31196	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	111 969			111 969	
ACTIFS COURANTS	**153 005**	**0**	**0**	**143 165**	**9 840**
TOTAL ACTIF	**791 265**	**430 213**	**36581**	**253 412**	**71059**

PASSIF

(en milliers d'euros)	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Provisions pour risques et charges	570				570
Dette financière non courante	58 074	58 074			
Autres passifs non courants	15 389		15 150		240
Impôts différés passif	328				328
PASSIFS NON COURANTS	**743 618**	**58 074**	**15 150**		**1 138**
Dette financière courante	0	0			
Dette d'exploitation	10 504				10 504
Autres passifs courants	8 447				8 447
PASSIFS COURANTS	**18 951**				**18 951**
TOTAL PASSIF	**93 313**	**58 074**	**15 150**		**20 089**

NOTE 5 Autres informations

5.1 ANALYSE DU RISQUE FINANCIER

Risques de liquidités

Au 31 décembre 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie représentent un total de 96,3 millions d'euros, très supérieur à l'endettement du Groupe à la même date. En outre, les actifs liquides classés en actifs financiers à la juste valeur représentent 110,5 millions d'euros et sont mobilisables rapidement.

Au 31 décembre 2025, l'IDI dispose d'une facilité de caisse de 5 millions d'euros, non utilisée, et, depuis le 5 juillet 2022, d'un financement de 46 millions d'euros (crédit investissement de 16 millions d'euros et crédit renouvelable de 30 millions d'euros) à échéance 2028 (note 4.6). Le crédit investissement était utilisé en totalité au 31 décembre 2025.

Les ressources sont significativement supérieures aux montants relatifs aux passifs et engagements courants et notamment aux engagements liés à des appels de fonds.

Par ailleurs, plusieurs participations de l'IDI ont recours à l'endettement comme source de financement. *Même si ces financements sont « non recourse » à l'égard de l'IDI*, l'IDI est particulièrement attentif au respect par les sociétés dans lesquelles il a investi des *covenants* stipulés dans les contrats de financement. À cet effet, l'IDI se tient informé de tout non-respect des *covenants* de la part de ses participations.

Risques de marché

Risques de change

L'IDI est directement exposé au risque de change lorsqu'il réalise des investissements en devises (principalement USD) à travers ses placements. À fin 2025, l'IDI était directement exposé à l'USD. Une variation de 10 % du taux EUR/USD pourrait avoir un impact de 1,9 million d'euros.

L'IDI est également indirectement exposé au risque de change à travers ses investissements dans la société IDI Emerging Markets ou dans des fonds communs de placements dont une part des actifs sous-jacents est libellée en monnaie locale (RMB, BRL, INR, etc.), mais l'impact est non significatif sur les comptes de l'IDI.

Risques de taux

Les placements en SICAV de trésorerie sont indexés sur le taux du marché monétaire et ne supportent donc pas de risque en capital (SICAV détenant exclusivement des obligations d'États européens ou SICAV monétaires court terme, gérées par de grands établissements bancaires).

Les fonds communs de placement obligataires représentent 7 millions d'euros et ont des échéances sous-jacentes moyennes inférieures à un an et sont, par conséquent, peu exposés au risque de taux.

Les prêts et instruments de dette du portefeuille d'investissement représentent 34,9 millions d'euros et sont exigibles entre 1 et 5 ans. Il s'agit essentiellement de prêts à taux variables également peu exposés au risque de taux.

Les dettes financières courantes au 31 décembre 2025 sont constituées de la part à moins d'un an des comptes courants d'associés avec des filiales détenues à 100 % par l'IDI et de la dette locative (IFRS 16).

Maturité *(en milliers d'euros)*	**Inférieure à un an**	**Un à cinq ans**	**Supérieure à cinq ans**
Actifs financiers	127 228	19 595	
Passifs financiers	20 289	44 790	
Position nette	106 939	- 25 195	

Risques de prix

L'IDI détient des titres cotés qui proviennent :

- soit de son activité de capital-investissement : participations dans des sociétés non cotées dont les titres ont été introduits en Bourse ou dans des sociétés déjà cotées ;
- soit dans son activité de placements financiers : acquisition d'actions cotées et de parts de fonds détenteurs d'actions cotées, ainsi que des investissements dans des fonds de gestion alternative.

L'IDI est donc susceptible d'être affecté par une éventuelle évolution négative des cours de Bourse des valeurs cotées qu'elle détient dans son portefeuille, et ce à un double titre :

- par la baisse de son actif net à un moment donné ;
- par l'impact que cette baisse aura sur les plus-values ou moins-values réalisées lors des cessions en Bourse de ces valeurs par la Société.

Une variation de 10 % des cours de Bourse pourrait avoir un impact de 11 millions d'euros.

Une variation de 10 % des critères de valorisation des titres non cotés pourrait de son côté avoir un impact de 54,9 millions d'euros (en ne tenant pas compte des montants souscrits non libérés).

Les trois principales lignes du portefeuille d'investissement au 31 décembre 2025 hors Financière Bagatelle, représentent ensemble 31 % de la valeur totale des actifs financiers à la juste valeur (contre 33 % en décembre 2024). La concentration du portefeuille reste stable.

Risques de crédit

L'IDI est principalement exposé au risque de crédit à travers les prêts octroyés à ses participations et au travers de certains placements financiers liquides (fonds monétaires et obligataires).

Les prêts et placements obligataires s'élèvent à 32,2 millions d'euros, Le risque de crédit des prêts évalués à la juste valeur n'ayant pas évolué significativement en 2025, ces prêts n'ont pas été réévalués au cours de la période.

La trésorerie et équivalents de trésorerie qui s'élèvent à 96,3 millions d'euros sont déposés dans des établissements bancaires notés au minimum A+ ou placés sur des supports monétaires sans risque en capital.

Il n'y a pas d'évolution significative relative au risque crédit depuis la date de clôture.

5.2 INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Pour les exercices clos au 31 décembre 2025 et 2024 l'analyse des instruments financiers par méthode de comptabilisation est la suivante :

(en milliers d'euros)	Total	Mode de comptabilisation des variations	Niveau
2025			
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	660 420	Compte de résultat	1 ou 2
Autres actifs	1 701	Coût amorti	N/A
Placements à court terme	58 367	Compte de résultat	N/A
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37 913	Compte de résultat	N/A
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	**758 401**		
Passifs financiers	30 529	Coût amorti	N/A
Autres passifs	34 549	Coût amorti	N/A
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	**65 078**		

(en milliers d'euros)	Total	Mode de comptabilisation des variations	Niveau
2024			
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	617 195	Compte de résultat	1 ou 2
Autres actifs	1 804	Coût amorti	N/A
Placements à court terme	31 196	Compte de résultat	N/A
Trésorerie et équivalents de trésorerie	111 969	Compte de résultat	N/A
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	**762 164**		
Passifs financiers	58 074	Coût amorti	N/A
Autres passifs	34 341	Coût amorti	N/A
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	**92 415**		

5.3 INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR NIVEAUX D'ÉVALUATION

Le tableau suivant présente, conformément aux dispositions de l'amendement à IFRS 7, les actifs financiers de l'IDI qui sont évalués à la juste valeur selon leur niveau de classification.

Les niveaux de classification sont définis comme suit :

- niveau 1 : prix coté sur un marché actif ;
- niveau 2 : prix coté sur un marché actif pour un instrument similaire, ou autre technique d'évaluation basée sur des paramètres observables ;
- niveau 3 : technique d'évaluation incorporant des paramètres non observables.

(en milliers d'euros)	2025	2024
Niveau 1	110 537	110 119
Niveau 2	549 882	507 076
Niveau 3	0	0
TOTAL	**660 420**	**617 195**

5.4 GESTION DU CAPITAL

Les principaux aspects de la gestion du capital sont exposés dans le document de référence sous la rubrique « Gestion du capital ». Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

- accroissement de l'ANR sur longue période ;
- une amélioration de la liquidité de l'action IDI ;
- une réduction de la décote de holding ;
- un rendement de l'action représentant environ 3 % de l'ANR par action.

S'agissant de la structure financière, l'IDI souhaite avoir un bilan équilibré avec un endettement net (dette financière déduction faite de la trésorerie disponible) inférieur à 25 % des fonds propres consolidés ; la trésorerie disponible s'élève à environ 206,8 millions d'euros fin 2025 dont 96,3 millions d'euros de trésorerie et équivalent de trésorerie et 110,5 millions d'euros d'actifs liquides.

5.5 DIFFÉRENDS ET LITIGES

L'IDI n'est pas engagé à ce jour dans des litiges ou différends susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière, l'activité ou les résultats de l'IDI.

À la connaissance de l'IDI, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont l'IDI a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'IDI et de ses filiales.

D'une manière générale, concernant l'évaluation de la provision pour risques, à chaque arrêté semestriel et annuel, les risques font l'objet d'une évaluation ligne à ligne : risques postérieurs à une cession (garantie de passif, complément de prix…) ou litiges en cours.

Le montant de la provision pour risques au bilan est alors revu de façon qu'il soit tel qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.

5.6 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus

Les engagements reçus s'élèvent à 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 2,9 millions d'euros en 2024.

Engagements donnés

(en milliers d'euros)	2025	2024
IDI		
Nantissement d'un placement financier en contrepartie d'une facilité de caisse *	5 000	5 000
Nantissement d'actions en garantie d'autorisations d'emprunts bancaires en euros **	46 000	46 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	**51 000**	**51 000**

* *Cette facilité de caisse n'était pas utilisée au 31/12/25.*
** *Ces emprunts étaient tirés à hauteur de 16 millions d'euros au 31/12/25.*

En outre, un engagement a été donné à certains managers des participations de racheter leurs titres dans certains cas de départ.

En 2025, dans le cadre du règlement d'un différend avec un tiers, l'IDI a consenti un accord de rétrocession de plus-value (1 %) en cas de cession de l'une de ses participations.

5.7 EFFECTIF

Au 31 décembre 2025, l'effectif total des sociétés consolidées est de 46 personnes contre 48 à fin 2024. Cette diminution résulte du départ de 5 salariés d'idiCo, et du recrutement de 3 salariés au niveau de l'IDI.

5.8 PARTIES LIÉES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de l'IDI et des filiales mentionnées dans la note 3.

L'IDI est détenue majoritairement par la société Ancelle et Associés.

Les transactions réalisées avec les parties liées correspondent à la rémunération versée en qualité de Gérant à la société Ancelle et Associés tel qu'indiqué ci-dessous.

L'IDI n'a pas consenti de prêt ni aucune garantie à ses dirigeants.

5.9 RÉMUNÉRATION DES ORGANES SOCIAUX

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance, du Comité d'Audit et du Comité ESG de l'IDI au titre de l'exercice 2025 se sont élevés à 125 000 euros.

Au cours de l'exercice 2025, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant d'Ancelle et Associés, une somme de 8 925 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2025 (1 894 milliers d'euros) et un complément dû estimé au titre des résultats 2025 (7 031 milliers d'euros), montant qui sera ajusté et versé après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de mai 2026.

Au cours de l'exercice 2025, ni l'IDI, ni les sociétés qu'elle contrôle n'ont versé de rémunération à Christian Langlois-Meurinne.

5.10 HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES ET AUX MEMBRES DE LEUR RÉSEAU

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2025 et 2024, l'IDI n'a pas confié à ces Commissaires aux comptes ou aux membres de leur réseau d'autres prestations de nature par exemple juridique, fiscale ou sociale.

	Cabinet Foucault				Deloitte & Associés			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
(en euros)	**2025**	2024	**2025**	2024	**2025**	2024	**2025**	2024
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur [(a)]	44 400	43 900	100 %	100 %	104 600	102 000	100 %	100 %
Filiales intégrées globalement							0 %	0 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes								
Émetteur								
Filiales intégrées globalement								
SOUS-TOTAL	**44 400**	**43 900**	**100 %**	**100 %**	**104 600**	**102 000**	**100 %**	**100 %**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
SOUS-TOTAL								
TOTAL	**44 400**	**43 900**	**100 %**	**100 %**	**104 600**	**102 000**	**100 %**	**100 %**

(a) L'émetteur s'entend comme étant la société mère.

5.11 SOCIÉTÉS DONT L'IDI DÉTIENT PLUS DE 20 % DE CAPITAL NON CONSOLIDÉES

Le tableau ci-dessous présente les sociétés dont l'IDI détient plus de 20 % de capital non consolidées :

Sociétés dont l'IDI détient plus de 20 % de capital non consolidées	Pays	Pourcentage d'intérêt au 31/12/25	Pourcentage d'intérêt au 31/12/24
Intersoft	France	74,3	20,7
Dubbing Bros Holding	France	21,7	20,2
Ekoinvest – Ekosport	France	34,6	33,9
Capexsto 4 – Exsto	France	51,6	55,1
Financière Bagatelle	France	100,0	100,0
Financière Iustitia – CFDP Assurances	France	32,6	32,6
Financière des Lumières – Culturespaces	France	32,7	32,7
Forsk	France	59,1	0
Idiem (compartiment I)	Luxembourg	46,4	46,4
Idiem (compartiment II)	Luxembourg	35,2	34,0
Talis Invest	France	55,7	55,7
Natco Group – TucoEnergie	France	42,5	42,5
Winnivest / Winncare	France	21,7	21,7
Triskell Investissement – Prévost Laboratory Concept	France	77,6	78,4
Panem – Natural Grass	France	32,0	32,6
Rocher Investissement / Omnes Capital	France	42.3	43,7

L'IDI n'a pas apporté ni ne s'est engagé à apporter un soutien financier ou autre à l'une des sociétés dont l'IDI détient plus de 20 % de capital non consolidé.

NOTE 6 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Depuis le 1er janvier 2026, l'IDI a annoncé deux opérations :

- Février 2026 - S4BT – Solutions for Business Travel, groupe européen réunissant CDS, Goelett, CRC, TMS, SIAP, Methodica et Trevium – élargit son offre de produits ainsi que son empreinte géographique et devient la plus grande plateforme mondiale de réservation hôtelière corporate grâce à l'acquisition de Travel Management Companies (TCT), société mère londonienne d'HotelHub, une plateforme technologique hôtelière au service des Travel Management Companies (TMC).
- Mars 2026 - Winncare Group : l'IDI a annoncé être entré en négociations exclusives dans le cadre de la cession de sa participation minoritaire au capital de Winncare, leader européen des dispositifs médicaux à destination des personnes en perte d'autonomie.

4.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société IDI

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société IDI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

ÉVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION DANS DES ENTITÉS NON COTÉES

Risque identifié

Les titres de participation dans les entités non cotées acquis par IDI figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2025 pour un montant net de 548 480 K€ (« *Private Equity Europe* » et « *Private Equity Emergents* ») et représentent un des postes les plus significatifs du bilan consolidé.

Les variations de juste valeur de ces titres constatées à la date d'arrêté, comme indiqué dans les notes 1.3, 2.4, 2.11 et 4.3, sont enregistrées par le résultat sur la base d'une évaluation réalisée ligne à ligne pour chacun de ces instruments, conformément à la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

L'évaluation à la juste valeur des titres de participation dans les entités non cotées suppose le recours à des méthodologies et des hypothèses et fait appel au jugement de la Direction du Groupe. Ces évaluations peuvent avoir une incidence significative sur les montants d'actifs, sur les charges et les produits inscrits dans les états financiers consolidés. Par ailleurs la production des informations spécifiques à fournir en annexe sur les justes valeurs et leur mode de détermination fait également appel au jugement de la Direction. L'évaluation des titres de participation dans les entités non cotées a ainsi été identifiée comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction pour la détermination des justes valeurs des titres de participation non cotés du portefeuille.

Par ailleurs, pour les titres de participations non cotés que nous avons jugés significatifs, nous avons :

- procédé à une analyse critique de la méthodologie et des hypothèses retenues pour les valorisations et vérifié qu'elles répondaient bien aux principes édictés par les normes comptables IFRS,
- réconcilié les valeurs des fiches de valorisation validées par la direction avec les montants comptabilisés,
- apprécié la cohérence des estimations et hypothèses au vu des informations disponibles dans les dossiers de suivi d'investissement du Groupe.

Nous avons par ailleurs revu l'information à fournir en annexe au titre des évaluations à la juste valeur de ces instruments.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion de la gérance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du gérant. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société IDI par l'assemblée générale du 30 juin 2011 pour Deloitte & Associés et par celle du 25 mai 2022 pour le cabinet Foucault.

Au 31 décembre 2025, Deloitte & Associés était dans la 15ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Foucault était dans la 4ème année de sa mission sans interruption compte-tenu des acquisitions de cabinets survenues antérieurement à ces dates.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la gérance.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 22 avril 2026

Les commissaires aux comptes

Cabinet Foucault	Deloitte & Associés
Olivier Foucault	Frédéric NEIGE

05

COMPTES SOCIAUX

5.1 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 120

5.2 COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 122

5.3 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 123

5.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 133

5.5 TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES 136

5.1 BILAN AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF

(en euros)	2025 Valeurs d'origine	2025 Amortissements ou provisions	2025 Valeurs nettes	2024 Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISÉ	**416 437 030**	**37 409 385**	**379 027 645**	**333 814 504**
Immobilisations incorporelles	**0**	**0**	**0**	**0**
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles			0	0
Immobilisations corporelles	**2 344 799**	**591 385**	**1 753 414**	**1 907 492**
Autres immobilisations corporelles	2 344 799	591 385	1 753 414	1 907 492
Immobilisations financières	**414 092 233**	**36 818 001**	**377 274 232**	**331 907 012**
Titres de participation	214 258 547	26 825 545	187 433 002	137 301 974
Créances rattachées aux participations	845 000		845 000	845 000
Autres titres	194 906 618	9 992 456	184 914 162	189 745 662
Créances rattachées aux autres titres	1 345 403		1 345 403	1 604 644
Autres prêts	0		0	0
Autres immobilisations financières	471 538		471 538	461 630
Intérêts courus sur immobilisations financières	2 265 127		2 265 127	1 948 102
ACTIF CIRCULANT	**121 912 674**	**0**	**121 912 674**	**173 917 453**
Créances	**29 951 689**	**0**	**29 951 689**	**35 343 008**
Avances et acomptes versés	0		0	0
Créances clients et comptes rattachés	753 736		753 736	64 469
Autres créances	29 197 953		29 197 953	35 278 539
Charges constatées d'avance	821 529		821 529	121 594
Valeurs mobilières de placement	**56 642 574**	**0**	**56 642 574**	**29 626 735**
Actions propres	333 682		333 682	303 055
Autres titres	56 308 892		56 308 892	29 323 680
Instruments financiers à terme et jetons détenus	0		0	0
Disponibilités	35 318 410		35 318 410	108 947 710
ÉCART DE CONVERSION ACTIF				
TOTAL ACTIF	**539 171 233**	**37 409 385**	**501 761 848**	**507 853 551**

PASSIF

(en euros)	**2025**	2024
CAPITAUX PROPRES	453 814 321	406 141 878
Capital social	51 039 294	51 039 294
Primes	93 812 647	93 812 647
Réserve légale	5 103 929	5 103 929
Réserves réglementées		
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	241 493 131	267 525 397
Résultat de l'exercice	61 243 374	- 12 058 643
Provisions réglementées	1 121 944	719 252
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	**403 679**	**469 454**
Provisions pour risques	403 679	469 454
DETTES	**47 543 848**	**101 074 762**
Avances financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 029 007	16 029 371
Emprunts et dettes financières diverses et associés	0	51 308 561
Intérêts courus	0	1 682 065
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 392 832	7 837 244
Dettes fiscales et sociales	944 166	547 543
Dettes sur immobilisations	18 327 593	21 642 820
Autres dettes	2 843 421	2 027 158
Produits constatés d'avance	**0**	**0**
ÉCART DE CONVERSION PASSIF	**0**	**167 457**
TOTAL PASSIF	**501 761 848**	**507 853 551**

5.2 COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE

(en euros)	**2025**	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	**2 175 430**	**1 383 613**
Prestations de services	1 905 086	1 328 887
Reprises sur provisions et amortissements	269 357	54 727
Autres produits	987	0
Refacturations		
CHARGES D'EXPLOITATION	**- 22 546 092**	**- 18 596 738**
Achats et charges externes	- 7 750 100	- 5 025 589
Impôts, taxes et versements assimilés	- 598 453	- 560 016
Salaires et traitements	- 3 417 629	- 3 693 962
Charges sociales	- 1 525 785	- 1 585 703
Sur immobilisations : dotation aux amortissements	- 165 404	- 105 373
Dotation provision risques	- 21 982	0
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées	178	1190
Autres charges	- 9 066 561	- 7 626 094
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**- 20 370 661**	**- 17 213 124**
PRODUITS FINANCIERS	**98 479 567**	**13 321 676**
De participation	2 819 030	880 847
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	61 131 133	6 396 843
Autres intérêt et produits assimilés	3 152	2 241 852
Reprises sur dépréciation et provisions	31 118 726	
Différences positives de change	96 809	86 163
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	1 310 718	3 715 971
CHARGES FINANCIÈRES	**- 15 619 927**	**- 4 240 498**
Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	14 346 473	
Charges de trésorerie et emprunts	- 1 054 963	- 3 389 976
Différences négatives de change	- 185 415	- 474 385
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	- 33 076	- 376 137
RÉSULTAT FINANCIER	**82 859 641**	**9 081 178**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**62 488 979**	**- 8 131 946**
Produits exceptionnels	0	39 440 933
Charges exceptionnelles	- 1 141 602	44 135 010
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**- 1 141 602**	**- 4 694 076**
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	**- 104 003**	**767 379**
TOTAL DES PRODUITS	**100 654 998**	**54 146 223**
TOTAL DES CHARGES	**39 411 624**	**66 204 865**
RÉSULTAT NET	**61 243 374**	**- 12 058 643**

5.3 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1 Principes comptables 124

1.1 Présentation des comptes 124
1.2 Immobilisations corporelles 124
1.3 Immobilisations financières 124
1.4 Valeurs mobilières de placement 124
1.5 Provisions pour risques 124
1.6 Titres de participation 124
1.7 Créances, dettes et emprunts en monnaie étrangère 124
1.8 Opérations à terme en monnaie étrangère 124
1.9 Disponibilités 124
1.10 Résultat exceptionnel 124

NOTE 2 Informations relatives au bilan 125

2.1 Immobilisations financières 125
2.2 Valeurs mobilières de placement 126
2.3 Échéances des créances et des dettes 126
2.4 Capitaux propres 127
2.5 Provision pour risques et charges 127

NOTE 3 Informations relatives au compte de résultat 128

3.1 Résultat exceptionnel 128
3.2 Impôts sur les bénéfices 128

NOTE 4 Autres informations 129

4.1 Engagements hors bilan au 31/12/25 et rappel au 31/12/24 129
4.2 Rémunération des organes sociaux 129
4.3 Effectif 129
4.4 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice 129

NOTE 5 Inventaire des titres de participation et des autres titres immobilisés 130

NOTE 6 Filiales et participations au 31 décembre 2025 131

NOTE 7 Filiales et participations au 31 décembre 2025 132

NOTE 1 Principes comptables

1.1 PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles du Plan Comptable Général, dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Ces comptes sont tenus en euros, selon les règles françaises.

Conformément aux nouvelles dispositions du PCG issues du règlement ANC 2022-06, applicables à compter du 1er janvier 2025, les dotations et reprises de provisions ainsi que le résultat de cession des immobilisations financières sont désormais comptabilisés en résultat financier, et non plus en résultat exceptionnel. En outre, les charges constatées d'avance et les produits constatés d'avance sont respectivement inscrits parmi les créances et les dettes figurant à l'actif et au passif du bilan.

1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Les durées retenues sont les suivantes :

- agencements, aménagements, installations : 10 ans ;
- mobilier et matériel de bureau : 5 ans et 3 ans.

1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Prix de revient brut : les titres et créances sont inscrits soit pour leur valeur d'acquisition soit pour leur valeur d'apport lors de fusions.

Provisions pour dépréciation :

- pour les participations, elles sont calculées pour ajuster la valeur d'inventaire à la valeur d'utilité (1) estimée à la clôture de l'exercice ;
- pour les autres titres, elles sont calculées pour ajuster la valeur d'inventaire à la valeur probable de négociation estimée à la clôture de l'exercice.

En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée.

1.4 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Leur prix de revient brut correspond à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée.

Le portefeuille des valeurs mobilières de placement est évalué en fonction de la plus ou moins-value globale par rapport au cours de Bourse au 31 décembre.

1.5 PROVISIONS POUR RISQUES

Au-delà des provisions pour dépréciation qui couvrent les risques d'évaluation des titres en portefeuille, la Société enregistre au passif du bilan, des provisions pour risques destinées à couvrir les risques identifiés au cas par cas, liés à l'activité de la Société.

1.6 TITRES DE PARTICIPATION

Ils comprennent les titres de participations et les titres qui leur sont fiscalement assimilés.

1.7 CRÉANCES, DETTES ET EMPRUNTS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les créances et les dettes en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change. Lorsque l'application du taux de conversion à la date d'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites :

- à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente ;

au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent.

1.8 OPÉRATIONS À TERME EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les résultats sur les opérations à terme en monnaie étrangère sont comptabilisés à l'échéance des contrats.

À la clôture de l'exercice, les contrats en cours sont évalués au cours de la devise à la date de clôture.

En cas de perte latente, une provision pour risque de change est comptabilisée.

Il n'y a pas d'opération à terme non dénouée au 31 décembre 2025.

1.9 DISPONIBILITÉS

Au 31 décembre 2025, le montant des disponibilités s'élève à : 35 318 410 euros.

1.10 RESULTAT FINANCIER

Sont comptabilisés en résultat financier, les dotations, les reprises de provisions et le résultat de cession des immobilisations financières.

1.11 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Seuls les produits et charges directement liés à un évènement majeur et inhabituel sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

(1) Valeur que l'entreprise accepterait de décaisser si elle devait acquérir ces participations.

NOTE 2 Informations relatives au bilan

2.1 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

(en euros)	Montant au 31/12/24	Augmentation	Diminution	Écart conversion	Montant au 31/12/25
Prix de revient brut					
Titres de participation	177 117 102	74 209 472	37 068 027		214 258 547
Créances rattachées aux participations	845 000				845 000
Autres titres	203 520 787	22 129 975	30 744 144		194 906 618
Créances rattachées aux autres titres	1 604 644		77 233	182 008	1 345 403
Autres prêts	0		0		0
Autres immobilisations financières	461 630	17 091	7 183		471 538
Intérêts courus	1 948 102	3 472 513	3 155 488		2 265 127
TOTAL	**385 497 265**	**99 829 051**	**71 052 075**	**182 008**	**414 092 233**
Provisions					
Titres de participation	39 815 128	6 744 997	19 734 580		26 825 545
Créances rattachées aux participations	0				0
Autres titres	13 775 125	3 584 506	7 367 175		9 992 456
Créances rattachées aux autres titres	0				0
Autres prêts	0				0
Intérêts courus	0				0
TOTAL	**53 590 253**	**10 329 503**	**27 101 756**	**0**	**36 818 001**

Les mouvements les plus significatifs concernant les titres de participations ont été :

- janvier 2025 : cession de notre participation dans CDS Groupe avec réinvestissement dans la holding de reprise Solution for Business Travel (S4BT) dans le cadre d'une opération *sponsorless* soutenue par Andera Partners et emmenée par son fondateur et CEO Ziad Minkara qui reprend la majorité du capital, l'IDI réinvestissant en minoritaire ;
- juin 2025 : acquisition d'une participation majoritaire du capital d'Intersoft fabricant d'équipements et fournisseur de services technologiques de premier plan sur le marché des systèmes de radars, dans le cadre d'un LBO secondaire aux côtés de l'équipe de *management*.

Concernant les autres titres, les mouvements les plus significatifs concernent :

- des versements libératoires dans trois fonds gérés par idiCo, Expansion 4 SLP, Mezzanis 4 SLP et Croissance 5 SPL ;
- des acquisitions et cessions d'actions cotées, de divers titres et de parts de fonds de gestion alternative.

2.2 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

(en euros)	Valeur d'inventaire au 31/12/25	Valeur boursière au 31/12/25
OPCVM et autres (hors actions propres)	56 308 892	58 308 695
TOTAL DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	**56 308 892**	**58 308 695**

2.3 ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

État des créances *(en euros)*	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Actif immobilisé			
– Créances rattachées à des participations	845 000		845 000
– Prêts			
– Créances rattachées aux autres titres	1 345 403		1 345 403
– Intérêts courus sur créances et prêts	467 524	467 524	
Actif circulant			
– Créances fiscales et sociales	0	0	
– Créances clients et comptes rattachés	753 736	753 736	
– Autres créances	29 197 953	29 197 953	
– Débiteurs divers	6 518	6 518	
– Charges constatées d'avance	821 529	821 529	
TOTAL GÉNÉRAL	**33 437 663**	**31 247 260**	**2 190 403**

État des dettes *(en euros)*	Total	À un an au plus	> À 1 an < à 5 ans	À plus de 5 ans
– Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit*	16 029 007	29 007	16 000 000	
– Emprunts et dettes financières diverses **	0	0	0	
– Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 392 832	9 392 832		
– Dettes fiscales et sociales	944 166	944 166		
– Dettes sur immobilisations	18 327 593		18 327 593	
– Autres dettes	2 843 421	2 843 421		
TOTAL GÉNÉRAL	**47 543 848**	**42 588 442**	**56 804 255**	**0**
* *Montant emprunté au cours de l'exercice*	0			
* *Montant remboursé au cours de l'exercice*	0			

** *Il s'agit uniquement de comptes courants intra-Groupe sans endettement externe.*

2.4 CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève à 51 039 294,30 euros. Il est composé de 7 188 633 actions de 7,10 euros chacune, entièrement libérées (dont 56 580 actions propres à un prix de revient de 2,24 millions d'euros).

(en euros)	Montant au 31/12/24 avant affectation du résultat	Réduction capital social	Affectation du résultat 2024	Variations diverses des réserves et amort. Dérogatoires	Résultat 2025	**Montant au 31/12/25 avant affectation du résultat**
Capitaux propres						
– Capital social	51 039 294					51 039 294
– Prime d'émission	34 973 664					34 973 664
– Prime et boni de fusion	58 838 983					58 838 983
– Réserve légale	5 103 930					5 103 930
– Autres réserves	0					0
– Report à nouveau	267 525 397		- 26 032 266			241 493 131
– Résultat 2024	- 12 058 643		- 12 058 643			0
– Résultat 2025					61 243 374	61 243 374
– Amortissements dérogatoires	719 252			402 692		1 121 944
TOTAL	**406 141 878**		**- 38 090 909**	**402 692**	**61 243 374**	**453 814 321**
Dividendes versés			32 017 324			
TOTAL			**32 017 324**			

2.5 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

(en euros)	Montant 31/12/24	Augmentation	Reprises	**Montant 31/12/25**
Provisions pour charges	469 454		65 775	403 679
Dont utilisée			*65 775*	
Dont non utilisée				
TOTAL	**469 454**		**65 775**	**403 679**

La provision pour charges est constituée exclusivement de la provision pour indemnités de départ à la retraite qui a été calculée, sur la base des hypothèses suivantes :

- ratio de stabilité égal à 100 % ;
- taux d'augmentation des salaires de 5 % ;
- taux d'actualisation à 3,85 % correspondant aux taux des obligations d'entreprises de 1re catégorie ;
- âge de départ à la retraite à 70 ans.

NOTE 3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Avec la réforme du plan comptable, le résultat exceptionnel est désormais réservé aux produits et charges provenant d'événements majeurs et inhabituels, excluant tout élément récurrent ou lié à l'activité courante.

Les opérations de cession du portefeuille de titres sont donc reclassées en résultat financier.

Par ailleurs, une indemnité exceptionnelle de 725 K€ a été versée à un tiers dans le cadre d'un accord transactionnel lié à notre activité d'investissement.

3.2 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Résultats *(en euros)*	**Avant impôt**	**Impôt dû**	**Net**
Résultat courant	62 488 979		62 488 979
Résultat exceptionnel	- 1 141 602		
Résultat comptable avant impact de l'intégration fiscale	61 347 377	- 108 340	61 239 037
Impôt de Financière Bagatelle		4 337	
Impact de l'intégration fiscale		4 337	
Utilisation des déficits reportables du Groupe			
Autres impôts sans base			
Résultat comptable après impact de l'intégration fiscale	61 347 377	- 104 003	61 243 374

L'IDI est intégré fiscalement avec sa filiale détenue à 100 % : Financière Bagatelle.

La filiale intégrée fiscalement paie à l'IDI l'impôt sur les bénéfices dont elle est redevable. L'IDI paie l'impôt du Groupe (résultant de l'intégration fiscale) et conserve le gain éventuel de cette intégration.

Aucun déficit du Groupe n'a été utilisé en 2025. Le montant des déficits restant à reporter au 31 décembre 2025 s'élève à 98,9 millions d'euros.

NOTE 4 Autres informations

4.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/25 ET RAPPEL AU 31/12/24

Engagements donnés *(en milliers d'euros)*	2025	2024
– assortis de sûretés réelles : nantissement d'actions en garantie d'un emprunt bancaire en euros,	46 000	46 000
non utilisé au 31/12/25	0	0
nantissement d'actifs liquides en garantie d'une autorisation de facilité de caisse,	5 000	5 000
non utilisée au 31/12/25	0	0
TOTAL	**51 000**	**51 000**

Par ailleurs, au 31 décembre 2025, comme au 31 décembre 2024, un engagement a été donné à certains managers des participations de racheter leurs titres dans certains cas de départ.

4.2 RÉMUNÉRATION DES ORGANES SOCIAUX

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance et aux membres du Comité d'Audit et du Comité RSE se sont élevés à 125 000 euros au titre de 2025.

Au cours de l'exercice 2025, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant d'Ancelle et Associés, une somme de 8 939 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2025 (7 045 milliers d'euros), et un complément estimé dû au titre des résultats 2025 (7 030 milliers d'euros), montant qui sera ajusté et versé après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de mai 2026.

Au cours de l'exercice 2025, ni IDI, ni les sociétés qu'elle contrôle n'ont versé de rémunération à Christian Langlois-Meurinne.

Par contre, Ancelle et Associés lui a versé 585 535 euros au titre de sa rémunération de Président d'Ancelle et Associés.

4.3 EFFECTIF

L'effectif moyen était de 18 personnes en 2025.

4.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 1er janvier 2026, l'IDI a annoncé deux opérations :

- Février 2026 - S4BT – Solutions for Business Travel, groupe européen réunissant CDS, Goelett, CRC, TMS, SIAP, Methodica et Trevium – élargit son offre de produits ainsi que son empreinte géographique et devient la plus grande plateforme mondiale de réservation hôtelière corporate grâce à l'acquisition de Travel Management Companies (TCT), société mère londonienne d'HotelHub, une plateforme technologique hôtelière au service des Travel Management Companies (TMC).
- Mars 2026 - Winncare Group : l'IDI a annoncé être entré en négociations exclusives dans le cadre de la cession de sa participation minoritaire au capital de Winncare, leader européen des dispositifs médicaux à destination des personnes en perte d'autonomie.

NOTE 5 Inventaire des titres de participation et des autres titres immobilisés

(en milliers d'euros)	**Valeurs nettes au 31/12/25**
Actions	
Non coté	214 888
Coté	9 838
FCPI	34 804
Fonds	
Private Equity dans les pays émergents	26 687
Fonds de Hedge-Fonds longs et divers	87 928
TOTAL	**374 145**

NOTE 6 Filiales et participations au 31 décembre 2025

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Capitaux propres avant résultats du dernier exercice	Quote-part du capital détenue (en %) [a]	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Sté et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Sté	Chiffre d'affaires du dernier exercice (comptes sociaux) (HT)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice clos (comptes sociaux)	Dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exercice
				Brute	Nette [b]					
A – Renseignements détaillés concernant les filiales et participations										
1/Filiales *(+ de 50 % du capital)*										
Financière Bagatelle	3 486	128 007	100,00	5 952				ns	11 242	
idiCo [c]	10 883	9 393	82,15	9 397						
IE Holding Intersoft Electronics [d]	50 025	54 483	74,31	43 213				84 400		
2/Participations *(5 à 50 % du capital)*										
Rocher Investissement Omnes Capital [c]	7 141	84 346	42,31	32 714						
Dubbing Bros Holding – *Dubbing Brothers* [e]	54 900	38 392	21,72	11 925						
Financière Iustitia – *CFDP Assurances* [e]	16 503	18 729	32,57	5 375			NÉANT	ns	4 688	913
Holding4BT – S4BT [d]	18 112		18,87	30 563						
idi EM compartiment I	1 541	19 695	46,38	9 596				ns	(7 002)	932
idi EM compartiment II	13 561	13 245	35,07	5 513				ns	(1 526)	315
Groupe Positive – *Sarbacane* [e]	7 442	72 089	6,42	4 820				2 496	(8 224)	0
Winninvest – Groupe Winncare	79 679	86 297	21,65	17 375				7 840	7 906	0
TTK [c]	125 983	125 983	17,46	22 352						
Autres sociétés	939			29 376						
				228 171	187 333					
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations										
– Dans les sociétés françaises				1 903						
– Dans les sociétés étrangères				96	96					

(a) Les pourcentages des droits de vote ne sont pas différents de la quote-part de capital détenue.
(b) Les informations individuelles ne sont pas fournies en raison du préjudice pouvant résulter de leur publication.
(c) Données non disponibles au 31/12/25.
(d) Données consolidées.
(e) Comptes au 31/12/24.

NOTE 7 Filiales et participations au 31 décembre 2025

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations :

1/Filiales			
Financière Bagatelle	23-25, avenue Franklin D. Roosevelt	75008	Paris
idiCo	23-25, avenue Franklin D. Roosevelt	75008	Paris
IE Holding – *Intersoft Electronics*	Lammerdies, Oost 27	2250	Olen Belgium
Idiem Partners SARL	128 Boulevard de la Petrusse	L-2330	Luxembourg
2/Participations			
Dubbing Bros Holding – *Dubbing Brothers*	19, rue de la Montjoie	93210	La Plaine Saint Denis
Financière Iustitia – *CFDP Assurances*	109-111, rue Victor Hugo	92300	Levallois-Perret
Groupe Positive – *Sarbacane*	3, avenue Antoine Pinay	59510	Hem
S4BT – *CDS Group*	1, rue Royale	92213	Saint-Cloud
idi EM I	128, boulevard de la Pétrusse	L-2330	Luxembourg
idi EM II	128, boulevard de la Pétrusse	L-2330	Luxembourg
Natco Group – *TucoEnergie*	2, rue Mozart	92110	Clichy
Winninvest – *Groupe Winncare*	23, rue François Jacob	92500	Rueil Malmaison
TTK	5, rue de Vienne	75008	Paris

5.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société IDI

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IDI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Présentation des comptes » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 Novembre 2022 obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, ainsi que ses incidences sur les comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

ÉVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION DANS DES ENTITÉS NON COTÉES

Risque identifié

Les titres de participation dans des entités non cotées acquis ou souscrits par IDI dans le cadre de son activité de capital-investissement figurent au bilan au 31 décembre 2025 pour un montant net de 187 433 002 euros et représentent un des postes les plus importants du bilan.

Comme indiqué en note 1.3 de l'annexe, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques sur les titres de participation. Elles sont calculées pour ajuster la valeur d'inventaire à la valeur d'utilité estimée à la clôture de l'exercice.

L'évaluation à la valeur d'utilité des titres de participation dans les entités non cotées suppose le recours à des méthodologies et des hypothèses et fait appel au jugement de la Direction du Groupe. Ces évaluations peuvent avoir une incidence significative sur les montants d'actifs, sur les charges et les produits inscrits dans les états financiers. Par ailleurs la production des informations spécifiques à fournir en annexe sur l'évaluation et leur mode de détermination fait également appel au jugement de la Direction. L'évaluation des titres de participation dans les entités non cotées a ainsi été identifiée comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction pour la détermination des valeurs d'utilité des titres de participation non cotés du portefeuille.

Par ailleurs, pour les titres de participations non cotés que nous avons jugés significatifs, nous avons :

- procédé à une analyse critique de la méthodologie et des hypothèses retenues pour les valorisations et vérifié qu'elles répondaient bien aux principes édictés par les principes comptables,
- réconcilié les valeurs des fiches de valorisation validées par la direction avec les montants comptabilisés,
- apprécié la cohérence des estimations et hypothèses au vu des informations disponibles dans les dossiers de suivi d'investissement du Groupe.

Nous avons par ailleurs revu l'information à fournir en annexe au titre de l'évaluation de ces titres de participation.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du gérant.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société IDI par l'assemblée générale du 30 juin 2011 pour Deloitte & Associés et 25 mai 2022 pour le cabinet Foucault.

Au 31 décembre 2025, Deloitte & Associés était dans la 15ème année de sa mission sans interruption et Cabinet Foucault dans la 4ème année de sa mission sans interruption compte-tenu des acquisitions de cabinets survenues antérieurement à ces dates.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 22 avril 2026

Les commissaires aux comptes

Cabinet Foucault	Deloitte & Associés
Olivier Foucault	Frédéric NEIGE

5.5 TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	51 423 021	51 423 021	51 039 294	51 039 294	51 039 294
Nombre des actions ordinaires existantes	7 242 679	7 242 679	7 188 633	7 188 633	7 188 633
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) Existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
– Par conversion d'obligation					
– Par exercice de droits de souscription (BSA)					
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	0	0	204 080	1 328 887	1 905 086
Produits financiers	5 749 846	10 759 305	6 999 795	13 321 676	98 479 567
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	99 382 971	13 975 182	234 145 493	-11 291 264	61 139 371
Impôt sur les bénéfices	1 318 721	- 1 101 887	543 432	-767 379	104 003
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	116 549 971	- 5 445 955	235 725 259	-12 058 643	61 243 374
Résultat distribué et prélèvements sur les réserves					
– Actionnaires commanditaires	24 625 109 [(a)]	18 106 698 [(a)]	35 943 165 [(a)]	30 192 259 [(a)]	20 847 036 [(a)]
– Associé commandité	3 928 590	2 066 460	2 113 664	1 825 065	2 011 358
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	13,54	2,08	32,50	-1,66	8,51
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	16,09	- 0,75	32,79	-1,68	8,52
Dividende net attribué à chaque action	3,4	2,5	5,0	4,20	2,90
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	9	12	11	16	18
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 498 763	1 758 775	2 345 270	5 279 665	4 943 414
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (œuvres sociales…)	679 648	763 721	1 008 004	805 183	214 178

(a) Montant provisoire car le nombre d'actions d'autocontrôle variera d'ici la distribution du dividende, le montant indiqué est calculé sur la totalité des actions composant le capital social.

06

INFORMATIONS SUR L'IDI ET SON CAPITAL

6.1 INFORMATIONS CONCERNANT L'IDI 138
6.1.1 Dénomination sociale et nom commercial 138
6.1.2 Lieu, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique 138
6.1.3 Date de constitution et durée de vie 138
6.1.4 Siège social, forme juridique, législation applicable, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site internet 138

6.2 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS 139
6.2.1 Objet social 139
6.2.2 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires 139

6.3 CAPITAL ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES 140
Montant du capital souscrit 140
Actions 140
Augmentations de capital potentielles 140
Nombre d'actionnaires 140
Franchissements de seuils 140
Franchissements de seuils intervenus et action de concert 140
Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années 141
Autocontrôle 141
Actionnaire de contrôle 141
Pactes d'actionnaires 142

6.4 PROGRAMME DE RACHAT 143

6.5 GESTION DU CAPITAL (PERFORMANCES BOURSIÈRES ET RELATIONS D'ACTIONNAIRES) 144
6.5.1 Une attention permanente portée aux actionnaires 144
6.5.2 Poursuite de l'objectif d'augmenter la liquidité de l'action IDI 145
6.5.3 Poursuite de l'effort de réduction de la décote de holding 145
6.5.4 Évolution des cours 146
6.5.5 Maintien d'une politique de dividende régulière 146

6.1 INFORMATIONS CONCERNANT L'IDI

6.1.1 Dénomination sociale et nom commercial

IDI.

6.1.2 Lieu, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique

328 479 753 RCS Paris

Code APE : 6420Z

Identifiant d'entité juridique (LEI) : 96950022J37K8UHSJH76

6.1.3 Date de constitution et durée de vie

Constituée par acte enregistré le 7 novembre 1983, la Société a été immatriculée le 1er décembre 1983. IDI a une durée de vie de 99 ans soit jusqu'au 1er décembre 2082.

6.1.4 Siège social, forme juridique, législation applicable, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site internet

Siège social : 23-25, avenue Franklin Delano Roosevelt 75008 Paris – Tél. : 01 55 27 80 00

328 479 753 RCS Paris Code APE : 6420Z

Forme juridique, législation applicable : société en commandite par actions soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier, aux articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce.

Exercice social : 12 mois – du 1er janvier au 31 décembre.

Site internet : www.idi.fr

Les informations figurant sur le site internet www.idi.fr ne font pas partie du présent document d'enregistrement universel. À ce titre, ces informations n'ont été ni examinées ni approuvées par l'AMF.

6.2 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

6.2.1 Objet social

ARTICLE 3 DES STATUTS

La Société a pour objet, en France et en tous pays :

- l'étude, l'organisation, la promotion et la gestion technique, administrative et financière de toutes entreprises commerciales, industrielles, immobilières, minières, financières, prestataires de services ou agricoles ;
- la prise de participation dans toutes sociétés ou entreprises de toute nature et la gestion de ces participations, et plus généralement toutes opérations civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières ;
- l'achat, la souscription et la vente – soit pour son compte, soit pour le compte de tiers – de tous titres, parts d'intérêts ou droits sociaux quels qu'ils soient dans toutes sociétés françaises ou étrangères constituées ou à constituer ; la prise d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises ;
- la participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés nouvelles, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes, d'apport, de vente, de location de tout ou partie de l'actif, de fusion ou autrement ;
- et généralement toutes opérations financières, commerciales et industrielles, mobilières et immobilières ainsi que toutes activités de courtiers, commissionnaires, conseils ou autres, pouvant se rattacher directement ou indirectement à ce qui précède ou à tous objets similaires ou connexes.

06

6.2.2 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Outre le droit de vote attribué par la loi à chacune des actions composant le capital social, et en application de l'article 13-2 des statuts, un droit de vote double est attaché à toute action entièrement libérée et inscrite sous la forme nominative au nom de la même personne depuis plus de deux ans.

Cette disposition a été insérée dans les statuts par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 1990.

Conformément à la loi :

- les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie d'un droit de vote double, bénéficient également d'un droit de vote double ;
- le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale ;
- le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires commanditaires sous réserve de l'approbation préalable de l'Associé commandité et après ratification de l'Assemblée Spéciale des bénéficiaires de ce droit.

Les statuts de l'IDI ne prévoient aucune limitation au nombre de droits de vote double détenus par un actionnaire.

6.3 CAPITAL ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Montant du capital souscrit

Au 31 décembre 2025, le capital de l'IDI s'élevait à 51 039 294,30 euros, divisé en 7 188 633 actions de 7,10 euros de valeur nominale, intégralement libéré. La valeur nominale des 55 235 actions autodétenues au 31 décembre 2025 était égale à 3 800 168 euros et la valeur comptable était de 2 196 793 euros.

Actions

Les actions IDI font l'objet de transactions sur le compartiment B de Euronext Paris (ISIN FR 0000051393). Un contrat de liquidité a été conclu en 2007 entre l'IDI et Oddo & Cie dans le programme de rachat d'actions en vue d'assurer l'animation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, ce contrat de liquidité étant conforme à la pratique admise par la réglementation.

Le contrat a fait l'objet d'un avenant conclu le 29 juillet 2020 afin de tenir compte d'une réduction des apports.

Augmentations de capital potentielles

Exercice d'options ou de titres susceptibles de faire varier le montant du capital social : N/A.

Ces informations figurent dans le règlement sur le Gouvernement d'Entreprise.

Nombre d'actionnaires

La Société n'a pas fait de recherche concernant le nombre de ses actionnaires.

Le 31 janvier 2026, le nombre d'actionnaires nominatifs était de 166.

Franchissements de seuils

L'article L. 233-7 du Code de commerce impose à toute personne physique ou morale de déclarer sa participation dans le capital de IDI si elle vient à franchir, à la hausse ou à la baisse, les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,3 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote de la Société, et ce, dans un délai de quatre jours suivant le franchissement de seuil.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce.

Les statuts de la Société ne prévoient pas d'obligation supplémentaire d'information.

Franchissements de seuils intervenus et action de concert

Néant.

Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années

À la connaissance de la Société, l'actionnariat de l'IDI était réparti comme suit :

	Au 31/01/24		Au 31/01/25		Au 31/01/26	
Capital	Nombre	Capital %	Nombre	Capital %	Nombre	Capital %
Ancelle & Associés	4 908 456	68,28	4 908 456	68,28	4 908 456	68,28
Allianz IARD	381 000	5,30	381 000	5,30	381 000	5,30
Autres et public	1 842 195	25,63	1 844 922	25,66	1 845 371*	25,67
Autodétention	56 982	0,79	54 255	0,76	53 806	0,75
	7 188 633	**100**	**7 188 633**	**100**	**7 188 633**	**100**

* *Dont 544 887 actions au nominatif et 1 300 484 actions au porteur.*

Les pourcentages de droits de vote indiqués, dans le tableau ci-dessous, correspondent aux droits de vote nets. L'écart avec le pourcentage de droits de vote théoriques n'étant pas significatif, les pourcentages de droits de vote théoriques ne sont pas communiqués.

	Au 31/01/24		Au 31/01/25		Au 31/01/26	
Droits de vote	Nombre	Droits de vote %	Nombre	Droits de vote %	Nombre	Droits de vote %
Ancelle & Associés	9 808 508	78,21	9 808 508	78,28	9 808 508	78,16
Allianz IARD	381 000	3,04	381 000	3,04	381 000	3,04
Autres et public	2 351 626	18,75	2 340 250	18,68	2 358 882	18,80
Autodétention	-	-	-	-	-	-
	12 541 134	**100**	**12 529 758**	**100**	**12 548 390**	**100**

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement ou de concert 5 % au plus du capital ou des droits de vote.

À la connaissance de la Société, il existe 7 actionnaires nominatifs non-résidents titulaires ensemble de 1 964 actions de l'IDI.

Les principaux actionnaires de l'émetteur ne disposent pas de droits de vote différents, sous réserve de l'article 13.2 des statuts qui confère à chaque actionnaire un droit de vote double pour toute inscription nominative depuis plus de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Autocontrôle

L'IDI détient 53 806 de ses propres actions au 31 janvier 2026.

Actionnaire de contrôle

L'IDI est contrôlé majoritairement par la société Ancelle et Associés qui détient directement 68,28 % du capital de l'IDI (et 78,16 % des droits de vote), à la date d'établissement du présent document. Ancelle et Associés est à la fois Gérant et Associé commandité de l'IDI.

Au 31 décembre 2025, Ancelle et Associés était détenue par Christian Langlois-Meurinne et la société civile Maber (famille Méheut).

Pour se conformer au Règlement européen, n° 2019/980, l'IDI doit décrire les mesures prises en vue d'éviter que le contrôle de l'émetteur ne s'exerce de manière abusive. Il n'existe pas de mesures particulières prises pour éviter que le contrôle soit exercé de manière abusive. Néanmoins, l'IDI considère que la structure duale (Gérance et Conseil de Surveillance) et le fait que le Gérant de l'IDI (Ancelle et Associés) soit également le principal actionnaire sont un gage vis-à-vis des actionnaires minoritaires pour que celui-ci n'exerce pas son contrôle de manière abusive, puisque leurs intérêts sont alignés : faire progresser l'actif net réévalué par action.

Pactes d'actionnaires

Un accord a été conclu le 19 février 2021, entre la société GC GFA (société à responsabilité limitée contrôlée par Grégoire Chertok), et Grégoire Chertok, GC GFA et Grégoire Chertok agissant comme une seule et même partie au titre de l'accord d'une part, et la société IDI, d'autre part, dans le cadre de l'acquisition par GC GFA auprès de Peugeot Invest de 101 333 actions IDI représentant 1,40 % du capital et 0,78 % des droits de vote de l'IDI (ci-après les « actions acquises GC »). Les principales clauses de l'accord sont : (a) Période d'inaliénabilité : GC GFA s'est engagée, sous réserve de certaines exceptions, à ne pas céder ses titres IDI ni s'engager à y procéder jusqu'au troisième anniversaire de l'accord. (b) Cession ordonnée : GC GFA s'est engagée à informer préalablement l'IDI de tout projet de cession de titres en bloc et à ne pas céder sur le marché un nombre de titres représentant, par séance de Bourse, plus de 25 % du volume quotidien de titres négociés sur Euronext Paris lors des trois séances de Bourse consécutives précédant la cession. (c) Promesse unilatérale d'achat : Une promesse unilatérale d'achat a été consentie par l'IDI (avec faculté de substitution) au bénéfice de GC GFA. Elle est exerçable entre le 1er février 2025 et le 1er février 2028 et porte sur un tiers des actions acquises GC par période de douze mois. La promesse est également exerçable à tout moment en cas de démission, décès ou invalidité de Christian Langlois-Meurinne et porte alors sur l'intégralité des actions acquises GC. Le prix d'acquisition de chaque action IDI serait déterminé sur la base d'une moyenne pondérée des actifs nets réévalués annuels ou semestriels (ANR) publiés par l'IDI immédiatement avant et après la notification d'exercice (coefficients de pondération de 0,5 si les ANR ont un écart inférieur à 10 %, ou de 0,25 et 0,75 si l'écart est supérieur à 10 %), avec un ajustement en cas de distribution, en lui appliquant une décote de 37 % équivalente à celle du prix d'acquisition des actions acquises GC par rapport au dernier actif net réévalué publié par l'IDI. (d) Durée : L'accord est conclu pour une durée de huit ans. (e) Absence d'action de concert : En préambule de l'accord, les parties ont indiqué à toutes fins utiles ne pas agir et ne pas souhaiter agir à l'avenir de concert entre elles.

Un avenant à cet accord a été conclu le 8 avril 2025, ayant exclusivement pour effet de reporter d'un an les dates d'exercice de la promesse, qui pourra ainsi être exercée entre le 1er février 2026 et le 1er février 2029. Les autres stipulations de l'accord demeurent inchangées.

Par ailleurs, le 19 février 2021, une promesse unilatérale d'achat et de vente a été conclue entre Julien Bentz, d'une part, et la société IDI, d'autre part, dans le cadre de l'acquisition par Julien Bentz auprès de Peugeot Invest de 160 000 actions IDI représentant 2,21 % du capital et 1,23 % des droits de vote de l'IDI (ci-après les « actions acquises JB »). Les principales clauses des promesses sont : (a) Promesse unilatérale d'achat : Une promesse unilatérale d'achat a été consentie par l'IDI (avec faculté de substitution) au bénéfice de Julien Bentz. Elle est exerçable en cas de cessation des fonctions de Julien Bentz au sein de l'IDI. Le prix d'acquisition de chaque action IDI serait déterminé sur la base d'une moyenne pondérée des actifs nets réévalués annuels ou semestriels publiés par l'IDI avant et après la date de cessation des fonctions (coefficients de pondération de 0,5 si les ANR ont un écart inférieur à 12 %, ou de 0,25 et 0,75 si l'écart est supérieur à 12 %), avec un ajustement en cas de distribution, en lui appliquant une décote de 37 % équivalente à celle du prix d'acquisition des actions acquises JB par rapport au dernier actif net réévalué publié par l'IDI. (b) Promesse unilatérale de vente : Une promesse unilatérale de vente a été consentie par Julien Bentz au bénéfice de l'IDI, exerçable suivant l'expiration de la période d'exercice de la promesse d'achat susvisée, à défaut d'exercice de celle-ci. Le prix d'acquisition de chaque action IDI serait déterminé dans les mêmes conditions que pour la promesse d'achat susvisée. (c) Période d'inaliénabilité : En considération des promesses ci-dessus (et sous réserve de certaines exceptions), Julien Bentz est engagé par un engagement d'incessibilité pendant toute la durée de validité des promesses. (d) Durée : Les promesses sont consenties pour une durée de dix ans. (e) Absence d'action de concert : En préambule des promesses, les parties ont indiqué à toutes fins utiles ne pas agir et ne pas souhaiter agir à l'avenir de concert entre elles. Le 19 décembre 2023, l'IDI et Julien Bentz ont conclu un avenant à la promesse unilatérale d'achat et de vente conclue le 19 février 2021, suite à l'acquisition par Julien Bentz auprès de l'IDI de 60 000 actions IDI, aux termes duquel les nouvelles actions acquises par Julien Bentz entrent dans le champ des promesses visées ci-dessus au même titre que les 160 000 actions IDI déjà acquises par ce dernier le 23 février 2021. La durée des promesses est par ailleurs étendue jusqu'au 31 décembre 2032. Les autres stipulations des promesses sont inchangées.

Le 19 février 2021, un accord a été conclu entre la société Ancelle et Associés, d'une part, et la société IDI, d'autre part. Aux termes de cet accord, Ancelle et Associés s'est engagée à se substituer en tout ou partie à l'IDI dans l'exécution des promesses d'achat consenties au bénéfice de GC GFA et de certains membres du Comité Exécutif de l'IDI (dont Julien Bentz) le 19 février 2021, à première demande de l'IDI dans le cas où l'acquisition des actions IDI visées par les promesses s'avérerait incompatible avec l'intérêt social (ou une obligation juridique) de l'IDI. L'engagement de substitution d'Ancelle et Associés porte sur un nombre maximum de 288 000 actions IDI et est valable jusqu'à l'expiration des promesses d'achat susvisées. L'accord conclu entre Ancelle et Associés, d'une part, et l'IDI, d'autre part, n'a pas été étendu aux acquisitions d'actions IDI par les membres du Comex auprès de l'IDI en décembre 2023.

Un communiqué relatif à ces accords a été publié sur le site de l'IDI et un avis adressé à l'AMF, tout comme l'avenant à la promesse consentie par l'IDI à GC GFA en date du 8 avril 2025 visé ci-dessus.

À la connaissance de l'IDI, il n'existe aucun autre pacte ou accord entre ses actionnaires impliquant un actionnaire détenant plus de 0,5 % du capital de l'IDI.

L'IDI n'est pas partie à un pacte d'actionnaires dont l'application des clauses serait susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre.

Il n'existe aucun nantissement sur les actions IDI inscrites au nominatif pur. Les nantissements d'actifs de l'IDI sont mentionnés dans le paragraphe 5.6. de l'Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 figurant page 113 du présent document.

6.4 PROGRAMME DE RACHAT

DESCRIPTION DU PROGRAMME DE RACHAT 2026 SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 MAI 2026 EN APPLICATION DES ARTICLES 241-2 ET 241-3 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

L'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2026 est appelée, dans sa dix-huitième résolution (reproduite dans la section « Résolutions » du présent document), à adopter un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce.

Au 31 janvier 2026, la Société détient directement 53 806 actions représentant 0,75 % (1) de son capital. Conformément à la loi et aux règlements en vigueur, ces actions sont privées de droit au dividende et de droit de vote.

Aucune action n'est détenue directement ou indirectement par les filiales d'IDI.

Sur ces 53 806 actions, 3 306 actions ont été achetées par Oddo Corporate Finance pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité (soit 0,04 % du capital) (1), et 50 500 sont affectées à un objectif d'annulation sous réserve que certaines soient conservées pour les attribuer ultérieurement aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe (soit 0,70 % du capital) (1).

Les différents objectifs de ce Programme de rachat d'actions, énoncés dans la dix-huitième résolution soumise à l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 20 mai 2026 sont :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action IDI par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Ces objectifs sont, sur le fond, analogues aux objectifs du précédent Programme de rachat d'actions en vertu de la quatorzième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 13 mai 2025. La quatorzième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 13 mai 2025 est entièrement reproduite dans l'avis préalable de réunion qui a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) n° 42 du 7 avril 2025.

L'autorisation de rachat conférée à la Gérance dans le cadre du Programme de rachat porte sur un maximum de 10 % du capital à la date de l'Assemblée Générale du 20 mai 2026. Sur la base du capital au 31 janvier 2026, ce maximum serait de 665 057 actions (soit 718 863 – 53 806).

Le prix de rachat maximum prévu par le Programme de rachat d'actions est de 85 euros par action. Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attributions gratuites d'actions, division ou groupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

Ainsi le montant maximum des acquisitions ne pourra dépasser 56 529 845 euros. Ce montant pouvant être ajusté en fonction du nombre d'actions en circulation au 20 mai 2026, date de l'Assemblée Générale qui adoptera le présent Programme de rachat d'actions.

En outre, le Programme de rachat d'actions est prévu pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 20 mai 2026 qui est appelée à l'adopter, soit jusqu'au 20 novembre 2027.

Les rachats d'actions effectués par la Société dans le cadre du précédent Programme de rachat d'actions sont résumés dans le tableau ci-après. Aucun achat n'a été effectué à travers l'utilisation de produits dérivés.

TABLEAU DE DÉCLARATION SYNTHÉTIQUE DES OPÉRATIONS PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES TITRES DU 1er JANVIER 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2025 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Flux brut	Achats	Ventes	Annulation
Nombre de titres	14 164 (a)	13 859 (b)	0
Cours moyen des transactions *(en euros)*	72,74	72,46	
Prix d'exercice moyen			
Montants *(en euros)*	1 030 274,54	1 004 158,38	

(a) Tous achetés dans le cadre du programme de liquidité.
(b) Tous cédés dans le cadre du programme de liquidité.

(1) Sur la base de 7 188 633 actions composant actuellement le capital social.

6.5 GESTION DU CAPITAL (PERFORMANCES BOURSIÈRES ET RELATIONS D'ACTIONNAIRES)

6.5.1 Une attention permanente portée aux actionnaires

L'IDI a pour objectif de faire progresser son actif net réévalué par action (ANR) sur une longue période. Depuis la cotation, le taux de rendement interne de l'activité, dividendes réinvestis, s'établit à 15,44 % pour un multiple de 142 de son cours de Bourse.

ÉVOLUTION DES COURS

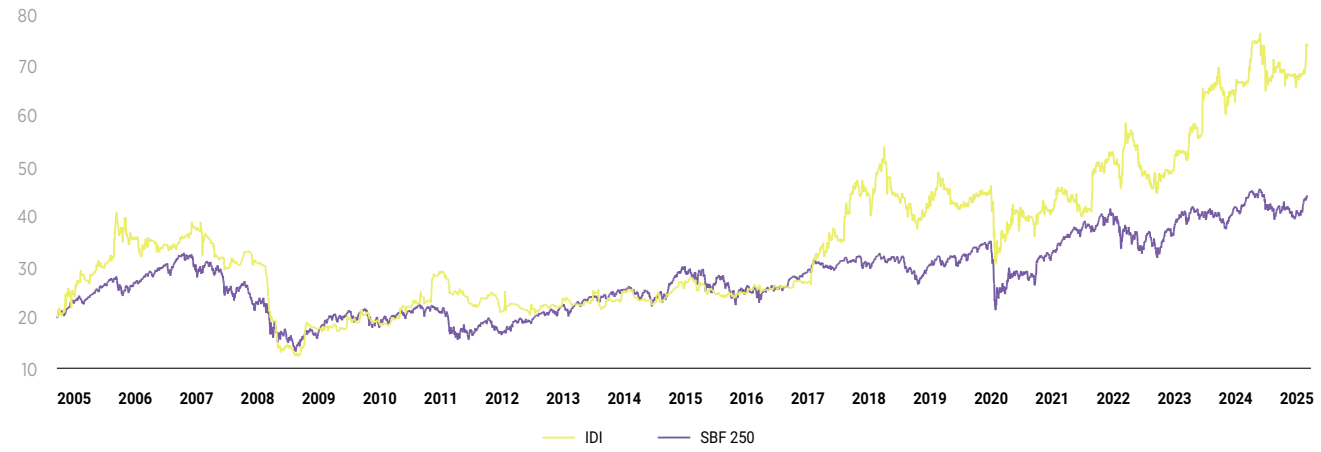

Source : Datastream.

Pour assurer le maintien de la performance à long terme de l'IDI et sa meilleure traduction boursière, l'IDI travaille à :

- une application prudente des règles d'évaluation fixées par les associations professionnelles de capital-investissement en Europe (Invest Europe avec les IPEV – The International *Private Equity* and Venture Capital Valuation) et en France (France Invest) ;
- une amélioration de la liquidité du titre IDI ;
- une réduction de la décote dont souffrent les acteurs cotés du capital-investissement.

6.5.2 Poursuite de l'objectif d'augmenter la liquidité de l'action IDI

D'un groupe essentiellement détenu par ses dirigeants historiques, l'IDI est devenu une société au capital ouvert à hauteur de près de 30 % à ses salariés et à des tiers.

Cette évolution s'est faite dans le respect du modèle de développement de l'IDI : maintien d'une très forte implication des actionnaires dirigeants, constitution d'un noyau stable d'actionnaires prestigieux au premier rang desquels Allianz France et certains *family offices* français parmi les plus réputés.

Composition de l'actionnariat de l'IDI	31/01/24	31/01/25	31/01/26
Ancelle et Associés (dirigeants actionnaires)	68,28 %	68,28 %	68,28 %
Autres actionnaires	30,93 %	30,96 %	30,97 %
Autodétention	0,79 %	0,76 %	0,75 %

La politique actionnariale mise en place vise à augmenter la liquidité offerte aux actionnaires de l'IDI, en accroissant à la fois le flottant et le volume des échanges. En 2025, les échanges ont pourtant baissé par rapport à ceux constatés en 2024.

Volume échangé	2023	2024	2025
Volume	154 882	235 317	171 456
Volume journalier	607	919	670

Source : Bloomberg.

6.5.3 Poursuite de l'effort de réduction de la décote de holding

La décote n'évolue pas de façon significative depuis 2015. Elle s'élève à 25,01 % par rapport au dernier ANR publié. Dans la durée, l'IDI a affiché une décote moins importante que celle de ses pairs français qui oscille davantage entre 30 % jusqu'à parfois plus de 50 %.

Parallèlement, le cours de l'IDI s'est très légèrement apprécié (dividendes versés en 2025 retraités) au cours de l'exercice avec une progression de 1,47 %.

Cours de l'action IDI *(en euros)*	2023	2024	2025
Plus haut	69,80	76,60	79,4
Plus bas	49,70	65,00	66,00
Cours moyen	60,31	69,38	73,33
Cours au 31 décembre	67,40	67,80	68,80
Croissance en %	36,99 %*	0,59 %*	1,47 %*

* *Dans les précédents Documents d'Enregistrement Universel, la croissance avait été calculée en retraitant les dividendes versés sur la période. La ligne du tableau a été refaite en totalité sans ce retraitement, le cours de bourse s'ajustant avec les versements de dividendes.*

6.5.4 Évolution des cours

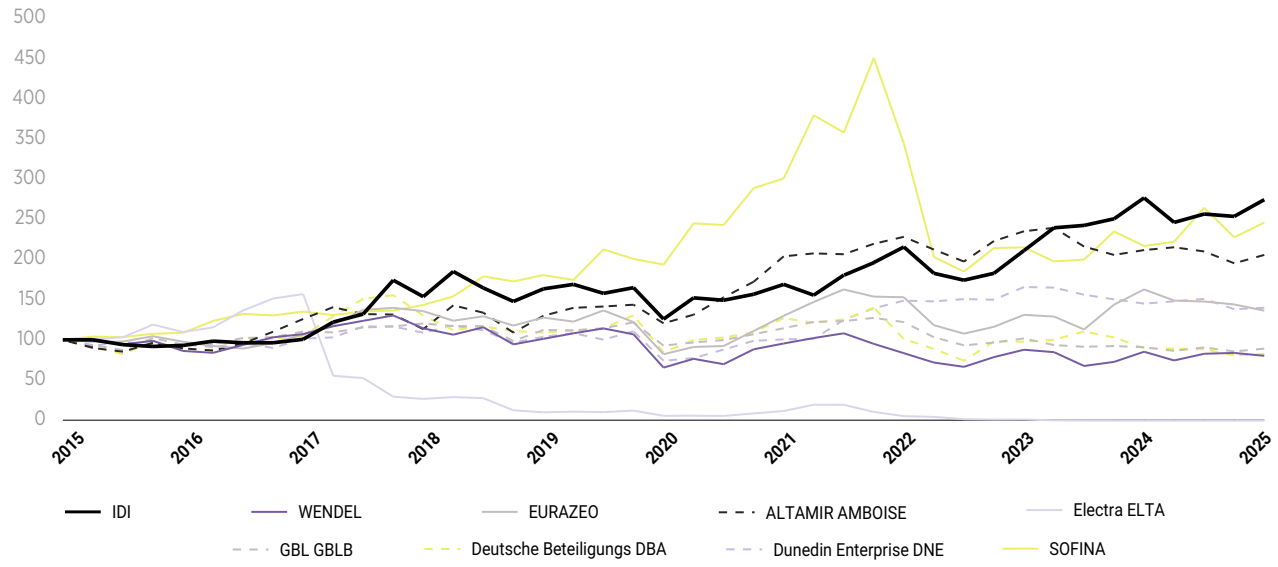

L'ID est l'un des mieux placé sur son marché.

6.5.5 Maintien d'une politique de dividende régulière

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de l'IDI une distribution de dividende ordinaire de 2,90 euros par action, en légère augmentation par rapport à celui versé en 2024 (2,80 euros par action) représentant près de 3 % de l'ANR, en ligne avec les objectifs de la politique de dividende. Cette distribution sera mise en paiement le 28 mai et le détachement du coupon sera effectif le 26 mai 2026. Ce montant confirme la volonté de l'IDI d'offrir à ses actionnaires un rendement attractif sur le long terme, supérieur aux indices boursiers et à celui des autres acteurs du secteur.

L'IDI a ainsi fait bénéficier ses actionnaires d'un rendement annuel, dividendes réinvestis, de 15,44 % depuis son introduction en Bourse en 1991, soit un multiple de 142 en 35 ans. Entre 2008 et 2025, l'IDI a versé 45,80 euros par action (dividende 2025 exclu).

Rendement de l'action IDI	2023	2024	2025
Dividende ordinaire versé au titre de l'année N	2,75	2,80	2,90*
Évolution par rapport à l'année précédente	+ 10 %	+ 1,82 %	+ 3,57 %
Rendement par rapport à l'ANR par action fin N	2,84 %	3,05 %	2,99 %
Rendement par rapport au cours moyen de l'année N	4,56 %	4,04 %	3,95 %

* *Proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.*

07

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

7.1 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 MAI 2026 148
Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire 148
Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire 148
Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire 148

7.2 PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 13 MAI 2025 149

7.3 PROJETS DE RÉSOLUTIONS 152
Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire 152
Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire 155
Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire 155

7.4 OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU GÉRANT 156

7.5 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES 157

7.1 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 MAI 2026

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution – Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

Troisième résolution – Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,

Quatrième résolution – Approbation des conventions et engagements visés aux articles L. 226-10 et suivants du Code de commerce,

Cinquième résolution – Quitus de la Gérance,

Sixième résolution – Renouvellement du mandat de Madame Luce Gendry en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

Septième résolution – Renouvellement du mandat de Allianz IARD en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

Huitième résolution – Renouvellement du mandat de Monsieur Philippe Charquet en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

Neuvième résolution – Renouvellement du mandat de Madame Iris Langlois-Meurinne en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

Dixième résolution – Renouvellement du mandat de Madame Domitille Méheut en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

Onzième résolution – Renouvellement du mandat de Madame Hélène Molinari en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

Douzième résolution – Renouvellement du mandat de Lida SAS en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

Treizième résolution – Approbation de la politique des rémunérations de la Gérance,

Quatorzième résolution – Approbation de la politique des rémunérations des membres du Conseil de Surveillance,

Quinzième résolution – Approbation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce,

Seizième résolution – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à la société Ancelle et Associés, Gérant,

Dix-septième résolution – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Luce Gendry, Présidente du Conseil de Surveillance,

Dix-huitième résolution – Autorisation à donner à la Gérance à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond.

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Dix-neuvième résolution – Autorisation donnée à la Gérance de réduire le capital social par annulation des actions achetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond,

Vingtième résolution – Mise à jour de l'article 29 des statuts suite à la modification de la *record date*.

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Vingt et unième résolution – Pouvoirs pour les formalités.

7.2 PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 13 MAI 2025

1. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025 (première et deuxième résolutions)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025, se soldant par un bénéfice de 61 243 374 euros ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice (part du Groupe) de 59 012 000 euros.

2. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET FIXATION DU DIVIDENDE (troisième résolution)

L'affectation du résultat de notre Société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat social déficitaire de l'exercice 2025 de la façon suivante :

Origine	
Bénéfice de l'exercice	61 243 374 €
Report à nouveau	241 493 131 €
Affectation	
Dividendes à l'Associé commandité (en application de l'article 36 des statuts)	<2 011 358> €
Dividendes aux actionnaires commanditaires :	
Dividende à distribuer au titre de l'exercice clos le 31/12/2025, soit 2,90 € par action [(a)]	<20 847 036> €
Report à nouveau	279 878 111 €

(a) Sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2025, soit 7 188 633.

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 2,90 euros.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A, 13, et 158-du Code général des impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 18,6 %.

Le détachement du coupon interviendra le 26 mai 2026.

Le paiement des dividendes sera effectué le 28 mai 2026.

Il est précisé que dans le cas où, lors de la date de détachement du coupon, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

	Revenus éligibles à la réfaction		
Au titre de l'exercice	Dividendes	Autres revenus distribués	Revenus non éligibles à la réfaction
2022	Dividende au commandité : 2 066 460 € Dividende ordinaire* : 18 106 698 € soit 2,50 € par action		
2023	Dividende au commandité : 2 113 664 € Dividende exceptionnel* : 16 174 424 € soit 2,25 € par action Dividende ordinaire* : 19 768 741 € soit 2,75 € par action		
2024	Dividende au commandité : 1 825 065 € Dividende exceptionnel* : 10 064 086 € soit 1,40 € par action Dividende ordinaire* : 20 128 173 € soit 2,80 € par action		

* *Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.*

3. APPROBATION DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS (quatrième résolution)

Nous vous proposons d'approuver, par le vote de la 4e résolution, les conventions et engagements réglementés autorisés ou qui se sont poursuivis au cours de l'exercice 2025, tels que présentés dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes (figurant dans la partie 7 du document d'enregistrement universel). Il s'agit de l'accord de stabilité avec GC GFA et Monsieur Grégoire Chertok, l'accord de garantie avec Ancelle et Associés ainsi que des conventions et engagements relatifs à la gestion de la trésorerie intragroupe et aux conventions de compte courant intragroupe.

4. QUITUS DE LA GÉRANCE (cinquième résolution)

Nous vous proposons de bien vouloir donner quitus de sa gestion à la Gérance de la Société pour l'exercice écoulé.

5. MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (sixième à douzième résolutions)

Nous vous rappelons que les mandats de Mesdames Luce Gendry, Iris Langlois-Meurinne, Domitille Méheut, Hélène Molinari, Monsieur Philippe Charquet, Allianz IARD et Lida SAS membres du Conseil de Surveillance arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

Nous vous proposons de bien vouloir renouveler leurs mandats pour une durée de trois années chacun, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Indépendance et parité

Nous vous précisons qu'à l'exception de Madame Iris Langlois-Meurinne et Monsieur Philippe Charquet qui sont liés par des liens familiaux à Monsieur Langlois-Meurinne, le Conseil de Surveillance considère que ces candidats peuvent être qualifiés de membres indépendants au regard des critères d'indépendance du Code Middlenext, retenu par la Société comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise. À cet égard, il est notamment précisé que ces derniers n'entretiennent aucune relation d'affaires avec le Groupe.

Si ces propositions de renouvellement de mandat étaient adoptées, le Conseil resterait composé de cinq femmes sur onze membres, soit 45 % de femmes, en conformité avec les règles légales et de neuf membres indépendants, en conformité avec la recommandation du Code Middlenext.

Expertise, expérience, compétence

Les informations concernant l'expertise et l'expérience des candidats sont détaillées dans le document d'enregistrement universel au paragraphe 2.2.1.1.

6. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (treizième et quatorzième résolutions)

Approbation de la politique de rémunération de la Gérance (treizième résolution)

En application de l'article L. 22-10-76 du Code de commerce, il vous est demandé de bien vouloir approuver la politique de rémunération de la Gérance, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2025 au paragraphe 2.3.2.1.

La rémunération du Gérant est désormais déterminée conformément à une politique de rémunération dont les éléments sont établis par les associés commandités délibérant après avis consultatif du Conseil de Surveillance. Cette politique fait l'objet d'un vote en Assemblée Générale.

Le versement de la rémunération au titre de chaque exercice est dorénavant effectué à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de cet exercice et approuvé les éléments de cette rémunération.

Approbation de la politique des membres du Conseil de Surveillance (quatorzième résolution)

En application de l'article L. 22-10-76 du Code de commerce, il vous est demandé de bien vouloir approuver la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2025 au paragraphe 2.3.1.1.

Le versement de la rémunération au titre de chaque exercice est dorénavant effectué après l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de cet exercice et approuvé les éléments de cette rémunération.

7. APPROBATION DES INFORMATIONS VISÉES AU I DE L'ARTICLE L. 22-10-9 DU CODE DE COMMERCE (quinzième résolution)

En application de l'article L. 22-10-77 du Code de commerce, il vous est demandé de bien vouloir approuver les informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2025 au paragraphe 2.3.2.2.

8. APPROBATION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (seizième et dix-septième résolution)

En application de l'article L. 22-10-77 du Code de commerce, il vous est demandé de bien vouloir approuver les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à :

- la Société Ancelle et Associés, Gérant, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2025 au paragraphe 2.3.2.2 (seizième résolution) ;
- Madame Luce Gendry, Présidente du Conseil de Surveillance, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel paragraphe 2.3.1.2 (dix-septième résolution).

9. PROPOSITION DE RENOUVELER L'AUTORISATION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS (dix-huitième résolution) ET CONCERNANT LA RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D'ACTIONS AUTODÉTENUES (dix-neuvième résolution)

Nous vous proposons, aux termes de la dix-huitième résolution, de conférer à la Gérance, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'elle déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée à la Gérance par l'Assemblée Générale du 13 mai 2025 dans sa quatorzième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action IDI par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Gérance apprécierait.

La Société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 85 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 56 529 845 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir, au titre de la dix-neuvième résolution, autoriser la Gérance, pour une durée de vingt-quatre mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La Gérance disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

Cette autorisation annulerait, pour sa partie non utilisée, toute autorisation précédente ayant le même objet.

10 MISE À JOUR DE L'ARTICLE 29 DES STATUTS SUITE À LA MODIFICATION DE LA RECORD DATE (vingtième résolution)

Au titre de la vingtième résolution, il vous est proposé de mettre à jour la deuxième phrase du 1er paragraphe de l'article 29 des statuts afin de tenir compte de la modification de la record date, laquelle est désormais fixée au cinquième jour ouvré.

7.3 PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 61 243 374 euros.

DEUXIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2025, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du Groupe) de 59 012 000 euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET FIXATION DU DIVIDENDE

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Gérance, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 suivante :

Origine	
Bénéfice de l'exercice	61 243 374 €
Report à nouveau	241 493 131 €
Affectation	
Dividendes à l'Associé commandité (en application de l'article 36 des statuts)	<2 011 358> €
Dividendes aux actionnaires commanditaires :	
Dividende à distribuer au titre de l'exercice clos le 31/12/2025, soit 2,90 € par action [(a)]	<20 847 036> €
Report à nouveau	279 878 111 €

(a) Sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2025, soit 7 188 633.

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 2,90 euros.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A, 13, et 158-du Code général des impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 18,6 %.

Le détachement du coupon interviendra le 26 mai 2026.

Le paiement des dividendes sera effectué le 28 mai 2026.

Il est précisé que dans le cas où, lors de la date de détachement du coupon, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

	Revenus éligibles à la réfaction		
Au titre de l'exercice	Dividendes	Autres revenus distribués	Revenus non éligibles à la réfaction
2022	Dividende au commandité : 2 066 460 € Dividende ordinaire* : 18 106 698 € soit 2,50 € par action		
2023	Dividende au commandité : 2 113 664 € Dividende exceptionnel* : 16 174 424 € soit 2,25 € par action Dividende ordinaire* : 19 768 741 € soit 2,75 € par action		
2024	Dividende au commandité : 1 825 065 € Dividende exceptionnel* : 10 064 086 € soit 1,40 € par action Dividende ordinaire* : 20 128 173 € soit 2,80 € par action		

* *Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.*

QUATRIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISÉS AUX ARTICLES L. 226-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 226-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION – QUITUS DE LA GÉRANCE

L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion à la Gérance de la Société pour l'exercice écoulé.

SIXIÈME RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MADAME LUCE GENDRY EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Luce Gendry en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SEPTIÈME RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE ALLIANZ IARD EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale décide de renouveler Allianz IARD, représentée par Monsieur Jacques Richier, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

HUITIÈME RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR PHILIPPE CHARQUET EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Philippe Charquet en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

NEUVIÈME RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MADAME IRIS LANGLOIS-MEURINNE EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Iris Langlois-Meurinne en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

DIXIÈME RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MADAME DOMITILLE MEHEUT EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Domitille Méheut en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

ONZIÈME RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MADAME HELENE MOLINARI EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Hélène Molinari en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

DOUZIÈME RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE LIDA SAS EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale décide de renouveler LIDA SAS, représentée par Monsieur Grégoire Chertok, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

TREIZIEME RÉSOLUTION – APPROBATION DE LA POLITIQUE DES RÉMUNÉRATIONS DE LA GÉRANCE

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-77 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération de la Gérance, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2025 au paragraphe 2.3.2.1.

QUATORZIEME RÉSOLUTION – APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-77 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2025 au paragraphe 2.3.1.1.

QUINZIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION DES INFORMATIONS VISÉES AU I DE L'ARTICLE L. 22-10-9 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-77 du Code de commerce, approuve les informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2025 au paragraphe 2.3.2.2.

SEIZIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE À LA SOCIÉTÉ ANCELLE ET ASSOCIÉS, GÉRANT

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-77 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à la société Ancelle et Associés, Gérant, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2025 au paragraphe 2.3.2.2.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE À MADAME LUCE GENDRY, PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-77 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Luce Gendry, Présidente du Conseil de Surveillance, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2025 au paragraphe 2.3.1.2.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION – AUTORISATION À DONNER À LA GÉRANCE À L'EFFET DE FAIRE RACHETER PAR LA SOCIÉTÉ SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 22-10-62 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, autorise cette dernière, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-10-62 et suivants, et L. 225-210 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 %, du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée à la Gérance par l'Assemblée Générale du 13 mai 2025 dans sa quatorzième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action IDI par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que la Gérance appréciera.

La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 85 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est fixé à 56 529 845 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à la Gérance à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION – AUTORISATION DONNÉE À LA GÉRANCE DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION DES ACTIONS ACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 22-10-62 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce :

1. autorise la Gérance à réduire, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, le capital social de la Société, par annulation des actions achetées dans le cadre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale ;
2. décide que l'excédent éventuel du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur les postes de primes d'émission, de fusion ou d'apports ou sur tout poste de réserve disponible, y compris sur la réserve légale dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
3. décide que cette autorisation est donnée pour une période de 24 mois à compter de la présente Assemblée Générale ;
4. donne tous pouvoirs à la Gérance, pour réaliser et constater ces réductions de capital, apporter aux statuts les modifications nécessaires en cas d'utilisation de la présente autorisation ainsi que pour procéder à toutes informations, publications et formalités y afférentes ;
5. décide que cette autorisation annule, pour sa partie non utilisée, toute autorisation précédente ayant le même objet.

VINGTIÈME RÉSOLUTION – MISE À JOUR DE L'ARTICLE 29 DES STATUTS SUITE À LA MODIFICATION DE LA *RECORD DATE*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de mettre à jour la deuxième phrase du 1er paragraphe de l'article 29 des statuts afin de tenir compte de la modification de la record date, laquelle est désormais fixée au cinquième jour ouvré au lieu du deuxième jour ouvré. Le reste de l'article demeurant inchangé.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

VINGT ET UNIÈME RÉSOLUTION – POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

7.4 OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU GÉRANT

Le Conseil de Surveillance estime qu'il n'a aucune observation à formuler tant sur le rapport du Gérant que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et engage l'Assemblée Générale à adopter l'ensemble des résolutions qui lui sont proposées par le Gérant.

7.5 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société IDI,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 226-2 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 226-2 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance en application de l'article L. 226-10 du code de commerce:

Avenant à l'accord de stabilité avec la société GC GFA et Monsieur Grégoire CHERTOK

Le conseil de surveillance du 25 mars 2025 a autorisé la conclusion d'un avenant à l'accord de stabilité conclu le 19 février 2021 entre IDI et GC GFA et Grégoire CHERTOK. Cet avenant porte sur la Période d'Exercice de la Promesse, décalée d'une année, ainsi que d'autres éléments qui étaient devenus sans objet (Période d'inaliénabilité) ou qui avaient évolué (adresses des Parties).

Personnes concernées :
La société GC GFA et Monsieur Grégoire CHERTOK, représentant permanent de LIDA S.A.S. au conseil de surveillance de I›IDI.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 226-2 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de gestion centralisée de trésorerie

Votre conseil de surveillance a approuvé le 10 décembre 1996 une convention de gestion centralisée de la trésorerie, destinée à rationaliser la gestion de trésorerie au sein du groupe IDI. Cette convention permet aux sociétés adhérentes, placées sous le contrôle de l'IDI, de déposer leurs excédents de trésorerie, ou d'emprunter, auprès de la société centralisatrice, à des conditions au moins équivalentes à celles du marché. Depuis le 6 novembre 2014, les dépôts sont rémunérés à EURIBOR 1 à 6 mois en fonction de la période de mise à disposition des fonds augmenté d'une marge de 1,5 % avec faculté de révision pour s'adapter aux conditions demarché, étant précisé que si l'EURIBOR devient négatif, il est prévu de retenir un EURIBOR égal à zéro pour les besoins de la convention.

Cette convention avait été antérieurement autorisée par les conseils de surveillance des 10 décembre 1996, 17 avril 2000 et 9 octobre 2000 pour la société ANCELLE ET ASSOCIÉS, et autorisée par le conseil de surveillance du 24 avril 2014 pour la société FINANCIÈRE BAGATELLE.

Aucune opération n'a été effectuée au titre de cette convention en 2025.

Personnes concernées :
Christian LANGLOIS-MEURINNE est Président de la société ANCELLE ET ASSOCIÉS, Gérant-commandité de l'IDI et Président de la société FINANCIÈRE BAGATELLE.

Convention de compte-courant avec la société ANCELLE ET ASSOCIÉS

Votre conseil de surveillance du 6 novembre 2014 a autorisé une convention de compte courant avec la société ANCELLE ET ASSOCIÉS assortie d'une rémunération à EURIBOR 1 à 6 mois augmenté d'une marge de 1,5 % avec une faculté de révision pour s'adapter aux conditions de marché, dès lors que ces modifications sont raisonnables, en fonction de la période de mise à disposition des fonds, étant précisé que si l'EURIBOR devient négatif, il est prévu de retenir un EURIBOR égal à zéro pour les besoins de la convention.

Au 31 décembre 2025, le montant mis à disposition par la société ANCELLE ET ASSOCIÉS s'élève à 0 € et les intérêts pris en charge s'élèvent à 0 €.

Personnes concernées :
Christian LANGLOIS-MEURINNE est Président de la société ANCELLE ET ASSOCIÉS, Gérant-commandité de l'IDI.

Convention de compte courant avec la société FINANCIÈRE BATAGELLE

Afin de faciliter la gestion de la trésorerie du groupe IDI, votre conseil de surveillance du 19 avril 2017 a autorisé une convention de compte courant avec la société FINANCIÈRE BAGATELLE assortie d'une rémunération à EURIBOR 1 à 6 mois augmenté d'une marge de 1,5 % avec faculté de révision selon les conditions de marché, dès lorsque ces modifications sont raisonnables, en fonction de la période de mise à disposition des fonds.

Il est précisé que si l'EURIBOR devient négatif, il est prévu de retenir un EURIBOR égal à zéro pour les besoins de la convention.

Au 31 décembre 2025, le solde mis à disposition de la société FINANCIÈRE BAGATELLE s'élève à 27.986.082,53 € et les intérêts relatifs à l'exercice 2025 s'élèvent à 459.312 €.

Personnes concernées :
Christian LANGLOIS-MEURINNE, Président de la société FINANCIÈRE BAGATELLE et Président de la société ANCELLE ET ASSOCIÉS, Gérant-commandité de l'IDI.

Accord de stabilité avec la société GC GFA et Monsieur Grégoire CHERTOK

Votre conseil de surveillance a autorisé le 18 février 2021 un accord de stabilité, destiné à engager la société GC GFA sur l'inaliénabilité des titres IDI acquis.

Cet accord signé le 19 février 2021 entre la société GC GFA et Monsieur Grégoire CHERTOK, représentant permanent, d'une part, de LIDA S.A.S. au conseil de surveillance de l'IDI et l'IDI d'autre part, dans le cadre de l'acquisition par la société GC GFA auprès de FFP INVEST de 101.333 actions IDI (ci-après « Actions Acquises GC GFA »).

Selon cet accord qui est conclu pour une durée de huit ans, la société GC GFA s'est engagée, sous certaines exceptions, à ne pas céder ses titres IDI ni s'engager à y procéder jusqu'au troisième anniversaire de l'accord. La société GC GFA s'est engagée à informer préalablement l'IDI de tout projet de cession de titres en bloc et à ne pas céder sur le marché un nombre de titres représentant, par séance de bourse, plus de 25 % du volume quotidien de titres négociés sur Euronext Paris lors des trois séances de bourse consécutives précédant la cession.

Une promesse unilatérale d'achat a été consentie par l'IDI (avec faculté de substitution) au bénéfice de la société GC GFA. Elle est exerçable entre le 1er février 2025 et le 1er février 2028 et porte sur un tiers des Actions Acquises GC GFA par période de douze mois. La promesse est également exerçable à tout moment en cas de démission, décès ou invalidité de Monsieur Christian LANGLOIS-MEURINNE et porte alors sur l'intégralité des Actions Acquises GC GFA.

Le prix d'acquisition de chaque action IDI serait déterminé sur la base d'une moyenne pondérée des actifs nets réévalués annuels ou semestriels publiés par l'IDI immédiatement avant et après la notification d'exercice, avec un ajustement en cas de distribution, en lui appliquant une décote de 37 % équivalente à celle du prix d'acquisition des Actions Acquises GC GFA par rapport au dernier actif net réévalué publié par l'IDI.

En préambule de l'accord, les parties ont indiqué à toutes fins utiles ne pas agir et ne pas souhaiter agir à l'avenir de concert entre elles.

Personnes concernées :
La société GC GFA et Monsieur Grégoire CHERTOK, représentant permanent de LIDA S.A.S. au conseil de surveillance de l'IDI.

Accord de garantie avec la société ANCELLE ET ASSOCIÉS

Votre conseil de surveillance a autorisé le 18 février 2021 un accord de garantie avec la société ANCELLE ET ASSOCIÉS, destiné à engager la société ANCELLE ET ASSOCIÉS à se substituer en tout ou partie à l'IDI dans l'exécution des promesses d'achat consenties au bénéfice de la société GC GFA et de certains membres du comité exécutif de l'IDI le 19 février 2021, à première demande de l'IDI dans le cas où l'acquisition des actions IDI visées par les promesses s'avérerait incompatible avecl'intérêt social (ou une obligation juridique) de l'IDI. L'accord a été conclu le 19 février 2021.

L'engagement de substitution d'ANCELLE ET ASSOCIÉS porte sur un nombre maximum de 288.000 actions IDI et est valable jusqu'à l'expiration des promesses d'achat susvisées.

Personnes concernées :
Christian LANGLOIS-MEURINNE est Président de la société ANCELLE ET ASSOCIÉS, Gérant-commandité de l'IDI.

Paris-La Défense et Paris, le 22 avril 2026

Les commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés	Cabinet FOUCAULT
Frédéric NEIGE	Olivier FOUCAULT

08

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.1 PERSONNE RESPONSABLE 160

8.1.1 Nom de la personne responsable du document d'enregistrement universel 160

8.1.2 Déclaration de la personne responsable du document d'enregistrement universel incluant un rapport financier annuel 160

8.2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES 161

8.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC ET INFORMATION FINANCIÈRE 162

Changement significatif de la situation financière ou commerciale 162

8.4 OPÉRATIONS AVEC LES ENTITÉS APPARENTÉES 162

8.5 INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES 163

8.6 TABLE DE CONCORDANCE 164

8.7 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 167

8.8 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT DU GÉRANT 168

8.1 PERSONNE RESPONSABLE

8.1.1 Nom de la personne responsable du document d'enregistrement universel

Christian Langlois-Meurinne

Président d'Ancelle et Associés,

Gérant de l'IDI

23-25 avenue Franklin Delano Roosevelt – 75008 Paris

Tél. : 01 55 27 80 00

8.1.2 Déclaration de la personne responsable du document d'enregistrement universel incluant un rapport financier annuel

« J'atteste que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel, sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'IDI et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport du Gérant figurant en page 168 présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'IDI et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés ».

Christian Langlois-Meurinne

Président d'Ancelle et Associés,

Gérant de l'IDI

8.2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Les comptes sociaux et consolidés établis par l'IDI font l'objet de rapports des Commissaires aux comptes de la Société :

Deloitte et Associés

Tour Majunga

6 place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense

Représenté par M. Frédéric Neige

Cabinet Foucault

229 boulevard Pereire

75017 Paris

Représenté par M. Olivier Foucault

Deloitte et Associés a été nommé Commissaire aux comptes de l'IDI pour la première fois par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires du 30 juin 2011. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 27 juin 2017 et du 11 mai 2023. Le cabinet Foucault a été nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 mai 2022.

D'une durée de six exercices, les mandats de Deloitte et Associés et du cabinet Foucault expirent, respectivement, lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes des exercices clos le 31 décembre 2028 et le 31 décembre 2027.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 ont été certifiés par Deloitte et Associés et le cabinet Foucault.

8.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC ET INFORMATION FINANCIÈRE

Les documents relatifs à l'IDI qui, en application de la législation, sont mis à la disposition des actionnaires et du public (en ce compris les documents visés au point 21 des Annexes I et II du Règlement européen n° 2019/980 du 14 mars 2019) peuvent être consultés au siège de la Société, 23-25 avenue Franklin Delano Roosevelt 75008 Paris, et sur le site internet de la Société (www.idi.fr).

Les documents visés au point 21 des Annexes I et II du Règlement européen n° 2019/980 du 14 mars 2019 sont :

- l'acte constitutif et la dernière version à jour des statuts de l'émetteur ;
- tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'IDI, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement universel, en l'espèce le rapport de Détroyat Associés, reproduit page 75 et s. du présent document. Conformément à l'article 221-3 du Règlement général de l'AMF, l'information réglementée au sens de l'article 221-1 du Règlement général de l'AMF est disponible sur le site internet de IDI (www.idi.fr).

L'agenda financier est le suivant :

- 1er avril 2026 : communiqué de presse sur les comptes annuels et présentation des résultats annuels ;
- 22 avril 2026 : communiqué précisant les modalités de mise à disposition du document d'enregistrement universel ;
- 15 avril 2026 : publication au BALO de l'avis préalable à l'Assemblée ;
- 4 mai 2026 : publication au BALO et dans un journal d'annonces légales de l'avis de convocation de l'Assemblée ;
- 20 mai 2026 à 10 h 00 : Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire ;
- 3 juillet 2026 : publication au BALO :
  - des comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale,
  - des comptes consolidés approuvés par l'Assemblée Générale ;
- 23 septembre 2026 : communiqué de presse sur les comptes du 1er semestre ;
- 13 novembre 2026 : communiqué de presse sur les comptes du 3e trimestre.

Enfin, l'IDI dispose d'un site Internet régulièrement mis à jour notamment de l'information réglementée. Ce site est consulté de façon régulière.

Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe IDI survenu depuis le 31 décembre 2025 pour lequel des états financiers ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

8.4 OPÉRATIONS AVEC LES ENTITÉS APPARENTÉES

Cette information figure dans la note 5.8 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 114.

8.5 INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

En application de l'article 19 du Règlement européen 2017/1129, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document :

- les comptes consolidés du Groupe IDI et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels que présentés aux pages 84 à 110 du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 12 avril 2024 sous le numséro D. 24-0281 ;
- les comptes sociaux de IDI et le rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés tels que présentés aux pages 112 à 127 et pages 149 et 150 du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 12 avril 2024 sous le numéro D. 24-0281 ;
- les comptes consolidés du Groupe IDI et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels que présentés aux pages 88 à 114 du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 11 avril 2025 sous le numéro D. 25-0250 ;
- les comptes sociaux de IDI et le rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés tels que présentés aux pages 116 à 131 et pages 153 et 154 du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 11 avril 2025 sous le numéro D. 25-0250 ;

Les documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur le site Internet de l'IDI, ainsi que sur le site internet de l'AMF.

8.6 TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent document d'enregistrement universel, la table de concordance présentée ci-dessous permet d'identifier les principales informations requises par les annexes 1 et 2 du Règlement européen délégué n° 2019/980 du 14 mars 2019 :

Nouvelles références URD	Intitulés	Pages
SECTION 1	**PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE**	160 et s.
Point 1.1	Personnes responsables des informations	160
Point 1.2	Attestation des responsables du document	160
Point 1.3	Déclaration d'expert	75 - 78
Point 1.4	Autres attestations en cas d'informations provenant de tiers	75
Point 1.5	Déclaration relative à l'approbation du document	1
SECTION 2	**CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES**	161
Point 2.1	Coordonnées	161
Point 2.2	Changements	161
SECTION 3	**FACTEURS DE RISQUES**	68 et s.
Point 3.1	Description des risques importants	68
SECTION 4	**INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR**	138 et s.
Point 4.1	Raison sociale et nom commercial	138
Point 4.2	Enregistrement au RCS et identifiant (LEI).	138
Point 4.3	Date de constitution et durée	138
Point 4.4	Siège social – forme juridique – législation applicable – site web – autres	138
SECTION 5	**APERÇU DES ACTIVITÉS**	8, 20, 24 et s.
Point 5.1	Principales activités	8, 20, 24 et s.
Point 5.1.1	*Nature des opérations et principales activités*	8, 20, 24 et s.
Point 5.1.2	*Nouveaux produits et/ou services*	N/A
Point 5.2	Principaux marchés	23
Point 5.3	Évènements importants	24 et s.
Point 5.4	Stratégie et objectifs financiers et non financiers	10
Point 5.5	Degré de dépendance	N/A
Point 5.6	Position concurrentielle	23
Point 5.7	Investissements	24 et s.
Point 5.7.1	*Investissements importants réalisés*	24 et s.
Point 5.7.2	*Investissements importants en cours ou engagements fermes*	24 et s.
Point 5.7.3	*Coentreprises et participations significatives*	24 et s.
Point 5.7.4	*Impact environnemental de l'utilisation des immobilisations corporelles*	N/A
SECTION 6	**STRUCTURE ORGANISATIONNELLE**	17, 18
Point 6.1	Description sommaire du Groupe/Organigramme	17, 18
Point 6.2	Liste des filiales importantes	17, 115

Nouvelles références URD	Intitulés	Pages
SECTION 7	**EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT**	72 et s.
Point 7.1	Situation financière	72 et s.
Point 7.1.1	*Exposé de l'évolution et résultat des activités*	72 et s.
Point 7.1.2	*Évolutions futures et activités en matière de recherche et de développement*	N/A
Point 7.2	Résultats d'exploitation	72 et s.
Point 7.2.1	*Facteurs importants*	N/A
Point 7.2.2	*Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets*	N/A
SECTION 8	**TRÉSORERIE ET CAPITAUX**	72 et s., 94 et s., 127 et s.
Point 8.1	Capitaux de l'émetteur	95
Point 8.2	Flux de trésorerie	94
Point 8.3	Besoins de financement et structure de financement	72 et s.
Point 8.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	N/A
Point 8.5	Sources de financement attendues	N/A
SECTION 9	**ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE**	N/A
Point 9.1	Description de l'environnement réglementaire et des facteurs extérieurs influant	N/A
SECTION 10	**INFORMATIONS SUR LES TENDANCES**	20 et s., 80
Point 10.1	**a)** Principales tendances récentes	20 et s., 80
	b) Changement significatif de performance financière du Groupe depuis la clôture	80
Point 10.2	Élément susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives	20 et s., 80
SECTION 11	**PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE**	N/A
Point 11.1	Prévision ou estimation du bénéfice en cours	N/A
Point 11.2	Principales hypothèses	N/A
Point 11.3	Attestation sur la prévision ou l'estimation du bénéfice	N/A
SECTION 12	**ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE**	44 et s.
Point 12.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	44 et s.
Point 12.2	Conflits d'intérêts	52 et 53
SECTION 13	**RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES**	58 et s.
Point 13.1	Rémunérations et avantages versés ou octroyés	58 et s.
Point 13.2	Provisions pour retraite ou autres	83
SECTION 14	**FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**	44 et s.
Point 14.1	Durée des mandats	53 et s.
Point 14.2	Contrats de service	53 et s.
Point 14.3	Comités	55 et s.
Point 14.4	Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise	44 et s.
Point 14.5	Incidences significatives potentielles et modifications futures de la gouvernance	65
SECTION 15	**SALARIÉS**	81, 83, 129
Point 15.1	Répartition des salariés	129
Point 15.2	Participations et stock-options	82, 83
Point 15.3	Accord de participation des salariés au capital	N/A
SECTION 16	**PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**	141 et s.
Point 16.1	Répartition du capital	141
Point 16.2	Droits de vote différents	141
Point 16.3	Contrôle de l'émetteur	141
Point 16.4	Accord d'actionnaires	142

Nouvelles références URD	Intitulés	Pages
SECTION 17	**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES**	162
Point 17.1	Détail des transactions	162
SECTION 18	**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR**	163
Point 18.1	Informations financières historiques	163
Point 18.1.1	*Informations financières historiques auditées*	163
Point 18.1.2	*Changement de date de référence comptable*	N/A
Point 18.1.3	*Normes comptables*	72 et s., 97 et s., 124 et s.
Point 18.1.4	*Changement de référentiel comptable*	N/A
Point 18.1.5	*Contenu minimal des informations financières auditées*	163
Point 18.1.6	*États financiers consolidés*	92 à 115
Point 18.1.7	*Date des dernières informations financières*	92 à 115
Point 18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A
Point 18.2.1	Informations financières trimestrielles ou semestrielles	N/A
Point 18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	161
Point 18.3.1	*Rapport d'audit*	116 à 118
Point 18.3.2	*Autres informations auditées*	N/A
Point 18.3.3	*Informations financières non auditées*	N/A
Point 18.4	Informations financières *pro forma*	N/A
Point 18.4.1	*Modification significative des valeurs brutes*	N/A
Point 18.5	Politique en matière de dividendes	146
Point 18.5.1	*Description*	146
Point 18.5.2	*Montant du dividende par action*	79, 146
Point 18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	84
Point 18.6.1	*Procédures significatives*	84
Point 18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	162
Point 18.7.1	*Changement significatif depuis la clôture*	80
SECTION 19	**INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**	138 et s.
Point 19.1	Capital social	140
Point 19.1.1	*Montant du capital émis*	140
Point 19.1.2	*Actions non représentatives du capital*	N/A
Point 19.1.3	*Actions autodétenues*	141
Point 19.1.4	*Valeurs mobilières*	140
Point 19.1.5	*Conditions de droit d'acquisition et/ou toute obligation*	N/A
Point 19.1.6	*Option ou accord*	N/A
Point 19.1.7	*Historique du capital social*	140 et s.
Point 19.2	Acte constitutif et statuts	139 et s.
Point 19.2.1	*Inscription au registre et objet*	138
Point 19.2.2	*Catégories d'actions existantes*	139
Point 19.2.3	*Disposition impactant un changement de contrôle*	N/A
SECTION 20	**CONTRATS IMPORTANTS**	N/A
Point 20.1	Résumé de chaque contrat	N/A
SECTION 21	**DOCUMENTS DISPONIBLES**	162
Point 21.1	Déclaration sur les documents consultables	162

8.7 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

	Pages
Identité et attestation du responsable du document	**160**
Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise	**44 et s.**
Rapport du Gérant	**72 et s.**
États financiers	**92 et s.**
Comptes annuels	120 à 132
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	133 à 135
Comptes consolidés	92 à 115
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	116 à 118

8.8 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT DU GÉRANT

	Pages
LE PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL COMPREND TOUS LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT DU GÉRANT TELS QU'EXIGÉS AUX TERMES DU CODE DE COMMERCE	
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et indicateur de performance	20 et s.
Utilisation des instruments financiers par la Société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits	N/A
Description des principaux risques et incertitudes	68 et s.
Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	24 et s.
Événements postérieurs à la clôture – perspectives	80
Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	79
Information sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou de cours de Bourse	111 et 112
Informations sur les rachats d'actions	143 et s.
Rémunérations des mandataires sociaux	58 et s.
Opérations réalisées par les dirigeants et mandataires sociaux sur les titres de la Société	63 et s.
Mandats et fonctions des mandataires sociaux	45 et s.
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	65
Actionnariat de la Société	141
Actionnariat salarié	81
Activité et résultats des filiales de la Société	131
Activité en matière de recherche et développement	N/A
Informations sociales et environnementales	84 et s.
Informations sur les délais de paiement	73
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	66 et s.
Lutte contre l'évasion fiscale	90
Lien entre la Nation et ses forces armées	90
Ressources incorporelles essentielles, source de création de valeur	90
ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION	
Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise	44 et s.
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	136
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels incluant les informations relatives au gouvernement d'entreprise	133 à 135

Crédits photos :

Couverture : Intersoft Electronics Group

Page 2 : Alejandro Guerrero

Page 11 à 15 : Florie Berger et Alejandro Guerrero

Page 19 : Yanis Ourabah et Poitiers ND La Grande – Cathédrale travaux – Antoine Paillard

Conception & réalisation Labrador Transparency +33 (0)1 53 06 30 80

idi

Investissement | Croissance | Confiance

23-25 avenue Franklin Delano Roosevelt
75008 Paris
Tél. : +33 1 55 27 80 00
communications@idi.fr

www.idi.fr